BULLETIN ET MÉMOIRES

DE LA

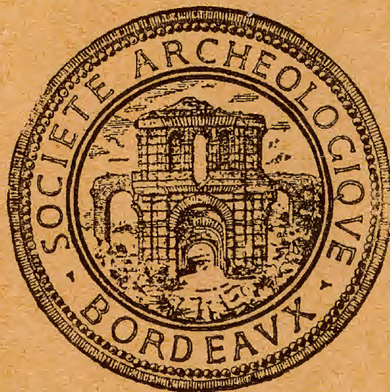
SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE BORDEAUX

Reconnue d'utilité publique par décret du 11 Mars 1915

TOME LXIV

CERCLE BERTRAND-ANDRIEU
ANNÉES 1959-1967



BORDEAUX
BISCAYE FRÈRES
IMPRIMEURS
18 à 22, rue du Peugue
1968



SOCIÉTÉ
ARCHÉOLOGIQUE
DE BORDEAUX

BULLETIN ET MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE BORDEAUX

Reconnue d'utilité publique par décret du 11 Mars 1915

TOME LXIV

CERCLE BERTRAND-ANDRIEU
ANNÉES 1959-1967



BORDEAUX
BISCAYE FRÈRES
IMPRIMEURS
18 à 22, rue du Peugue
1968

A Omer Miller, bienfaiteur de la Société archéologique de Bordeaux, le Cercle Bertrand-Andrieu reconnaissant dédie ces mélanges numismatiques.

LISTE DES MEMBRES DU CERCLE BERTRAND-ANDRIEU AYANT PARTICIPE AUX REUNIONS

MM. :

AMIET
BADA
BARDET
BASTIDE
BENUSIGLIO
BÉREAU-SUDREAU
CABARROT
le professeur CAPRA
Dr CASTÉRA
Dr COUGOUL
Dr DELPRAT
DEPREZ
le conservateur DESGRAVES
DUCASSE
DUGROS
DUPUCH
le professeur ETIENNE
FORTON

MM. :

GABAGNOU
Dr GIRVES
GUIMBAUD
Dr LASSERRE
LATASTE
LUNG
LENEL
MAGI
MARQUASUZZA
MARTY
MÉNARD
MOMMÉJA
NONY
PHILIPPON
REDEUILH
SAUBUSSE
TRAISSAC
VERMEULEN

PROCÈS-VERBAUX
DES SÉANCES DES ANNÉES 1959 A 1967

SEANCE DU 18 JANVIER 1959

Présidence de M. R. Etienne, président.

Le président, après avoir rendu hommage aux fondateurs du Cercle et à l'action du président sortant, rappelle la nécessité de rester en étroite liaison avec la Société française de numismatique et définit les tâches qui attendent les membres du Cercle durant l'année 1959 ; il annonce que le cabinet des médailles de la Bibliothèque municipale de Bordeaux est en bonne voie de réalisation et sera sans doute achevé au début de 1960. Ainsi, les remarquables collections municipales seront de nouveau à la disposition des chercheurs et pourront faire l'objet d'expositions temporaires.

Présentations :

M. Nony (au nom de M. l'abbé Boulanger, curé-doyen de Podensac) : *monnaies celtibériennes* en bronze de Gadès (A. Vives y Escudero, *La moneda hispanica*, Madrid, 1926, pl. LXXIV, 1), des Ilergètes (Vives, pl. XXVIII, 1), d'Osca (Vives, pl. XXVI, 5), des Vascones (Vives, pl. CLXXII, 8), d'Eresi (Vives, pl. XLIX, 2), de Turiaso (Vives, pl. LII, 5), de Celsa (Vives, pl. LXI, 7), de Caesaraugusta (Vives, pl. CXLVIII, 7), de Calagurris (Vives, pl. CLVIII, 10) et de Celsa (Vives, pl. CLXI, 8).

M. Benusiglio : un as de Castulo (Espagne), une monnaie de billon au buste radié de Maximin II Daza, et un disque en terre cuite portant au centre un buste de Méduse.

M. Dugros : demi-écu de Louis XIV de Bayonne (1662), de Paris (1680 et 1690), de Tours (1694), d'Aix (1702), d'Amiens (1704) et de Montpellier (1709).

M. Philippon : balance de diamantaire.

SEANCE DU 15 FEVRIER 1959

Présidence de M. R. ETIENNE, président.

Robert Etienne. — L'alphabet celtibérien.

L'auteur rappelle les différentes études consacrées à ce sujet depuis les recherches de Fulvio Orsino (1577) jusqu'à celles de MM. Gomez Moreno (1943) et Caro Baroja (1952) qui semblent avoir fait l'unanimité. Puis il présente les vingt-huit signes de cet alphabet et donne quelques exemples de traductions de légendes monétaires.

Pierre-Jean Capra. — « A propos d'un transfert d'or par Jean Padbury, de Londres à Bordeaux, en 1357 ».

Il s'agit d'un additif à la communication présentée lors des Journées numismatiques de Bordeaux (1er et 2 juin 1957) et qui a été publiée, avec ces nouveaux renseignements, dans le tome LX du *Bulletin et Mémoires de la Société archéologique de Bordeaux.*

Présentations :

M. NONY : denier (fourré) de Marc Antoine (avers : galère ; revers : aigle légionnaire entre deux enseignes, numéro de légion illisible) trouvé récemment à Agen.

M. DEPREZ : médailles en bronze aux effigies de Jules Favre (1870) et du général Négrier (1848) et une médaille en métal blanc à l'effigie de M. Brunel (tunnel sous la Tamise).

M. DUGROS : *monnaies de Louis XIV :* l'écu de France-Navarre (Saint-Palais, 1652), l'écu de France-Navarre-Béarn (Pau, 1660 et 1673), le demi-écu juvénile (Pau, 1678) et le douzième d'écu (Pau, 1650) de France-Navarre-Béarn.

SEANCE DU 16 MARS 1959

Présidence de M. R. ETIENNE, président.

Cette séance est entièrement occupée par la préparation du prochain bulletin de la Société archéologique qui, sous la forme d'une livraison spéciale, sera consacré au Cercle Bertrand-Andrieu.

Présentations :

M. DUGROS : *monnaies de Louis XIV :* à l'écu écartelé de France-Bourgogne (dit écu « carambole ») d'un poids et d'une valeur supérieurs à ceux des émissions normales et destinées aux Flandres : l'écu (Paris,

1685), le demi-écu (Paris, 1686), le demi-écu « aux palmes » (Lille, 1694), le demi-écu « aux insignes » (Lille, 1701).

M. DEPREZ : suite de *monnaies romaines en bronze et argent* montrant l'évolution de la coiffure féminine du IIe au Ve siècle.

SEANCE DU 12 AVRIL 1959

Présidence de M. R. ETIENNE, président.

Le président évoque la disparition de M. Henry Domy et rappelle les travaux et l'activité du défunt, secrétaire général de la Société archéologique. Une minute de silence est observée à sa mémoire.

Robert Etienne. — « L'alphabet celtibérien : la lecture des légendes monétaires ».

S'appuyant sur une très nombreuse série d'exemples précis, l'auteur montre combien la connaissance et l'interprétation des lettres de cet alphabet, assez déroutant, avaient progressé et qu'il ne subsistait désormais que très peu d'incertitudes, du moins pour le déchiffrement des légendes monétaires.

Joseph Ducasse. — « Les maîtres et graveurs de la Monnaie de Bordeaux entre 1646 et 1649 ».

En juillet 1647, le chancelier Séguier avait confié au sieur de Junca, commissaire à la Cour des Monnaies de Paris, le soin d'aller inspecter la Monnaie de Bordeaux ; celui-ci fut fort mal reçu par le maître, un nommé Luppé, qui fut destitué et remplacé par le sieur Lavaud père, qui lui avait servi de caution. Dans le courant de 1648, Lavaud père céda la maîtrise à son fils qui la garda jusqu'en 1654. Grâce au rapport de Junca adressé au chancelier, il est maintenant possible de se rendre compte du synchronisme ayant existé entre la nomination des maîtres et l'apparition des divers différends.

Présentations :

M. DEPREZ : monnaies de Numidie, de la République romaine, de l'Empire romain et du Portugal.

M. DUGROS : *monnaies de Louis XIV :* 33 sols (Strasbourg, 1706), 40 sols (Paris, 1713), 10 sols (Metz), monnaie du siège de Lille (1708) aux armes du maréchal de Boufflers et seizain du siège de Barcelone (1650).

Enfin, M. F. PHILIPPON fait circuler un fascicule édité à l'occasion du bimillénaire de Lyon : *L'histoire de Lyon par les médailles.*

SEANCE DU 10 MAI 1959

Présidence de M. Benusiglio, vice-président.

M. J. Ducasse fait circuler la photocopie d'un acte notarié du 15 avril 1647 indiquant comment le premier commissaire des Monnaies, installé en Guyenne, vendait les offices créés pour l'organisation judiciaire des Monnaies de cette province : dans cet acte, un office d'archer des lieutenants du prévôt général de Paris.

Présentations :

M. Gabagnou, après avoir fait un rapide historique du *duché de Courlande* et de sa numismatique, présente un thaler du dernier duc, Pierre (1722-1795), fils de Jean-Ernest de Buhren, favori de l'impératrice de Russie Anna-Ivanovna (1730-1740), ainsi qu'une série de monnaies de la *République de Raguse* (Dubrovnik).

M. Deprez : *monnaies byzantines* des règnes d'Anastase (518) à Michel VI le Stratiotique, 1056-1057).

M. Dugros : écu de France-Dauphiné (du trésor de Valenciennes) surfrappé en 1704 à Riom, et demi-écu (Bordeaux, 1643) avec, comme différent, une rose à cinq branches.

M. Benusiglio : tétradrachme archaïque d'Athènes et deux deniers d'argent, l'un à l'effigie de Manlia Scantilla, l'autre à l'effigie de Didia Clara, femme et fille de Dide-Julien (193).

SEANCE DU 14 JUIN 1959

Présidence de M. Benusiglio, vice-président.

M. Nony attire l'attention des membres du Cercle sur un article récemment paru d'un de nos collègues ; P.-J. Capra, « Recherches sur la valeur des monnaies dans le Bordelais au temps de la lieutenance du Prince Noir (1354-1357) », dans le *Bulletin philologique et historique... du Comité des travaux scientifiques, année 1957*, Paris, 1959.

M. Ducasse fait l'historique des *Offices bordelais des poids et mesures* (étude publiée dans le tome LX du *Bulletin et Mémoires de la Société archéologique de Bordeaux*).

Présentations :

M. J. Dugros : un louis d'or à l'écu, de Louis XIV (Lyon, 1690) et une médaille à l'effigie du pape Pie VII pour sa visite à la Monnaie de Paris (janvier 1805).

M. Richard : *auréus* de Néron et *solidus* aux effigies de Nicéphore Phocas et de Théophano (963-969).

M. Lataste : trois exemplaires de types différents du *franc d'Henri II de Béarn* (Henri III de Navarre) (1581, 1584, 1587).

M. Nony : statère d'or gaulois attribué aux Morini (La Tour 8704) et trouvé en 1958 à Combles (Somme).

Don à la Société :

M. Ducasse fait don d'un lot de monnaies provenant de la collection de feu notre collègue Corbineau et trouvées en divers endroits de la Gironde, à Lussac en particulier.

SEANCE DU 12 JUILLET 1959

Présidence de M. Benusiglio, vice-président.

Le président annonce que les collections municipales de monnaies et médailles sont arrivées à la Bibliothèque municipale et que M. Vaultier, en mission, en assurera un premier classement. Puis M. J. Ducasse montre la richesse de la collection O. Miller en papiers monnaies.

Présentations :

M. Dugros : *monnaies de Louis XV :* écu vertugadin (Lyon, 1716), écu de Navarre (Toulouse, 1719), écu de France (Paris, 1723), écu aux huit L (Amiens, 1725), écu aux Lauriers (Paris, 1730), écu au bandeau (Bayonne, 1762), écu « vieille tête » (Pau, 1774).

M. Deprez : *médailles* du XVIIIe siècle à nos jours, en particulier celle de l'aviso *Bouguainville,* lancé à Bordeaux en 1936.

SEANCE DU 11 OCTOBRE 1959

Présidence de M. Etienne, président.

M. Nony. — L'œuvre en médailles de Gaston Veuvenot-Leroux.

Né à Paris, professeur à l'Ecole des beaux-arts, cet artiste est surtout connu des Bordelais comme sculpteur. Bordeaux lui doit en effet le *monument de Tourny* (place Tourny), la *statue de Rosa Bonheur* (terrasse du Jardin public, 1910) et le *monument du cardinal Guilbert* (cathédrale Saint-André). Mais il exécuta aussi des médailles et des plaquettes artistiques de personnages bordelais et M. Nony en fait circuler sept provenant des collections de la Société archéologique (legs Brouillard) : *professeur J. Picot* (1910), *professeur F. Jolyet* (1911), *professeur J. Bergonié* (1923), *professeur W. Dubreuilh* (1927), *professeur M. Rivière* (1928), *professeur U. Gayon* (1928) *et P.A. Brière* (1839-1924).

Présentations :

M. Benusiglio : tétradrachme archaïque (de la collection Lockett, n° 1649), petit bronze du roi parthe Phraates IV (27-2 av. J.-C.) et hémidrachme d'argent de Séleucie de Piérie.

M. Dugros : monnaies d'argent de Louis XV et notamment un tiers d'écu vertugadin de Bordeaux (1716) et 6 sols à la « vieille tête », monnaie frappée à Paris sous le règne de son successeur (1779).

M. Gabagnou : monnaies de principautés ecclésiastiques du Saint-Empire : principauté-évêché de Munster (breiter-thaler de 1661 et 1/12 de thaler de 1717), principauté-évêché de Passau (thaler, 1701), principauté-archevêché de Salsbourg (thaler, 1711) et un thaler 1805 de la principauté-électorat de Salzbourg.

M. Deprez : monnaie d'Andorre : 10 centimes (1870) et deux médailles en bronze à l'effigie de Napoléon III pour l'inauguration des lignes de chemins de fer Paris-Lyon-Méditerranée et Paris-Hendaye.

SEANCE DU 15 NOVEMBRE 1959

Présidence de M. Etienne, président.

Le président annonce que le manuscrit complet du bulletin de la Société archéologique consacré aux activités du Cercle a été remis à l'imprimeur. A la suite d'un échange de vues, il est décidé que toute mention de la collection O. Miller devra être accompagnée de l'indication de son appartenance aux collections de la Société archéologique de Bordeaux, ceci afin de faciliter les recherches des numismates étrangers à notre ville.

Présentations :

M. Benusiglio : *moyen bronze de Cossura* (Pantellaria) portant la contremarque REG frappée sans doute vers 42 avant Jésus-Christ.

M. Gabagnou : *scudi des papes* Sixte-Quint (1589), Urbain VIII (1643), Innocent X (1650), Alexandre VII, Siège vacant 1667, Clément X (1675) Siège vacant 1676, et Innocent XI (1681).

M. Dugros : *teston de Gênes de François Ier* (variante de Ciani, n° 1210).

M. Deprez : monnaies, médailles et essais divers, notamment un essai en argent du Cambodge (variante de V.G. 3572) de la collection du roi Farouk, et une médaille en argent :

a/ LOUIS XVIII ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE. Buste à gauche (gravé par Andrieu).

r/ Inscription gravée dans une couronne : *Pierre Brulatour, directeur et professeur de l'école secondaire de médecine de Bordeaux, chirurgien en chef à l'hôpital S. André, membre de plusieurs sociétés de médecine nationales et étrangères, 1824* (la tranche est également gravée). Argent, 50 mm.

M. Philippon : *monnaies contemporaines de l'Iran.*

SEANCE DU 20 DECEMBRE 1959

Présidence de M. Etienne, président.

M. Nony fait circuler un ouvrage de Kurt Lange, *Munzkunst des Mittelalters*, Leipzig, 1942, 94 p., 64 pl. h.-t., avec de magnifiques agrandissements de monnaies allemandes principalement d'époque médiévale et M. Etienne annonce l'édition du livre de Howard W.A. Linecar, *The British Commonwealth Coinage*, Londres, Benn, 1959, 292 p., illustrations et cartes, dans la collection des Manuels pratiques du Collectionneur.

Puis on procède aux élections du bureau du Cercle pour 1960, et MM. Benusiglio, Desgraves, Dugros, Etienne, Forton, Gabagnou, Nony et Philippon sont élus.

Robert Etienne. — « La circulation monétaire en Gaule après 270 ».

Après avoir rappelé les travaux de Le Gentilhomme (trouvailles de La Vineuse et de Coesmes), l'auteur expose les résultats obtenus : après la mort de Postume, Autun se rallia à l'empereur de Rome et frappa monnaie à son effigie, aussi Victorinus (et non Tétricus) vint l'assiéger pour la soumettre. Par ailleurs, la présence dans les trésors monétaires enfouis à cette époque de quantités énormes de monnaies « barbares » (les *minimi* des auteurs anglo-saxons) à l'effigie de l'un ou de l'autre Tétricus trouverait son explication dans le fait qu'était connue, dans la Gaule provisoirement séparée de Rome, la réforme monétaire d'Aurélien et qu'on savait que celui-ci rachetait au poids les anciennes espèces. Ces frappes « barbares » furent donc l'œuvre d'atelier clandestins, locaux, avec, sans doute, la protection des municipalités complices, et elles durèrent peut-être jusqu'en 280 si, comme il le semble, certaines empruntèrent des types de revers aux monnaies de l'empereur Probus. Dans ces conditions, il est nécessaire, d'une part de réviser les dates d'enfouissement de nombreux trésors (d'autant plus que souvent les propriétaires n'enfouirent que les monnaies de faible valeur, emportant dans leur fuite les bonnes espèces, ou les mettant à part dans un deuxième pot), d'autre part de déterminer des ateliers locaux ayant un style propre, les monnaies, dans cette période de troubles, ayant peu circulé. Ainsi, Le Gentilhomme, dans son étude du trésor de Coesmes, distingua dix-neuf ateliers bretons et put établir une filiation artistique entre monnaies celtiques et frappes locales du IIIe siècle, et entre ces dernières et les monnaies de l'époque mérovingienne. Il serait possible de faire des études aussi intéressantes de trouvailles faites dans le département de la Gironde, mais aux conditions suivantes ; qui sont de :

1° s'assurer la présence du ou des récipients contenant le trésor ;

2° établir un inventaire complet de la trouvaille, inventaire qui est rapide pour les frappes officielles, les seules pouvant avoir une valeur marchande, et qui permet d'étudier complètement les monnaies « barbares », pratiquement sans valeur marchande mais qui apportent le plus de renseignements sur les ateliers locaux.

Présentations :

M. Etienne : *monnaies de l'Espagne antique :* denier d'Osca (Vives y Escudero, pl. XLIII, 2), sesterce d'Obulco (Vives, pl. XCIV, 6) et as de Nova (Vives, pl. CXXX, 10).

M. Lataste : *monnaies de Néron :* sesterce au temple de Janus, et aureus (Cohen 118 - R.I.C. 45).

M. Dugros : *monnaies coloniales du règne de Louis XV.*

M. Lataste : *monnaies papales des quinzième et seizième siècles.*

M. Deprez : *médaille commémorant la venue à Rochefort des ateliers de la Monnaie* (1918).

M. Benusiglio : *deux trésors de monnaies parthes* en bronze.

SEANCE DU 17 JANVIER 1960

Présidence de M. Etienne, président.

Le président annonce que notre collègue, M. P.-J. Capra, a reçu le Grand Prix de la Ville de Bordeaux pour ses travaux de numismatique et l'en félicite au nom de tout le Cercle.

Présentations :

M. Dugros : *monnaies de Louis XVI :* écu de 6 livres (Bordeaux, 1783), 24 sols (Paris, 1790), 12 sols (Paris, 1778), 6 sols (Paris, 1783). 12 deniers (Bordeaux, 1791), liard (Nantes, 1791).

M. Nony : empreintes de *deux sceaux du cardinal Champion de Cicé,* archevêque de Bordeaux (1735-1818), qui joua un rôle important aux Etats généraux et à l'Assemblée constituante :

— grand sceau dont la matrice est conservée aux Archives municipales de Bordeaux,

— petit sceau dont la Société archéologique n'a que l'empreinte.

SEANCE DU 21 FEVRIER 1960

Présidence de M. Etienne, président.

R. Forton. — « Les jetons médicaux et chirurgicaux de Bordeaux ».

L'auteur rappelle la fondation du Collège de chirurgie de Bordeaux (1755), présente et commente les jetons de ce collège, de la Société de médecine de Bordeaux et y ajoute les médailles pour la propagation de la Vaccine, les jetons de l'Hôpital Saint-André, des Hospices civils de Bordeaux ; du Conseil d'hygiène et de salubrité, de la Société de pharmacie, des pharmaciens, les médaillettes des enfants trouvés, et deux médaillons en terre cuite commémorant la construction de l'Hôtel-Dieu (1826) et de l'hospice des aliénés de Cadillac (1827).

Présentations :

M. Benusiglio : denier de Juba I[er] de Numidie (variante inédite de Mazard, *Corpus Nummorum Numidiae Mauretaniaeque,* n[os] 84 et 85) avec deux globules dans l'entrecolonnement central du revers.

D[r] Cougoul : *monnaies d'argent du Saint-Empire :* thalers de Charles-Adam de Mansfeld (1656), de Wolfgang-Georges de Stolberg (1626), de Salentin Graf von Isemburg, archevêque de Cologne (1571) ; de Christophe von Bellinghausen, abbé de Corvey (1653) ; de Henri-Jules de Brunswick, évêque d'Halberstadt (1597) ; de Maximilien-Henri de Bavière, prince-évêque de Liège (1667 et 1674) ; de Jean-Georges I[er] de Saxe (1617, avec le demi-thaler de même date, et 1619), de Ferdinand et Marie-Anne, princes de Schwartzenberg (1696) ; michaelsgulden du collège de Beromunster (sans date), double thaler d'Auguste le Jeune, duc de Brunsvig et Lunebourg (1666) et daaldre au cavalier de Campen (1659).

M. Dugros : évolution de la pièce de 5 francs depuis le décret du 28 germinal an III (17 avril 1795) à nos jours, en ses vingt-quatre variétés (en ne tenant compte que du type et du métal).

M. Deprez : série d'essais en bronze pour la Banque du Peuple (1848) et une couronne frappée à l'occasion du trois cent cinquantième anniversaire du rattachement des Bermudes à la Couronne britannique (1609-1959).

SEANCE DU 20 MARS 1960

Présidence de M. Benusiglio, vice-président.

Le secrétaire annonce la composition du bureau pour 1960 : *président :* M. R. Etienne ; *vice-présidents :* MM. Benusiglio et L. Desgraves ; *secrétaires :* MM. D. Nony et F. Philippon ; *trésorier :* M. R. Forton ; *conseillers :* MM. J. Dugros et J. Gabagnou.

Présentations :

M. LATASTE :

— Gros tournois à variante inédite de Philippe III :

a/ + PHILIPPUS REX.

r/ + TVRONVS.S'CIVIS.

— Gros tournois à variante inédite de Philippe IV : la fleur de lys du haut est accostée de deux points.

M. DUGROS : monnaies à l'effigie de Louis XVI, roi constitutionnel, parmi lesquelles, notamment, l'écu de 6 livres frappé à Bordeaux en 1793.

M. DEPREZ : essai à l'effigie de Louis-Napoléon Bonaparte :

a/ LOUIS NAPOLEON - BONAPARTE. Tête nue à gauche. Sous la tranche du cou : CAQUE.F. D'APRES NATVRE, 1848.

r/ 3 / CENTIMES/ ESSAI, dans une couronne de feuilles de chêne et d'olivier, étain, 23 mm, inconnu au V.G.

M. GABAGNOU : monnaies russes des XVIIIe, XIXe et XXe siècles.

SEANCE DU 24 AVRIL 1960

Présidence de M. BENUSIGLIO, vice-président.

Présentations :

M. BENUSIGLIO : tétradrachme archaïque de Syracuse sans protubérance axiale (revers de même coin que celui de la collection Hindamian, n° 220, vendue en février 1956) et petits bronzes d'Eleusis au porcelet.

Dr COUGOUL : plusieurs monnaies intéressantes pour leur valeur artistique : trétradrachme posthume d'Alexandre, ducat de François-Auguste de Saxe, etc.

M. GABAGNOU : monnaies de la principauté-archevêché de Salzbourg.

M. DEPREZ : trois médailles bordelaises : Louis-Antoine, duc d'Angoulême, préside le collège électoral de la Gironde (1815) ; le pont de Bordeaux (1821) et pose de la première pierre du second bassin à flot, par E. Loubet (1905).

M. BASTIDE : assignats provenant de la collection Charrol, parmi lesquels les assignats de Castelmoron et de Tonneins.

M. DUGROS : monnaies de la première République, émises par l'Etat ou des particuliers.

M. MAGI : monnaies de confiance de 10 et 5 centimes de la Fabrique du Vast (près de Cherbourg), vers 1920.

M. PHILIPPON : médaille des amnistiés de 1859 (à l'effigie de Napoléon III) et médaille des fédérés de la Commune de Paris (1871).

SEANCE DU 22 MAI 1960

Présidence de M. ETIENNE, président.

Le président annonce la prochaine inauguration du Médaillier de la Bibliothèque municipale de Bordeaux le samedi 28 mai en présence de M. Julien Cain, conservateur de la Bibliothèque nationale, et de M. J. Chaban-Delmas, maire de Bordeaux.

Présentations :

M. COUGOUL : statère de Tarente (Vlasto 648) et statère d'Aspendos (Pamphylie) au type des lutteurs.

M. LATASTE : monnaie de nécessité du siège de Landau (en vaisselle d'étain).

M. GABAGNOU : rouble de Catherine Ire de Russie (1725-1727) et monnaies de contribution allemandes frappées pour payer les tributs de guerre aux troupes républicaines françaises (1794-1796) par les électorats-évêchés de Mayence et de Trèves, les principautés-évêchés d'Eischstadt, Fulda, Bamberg, Wurtzbourg, et la ville de Francfort.

M. DUGROS : frappe de souvenir à l'effigie de Louis XVII (V.G. 463) et écu constitutionnel de Louis XVI (Paris, 1793) contremarqué sur l'effigie d'un dauphin et d'une couronne.

M. DEPREZ : jeton du collège de Saintes (1786) et monnaies des Chambres de commerce de Bône, du Sénégal, de Grande-Comore, de Bougie et d'Alger.

SEANCE DU 19 JUIN 1960

Présidence de M. BENUSIGLIO, vice-président.

Présentations :

M. GABAGNOU : monnaies de l'Allemagne napoléonienne.

M. DUGROS : monnaies du Consulat (an XI et an XII) et essai en bronze, par le procédé de Gingembre, mécanicien des Monnaies (an X), (V.G. 977).

M. DEPREZ : monnaies de bronze des Pays-Bas espagnols puis autrichiens, d'Albert et Isabelle (1611) à Léopold II d'Autriche (1791).

Dr COUGOUL : monnaies des Pays-Bas espagnols pour Philippe V (1704 et 1705) et monnaies de l'Espagne antinapoléonienne : 5 pesetas du siège de Tarragone, 1809, et peseta au nom de Ferdinand VII, 1811.

M. MAGI : dollar du Canada à l'effigie d'Elizabeth II (1959).

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 1960

Présidence de M. BASTIDE, président d'honneur.

Présentations :

M. BASTIDE : médaille distribuée aux Vendéens par le roi Charles X pour leur fidélité (cuivre, 27 mm).

M. GABANOU : frappes récentes de l'Etat du Vatican :

— 500 lires (1958) à l'effigie et aux armes de Pie XII (argent, 29 mm).
— 500 lires (1958) du Siège vacant, aux armes du cardinal Masella, camerlingue.
— série de la première année (1959) du pape Jean XXIII : 100 lires (or), 500 lires (argent), 100 et 50 lires (acier), 20 lires (laiton), 10, 5, 2 et 1 lire (aluminium).

SEANCE DU 23 OCTOBRE 1960

Présidence de M. ETIENNE, président.

M. Bastide fait le compte rendu des Journées numismatiques de Strasbourg (4-6 juin 1960) auxquelles il représentait le Cercle, rappelant les principales communications et toutes les manifestations organisées tant à Strasbourg qu'à Colmar.

Présentations :

M. LATASTE :

— *Denier bourdelois de Louis XI* (1468) :

a/ SIT.NOMEN.DOM., fleur de lys dans le champ.
r/ SIT.NOMEN.DO., croix.
(Variante de Lafaurie, 553.)

— *Denier de Bordeaux de François Ier* (avant 1540) :

a/ FRANCISCVS.F.REX., fleur de lys dans le champ.
r/ SIT.NOMEN.DNI.BENE., croix pattée dans le champ.
(Lafaurie, 738.)

M. DUGROS : monnaies à la légende NAPOLEON EMPEREUR et REPUBLIQUE FRANÇAISE (de l'an XII à 1807).

M. DEPREZ : monnaies de nécessité (1917-1920) des villes de Blois, Joinville-le-Pont, Neuilly-sur-Seine, Rouen, Saint-Germain-en-Laye, Vincennes, Pau.

M. MAGI : dix francs guinéens (1959), de la République de Guinée, à l'effigie du président Sekou Touré (laiton, 23 mm).

SEANCE DU 20 NOVEMBRE 1960

Présidence de M. BENUSIGLIO, vice-président.

Dr Cougoul. — « L'art dans les monnaies allemandes du dix-septième siècle ».

Pour l'auteur, les deux exigences premières auxquelles doit répondre l'art du graveur, c'est d'abord de signifier clairement la valeur et l'origine de la pièce de monnaie, et ensuite de lui assurer la plus longue durée. Il s'ensuit que l'art et l'inspiration de chaque graveur ont des limites précises et qu'il existe des types conservés longtemps et finissant par être archaïques, mais qui sont la marque d'une monnaie réputée et, pour cette raison, maintenus. Des armoiries ou des symboles de villes, provinces ou familles régnantes sont de même des signes nécessaires de reconnaissance qui doivent être gardés lors de chaque nouvelle émission. Ces restrictions (ou plutôt ces conditions de travail) admises, il est cependant possible de retrouver sur les thalers allemands du XVIIe siècle les marques d'une évolution. L'influence des médailleurs italiens, indéniable au siècle précédent, subit rapidement de profondes modifications. Dans quelle mesure peut-on parler d'art classique, ou d'art baroque ? Il existe des exemples très limités en faveur de l'une comme de l'autre théorie. Au total, on peut dire que les thalers allemands du XVIIe siècle sont plus voyants que beaux, plus tapageurs qu'élégants. En conclusion, il faudrait s'interroger sur l'influence européenne du thaler : elle paraît assez faible, mais elle serait à étudier de près en fonction des attaches familiales des différentes familles régnantes. Cette communication était illustrée par la présentation de très nombreux spécimens.

Présentations :

MM. BENUSIGLIO et NONY : tessères de Palmyre (terre cuite).

M. MAGI : médaille de Duvivier (bronze, 53 mm) commémorant l'arrivée du roi à Paris le 6 octobre 1789 (Hennin, 63).

M. DUGROS : médaille de bronze commémorant la prise des Tuileries (10 août 1792) et la chute de la royauté et séries de monnaies de Napoléon Ier frappées dans des pays annexés à l'Empire français (Genève, Gênes, Rome, Turin et Utrecht).

M. GABAGNOU : écus frappés à l'occasion des fêtes ou concours de tir dans divers cantons de la Confédération helvétique, et demi-thaler du duché de Saxe-Weimar et Eisenach (1764) à l'effigie de Anna-Amalia, régente (1758-1775), pour son fils Charles-Auguste (1758-1828).

M. DEPREZ : monnaies frappées à la Monnaie de Prétoria (1942 et 1943) pour les territoires africains de la France libre. La gravure de ces coins fut l'œuvre de l'artiste sud-africain C.-L. Steynberg. Les monnaies, frappées d'abord en laiton, puis en bronze, pour l'A.E.F., Madagascar et le Cameroun (1 fr. et 50 c.). A l'avers on trouve le coq gaulois près d'un petit écu inscrit R.F., et à l'entour l'indication du territoire ; au revers, la croix de Lorraine entourée des devises : LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE et l'indication de la valeur.

SEANCE DU 18 DECEMBRE 1960

Présidence de M. BENUSIGLIO, vice-président.

M. Benusiglio. — « Le Monnayage d'Egine ».

L'auteur montre comment dater facilement les monnaies de cette île en distinguant entre la carapace de tortue de mer (période archaïque) et celle de tortue de terre (époque classique). Des statères et demi-statères illustraient cette communication.

Présentations :

D[r] COUGOUL : drachme éginétique de Cnide (505-480) (B.M.C. 11 ; Babelon, I, 704), drachme éginétique de Phalasarné (IV[e] s. av. J.-C.) (B.M.C. 4[e]; Svoronos, 5 ; Babelon, III, 1796), statère d'or d'Alexandre (336-323) (Thèbes ?).

M. DEPREZ : monnayage romain et « colonial » de Philippe père (244-249), Philippe fils et Otacilia.

M. DUGROS : monnaies de Napoléon, roi d'Italie (ateliers de Milan, Venise et Bologne).

M. GABAGNOU : monnaies de la principauté-évêché de Liège (XVII[e] et XVIII[e] siècles).

M. MAGI : monnaies de nécessité émises à Bordeaux pendant et immédiatement après la guerre de 1914-1918 (*cf.* l'article publié dans ce même volume).

A la fin de la séance, on procède à l'élection du bureau et sont élus MM. Benusiglio, Cougoul, Desgraves, Dugros, Etienne, Gabagnou, Nony et Philippon.

SEANCE DU 22 JANVIER 1961

Présidence de M. BENUSIGLIO, président.

Répondant à l'invitation de M. L. Desgraves, conservateur de la Bibliothèque et du Médaillier municipal, c'est dans les locaux de la rue Mably que se tient cette première séance de l'année.

M. Benusiglio donne la parole à M. Nony qui annonce la composition du bureau du Cercle pour 1961 :

Présidents d'honneur : MM. E. Bastide et J. Ducasse ; *président :* M. Benusiglio ; *vice-présidents :* MM. L. Desgraves et R. Etienne ; *trésorier :* M. R. Forton ; *secrétaire :* M. D. Nony ; *secrétaire adjoint :* M. F. Philippon ; *conseillers :* MM. J. Cougoul, J. Dugros et R.-J. Gabagnou.

Le nouveau président remercie M. le professeur R. Etienne, qui a dirigé avec tant de compétence durant deux années les activités du Cercle, et M. Desgraves qui a bien voulu nous accueillir aujourd'hui. Celui-ci précise qu'il existe à la Bibliothèque municipale un fonds d'ouvrages de numismatique en plein accroissement et que le Médaillier municipal est normalement ouvert le jeudi après-midi.

P.-J. Capra. — Le monnayage anglo-gascon du XIV[e] siècle.

Rappelant les conclusions d'un de ses articles récents, « Le Léopard et le Guyennois d'or, monnaies d'Aquitaine, essai sur la chronologie de leurs émissions », dans *Annales du Midi,* t. 72, n° 52, octobre 1960, p. 309-409, l'auteur propose, à l'aide de documents qu'il a récemment découverts et qui confirment ses premières propositions, une nouvelle chronologie pour les émissions du léopard d'or, du guyennois d'or, et même de l'écu d'or et du florin du XIV[e] siècle. Une discussion s'engage ensuite.

Présentations :

D[r] COUGOUL : statère italiote de Crotone (360-330), argent (B.M.C. 98).

M. BENUSIGLIO : *monnaies de Mauretanie :*

— Denier à variante inédite de Juba I[er] (deux globules au lieu d'un dans l'entrecolonnement du temple du revers) (*cf.* MAZARD, *Corpus Nummorum Numidiae Mauretaniaéque,* n° 84).

— Moyen bronze de Juba II, à symboles isiaques, permettant une meilleure lecture de celui-ci (*cf.* MAZARD, *op. cit.,* n° 271).

M. NONY (au nom de M. Designères) : cinq *anneaux sigillaires* d'époque romaine, trouvés sur les confins algéro-tunisiens, tous en cuivre jaune. Les représentations : scène de culte par un personnage en toge, Victoire debout de face, l'Afrique en habit guerrier (avec la coiffure aux défenses et aux oreilles d'éléphant), monstre hybride à tête d'oiseau et au corps se terminant par deux queues de reptile, et symbole chrétien : colombe debout à droite sur un vase en forme de calice d'où retombent, de part et d'autre, deux éléments végétaux se terminant par des pavots (?).

La séance est levée à 10 h 45 pour permettre la visite du Médaillier municipal. Celui-ci, dont M. Desgraves fait les honneurs, est installé dans une pièce spéciale, très claire ; des armoires, le long des murs, contiennent de grands plateaux sur lesquels sont disposés les collections municipales. Il est évident que ce sont les séries de numismatique locale qui sont les plus riches (anglo-gasconnes, médailles et métrologie notamment). La visite prend fin à midi.

SEANCE DU 19 FEVRIER 1961

Présidence de M. Benusiglio, président.

En début de séance, le président présente le tome LX du *Bulletin et Mémoires de la Société archéologique de Bordeaux* consacré aux activités du Cercle de sa fondation (1947) à 1958. C'est par suite d'une erreur que M. Dugros n'est pas mentionné comme membre fondateur.

Présentations :

M. J. Beraud-Sudreau : tétradrachme en argent à l'effigie d'Alexandre le Grand (r/Zeus assis).

M. Lataste : monnaies romaines contremarquées dont, notamment, un sesterce de Claude contremarqué sous Néron : NCAPR (Nero CAesar PRobavit).

M. F. Philippon : quelques monnaies de l'Empire romain aux revers desquelles figurent des animaux.

M. J. Deprez : monnaies de Thrace, d'Antioche et d'Alexandrie d'époque impériale.

M. Gabagnou : halbthalers ou guldens de princes ecclésiastiques du Saint-Empire (XVII[e] et XVIII[e] siècles).

M. J. Dugros : monnaies des Républiques-sœurs (époque du Directoire) : République ligure (V.G. 613), Municipalité démocratique de Venise (V.G. 809), République napolitaine (V.G. 582 var.) et République cisalpine (V.G. 840).

M. J. Ducasse : diverses médailles dont l'une, à l'effigie de Virgile (refrappe), commémore la prise de Mantoue (époque du Directoire).

M. Magi : monnaies de nécessité émises en 1922 à Cadillac, Castillon, La Réole, Saint-Médard-en-Jalles et Saint-Symphorien (*cf.* l'article publié dans ce même volume).

SEANCE DU 12 MARS 1961

Présidence de M. Benusiglio, président.

M. Nony. — La monnaie en Egypte avant la conquête d'Alexandre.

En plus des sources littéraires (Hérodote en particulier) souvent sujettes à caution, les sources archéologiques apportent le matériel le plus solide sous trois formes : les monnaies isolées trouvées par hasard, les monnaies trouvées dispersées dans des fouilles (par ex. à Naucratis) et enfin, et surtout, les trésors monétaires. M. D. Schlumberger (*L'Argent grec dans l'empire achéménide*) a recensé dix-sept trésors enfouis de la fin du VI[e] siècle au troisième quart du IV[e] siècle avant J.-C. ; ils contenaient en général assez peu de pièces et celles-ci proviennent de tout le bassin oriental de la Méditerranée. Athènes apparaît tard (premier

quart du V[e] siècle), mais très vite l'emporte et largement. D'autre part, la présence fréquente de lingots et la durée de circulation des monnaies semblent indiquer que la monnaie est acceptée pour son poids en métal et que l'Egypte ignore l'économie monétaire. Un trésor important et la frappe de monnaies « hiéroglyphiques » sont à mettre en rapport avec les efforts de guerre, défensive ou offensive, de Nectanebo II ou de Tachos, et la solde des mercenaires, surtout grecs, engagés à cette occasion.

Présentations :

M. Deprez : monnaies primitives des Indes.

M. F. Philippon : deniers aux effigies de Trajan, Marc-Aurèle et L. Verus.

M. J. Dugros : monnaies des Républiques-sœurs : République romaine (*scudo romano*), République piémontaise (*mezzo Scudo*, an VII), République ou gouvernement populaire de Bologne (*scudo*).

M. Gabagnou : monnaies d'Etats de l'Empire allemand (XIX[e] siècle).

M. Magi : monnaies de nécessité de la Charente et de la Charente-Maritime.

1. Angoulême : *Comptoir d'approvisionnement général angoumois* (10 cent. rond en zinc), *107[e] d'infanterie, Mess des sous-officiers* (50, 35 et 20 cent., ovales, en laiton).

2. Cognac : *Epicerie J. Dalidet*, 1922 (25, 10 et 5 cent., ronds, aluminium).

3. Jarnac : *E. Mallon, Mercerie et Tissus*, 1922 (25, 10, 5 cent., ronds, aluminium) ; *Epicerie Ch. Mallat*, 1922 (10 cent., rond, aluminium).

4. Jonzac : *Union des Commerçants*, 1917 (10 et 5 cent.).

5. La Rochelle : *Société du Commerce*, 1917 (25, 10 et 5 cent.), 1922 (25, 10 et 5 cent.) ; *Tramways de La Rochelle* (50 et 10 cent.).

6. Rochefort-sur-Mer : *Syndicat du Commerce et de l'Industrie*, 1917 (10 et 5 cent.).

7. Royan-sur-l'Océan : *Société des Commerçants*, 1922 (25, 10 et 5 cent.).

SEANCE DU 23 AVRIL 1961

Présidence de M. Benusiglio, président.

D[r] Cougoul. — Les « Poulains » de Corinthe.

On donne ce nom à des didrachmes (argent) de 8,72 g, frappés à Corinthe, dans ses colonies et anciennes colonies et qui répondent à la description :

a/ Pégase volant à gauche (ou à droite). Dessous, une lettre indiquant le lieu de frappe.

r/ Tête d'Athéna Calinitis à gauche (ou à droite), coiffée du casque corinthien. Sous le buste, souvent, une ou deux lettres et, derrière le casque (ou dans le champ), un symbole (satue, gorgonéion, casque...).

E. Babelon distingue cinq époques de frappe, depuis la domination de Périandre (v. 625-v. 585) jusqu'à la fin du IVe siècle. Les émissions du IVe siècle, abondantes, sont difficiles à classer chronologiquement, le style variant au total assez peu et constituant le seul critère. Outre Corinthe, vingt-quatre ateliers émirent des *poulains*, principalement au IVe siècle et jusqu'au milieu du IIIe siècle avant J.-C. Ces ateliers sont situés en Acarnanie (Leucas, Anactorion...), à Corcyre, en Illyrie, Epire et Sicile (Syracuse par exemple). Cette répartition géographique montre que l'aire de circulation des *poulains* englobe, outre le golfe de Corinthe, les rivages de la mer Ionienne. Leur plus belle période de circulation semble être le IVe siècle et le début IIIe siècle avant J.-C., les tétradrachmes athéniens paraissent avoir beaucoup souffert de cette concurrence à l'ouest du cap Malée. Le président remercie M. Cougoul pour sa documentation abondamment illustrée.

Présentations :

M. F. PHILIPPON, sur le thème « Les dieux protègent l'Empire romain », une série d'antoniniani de la deuxième moitié du IIIe siècle après J.-C., célébrant la *Temporum Felicitas*, l'*Abundantia Augusti*, la *Concordia Augustorum*, la *Providentia Deorum*, la *Securitas Augusti* et la *Virtus Augusti*.

M. BENUSIGLIO, au nom de M. J.-R. Ducasse : neuf monnaies anglo-gasconnes trouvées isolément ou en groupe dans le domaine du Thil, à Saint-Médard-en-Jalles (une maison noble du Tyhl ou Thil est attestée dès le XIIe siècle, mais le château disparut bien avant 1840 selon Durand, dans *Actes et Mémoires de l'Académie de Bordeaux*, 1851, p. 222-223) :

— Henri II (1154-1189), denier et obole (Hewlett, pl. I, 1 et 3).
— Richard Cœur de Lion, denier du Poitou (Hewlett, p. 11, type f).
— Edouard III (1327-1377), obole de Bordeaux (Hewlett, pl. VI, 11).
— Henri IV (1399-1413), trois hardis d'argent (Hewlett, p. 161, n° 5 pour deux ex., n° 7 pour le troisième).

M. J. DUGROS : monnaies des Républiques-sœurs : Gaule subalpine (V.G. 845 et 846), Nazione Piemonteze (V.G. 844) et Etrurie (V.G. 947 et 954).

M. GABAGNOU : monnaies de la Confédération suisse sous l'Acte de médiation, et monnaies contemporaines de la République du Transvaal (1892-1898).

SEANCE DU 28 MAI 1961

Présidence de M. BENUSIGLIO, président.

Dr Cougoul. — Les signatures de graveurs sur les monnaies grecques.

Dans leur ensemble, les monnaies grecques ne sont pas signées, la plupart des graveurs étaient des artisans et leurs coins achevés devenaient la propriété des magistrats publics. Seuls les artistes connus

osèrent mettre, à partir d'environ 440 avant J.-C., un signe, une lettre ou un groupe de lettres attestant leur travail et cet usage se remarque principalement à propos des monnaies émises en Grande-Grèce. Une présentation de monnaies portant des signatures de graveurs illustrait cette présentation.

D. Nony. — La numismatique vandale.

Après avoir brièvement rappelé les origines et les étapes de la grande migration qui mena les Vandales des rives de l'Oder aux rivages de l'actuelle Tunisie où ils s'installèrent après 450, l'auteur précise quelques points à propos de leurs émissions et de l'économie monétaire des territoires qu'ils contrôlaient. On ne peut attribuer avec certitude aucune émission de monnaies d'or à l'un des six rois vandales. Quant aux espèces de bronze et d'argent, seuls les quatre derniers, Gunthamund (484-496), Trasamund (496-523), Hildéric (423-430) et Gélimer (430-434), en émirent. De Gunthamund, on ne connaît encore que des monnaies d'argent, mais en ce qui concerne Trasamund, aux espèces d'argent déjà connues, la découverte du Hamma, récemment publiée par M. Troussel, a permis d'y joindre de très petits bronzes portant la titulature abrégée de ce monarque (r/ Victoire stylisée debout à gauche). Hildéric et Gélimer frappèrent des monnaies d'argent et de bronze, avec légende et, parfois, monogramme. A côté de ces monnaies portant le nom des rois, les trésors de Sidi-Aïch (publié par M. Lafaurie) et de Bou-Lilate (publié par M. Troussel) permettent de ranger parmi les frappes vandales les très petits bronzes se décrivant :

a/ Buste stylisé, diadémé (ou lauré), à droite. Traces de lettres à l'entour.

r/ Victoire très stylisée (souvent méconnaissable) debout à gauche, ou une croix ou une étoile à huit branches, ou un D dans une couronne.

La ville de Carthage semble aussi avoir frappé des monnaies autonomes pendant la domination vandale. Cette communication était illustrée par la publication de nombreux spécimens.

Présentations :

M. J. DUGROS : royaume de Naples : monnaies de Joseph-Napoléon Bonaparte (120 grana, 1808, V.G. 1519), et de Joachim Murat (12 carlins, 20 lires, 5, 2 et 1 lire, V.G. 2224, 2253, 2255, 2257, 2261).

M. D. NONY (au nom de M .Philippon) : plomb de douanes (1817) des Douanes royales de Paris.

M. GABAGNOU : frappes récentes de la République de l'Union Sud-Africaine (qui a adopté le système décimal), de Belgique (mariage du roi Baudoin et de la reine Fabiola), de Hong-Kong (1 dollar à l'effigie d'Elizabeth II), de Grande-Bretagne (Crown, 1960), et de la République autrichienne (dont le 25 shillings commémorant la plébiscite en 1960, le plébiscite de la Carinthie en 1920).

SEANCE DU 25 JUIN 1961

Présidence de M. L. DESGRAVES, vice-président.

Au début de cette séance, qui se tient dans les locaux du Médaillier municipal, rue Mably, le président donne la parole à M. D. Nony qui présente et commente « La Lettre du maître de la monnaie d'Alexandrie à Apollonios, dioécete (ou ministre des finances) de Ptolémée II Philadelphe (283-246), roi d'Egypte » (extrait de Cl. PRÉAUX, *L'Economie royale des Lagides*, p. 271-272). Il s'agit d'un document très important qui apporte de nombreux renseignements sur l'économie dirigée de l'Egypte lagide et, notamment, sur le contrôle des changes et des devises vers 350 avant J.-C. à Alexandrie.

Présentations :

Dr COUGOUL : monnaies grecques de Patraos, d'Ariarathe de Cappadoce et de Libye.

M. J. DEPREZ : monnaies antiques du royaume de Thrace, d'Antioche et d'Alexandrie.

M. D. NONY :

— Au nom de S.E. le cardinal Richaud, douze *antoniniani* aux effigies de Gallien, Claude II, Postumus, Tétricus père et Tétricus fils, provenant du trésor de Donnezac (ou Saint-Christoly-de-Blaye) découvert en 1934.

— Les monnaies *celtibériennes* des collections municipales.

M. J. DUGROS : monnaies incuses de Louis XVI (6 deniers, Bordeaux, caducée), première République (décime), Napoléon Ier (5 francs, lauré), Louis XVIII (5 francs), Charles X (5 francs et 1/2 franc, et 5 francs de 1828, Paris, incus de revers), Louis-Philippe (5 francs à la tête nue, 5 francs à la tête laurée, 1/2 franc à la tête laurée).

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 1961

Présidence de M. ETIENNE, vice-président.

A l'ordre du jour figure le compte rendu du Congrès international de numismatique de Rome (11-16 septembre 1961) où le Cercle était représenté par MM. R. Etienne et D. Nony. Ceux-ci en soulignent la parfaite réussite matérielle et insistent sur la haute tenue et la valeur des communications présentées. Deux volumes en garderont le souvenir.

M. le Dr Cougoul entretient ensuite le Cercle de ses travaux sur les monnaies antiques du Péloponèse, ce qui donne lieu à un échange de vues.

Présentations :

Dr COUGOUL : monnaies antiques de Capoue (romano-campaniennes) et didrachme de Thurium (*cf.* B.M.C. 99).

M. J. DUGROS : monnaies de Jérôme-Napoléon, roi de Westphalie (atelier de Cassel), aux valeurs en marks (V.G. 1961) et en francs (V.G. 2008, 2018, 2020, 2028, 2038).

M. J. DUCASSE : médaille frappée à l'occasion du mariage d'un fils du numismate B. Fillion (1858) et autres médailles.

M. MAGI : monnaies de nécessité de la Charente-Maritime (Saintes, *Boulangerie coopérative ;* Pons, *Café français*), des Landes (*Chambre de commerce* et Dax, *Chambre syndicale des épiciers détaillants*), du Lot-et-Garonne (Agen, *Teinturerie E. Rouchon ;* Fumel, *Union fumeloise ;* Tonneins, *Modern'Garage*) et de la Dordogne (Périgueux, *Chambre de commerce* et *Boulangerie coopérative ;* Thiviers, *Union des commerçants*).

SEANCE DU 15 OCTOBRE 1961

Présidence de M. BENUSIGLIO, président.

Présentations :

Dr COUGOUL :

— *Monnaies grecques :* de Samothrace (didrachme, coll. Jameson, n° 2019), de Carthage (*cf.* coll. de Luynes, 1458), des Massyles de l'Est (moyen bronze, Mazard, 50), des Macaéens de Libye (didrachme, *cf.* HEAD, *Historia Nummorum*, p. 274), d'Arados de Phénicie (drachme, Rouvier, 222), de Juba Ier de Numidie (Mazard, 84).

— Au nom du Dr Saric, un *follis* de Maxence trouvé au lieu-dit *Villa de Bastore*, à Saint-Brice, près Sauveterre (Gironde) :

a/ IMP C MAXENTIVS P F AVG. Sa tête laurée à droite.

r/ CONSERV - VRB SVAE. Rome assise dans un temple hexastyle. A l'exergue : R S (Atelier de Rome).

M. D. NONY : sesterce de Didius-Julianus, empereur en 193 (Cohen 12, R.I.C., 15, pl. III, 8) provenant de Konya (dans l'antiquité *Iconium*) en Turquie et qui a pu être laissé dans cette région par un des légionnaires de Septime-Sévère quand ils traversèrent l'Anatolie (194) pour combattre les troupes de Pescennius Niger.

M. J. DUGROS : monnaies de Louis-Napoléon, roi de Hollande (V.G. 1533, 1575) et des Indes orientales (V.G. 1611, 1599) ; roupie d'argent (1806) de la République batave pour l'île de Java ; Java, Compagnie des Indes orientales, *bonk* de 2 sous (1797 et 1818) fabriqués avec des lingots de cuivre japonais.

M. J. DEPREZ : jetons de cuivre d'Henri III, Louis XIV et Louis XV, et monnaies de nécessité ou jetons monétiformes frappés pour des particuliers.

M. Magi : monnaies de guerre et de nécessité frappées en Vendée (Sables-d'Olonne), Deux-Sèvres (*Chambre de commerce*), Vienne (Châtellerault), Haute-Vienne (Limoges, *Compagnie des tramways électriques*), Corrèze (Brive), Lot (*Chambre de commerce*), Tarn-et-Garonne (Montauban, Verdun-sur-Garonne, Septfonds) et dans le Gers (Auch).

SEANCE DU 26 NOVEMBRE 1961

Présidence de M. Benusiglio, président.

D. Nony. — « L'atelier monétaire de Césarée de Cappadoce ».

Césarée s'appela primitivement *Mazaca*, puis *Eusebia* jusqu'en 9 avant J.-C. En 17 après J.-C., elle entra, avec la Cappadoce, dans l'Empire romain. Son atelier monétaire local devint alors atelier impérial et se mit à frapper, en plus des monnaies de bronze, des tétradrachmes, des didrachmes, des drachmes et des hémidrachmes d'argent (il y avait à peu près équivalence entre sa drachme et le denier). La position de la ville sur la frontière orientale de l'empire, la proximité des mines d'argent de Cappadoce expliquent la fortune de cet atelier et l'abondance de ses émissions. Les types choisis ont un net caractère de propagande et reprennent souvent des types romains : famille impériale, protectorat sur l'Arménie, victoires en Bretagne, en Germanie, en Arabie, couronne civique, concorde des armées, etc. Il y a aussi quelques types plus proprement locaux (représentation du Mont Argée, presque exclusivement) et ceux-ci ont tendance à devenir prédominants dans la deuxième moitié du IIe siècle après J.-C. La fermeture de l'atelier se situe sous Gordien III (238-243).

Présentations :

M. Benusiglio : deux monnaies en bronze (ou lingots) d'Agrigente (ve s. av. J.-C. ?), l'une en forme de cloche, l'autre en losange fer-de-lance.

M. Lataste : teston et demi-teston de François Ier : le teston est de l'atelier de Lyon (14e type, point 12e et trèfle, du type utilisé par François Guilhem en 1537-1539) et le demi-teston de Tours (2e type, point 6e et tour, avec une croisette dans le C de Franciscus et de Vincit et FRAN au lieu de FRANC, *cf.* Lafaurie, 656).

M. Gabagnou : remarquable série du pontificat de Clément X (1670-1676) et du Siège vacant de 1676.

M. J. Dugros : monnaies de Joseph-Napoléon Bonaparte, roi d'Espagne : 80 reales d'or (1809, V.G. 2060), 20 reales (1810, V.G. 2066) et 4 reales 1813, V.G. 2080) d'argent, 8 maravédis de bronze (1812, V.G. 2084), toutes de l'atelier de Madrid, et monnaies frappées à l'effigie et au nom de Ferdinand VII captif : 2 reales d'argent (1813, V.G. 2186) et sueldo (1812, V.G. 2215).

M. Magi : monnaies de guerre et de nécessité des Basses-Pyrénées.

M. J. Beraud-Sudreau : quelques monnaies romaines découvertes isolément à Bordeaux, un sesterce de Diva Faustina (r/ Char tiré par des éléphants) lors du creusement du passage souterrain de la place Gambetta au cours Georges-Clemenceau ; une dizaine de monnaies en bronze de Constantin Ier lors de la construction de l'annexe de l'imprimerie Delmas ; un petit moyen bronze de Gratien, rue Poquelin-Molière ; une monnaie de Licinius place Saint-Projet, lors de la construction de l'égout vers le Peugue ; deux bronzes de Vespasien, cours Victor-Hugo ; un bronze de Domitien à l'angle du cours d'Alsace-Lorraine et de la rue Duffourg-Dubergier.

SEANCE DU 17 DECEMBRE 1961

Présidence de M. Benusiglio, président.

Les élections pour le renouvellement du bureau du Cercle pour 1962 ont vu la réélection de MM. Benusiglio, Cougoul, Desgraves, Dugros, Etienne, Forton, Gabagnou, Nony et Philippon.

Présentations :

Dr Cougoul : petit bronze de Samos (Ionie) au scalp de lion.

M. J. Beraud-Sudreau : le sceau de Gombaud de Lesparre ; une médaille avec bélière fixe, d'époque indéterminée (ve-viie s. ?), dont l'avers dérive d'une effigie constantinienne et dont le revers porte un décor stylisé. Cette pièce pourrait avoir été frappée en Grande-Bretagne ou dans un pays riverain de la mer du Nord.

M. Gabagnou : monnaies pontificales d'Innocent XI (1676-1689), du Siège vacant de 1689, d'Alexandre VIII (1689-1691) et du Siège vacant de 1691.

M. J. Dugros : monnaies obsidionales de la guerre d'Espagne : de Barcelone (5 pesetas, 1809, V.G. 2089), de Gerone (douro, 1808, V.G. 2137), de Tarragone (5 pesetas, 1809, V.G. 2144), de Majorque (escudo, 1808, V.G. 2141).

M. Magi : monnaies de guerre et de nécessité de la Loire-Atlantique et du Maine-et-Loire.

SEANCE DU 21 JANVIER 1962

Présidence de M. Benusiglio, président.

La séance se tient au Médaillier municipal, rue Mably.

D. Nony. — Rapport sur les activités du Cercle depuis 1948.

La première question à se poser est celle de savoir combien de membres de la Société archéologique participent aux activités du Cercle ;

par le biais de l'assiduité aux séances, il est possible de constater que les dix séances annuelles rassemblèrent en moyenne dix personnes en 1958, neuf en 1959, huit en 1960 et neuf en 1961 et, à ne s'en tenir qu'à la liste des membres ayant assisté à une ou plusieurs séances en 1960 et 1961, on peut dire que le Cercle Bertrand-Andrieu compte vingt membres. Or, le nombre des collectionneurs bordelais doit correspondre à deux sinon trois fois ce chiffre, et l'on pourrait y ajouter des chercheurs ou des artistes s'intéressant à la numismatique. Le recrutement du Cercle devrait être considérablement élargi.

Quant aux activités proprement dites, s'il n'y eut pas d'organisation ou de participation à des expositions, il faut saluer la sortie d'un numéro spécial du Bulletin de la Société, consacré à la numismatique, et le début de l'examen des collections de la Société. Les monnaies de nécessité du XXe siècle, les trésors de l'époque romaine et certains monnayages locaux du Moyen Age ont retenu l'attention de plusieurs chercheurs.

En conclusion, une impression nuancée se dégage : un Cercle vivant, aux réunions régulières et connues, qui travaille, mais dont le recrutement trop étroit réduit les activités.

L. Desgraves. — Présentation du Médaillier municipal.

C'est par l'examen des nombreux plateaux présentés que l'on peut avoir un aperçu des richesses des collections municipales : monnaies d'or gauloises (dont bon nombre proviennent du trésor de Tayac), *aurei* romains d'Auguste à Constance Chlore, plusieurs trésors de monnaies romaines, un sou d'or du roi wisigoth Récarède, les abondantes séries de monnaies royales françaises d'argent, d'anglo-gasconnes d'argent et d'or, la médaille de fondation (en or) de la Chambre de commerce de Bordeaux (1705) etc., retinrent plus particulièrement l'attention.

Présentations :

M. R. LATASTE : teston de François Ier (atelier de Troyes) à variante inédite. A l'avers, il n'y a ni croisette ni couronnelle en tête de la légende qui débute : SFRANCICVS (*sic*), etc., et au revers, après une couronnelle, la légende est NO:NOBIS:SED, etc., sans DOMINE ou DNE.

M. R. GABAGNOU : monnaies papales d'Innocent XII (1691-1700), du Sede Vacante de 1700 et de Clément XI (1700-1721). Il s'agit de *scudi* de 1696, 1700, 1702, 1704, de *mezzi scudi* de 1698 et 1704, de testons de 1695 et 1703, de *giulii* de 1695, 1705, 1714, d'un *carlin* d'Avignon de 1693 et d'un *grosso* sans date de Clément XI.

SEANCE DU 18 FEVRIER 1962

Présidence de M. NONY, secrétaire.

Présentations :

M. COUGOUL : *monnaies grecques :* hémidrachme de Céphallénie d'Elide (500-480), (B.M.C. 2), statère éginétique d'Olympie (385-365) (de la vente

Hess, avril 1957, n° 231, manque à Seltman et au B.M.C.), statère de Tiribazus à Soli de Cilicie (386-380), (B.M.C. 27).

M. GABAGNOU : *monnaies pontificales du XVIIIe siècle :* Innocent XII (1721-1724) : mezzo scudo, giulio et grosso ; Benoît XIII (1724-1730) : giulio, baiocco de cuivre ; Sede Vacante 1730 : giulio ; Clément XII (1730-1740) : sequin, mezzo, scudo, teston, giulio, grosso et quattrino de cuivre ; Sede Vacante 1740 : sequin, grosso, baiocco romano.

M. DUGROS : *monnaies obsidionales :* de Mayence (V.G. 396), de Mantoue (V.G. 816), de Luxembourg (V.G. 461), d'Anvers (V.G. 2334 et 2336 var.), de Strasbourg (V.G. 2324 et 2330) pour les guerres de la Révolution et de l'Empire.

M. MAGI : *monnaies de guerre et de nécessité du département de la Haute-Garonne :* Luchon (*La Chaumière*), Saint-Gaudens (*Ville, Syndicat du Commerce et de l'Industrie*), Toulouse (*Société des Grands Cafés, Union latine*).

SEANCE DU 18 MARS 1962

Présidence de M. BENUSIGLIO, président.

Présentations :

M. COUGOUL : *monnaies gauloises :* statère des Coriosolites (région de Quimper, La Tour 6623), trois drachmes des Volques Tectosages (région de Toulouse).

M. GUIMBAUD : *monnaies romaines* de Marc-Aurèle et Gordien III.

M. LATASTE : *médailles de B. Andrieu* (le collège électoral de la Gironde, 1815), et rétablissement de la statue d'Henri IV, 1817) et, au nom de M. Richard, un *thaler de Strasbourg* sans date, un *teston de Charles IX* avec N à l'envers, et un *quart d'écu d'Henri II de Béarn*, sans titulature royale, sans date, avec même légende au droit et à l'avers.

M. DUGROS : *monnaies des Cent-Jours :* 2 francs de Paris (V.G. 2379, 2382), 5 francs de Rouen (V.G. 2380) et une monnaie de 2 francs de Louis XVIII frappée à Londres (V.G. 2436).

M. MAGI : *monnaies de guerre et de nécessité du département du Tarn :* Albi (*Ville, Pharmacie du Dr Ferret*), Carmaux (*Société des Mines*), Castres (*Ville, Magasin Au Printemps, Restaurant coopératif, Dépôt du Parc d'artillerie*), Damiette (*Tuilerie mécanique*), Mazamet (*Alquier frères, Quincaillerie Anterrieu, Brûlerie du Kursaal*), Realmont (*Pharmacie Gisclard, Galerie moderne*), Saint-Sulpice (*Arçonnerie française*).

SEANCE DU 8 AVRIL 1962

Présidence de M. BASTIDE, président d'honneur de la Société.

D. Nony. — A propos du trésor d'antoniniens de Donnezac (Gironde).

En juin 1934 furent découverts à Donnezac (les journaux de l'époque indiquaient la commune voisine de Saint-Christoly-de-Blaye) deux pots en terre contenant plusieurs milliers de monnaies romaines du IIIe siècle (*antoniniani*) aux effigies de Gallien, Postumus, Claude le Gothique, Quintillus, Victorinus, Marius, Salonina et, surtout, Tétricus père et Tétricus fils ; les monnaies les plus récentes étaient à l'effigie d'Aurélien. M. Nony a pu rassembler 323 monnaies provenant de ce trésor, toutes *antoniniani* qui peuvent se répartir :

— 48 monnaies de frappe régulière,
— 273 monnaies de frappe irrégulière (ou *barbare*),
— 2 indéterminées.

Les monnaies de frappe régulière se distribuent :

— 4 de Gallien,
— 6 de Claude,
— 5 de Victorin,
— 19 de Tétricus père,
— 14 de Tétricus fils.

Les monnaies de frappes irrégulières se répartissent :

— 13 dérivent de monnaies à l'effigie de Claude,
— 77 dérivent de monnaies de Tétricus père,
— 16 dérivent de monnaies de Tétricus fils,
— 52 dérivent de monnaies de l'un ou l'autre Tétricus,
— 115 laissent difficilement reconnaître les modèles, mais il peut s'agir, là encore, de monnaies de l'un ou l'autre Tétricus.

Le trésor de Donnezac est un témoin de la grande invasion barbare de 275-276 qui dévasta Bordeaux. Il n'est pas le seul à avoir été enfoui à cette occasion : dans le seul département de la Gironde, neuf autres trésors cachés à la même date témoignent de la grande peur qui régnait alors. La composition du trésor reflète également la gravité de la situation économique et l'absence d'une autorité réprimant le monnayage irrégulier.

SEANCE DU 20 MAI 1962

Présidence de M. BASTIDE, président d'honneur de la Société.

Dr Cougoul. — Les imitations gauloises du statère d'or de Philippe II de Macédoine.

Il est assez courant d'attribuer aux Arvernes certains statères de style très classique et à la légende normale et lisible. Présentant l'un

de ces statères dans une série d'autres monnaies gauloises, M. Cougoul fait ressortir la faiblesse de cette attribution que ni le style, ni la légende, ni un monogramme ne semblent justifier. Le style des monnaies gauloises est, en général, remarquable par sa tendance à l'abstraction, avec une prédilection pour les formes schématiques et symboliques : ainsi, pour figurer un animal, l'artiste reproduit l'allure caractéristique et le mouvement, ne faisant appel qu'à une abréviation schématique conservant l'essentiel. Rien de tel dans le statère de Philippe II de Macédoine, et la présence de monnaies de ce type en pays arverne doit s'expliquer par l'existence de courants commerciaux plus que par l'activité d'ateliers locaux imitant aussi fidèlement des originaux grecs.

Présentations :

M. DUGROS : numismatique de Marie-Louise, impératrice des Français, duchesse de Parme et de Plaisance (V.G. 2385, 2387, 2390, 2391, 2392, 2396, 2397).

M. MAGI : monnaies de guerre et de nécessité des départements de l'Allier, de l'Ardèche, du Cher, de l'Eure-et-Loir, de l'Ille-et-Vilaine, du Loir-et-Cher, du Morbihan, de l'Orne et de la Saône-et-Loire.

SEANCE DU 17 JUIN 1962

Présidence de M. ETIENNE, vice-président.

J. Andreau. — A propos des émissions monétaires de la République romaine dans la première moitié du Ier siècle avant Jésus-Christ.

(Communication lue par D. Nony.)

En utilisant huit trésors de deniers (dont celui d'Arbanats, en Gironde, enfoui vers 40 av. J.-C.) réunissant 6 472 deniers et 466 quinaires et en répartissant toutes ces monnaies suivant leur date d'émission, se dégage l'impression que la période 100-45 est marquée par deux phases de dépression monétaire, 100-90 et 75-60, suivies de phases d'expansion. Plusieurs méthodes d'interprétation des trésors monétaires, qui aboutissent aux mêmes résultats, rendent cette conclusion particulièrement solide.

Présentations :

M. COUGOUL : *monnaies grecques* (Thasos, statère péonien, Lockett, Sylloge 1216) et *phénicienne* (Arados, statère persique, B.M.C. 62).

M. GABAGNOU : *monnaies pontificales du XVIIIe siècle* de Benoît XIV (1740-1758), du Siège vacant de 1758, de Clément XIII (1758-1769), du Siège vacant de 1769, de Clément XIV (1769-1774) et du Siège vacant de 1775.

M. Dugros : *monnaies de Louis XVIII* d'avant les Cent-Jours (V.G. 2362 et 2363) et de la fin du règne (V.G. 2501, 2479, 2528, 2529, 2557, 2483, 2532).

M. Magi : *monnaies de guerre et de nécessité* des départements de la Loire, du Rhône et du Calvados.

SEANCE DU 21 OCTOBRE 1962

Présidence de M. Bastide, président d'honneur de la Société.

Dr Cougoul. — Numismatique d'Alésia.

Présentation d'une monnaie des Mandubiens, argent, 1,81 g avec une tête stylisée à gauche. Dessous serpent en partie hors du flanc et deux globules. Il s'agit d'une monnaie de Togirix anépigraphe et des Mandubiens.

A cette occasion, M. Cougoul fait un exposé sur la numismatique d'Alésia, d'après M. Colbert de Beaulieu, en résume les conditions exigées pour que le site d'Alise-Sainte-Reine corresponde bien au site d'Alésia, d'après les monnaies trouvées dans les fouilles de l'oppidum et conclut, après MM. Colbert de Beaulieu et Carcopino, qu'Alise-Sainte-Reine est bien Alésia, car les autres cités proposées sont loin de réunir toutes les conditions qui sont justement réalisées ici.

La question posée par Colbert de Baulieu de savoir si les monnaies de Togirix ne devraient pas être attribuées aux Eduens amène l'auteur à présenter deux pièces des Eduens, avec les légendes d'Anorbo et Dubno (Rex).

Présentations :

M. Guimbaud : monnaies romaines d'Agrippa, Agrippa et Auguste, Philippe père, Valerianus et Probus.

M. Dugros : monnaies de Charles X (V.G. 2172, 2621, 2640, 2641, 2679, 2643, 2644, 2656, 2657).

M. Magi : monnaies de guerre et de nécessité de l'Hérault (Béziers, Cette, Florensac, Lespignan, Montpellier, Olonzac, Saint-Matieu-de-Tréviers) et des Chambres de commerce de l'Hérault.

M. Cabagnou : monnaies de Pie VI (1775-1799), ensemble complet des monnaies de ce pontificat.

SEANCE DU 24 NOVEMBRE 1962

Présidence de M. Benusiglio, président.

Présentations :

M. Benusiglio : monnaies des Volques Tectosages où sont soulignées les particularités propres à la frappe de ces monnaies.

Dr Cougoul : *monnaies gauloises :* 1/4 statère « à la tente » (des Osismii, en Bretagne) ; provenance probable : région Plougoernad, n° 79, trouvaille de Guingamp (Colbert de Baulieu, *Rev. belge de num.*, 1956), pièces bronze des Carnutes (L.T. 6088) et des Pictons (L.T. 4456).

M. Saubusse : une rare série d'excellents spécimens de deniers de la République romaine.

M. Guimbaud : bronzes de basse époque (de 284 à 312) : Dioclétien (284-305), Trèves ; Maximilien Hercule (286-305) (Aquilée) ; Galère Maximien (305-311) (Antioche) ; Maxence (306-312).

M. Dugros : *monnaies du règne de Louis-Philippe,* tête nue : 20 francs, 5 francs (Lille), 1 franc (Rouen). Tête laurée à gauche : 40 francs, 20 francs (Paris). Tête laurée à droite : 5 francs (La Rochelle), 2 francs (Bordeaux), 1 franc (Paris), 1/2 franc (Rouen), 1/4 de franc (Bordeaux), 0,50 et 0,25 franc (Paris), 0,10 et 0,05 (Paris), Colonies françaises (le 0,50 à remplacé le 1/2 franc, et le 0,25 le 1/4 en 1848).

M. Magi : monnaies de guerre et de nécessité (aluminium, laiton et fer nickelé), émises dans la Somme et le Nord : Abbeville, Albert, Tourcoing (sans date), Amiens, Hamm, Péronne, Fourmies et Trelon, Dunkerque (1920-1922).

M. Gabagnou : frappes étrangères récentes : République d'Irak : général Abd el Karim Kasseim, argent, 1958 ; République du Ghana : Kwane N'Krumah, 10 shillings, 1957 ; République d'Israël, commémoration de l'Indépendance, 5 pounds, 1961.

M. Gabagnou : royaume du Danemark : noces d'argent de Frederik IX et de la reine Ingrid, 5 kroners, 1960 ; République de Finlande : commémoration de l'institution du mark finlandais : 1 000 mavka, 1960 ; République d'Islande : commémoration du millénaire du Parlement, 930-1930, 5 kroners, argent ; à l'effigie de Von Sigurdsson (1811-1879), 500 kroners, 1961.

SEANCE DU 16 DECEMBRE 1962

Présidence de M. Benusiglio, président.

Présentations :

Dr Cougoul : Trébénimis, 390-85, têtrobole, 2,72 g (B.M.C. 147). Ptolémée III, bronze, 15,85 g.

M. Benusiglio : *villes autonomes de la Numidie :*

— *Cirta :* Mazard, n° 524, 527, 528, 529. Ces pièces représentent la suite complète des monnaies émises à Cirta antérieurement à 46 avant Jésus-Christ.

— *Rusicade :* Mazard. n° 537. Cette pièce a été attribuée successivement à Utique (Muller-J. Babelon), à Tucca et enfin à Rusicade (Charrier-Mazard).

Si cette dernière localisation paraît confirmée par les lieux des trouvailles, il semble que les arguments tirés par Charrier de la légende soient peu convaincants.

— *B - Osismii.* En complément de la présentation faite par le docteur Cougoul il a été présenté deux quarts de statère, l'un dit « à la tente » provenant de la trouvaille de Guingamp et portant le n° 113 dans l'inventaire fait par le docteur Colbert de Beaulieu, l'autre dit « à la barrière d'hippodrome ».

M. GUIMBAUD : monnaies de Claude I[er] (41-54).

M. SAUBUSSE : monnaies de Edouard III, Henri V, Henri VI et du Prince Noir.

M. DUGROS : visites et essais Louis-Philippe (V.G. 2824, 2915, 2920, 2935, 2994, 3000, 3001, 3003, 3006).

M. GABAGNOU : monnaies pontificales de Pie VII (1800-1823), du Sede Vacante (1823), de Léon XIII (1823-1829), du Sede Vacante (1829) et de Pie VIII (1829-1830).

M. MAGGI : monnaie de guerre et de nécessité du Jura, du Pas-de-Calais, de l'Eure, du Doubs, du Vaucluse et du Loiret.

COMPOSITION DU BUREAU POUR 1963 ET 1964

Président : M. le professeur ETIENNE.
Vice-Présidents : MM. BENUSIGLIO et NONY.
Secrétaire : D[r] COUGOUL.
Trésorier : M. FORTON.
Trésorier adjoint : M. GABAGNOU.
Conseiller : M. DUGROS.

SEANCE DU 20 JANVIER 1963

Présidée par M. BENUSIGLIO, vice-président.

Lecture d'une lettre de M. Schulmann, d'Amsterdam, président de l'Association des numismates professionnels, sur le danger pour les collections des refrappes modernes des monnaies anciennes, un questionnaire propose des moyens pour lutter contre cette innovation qui tend à se répandre. La Société donne son accord.

Présentations :

D[r] COUGOUL : *monnaies grecques :*

— *Pont :* Amisos, bronze, 120-63 (B.M.C. 74, p. 20), superbe. Ce monnayage est commun aux différentes cités du Pont et de la Paphlagonie sous le règne de Mithridate. Ces bronzes portent le nom des cités (Amisos, Cabira, Amastis, etc., catalogue Bourgey, décembre 1962, n° 197).
— *Thrace :* Maronée 390-350, petit bronze, 2,15 g (variété 3 de Babelon, 1487 ; B.M.C. 65, p. 129 ; Bourgey, décembre 1962, n° 190).
— *Troade :* Antandros, vers 400, tétrobole, 2,99 g, S.N.G. von Aulock, 1489, très rare ; M.M., janvier 1963, n° 11).

M. BENUSIGLIO : monnaies d'Afrique du Nord : Maurétanie orientale et Caesarea.

M. MAGI : monnaies de nécessité de l'Aude, du Gard, et du Haut-Rhin.

SEANCE DU 17 FEVRIER 1963

Présidence de M. ETIENNE, président.

M. le professeur Etienne fait quelques mises au point sur les sources numismatiques de son ouvrage récemment paru, *Bordeaux antique,* et attire particulièrement l'attention sur l'appendice II, page 301, ainsi que sur la carte qui fait face à la page 305, permettant de situer les découvertes de trésors monétaires en Gironde ; enfin, le grand dépliant de la fin du volume où les trouvailles de monnaies sont indiquées en rouge.
Il aborde ensuite la discussion avec M. Benusiglio sur le problème du monnayage des Bituriges Vivisques, non résolu à ce jour. On peut se demander si les Bituriges Vivisques ont frappé monnaie pour leur propre compte ou si, au contraire, ils étaient sous la domination plus ou moins avouée des Santons et des Pictons.

M. Benusiglio fait remarquer qu'on n'a trouvé en nombre jusqu'à ce jour que des monnaies des Volques Tectosages et le problème reste posé.

Présentations :

M. COUGOUL :

— *Macédoine :* Persée, 178-168, tétradrachme, 16,20 g.

— *Egypte :* Ptolémée I[er], Soter, 305-285 (328-285, interrègne 311-305), tétradrachme 14,30 g (Bément, 1830). Tête diadémée de Ptolémée à droite, l'égide nouée autour du cou.

— *Syrie :* Antiochus I[er], Soter, 280-261, tétradrachme, 17,14 g, Naville XII, 1944, vente Button, janvier 1963, n° 776).

— *Syrie :* Demetrius II, Nicator, deuxième règne, 130-125, ère des Séleucides, 182-187, tétradrachme, 14,20 g. (B.M.C., p. 76, 10 ; Naville, 10 (Pérowicz), 1336, vente Boutin, 1962).

M. CABARROT : monnayage des mercenaires rebelles. Il est maintenant établi qu'au cours de la révolte des mercenaires, les rebelles dont le chef était Mathos (*cf. Salammbô*) eurent leur monnayage propre. Ce monnayage, qui a été étudié dans différents articles de la *Numismatic Chronicle* par Mr. E.S.G. Robinson, comporte :

— des monnaies d'un type similaire à celui utilisé à Carthage ;
— des types spéciaux.

Parmi ces dernières présentations :

— d'un shekel d'argent surfrappé :

a/ Tête d'Héraklès revêtue de la peau de lion.
r/ Lion marchant à droite, au-dessus la lettre MEM où certains ont voulu voir l'initiale de Mathos.

— Deux bronzes :

a/ Tête de Tanit, r/ Charrue ; a/ Tête de Déméter, r/ Epi de blé.

A ce monnayage, il semble possible de rattacher les cinq monnaies suivantes :

a/ Tête d'Isis, r/ Trois épis de blé.

Ces monnaies ont été cataloguées à Iol (avec beaucoup de réserve) par Mazard sous les n°s 558, 559, 560. Ces quatre exemplaires surfrappés sur des monnaies de Carthage proviendraient d'un trésor trouvé en 1943 près de la frontière tuniso-lybienne, de même que les deux bronzes au type de la charrue et de l'épi de blé.

M. BENUSIGLIO : *Villes autonomes de Maurétanie orientale :*

— Timici, 6,82 g, 22 mm. Troisième exemplaire connu : variété inédite, grappe à l'envers (Maz. 577) 9,35 g, 23 mm.
— Tingi, 3,04 g, 17 mm (Maz. 608).
— Lixus, 3,33 g, 17 mm (Maz. 643).

Royaume des Masaesyles :

Syphax Ier (213-202), 4,95 g, 23 mm (Maz. 4, 7,50 g, 22 mm). Même coin d'avers que B.M. 725 (?). Autre exemplaire 8,95 g, 25 mm (Maz. 10, 10,20 g, 24 mm).

Royaume des Massyles de l'Est :

Massinissa :

a/ Tête laurée à gauche avec fleuron.
r/ Cheval au pas derrière, haste, fleuronnée, 33,07 g, 36 mm.
Troisième exemplaire après B.N. 561 (32,20 g) et Luynes 3912 (35,25 g, 35 mm) mêmes coins.
Sept variétés des monnaies à effigie barbue laurée.

Massinissa :

a/ Effigie laurée à gauche rubans flottants.
r/ Cheval bridé à gauche derrière caducée. Variété inédite de caducée, 18,25 g, 32 mm (Maz. 43, B.N. 563, 29 g, 35 mm).
a/ Effigie laurée à gauche rubans flottants.
r/ Cheval bridé à gauche sans caducée, 3,61 g, 61 mm. (Maz. 64, 3,15 g, 17 mm).
a/ Effigie barbue diadémée à gauche.

r/ Cheval au pas à gauche au-dessus astre (9,65 g, 27 mm, Maz. 68).

M. SAUBUSSE : *pièces romaines :* Jovien 364 PB, Valentinien 364-374 GB, Valens 364-378 PB, Gratien 375-383 GB, Valentinien II 375-392 MB, Théodose Ier 379-395 MB, Honorius 395-423 MB, P.B.Q. Magnus Maximus 383-388 PB, Victor 388 PB, P.B.Q. Arcadius 395-408 PB.

M. GUIMBAUD : Charles III le Simple (898-929) :

a/ CARLUS REX R +, autour d'une croix.

r/ METALO (Melle) en deux lignes.

Ces monnaies ont été trouvées en 1937 à Quéaux (Vienne), dans une garenne à proximité de ruines féodales, ces monnaies, au nombre d'environ 250, étaient placées dans une poterie sous les racines d'un chêne.

On peut supposer que ce trésor a été caché lors des invasions des Normands en Poitou au xe siècle.

M. DUGROS : Deuxième République, 1848-1825 (Atelier de Paris, V.G. 3234, 3228, 3265, 3242, 3244, 3245, 3261, 3230 ; Atelier de Bordeaux, 3263). Présidence de Louis-Napoléon-Bonaparte, V.G. 3314, 3315, 3316, 3317.

M. CABAGNOU : monnaies pontificales : Grégoire XVI (1831-1836), série complète des monnaies de ce pontificat, Sede Vacante, 1830, 1831, 1846.

M. MAGI : monnaies de guerre et de nécessité, départements de l'Ain, de l'Aisne, de la Marne.

SEANCE DU 17 MARS 1963

Présidence de M. ETIENNE, président.

Présentations :

M. GUIMBAUD : Faustine mère, Etruscille.

M. GABAGNOU : Principauté de Schwartzbourg-Rudolstadt, Friedrich-Gunther, 1807-1867.

M. DUGROS : Napoléon III (Atelier de Paris, V.G. 3422, 3526, 3454, 3455, 3343, 3458, 3386 ; Atelier de Strasbourg, V.G. 3551, 3553, 3347 ; Atelier de Marseille, V.G. 3461, 3387).

M. MAGI : monnaies de guerre et de nécessité 1914-1918, Bouches-du-Rhône, Marseille et Istres, Alpes-Maritimes, Nice, Région provençale, Pyrénées-Orientales.

SEANCE DU 21 AVRIL 1963

Présidence de M. BENUSIGLIO, vice-président.

Présentations :

Dr COUGOUL : Locride. Oponte. 369-338, statère éginétique, 12,16 g (B.M.C. 7).

M. Saubusse : *monnaies byzantines :* Constantin Ier, Constantin et Maximin, Constantin Ier, 3e tétrarchie, Zénon, sou d'or, 20 mm, Héraclius, sou d'or, 19 mm.

M. Dugros : Napoléon III, tête laurée, 1862-1870 (Atelier de Strasbourg, V.G. 3643, 3714, 3726, 3632, 3745 ; Atelier de Paris, V.G. 3698, 3712, 3713 ; Atelier de Bordeaux, V.G. 3701, 3670, 3671, 3636, 3637).

M. Gabagnou : Cité du Vatican, Jean XXIII, 1962.

Série complète du Concile Vatican II : 500 lires, 100 lires, 50 lires, 10 et 5 lires, 2 et 1 lire.

M. Nony : présentation d'un des premiers livres de numismatique du XVIe siècle : Adolphe Occo, *Imp. Romanorum NVMISMATA a Pompeo Magno ad Heraclivm*, etc., Anvers, Plantin, 1579, XVI p. + 398 p. + 10 p., in-4° ; exemplaire bien conservé dans sa reliure d'époque. Il s'agit d'Adolphe III Occo (1524-1604), né à Augsbourg, médecin, fils et petit-fils de médecins (Adolphe Ier et Adolphe II) qui reçut le titre de médecin de la ville d'Augsbourg.

SEANCE DU 19 MAI 1963

Présidence de M. le Dr Cougoul, secrétaire.

Présentations :

Dr Cougoul : Carie : Rhodes, tétradrachme 407-333, 15,05 g, manque B.M.C., Jameson 1553, vente Hess, Leu, avril 1960, n° 226).

M. Guimbaud : monnaies des empereurs romains ayant régné en Gaule : Postume (258-267), Victorin père (265-267), Tétricus père (268-270).

M. Dugros : un bronze satirique sur Napoléon III et une série complète des premières années de la IIIe République.

M. Magi : série de monnaies de guerre et de nécessité du département de la Seine.

SEANCE DU 23 JUIN 1963

Présidence de M. Benusiglio, vice-président.

M. Benesuglio fait un compte rendu des Journées numismatiques de Toulouse, insistant à la fois sur l'importance des communications et sur la qualité de l'exposition extrêmement riche en monnaies régionales ; régionales soit par le lieu de frappe, soit par les lieux de trouvailles.

M. Benusiglio a pu confirmer ses hypothèses sur les monnaies à la croix, pensant qu'il ne s'agit pas de monnaies totalement tolosates. Si les tolosates en ont frappé, ce qui est normal, il semble bien que tout le sud de la France, les Ruthènes surtout et probablement notre région de la Gironde, ont dû en frapper (les découvertes des trésors du Médoc et de Blaye avec les monnaies à la croix, dont certaines à légende celtibériennes, actuellement à la Bibliothèque nationale, en feraient foi.

Faisant suite à ces Journées numismatiques, ont eu lieu la visite de la villa gallo-romaine de Montmorin et du musée Saint-Remond, le plus riche en bustes d'empereurs romains, après les musées de Rome ; musée où l'on peut également voir, en dehors des collections numismatiques, un char d'apparat de l'époque de Halstadtt, des poteries, boucles, fibules, etc., et une salle grecque riche en céramiques à partir du VIIe siècle.

Présentations :

M. Cabarrot : communication sur les *Portraits de Rome sous la tétrarchie*. Les deux monnaies présentées, toutes deux au revers Sacra Moneta de l'atelier de Rome, sont datées respectivement de 303 pour Constance Chlore et de 306 pour Constantin.

Il est probable que les deux portraits sont l'œuvre du même graveur. En fait, il semble même que le portrait de Constantin soit simplement celui de son père Constance, légèrement modifié et surtout rajeuni.

Il est certain que Constantin ne s'est pas rendu à Rome lors de son avènement comme César (25 juillet 306), ni même dans les mois suivants. Venant de s'emparer du pouvoir dans la partie occidentale de l'Empire et n'ayant été reconnu par Galère, chef de la tétrarchie, qu'à contrecœur, une certaine méfiance devait régner entre les deux associés.

On peut donc supposer que l'atelier de Rome, dont c'est là la première émission au nom de Constantin, fut obligé de rajeunir le portrait de Constance, faute d'autre document plus probant.

M. Gabanou lui succède en présentant deux monnaies d'Honorius et Arcadius, soulignant le partage définitif de l'Empire romain entre les deux fils de Théodose Ier.

M. Cabarrot fait une deuxième publication relative au monnayage de Justinien à Carthage. M. J. Lafaurie, dans le dernier volume de la *Revue numismatique*, étudie le monnaye de Justinien à Carthage à l'occasion d'un solidus inédit.

Le solidus présenté, d'un type connu, appartient au troisième groupe (538-545) frappé à Carthage et porte la marque IA de la IIe officine.

Les trois siliques d'argent ont été également frappés à Carthage et il est à remarquer que ce monnayage n'a pas d'équivalent à Constantinople. Le style très barbare de deux siliques — qui sont d'ailleurs du même coin de droit — rappelle étrangement le style des monnaies vandales dont elles sont la suite normale. Il est donc probable que les graveurs de Geilamir ont pu poursuivre leur travail à l'atelier de Carthage après la reconquête de Justinien. Par contre, le troisième silique, de style beaucoup plus classique, laisse croire qu'elle est l'œuvre d'un graveur byzantin venu avec le corps expéditionnaire.

M. Ducasse : deux mailles poitevines CARLVS REX-METALLO, l'une avec le différent R, l'autre avec I.

Deux deniers RICARDVS-PICTAVIENSIS, l'un sans différent, l'autre avec un annelet dans le troisième canton de la croix (on compte plus de cinquante différents sur ces pièces).

Deux deniers d'Alphonse de Poitiers, l'un avec PICTAVIENSIS, l'autre avec PICTAVIENT SIS.

Il résume aussi la teneur d'une quittance de 30 000 livres tournois donnée à Poitiers au XVIe siècle. Le paiement avait été fait au moyen de 50 000 testons de 12 sols, mais rognés en partie. Il fallut faire appel à sept marchands de la ville pour les compter et les vérifier. Ils y mirent en tout cent huit heures, ce qui donne pour chacun un rendement de soixante-six pièces à l'heure. A raison de 9,5 g la pièce, le lot pesait 475 kilos.

M. MAGI : Bernadotte, série très complète de pièces d'excellente qualité :

Charles Bernadotte, maréchal de France, roi de Suède sous le nom de Charles XIV ou Charles Jean (1763-1844) ; frappes pour la Suède, frappes pour la Norvège et frappes communes pour la Suède et la Norvège.

M. DUGROS : présentation d'essais monétaires :

— 1872, piefort, essai, alliage ternaire, E. Peligot.
— La Couronne, RS, essai monétaire, 1872. (Variété du n° 3015 de V.G. dont le revers est lisse.)
— 1881, module 25 (V.G. 3962).
— Effigie de Louis XII. (Variétés de V.G. en argent).
— Reproduction d'un ducat d'or de Naples.
— République française. Génie. r/ Société Française de Monnayage. Essai. (Alliage quaternaire manque au V.G.)
— 100 francs 1954. Type courant.
— 100 francs 1954. Essai.
— 100 francs 1958. Piefort, essai en argent.

Il est à signaler que le piefort essai, en alliage ternaire, de 1872, et Essai de la Société française de monnayage, manquent au V.G. et que le second est vraisemblablement inédit.

SEANCE DU 20 OCTOBRE 1963

Présidence de M. BASTIDE, président d'honneur de la Société.

Présentations :

M. SAUBUSSE : monnaies de Diaduménien, Dioclétien et Maximien Hercule.

M. GUIMBAUD : monnaies de Magnence (350-353), Valens (354-375), Magnus Maximus (383-388).

M. GABAGNOU : confédération germanique de 1815 ; thalers du duché de Anhalt, Bernburg, grand-duché de Bade et royaume de Prusse.

M. DUGROS : série d'essais : Piefort du centime 1898 ; essai de 0,25 de Petit, 1915 ; de 20 francs (Clemenceau-R. Poincaré) ; 10 francs 1920 ; 5 francs (Delanoy 1933, Morlon 1933), Vezien (Semeuse 1959).

M. MAGI : monnaies de nécessité d'Elbeuf, Bray, Le Havre, Rouen.

M. CLABAU, de Bruxelles, président de l'Alliance numismatique, de passage à Bordeaux, montre une série de monnaies royales françaises en or et de médailles papales.

SEANCE DU 24 NOVEMBRE 1963

Présidence de M. BENUSIGLIO, président.

Présentations :

M. CABARROT : a présenté une série de deniers de la tétrarchie presque tous à fleurs de coin et provenant du trésor de Sisak, quatre argentei de l'Atelier de Siscia, les autres étant des Ateliers de Thessalonique, Ticinum, Rome et Cyzique.

M. GUIMBAUD : monnaies romaines : Jules César (44 av. J.-C.), Auguste (30 av. J.-C.), Tibère (14-35), Néron (54-68).

M. MAGI : monnaies de guerre et de nécessité du département de la Seine-et-Oise.

M. DUGROS : jetons de la Jurade de Bordeaux, Louis XV (E. de Fayolle 33, 36, 37) ; Louis XV, tête laurée, par Rocter fils (non mentionné par E. de Fayolle) ; Louis XVI (E. de Fayolle, 43, 46, 48) ; Charles X (E. de Fayolle, 49).

SEANCE DU 15 DECEMBRE 1963

Présidence de M. BENUSIGLIO, vice-président.

Présentations :

Dr COUGOUL : Cyzique, 394-330, tétradrachme, 15,17 g (BAB., II, 2811 ; manque B.M.C. ; Naville, IV, 783, vente Boutin, 1963).

M. MAGI : monnaies de guerre et de nécessité des Ardennes, Haute-Saône, Oise, Seine-et-Marne.

M. CABARROT : solidus de Maurice Tibère (582-602), 4,45 g, 19 mm.

M. GABAGNOU : *monnaies égyptiennes sous domination anglaise :* Mohamed V, sultan Hussein Kamil (1915-1917), Fouad Ier, sultan, 1917-1922 ; roi, 1932-1936 ; Farouk, roi, 1937-1952. République depuis 1953.

M. DUGROS : *médailles bordelaises :*

Médaille pour la statue de Louis XV (E. de Fayolle, n° 13). Jeton en laiton : LUD . XV . DG . FR . ET . NAV REX, tête à gauche ; r/ OPTIMO PRINCIPI, statue équestre.

LOUIS XVI REX - CHRISTIANISS, buste du roi à gauche par Lorthior ; r/ *Raffineries revivifiées, arrêt du 25 mai 1786, présenté au roi par les Raffineurs de Bordeaux.*

Jeton des débardeurs ou déchargeurs : République française, couronne de lauriers au centre caducée. r/ Dans un ovale, sur une berge, deux hommes roulent des fûts devant un entrepôt ; sur l'autre rive, un château ; au fond, des voiliers au-dessus de Bordeaux.

SEANCE DU 19 JANVIER 1964

Présidence de M. ETIENNE, président.

Présentations :

M. le professeur ETIENNE : as de bronze de Tibère daté de 11 à 14 après J.-C., 10,6 g, trouvé à la limite de Talence et de Gradignan.

Dr COUGOUL : drachme, Alexandre Ier Bala, 150-145, 4,20 g.

M. SAUBUSSE : *monnaies romaines :* Philippe père, Otacilie, Dioclétien.

Mlle ESPAGNET : médaille de Charles X ayant servi de médaille de mariage.

M. DUGROS : *médailles et jetons de Bordeaux :*

Médaille du pont de Bordeaux (E. de Fayolle 55) ; jeton de la Compagnie du pont de Bordeaux.

LUDOVICO . DEC . OCT . REGE, tête nue à gauche, dessous : BURD 1819, r/ ALTER & ALTERO.

Hirondelles bordelaises. Steamers de la Garonne. Hirondelle ; r7 *Société en commandite ;* au centre, bateau Hirondelle.

M. MAGI : monnaies de nécessité : Alger, Bougie, Constantine.

M. GABAGNOU : *Vatican :* médailles du Siège vacant 1903, 1922, 1963.

Dr LASSERRE : médaillon, insignes et décoration de la Restauration.

Trois médaillons, insignes populaires en carton :

— WELLINGTON. LE GENERALISSIME.
— LOUIS XVIII. Roi de France.
— SON ALTESSE ROYALE. Monseigneur le Comte d'ARTOIS.

Ces deux derniers signés Michaut.

— *Décoration du Lys :* lys de moire blanche avec cocarde portant un lys d'argent surmonté d'une couronne.

a/ GAGE D'UNION.

r/ VIVE LE ROI.

— *Brevet de la décoration du Brassard blanc.*

Sur l'épopée napoléonienne :

— *Insigne de boutonnière de Sainte-Hélène* (ruban vert et rouge, qui sera celui de la croix de guerre) :

a/ NAPOLEON Ier Empereur.

r/ *Campagne de 1792 à 1815. A ses compagnons de gloire — sa dernière pensée, Sainte-Hélène, 5 mai 1821.*

M. NONY : donne communication d'une étude de M. Ducasse sur les « Billets de confiance » de La Réole. Il s'agit d'une étude de deux billets de confiance de la collection de la Société archéologique (legs Miller), émis sur l'initiative du maire, Constantin Faucher, pour les besoins d'un atelier de charité établi à La Réole. Il y eut deux émissions : une en avril 1792, billets (jetons) de 12, 6 et 4 sous portant la signature de Constantin Faucher (l'exemplaire de la Société n'est pas signé et n'est pas entré en circulation), la seconde fin janvier ou février 1793 de mille billets (jetons ou bons) de 16, 12, 6 et 4 sous sur des cartes à jouer signées Cadis, maire. Ces billets restèrent en circulation jusqu'en juin-juillet 1793.

SEANCE DU 16 FEVRIER 1964

Présidence de M. BENUSIGLIO, vice-président.

Présentations :

M. CABARROT : le monnayage de Billon à Carthage.

Dr LASSERRE : *médailles pour le rétablissement de la statue d'Henri IV au Pont-Neuf à Paris.* La première statue, fondue à Florence, fut érigée en 1614 et brisée en août 1792. En 1814, en quatre jours, fut édifiée une deuxième statue en fer et en plâtre. Enfin, le 25 août 1818, une troisième statue, fondue dans le bronze des statues de l'empereur, fut inaugurée (médaille de Gayrard).

M. DUGROS : deux médailles du duc d'Angoulême à Bordeaux : celle de l'entrée du 12 mars 1814 (E. de Fayolle 53) ; celle de la présidence du Collège électoral de la Gironde, en août 1815. Médailles en bronze, œuvres de Bertrand Andrieu.

M. MAGI : monnaies de guerre et de nécessité de Bône et Oran.

SEANCE DU 15 MARS 1964

Présidence de M. BENUSIGLIO, vice-président.

M. NONY : compte rendu d'une étude de Karl Gustave PETERSSON et Ulla S. LINDER-WELIN, « The Slubbemala Hoard », dans *Meddelanden fran Lundauniversitets historika Museum* (Mémoires du musée historique de l'université de Lund), 1962-1963, p. 286-323. Ce trésor contenait à côté de monnaies du Saint-Empire, de nombreux *dinards* frappés par des califes ou des princes musulmans aux IXe et Xe siècles. Il a été retrouvé en Suède et témoigne des relations (de commerce ou de piraterie) existant entre la Baltique et la mer Caspienne au Xe siècle).

Présentations :

M. Cabarrot : monnaies carthaginoises en bronze dont un superbe médaillon.

M. Saubusse : *deniers romains :* Orbiane, femme d'Alexandre Sévère ; Alexandre Sévère ; Maximinus (235-238) ; sesterce de Maximus, fils de Maximinus.

M. Lung : *médailles des XVII*e *et XVIII*e *siècles :*

— Cardinal Mazarin (par Varin) ; r/ Le futur cardinal, à Casal, s'élançant entre deux armées (bronze doré).
— Mademoiselle Clairon (1764), par Lungfleischer.
— Le mariage du futur Louis XVI et de Marie-Antoinette aux bustes affrontés (Fontaine ?), argent.
— Louis XVI et, au revers, Marie-Antoinette, par Duvivier.

M. Dugros : *jetons bordelais du XVIII*e *siècle en argent.*

— Chambre d'assurances de Bordeaux (1755), Roettiers fils ; r/ Voilier.
— Courtiers royaux de Bordeaux (au buste de Louis XVI et au revers de 1768 avec vaisseau).
— Procureurs de la sénéchaussée de Bordeaux (au buste de Louis XVI), par Duvivier.
— Académie de peinture, sculpture, architecture civile et navale de Bordeaux (au buste de Louis XVI), par N. Gatteaux, 1780.

M. Nony : boîte et balance dite de changeur portant l'étiquette de *Soulignac & Cs fabricants de poids et mesures Rue (Chapelle) Saint (Jean) Colombe n° (10) 6 à Bordeaux.* Il s'agit d'Etienne Soulignac. connu par l'article de P. Burguburu. (« Notes sur des balanciers bordelais du xvii e et xviii e siècle », dans *Bull. et Mém. Soc. archéol., Bordeaux,* t. LI, 1934, p. 61-72) et celui de J. Ducasse (« Les offices bordelais de poids et mesures », dans *Bull. et Mém. Soc. archéol., Bordeaux,* t. LX, 1960, p. 69-81). Il naquit à Saint-André-de-Cubzac et se maria à Bordeaux le 13 septembre 1763. Il fut d'abord potier d'étain, puis entra en fonction comme affineur juré des poids et mesures le 9 septembre 1775. Il mourut à Bordeaux le 15 septembre 1805. L'étiquette a le mérite de nous donner sa première adresse, rue Chapelle-Saint-Jean, n° 10. En 1787, il est mentionné comme habitant à une deuxième adresse, manuscrite sur l'étiquette, rue Sainte-Colombe, n° 6.

M. Magi : monnaies de guerre et de nécessité de la Côte française des Somalis.

SEANCE DU 19 AVRIL 1964

Présidence de M. Benusiglio, vice-président.

Présentations :

Dr Cougoul : à l'occasion de la publication de l'ouvrage de M. Le Rider, présentation :

a/ Kios, hémidrachme de poids persique 2,49 g (B.M.C. 4). Variante sans l'épi sous la proue. Tête laurée d'Apollon à droite les cheveux longs retombant sur la nuque. Tréflé.

r/ Proue ornée à gauche avec une étoile.

M. Benusiglio : présente :

— Une pierre de date indéterminée probablement antique ayant vraisemblablement servi à fabriquer de la fausse monnaie.
— Quatre ou cinq médaillons gravés représentant Athéna Promachos ou Athéna combattante.
— Deux monnaies d'Athènes ou imitation barbare, à la tête d'Athéna et à la Chouette respectivement de 1,28 g et 0,83 g.

M. Nony : présente un ouvrage de A.N. Zographh, *Monnaies de Tira,* Moscou, 1957, 129 p., 10 pl. (en russe). Il s'agit d'une étude des monnaies de cette ville de Sarmatie européenne, du iv e siècle avant Jésus-Christ au règne d'Alexandre Sévère (222-235).

— *Imitations barbares de monnaies romaines de la première moitié du premier siècle après Jésus-Christ.*

Il s'agit de monnaies dont une bonne partie a dû être frappée à l'intérieur même des frontières de l'Empire romain occidental où régnait une véritable disette en petit numéraire dont témoignent également :
la mulplication des contremarques,
la pratique de couper en deux les monnaies de Nîmes, de Lyon ou de Vienne qui portaient deux bustes adossés.

— Imitation d'un as frappé à Lyon cn 10-11 après J.-C. à l'effigie de Tibère (*cf.* C. 38, R.I.C., p. 91, n° 370) :

a/ TI CEASAR (...IMPERA). T. VII, tête laurée de Tibère à droite.

r/ ROM.ET.AV(G), l'autel de Lyon.

— Imitation d'un semis frappé à Lyon en 14 après J.-C. à l'effigie de Tibère :

a/ TI.CAESAR.DIVI... Légende tremblée, tête laurée de Tibère à droite.

r/ ROME.E.AVC (*sic*), l'autel de Lyon.

— Imitation d'un as frappé sous Tibère à l'effigie d'Agrippa, à Rome (*cf.* C. 3, R.I.C., p. 108, n° 32) :

a/ ... COS III, tête d'Agrippa à gauche, avec petite couronne.

r/ S C Neptune debout à gauche. Contremarque TI AV (Tibérius Augustus).

— Imitation d'un as frappé à Rome à l'effigie de Claude (41-54) (*cf.* C. 84, R.I.C., p. 129, n° 66) :

a/ TI CLAVDIVS.CAESAR.AVG... Tête nue à gauche de Claude.

r/ S C Pallas debout à droite.

Pièce plus légère et de plus petit module que l'original.

— Imitation d'un quadrans frappé à Rome sous le règne de Claude (*cf.* C. 72, 73, 75, R.I.C., p. 130, nos 72-74) :

a/ (...CLA) VDIVS.C(AESAR) Boisseau (modius).

r/ S C (recto) reste de légende illisible.

Ces deux dernières monnaies ont peut-être été frappées en Bretagne.

M. DUGROS : *jetons des notaires de Bordeaux.*

a/ LUDXV REX CHRISTIANISS, buste lauré à droite.

r/ Légende : LION, par DUVIVIER. CONSEILLERS DU ROY. NOTRES A Bordeaux 1756.

— NAPOLEON EMPEREUR, tête laurée à droite, TIOLIER.

r/ LA LOI. NOTAIRES ARROND. DE BORDEAUX GIRONDE.

— LOUIS XVIII ROI DE FRANCE, tête nue à gauche, 1814.

r/ LA LOI. NOTAIRES ARROND. DE BORDEAUX GIRONDE, TIOLIER.

— LOUIS PHILIPPE Ier ROI DES FRANÇAIS, tête nue à gauche, N TIOLIER.

r/ LA LOI. NOTAIRES ARROND. DE BORDEAUX GIRONDE.

— COURONNE. NOTAIRES DE L'ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX TIOLIER.

r/ LA LOI.

M. MAGI : monnaies de nécessité de Bordeaux.

M. NONY : *médailles françaises contemporaines de la Monnaie :* François Mauriac (par M. Courbier, 68 mm, bronze, 1950) ; la Maison de la Radio (par Dévigne, 68 mm, bronze ou argent, 1963) et médaille-calendrier pour 1964 (95 mm, bronze ou argent).

SEANCE DU 31 MAI 1964

Présidence de M. BENUSIGLIO, vice-président.

Présentations :

Dr COUGOUL : statère de Lyttos.

(SVORONOS, Num. CR Anc. 33, pl. 21-24, avec le texte de la leçon inaugurale de M. Robertson à Oxford sur les problèmes de datation de l'objet d'art d'après le style.)

M. CABARROT : série de faux deniers, la plupart coulés sur des empreintes à partir d'os de seiche.

M. DUGROS : XIXe siècle :

— JETON DU TRIBUNAL CIVIL DE BORDEAUX. Attributs de justice, dessous V. SOGUEL. BORDEAUX.

r/ CHAMBRE DES AVOUES.

— TRIBUNAL DE BORDEAUX. CHAMBRE DES AVOUES, dessous : J.B.J. CONSTANT BORDEAUX.

r/ La justice tenant glaive et balance. MON REGNE EST CELUI DES LOIS.

— CONSEIL DE PRUD'HOMME BORDEAUX. Armes de Bordeaux.

r/ EQUITE-CONCILIATION, dessous : C.T.

M. MAGI : demi-dollar commémoratif président Kennedy.

M. NONY : médailles émises par la monnaie de Paris :

— Médaille d'Odilon Redon par Joseph Rivière (bronze, 68 mm).
— Edouard Manet (1832-1883), par Dropsy, 68 mm.
— Brancusi (1876-1957), par Anastase, 68 mm.

SEANCE DU 21 JUIN 1964

Présidence de M. BENUSIGLIO, vice-président.

Lecture d'une lettre du Dr H.J. Kellner, conservateur des collections de la ville de Munich, au sujet du trésor de Tayac.

Présentations :

M. NONY : monnaies « impériales » de Moesie supérieure (Viminiacum : Gordien III) et de Moesie inférieure (Marcianopolis : Septime Sévère, Elagabale, Alexandre Sévère ; Nicopolis ad Istrum : Septime Sévère).

M. CABARROT : petit trésor de monnaies trouvé à Carthage : une trentaine de deniers aux effigies de Vespasien, Titus et Domitien.

M. BENUSIGLIO : deniers et antoniniens de la crise de 238 après Jésus-Christ, aux effigies des empereurs Gordien père, Gordien d'Afrique fils, Balbin, Pupien et Gordien III César. Des exemplaires faux ou douteux y furent joints à titre de comparaison.

M. DUGROS : médailles commémorant quelques marchés de Bordeaux :

— GRAND MARCHE DE BORDEAUX (E. de Fayolle 72).
— MARCHE DES GRANDS HOMMES (E. de Fayolle 73).
— MARCHE GENERAL AUX BESTIAUX DE BORDEAUX. Armes de Bordeaux (signature de J.B.J. Constant, Bordeaux), r/ CONSEIL DE SURVEILLANCE.
Argent : jeton.

M. GABAGNOU : frappes d'argent de la République d'Autriche.

SEANCE DU 18 OCTOBRE 1964

Présidence de M. BENUSIGLIO, vice-président.

Présentations :

Dr COUGOUL : Bithynie :

— Kalchedon, IIIe siècle, drachme, 4,20 g, (B.M.C. 21) ; Falco, juin 1964, n° 172).

— Iles de Carie, Kalymna, vers 300 A.C., didrachme rhodien, 6,285 g (B.M.C. 3, Lockett 2919, Hirsch 1544, Spink, juillet-août 1964, n° 5726).

M. Cabarrot : deniers de Septime Sévère et sesterce de Gordien d'Afrique père.

M. Gabagnou : cité du Vatican ; Paul VI (1963), série Anno 1.

— Ordre souverain militaire de Malte, Angelo de Mojana, grand-maître élu en 1962.

M. Dugros : médailles du bâtiment des Archives départementales (E. de Fayolle 71).

a/ ARCHIVES HISTORIQUES DE LA GIRONDE (argent), sous la couronne, écu au léopard.

r/ CINQUANTENAIRE DE LA SOCIETE DES ARCHIVES HISTORIQUES, 1858-1908, branche de laurier.

M. Magi : jetons d'Arcachon, Bordeaux, Le Moulleau.

M. Nony : médailles d'Emmanuel Auricoste, né en 1908 : La Chèvre (62 mm, bronze argenté, 1963) et A. Marquet, peintre bordelais (68 mm, bronze, 1951).

SEANCE DU 22 NOVEMBRE 1964

Présidence de M. Benusiglio, vice-président.

Communication de la Société archéologique de Namur où sont étudiées les trouvailles des trésors de monnaies allant de Gordien III à Gallien.

Présentations :

Dr Cougoul : Koinon des Epirotes (232-168 A.C.), drachme, 4,60 g, (manque B.M.C., Franke 151 [*cet exemplaire*], Grabow, Berlin, liste 66, juillet 1964, n° 245).

République romaine :

— L. Marcius Censorinus, Rome, Atelier « A », (B. 24, S. 737, B.M.C., I, 2657).
— Lucius Procilius, Atelier de Rome, denier argent, 3,90 g (B.I. SYD. 771).
— M. Nonius Sufenas (S. 885, B.I.).
— L. Scribonivs Libo, denier argent, 4 g, (B. 8, S. 928).
— C. Vibivs C.F. Pansa, denier, 3,90 g, (B.I. variante, S. 684 variante, B.M.C. 2253 variante).

M. Dupuch :

— Agrippa et Auguste, Atelier de Nîmes.
— Marc Aurèle, (C. 518, B.M.C. 191).
— Valerianvs, (C. 20).
— Maximinus, Atelier d'Alexandrie.
— Dioclétien (C. 304) ;
— Sévère II, 306 ; Atelier de Cyzique.

M. Benusiglio : deux bronzes de Delmace et Hannibalien.

M. Marti : assignats.

Dr Lasserre : souvenirs de la Restauration :

— Bonbonnière en écaille commémorative du sacre de Charles X.
— Médaille commémorative de Quiberon (27 juin 1795).

M. Dugros : *jetons de l'Académie de Bordeaux :*

— ACADEMIE REGIA SCIENTIARUM & ARTIUM BURDIGALENSIS.
r/ UTILE DULCI. Rûche. Jeton rond argent.

— SOCIETAS SCIENTIARUM & ARTIUM BURDIGALENSIS AN VI.
r/ UTILE DULCI. Rûche. Jeton rond argent.

— TETE NUE A GAUCHE, MONTESQUIEU, 1864, A. BESCHER, A. BORREL.
r/ ACADEM.SCIENTI.LITER.ET.ART.BURDIGAL. Jeton octogonal.

— CAROL DE SECONDAT BARRO DE MONTESQUIEU, buste drapé à gauche.
r/ ACADEM.SCNIENTI.LITTER.ET.ART. BURDIGAL. Médaille argent.

M. Gabagnou : présente des monnaies modernes du Katanga, Congo belge, République rwandaise et Royaume de Burrundi.

Dr Cougoul : médailles de médecins bordelais.

SEANCE DU 20 DECEMBRE 1964

Présidence de M. Benusiglio, vice-président.

Présentations :

M. Nony : *monnaies de l'Espagne celtibérienne :*

Bilbilis, as (Vives y Escudéro, LXII, 10) ; Eresi, as (Vives y Escudéro, XLIX, 2) ; Saétabi, as (Vives y Escudéro, XX, 2) ; Segobriga, denier (Vives y Escudéro, XXXVII, 2) ; Tarragone, as (Vives y Escudéro, XXIII, 10) ; Tarragone, semis (Vives y Escudéro, XXXII, 10) ; Urce, as, (Vives y Escudéro, LXVII, 1) ; Vich, as (Vives y Escudéro, XXII, 6).

Dr Cougoul : *deniers de la République romaine :*

Titia, argent, 4 g (B. 1, Syd. 691).
Postvmia, argent, 3,90 g (B. 9, S. 785).
Marcia, argent, 3,90 g (B. 28, S. 919).
Hosidia, argent, 3,60 g (Bab. I, Syd. 903).

M. Cabarrot : bronzes d'Auguste en parfait état de conservation.

M. Lataste : 1/4 écu d'Henry IV sans marque de graveur ou d'atelier, 1588, inédit.

M. Dugros : *médailles et jetons médicaux* (E. de Fayolle, 6, 8, 9) :

a/ Tête d'Hippocrate à gauche. E. Farochon Scult. 1853.

r/ SOCIETE DE MEDECINE DE BORDEAUX, 6 JUIN N. 7. Jeton octogone, argent.

Dr LASSERRE : Bonaparte premier consul :

a/ Bonaparte, premier consul, de profil. JOUFFROY FECIT 1803 DENON DIR C.D. MUSEE C. D'ARTS.

r/ La très célèbre et académique Vénus Médicis. Belle femme sortant de l'onde dans une attitude de pudeur sensuelle. Auprès d'elle, un Dauphin chevauché par l'Amour. AUX ARTS LA VICTOIRE.
L'An IV du Consulat de Bonaparte.

Dr COUGOUL : *médailles de médecins bordelais.*

SEANCE DU 17 JANVIER 1965

Présidence de M. BENUSIGLIO, vice-président.

Présentations :

Dr COUGOUL : *République romaine :*

Vibia : denier argent, 3,90 g, (B. 6, S. 683, R. 4); autre denier en argent, 4,07 g, (B. 18, S. 947, R. 2).

M. CABARROT : sesterces de Trajan et d'Hadrien.

Dr LASSERRE : médailles de mariage (treizain) d'époque romantique.

Dr GIRVES : monnaies de Jean le Bon, Louis XI, François II, Henri III, Louis XIII, Louis XV, Louis XVI.

M. LATASTE : un *aureus* d'Hadrien.

Dr COUGOUL : *médailles de médecins bordelais.*

SEANCE DU 21 FEVRIER 1965

Présidence de M. BENUSIGLIO, vice-président.

Présentations :

M. SAUBUSSE : antoniniens de Gallien (253-268).

M. DUPUCH : quatre deniers du xe siècle frappés à Melle : CARLUS - REX.

Dr LASSERRE : médailles commémoratives de l'érection sur la place des Victoires, à Paris, de la statue équestre de Louis XIV sculptée par Bosio en 1822, argent, 15 mm, Barré.
— Médaille commémorative de la naissance du Prince impérial, argent, 15 mm, Caque.
— Médaille commémorative des journées des 27, 28 et 29 juillet 1830, bronze, 50 mm, Caque.

M. DUGROS : médailles bordelaises du second Empire :
Jardin public (E. de Fayolle 69).

Régates de Bordeaux :

a/ CERCLE DES REGATES DE BORDEAUX. Entre deux palmes, armes de Bordeaux entre deux ancres. Dans le champ, gravure : 17 MAI 1863/FAUNE/ SECOURS EN REGATE/ à bateau chaviré/ MENTION HONORABLE. Graveur : Hamel à Rouen.

r/ Régates en course, à l'exergue : GIRONDE. Graveur : Hamel à Rouen.

M. NONY : médaille de Louis Amstrong (1964), par Rességuier.

SEANCE DU 21 MARS 1965

Présidence de M. BENUSIGLIO, vice-président.

Présentations :

M. CABARROT : présentation d'une photographie d'une monnaie de Magnence conservée dans la collection Miller, suivie d'une discussion au sujet de l'attribution de cette monnaie aux Ateliers de Lyon ou de Trèves, par le docteur Bastien.

M. LUNG : triens mérovingiens de l'atelier de Trizay-sur-le-Lay (Charente) :

a/ Tête informe, légende : TIDIRIACO.

r/ AVNDALVO M(onetarius), Belfort 4311.

— Médailles d'or aux effigies de Louis XIII et Louis XIV (Hoffman, p. 176, n° 72).

M. BENUSIGLIO : présentation du nouvel écu de 10 francs (1965) et, à titre de comparaison, d'un écu de 5 francs de l'an VII frappé à Bordeaux.

Dr LASSERRE : une médaille d'Andrieu, argent, 40 mm, signé : ANDRIEU F.

a/ Buste habillé de Bonaparte, à droite. BONAPARTE PREMIER CONSUL DE LA REPUBLIQUE FRAN.

r/ Dans la couronne, gravure. M(aison) D'ED(ucation) DU C(itoye)n LESCRONIER. CL(ass)E du DESSIN 1e D(ivisio)n. PRIX.
Sur la tranche : F. GRIOIS An IX.

M. DUGROS : deux médaillons en terre cuite bordelais.
Le premier de 1827, à l'effigie de Charles X, commémorant l'érection de la statue de Louis XVI.

Le second de 1828, à légende, rappelant la pose de la première pierre des colonnes rostrales.

M. BENUSIGLIO : la médaille du Centenaire (1864-1964) de la Société générale.

SEANCE DU 16 MAI 1965

Présidence de M. le Dr Cougoul.

Présentations :

M. Béreau-Sudreau : monnaies de Constance II et Constantin trouvées dans les fouilles de Saint-Seurin.

M. Dupuch : hardi d'Agen du Prince Noir.

M. Dugros : *monnaies frappées à Bordeaux :*

Le Prince Noir, demi-gros, esterling (Helvett, p. 9, N. 6) ; Charles VIII, hardi, (Ciani 825) ; Henri II, teston, K, (Ciani 1269), r/ : K (M graveur Malus) ; Charles VIII, teston, (Ciani 1362, Var.) ; Henri III, quart de franc, (Ciani 1440) ; Henri IV, quart écu, (Ciani 1516) ; Louis XIII, double tournois, (Ciani 1724) ; Louis XIV, demi-écu mèche longue, (Ciani 1850, Var.) ; Louis XV, quart vertugadin, (Ciani 2098) ; Louis XVI, écu 1783, K, (V.G. 77) ; Louis XVI, Constitution, 1793 (V.G. 314) ; 1re République, (V.G. 590) ; Napoléon Ier, 5 francs, (1813, V.G. 2390) ; Louis XVIII, 5 francs, 1824, (V.G. 2555) ; Charles X, 5 francs, (V.G. 2676) ; Louis-Philippe, 5 francs, 1843, (V.G. 2937) ; 2e République, 20 centimes, 1850, (V.G. 3263) ; Napoléon III, 10 centimes, (V.G. 3670) ; 3e République, 5 francs, 1870, (V.G. 3793) ; 3e République, 5 francs, 1878, (V.G. 3926).

Gravure de Bordeaux montrant l'ancien Hôtel de la Monnaie, rue du Palais-Gallien, occupé actuellement par la Grande Poste.

M. Redeuilh : présente quelques monnaies et jetons de Nuremberg trouvés près de l'église Sainte-Croix.

Dr Lasserre : présente deux médailles :

Médaille de Barré, bronze, 50 mm, signé : BARRE F.

a/ Profil, Comte de Tournon : COM. DE.TOURNON.PAR.FRANCIAE.

r/ PRAEF.Q.PROV.SVAE.ET.COM.CONSISTOR.OB.CURAM.COMMERC. ET.ART.SOLICIT.ACT. LUGD. MDCCCXXIV.

Dans une couronne de chêne, des armoiries surmontées d'un caducée encadrées de deux cornes d'abondance ornées de gerbes de blé et de genêts.

(Armoiries : écu de gueules au lion armé et lampassé d'or au chef d'azur chargé de trois fleurs de lys d'or surmonté de trois tourelles d'or et d'un caducée, armes de Lyon.)

Jeton d'argent, 30 mm :

a/ Profil d'Esculape avec le serpent enroulé.

r/ Dans une couronne de lauriers, Hospice civil de Paris.

Sur la tranche : 1865-1860.

SEANCE DU 20 JUIN 1965

Présidence de M. Nony.

Présentations :

M. Saubusse : monnaies à l'effigie de Julia Mamaea mère de Sévère-Alexandre (22-235).

M. Dugros : présente, dans leurs écrins d'origine, deux médailles frappées par la Chambre de commerce de Bordeaux, celle en l'honneur du capitaine Desse (1823) (E. de Fayolle 17) et celle en l'honneur de l'achèvement des travaux de la Bourse, sous Napoléon III (E. de Fayolle 24).

M. Nony : médaille espagnole de Manolo Prieto, *Salida del Toro*, bronze, 75 mm (de la série de la Corrida).

SEANCE DU 17 OCTOBRE 1965

Présidence de M. Benusiglio, vice-président.

Présentationse :

M. Benusiglio : présente différents essais de la Monnaie de Paris : Ile de la Réunion, 100 francs C.F.A. ; Côte française des Somalis, 20 francs, 10 francs ; archipel des Commores : 10, 5, 2 et 1 francs C.F.A. Graveur : Lucien Bazor.

M. Dugros : médailles bordelaises :

— Reconstruction de l'église Saint-Louis (E. de Fayolle 103) ;
— Pose de la première pierre du Musée (E. de Fayolle 104) ;
— Distribution des eaux de Budos (E. de Fayolle 107).

Dr Lasserre : médailles de la Restauration :

a/ Départ de Louis XVIII.

r/ Retour de Napoléon Ier, 20 mars 1815.

Dissolution de la Chambre Introuvable.

M. Magi : monnaies de guerre et de nécessité de Pauillac.

M. Dupuch : médaille de Stanislas Ier, roi de Pologne, grand-duc de Lorraine, Nancy, 1755.

— Médaille de Marie-Antoinette en étain frappée en Angleterre par les émigrés (Hennin, pl. 52, n° 533).

— Médaille de Charles X, roi de la Ligue.

SEANCE DU 21 NOVEMBRE 1965

Présidence de M. BENUSIGLIO, vice-président.

Présentations :

M. BENUSIGLIO : essais de la Monnaie de Paris :

— Demi-franc nickel, type Semeuse.
— 10 francs argent, type Hercule.

M. BÉRAUD-SUDREAU : médailles de la Restauration :

— Marie-Thérèse, duchesse d'Angoulême.
— Duc de Berri.
— Naissance du duc de Bordeaux.

Dr LASSERRE : médailles de la Restauration :

— Pose de la première pierre de la caserne du Trocadéro.
— IIIe anniversaire de la prise de Trocadéro par le duc d'Angoulême.

M. DUGROS : jetons de la Chambre de commerce de Bordeaux (E. de Fayolle, 3, 4 et 10).

SEANCE DU 19 DECEMBRE 1965

Présidence de M. BENUSIGLIO, vice-président.

Présentations :

M. BENUSIGLIO : monnaies de l'Espagne antique, avant la conquête romaine (Auscetanici, Ellergètes, Turdules), la plupart rarissimes.

Dr LASSERRE : médaille commémorative de la mort de lord Byron.

M. DUGROS : présentation de pièces de demi-franc de l'an XII à 1965, dont Charles X et Louis-Philippe avec revers incus.

SEANCE DU 16 JANVIER 1966

Présidence de M. BENUSIGLIO, vice-président.

Présentations :

Dr COUGOUL : siècle de Crésus (561-546) frappe postérieure à Crésus, pièce exceptionnelle, argent, 5,32 g. (Bab. I, pl. 10, 9 ; Noe, N.N.M., 136, 1956, pl. 12, 137).
Exemplaire provenant de la collection Niggeler, vente Niggeler, n° 418.

A la suite de cette présentation, il s'ensuit un échange de vues sur cette pièce remarquable en tous points, sur les origines des documents monétaires et des premières pièces dont on peut situer l'origine à Lydie ou à Egine.

M. DUGROS : jetons de la Chambre de commerce de Bordeaux : Louis XVI (E. de Fayolle 11-12). Essai en étain. Revers des jetons précédents.

Napoléon Ier : NAPOLEON EMPEREUR DES FRANÇAIS ET ROI D'ITALIE. Jeton octogone (E. de Fayolle 15).
Louis XVIII (E. de Fayolle 16).

M. GABAGNOU : République de Sierra Leone, Indépendance, 27 avril 1961, série de 1964 frappée à l'effigie du président Sir Milton Margaï.
U.R.S.S. : 20e anniversaire de la fin de la guerre, modèle de 1965.

Dr LASSERRE : médailles de Récompense :

a/ LOUIS XVIII ROI DE FRANCE & DE NAVARRE. GAYRARD F. DE PUYMAURIN D.

r/ Dans une couronne de laurier : *Prix de Botanique décerné en 1823 à Jules Justin de Rouen*, argent, 40 mm.

— Construction du pont de pierre :

a/ LOUIS XVIII ROI DE FRANCE & DE NAVARRE, GAYRARD F. DE PUYMAURIN D.

r/ Commémoration de la fermeture de la dernière arche du pont de Bordeaux, le 25 août 1821, jour de la Saint-Louis, bronze, 65 mm.
Exemplaire collection Forton, ainsi qu'une esquisse de ce jeton.

— Médaille de l'Académie impériale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux :

a/ Près d'un autel antique, une Minerve casquée assise, symbole de la sagesse éternelle, couronne le lauréat. Signé : BRENET F.

r/ Dans une couronne de laurier : A Mr DE LAVERGNE, 1858, argent, 40 mm.

— Médaille de la Société d'Agriculture de la Gironde, 1862 :

a/ Cérès, déesse de l'Agriculture, tenant dans sa main droite une faucille et dans sa main gauche une gerbe de blé. A droite, une corne d'abondance ; à gauche, un soc de charrue stylisé. Signé : OUDINE.

r/ Dans une couronne de gerbe de blé et de vigne, à droite une tête de cheval, à gauche une tête de bœuf, dans le bas une charrue. Argent, 50 mm.

— Médaille de la Société d'Horticulture de la Gironde :

a/ Allégorie, au centre, Cérès, déesse de l'Agriculture ; à droite, un Eros, un arbrisseau, un plant d'arum ; à gauche, une scène de vendange. A l'exergue, les signatures : A BORREL F. BESCHE ed.

r/ La légende entoure une élégante couronne de fleurs et de fruits.

M. MAGI : tickets de monnaie de la Gironde émis pendant la guerre de 1914-1918.

M. BENUSIGLIO : Ateliers de la Monnaie de Paris, reproduction du bistatère de Thurium et du tétradrachme d'Athènes, pièces en bronze, patine antique, agrandies au triple.

Communication du livre du Dr BASTIEN : *Le Monnayage de Magnence.*

M. GABAGNOU : ordre serbe de Saint-Sava fondé par Milan Obrenovitch, modèle ancien, croix officier de 1re et 2e classe ; croix de commandeur de 3e classe ; médaille de commandeur.

SEANCE DU 20 FEVRIER 1966

Présidence de M. BENUSIGLIO, vice-président.

Présentations :

M. de PERSZYNSKI : présentation de documents monétaires chinois et de pièces chinoises.

M. CABARROT : deux tétradrachmes d'Athènes, fin ve siècle.

Dr COUGOUL : drachme de Lycie, pièce frappée sous l'occupation romaine, argent 3,60 g, fleur de coin, B.M.C. 37 var. Boutin, déc. 1963.

M. SAUBUSSE : bronzes d'Octave Auguste, Tibère.

M. BÉREAU-SUDREAU : petits bronzes romains, époque impériale.

M. CABARROT : quatre pièces féodales en argent ; une pièce de Richard Cœur de Lion, argent.

M. BENUSIGLIO : pièces féodales d'Aquitaine, Sanche (P.A. 2174) ; cinq pièces de Guillaume, duc d'Aquitaine (P.A. 2734-2735).
Essai de la Monnaie : frappe de la pièce de 5 centimes.

Dr LASSERRE : présentation de sept médailles commémorant la naissance du duc de Bordeaux.

M. DUGROS : médailles de la Chambre de commerce de Bordeaux :

a/ CAROLUS X FRANCIAEREX, tête nue à gauche. BARRE.
r/ Arrière, galère antique, 1827.
Coin brisé : E. de Fayolle le mentionne mais ne le possède pas.

a/ LOUIS PHILIPPE Ier ROI DES FRANCAIS, BARRE.
r/ Arrière, galère antique, mais date 1828, E. DUBOIS.
a/ LOUIS PHILIPPE Ier ROI DES FRANCAIS (E. de Fayolle 21).
r/ Même revers que ci-dessus, 1834.

Deuxième République :

Commerce-Industrie (E. de Fayolle 22).
a/ NAPOLEON III EMPEREUR, tête nue à gauche, CANUEE, E. DUBOIS.
r/ Arrière, galère antique, mais date 1834.

a/ NAPOLEON III EMPEREUR (E. de Fayolle 23).
r/ Même revers, sans date.

M. REDEUILH : monnaies de nécessité de la Gironde, canton de Cadillac.

Dr COUGOUL : médaille du centenaire de la naissance de Toulouse-Lautrec. Médaille fondue, d'André Galtié : Toulouse-Lautrec, 100 mm, tiré à 250 exemplaires.

M. VERMEULEN : médaille commémorative du tricentenaire de la Compagnie Saint-Gobain.

M. GABAGNOU : monnaies de frappes récentes : Grande-Bretagne, Grand-Duché de Luxembourg, Royaume du Maroc, Hassan II.

Décorations : Ordre du Mérite français :

— Mérite militaire : créé en 1957, suspendu en 1963, croix de commandeur.
— Mérite maritime : créé en 1930, maintenu en 1963, croix d'officier.
— Mérite saharien : créé en 1958, suspendu en 1963, croix de chevalier.

SEANCE DU 20 MARS 1966

Présidence de M. FORTON.

Présentations :

M. FORTON : présentation d'une remarquable collection de médailles (19) concernant le duc de Bordeaux (comte de Chambord ou Henri V 1820-1833) dont deux pièces non mentionnées par Bauquier et vraisemblablement inédites.

— Médaille argent, 50 mm. :

a/ La France personnifiée par une femme debout de profil à gauche casquée et drapée à l'antique, les vêtements semés de fleurs de lys élevant un garçonnet nu au-dessus d'une vasque dont le socle est entouré d'une croix rayonnante. Derrière la France, un tronc sur lequel est posé l'écusson aux trois fleurs de lys surmonté de la couronne royale. H.C.F.M. DIEUDONNE DUC DE BORDEAUX NE LE 29 SEPTEMBRE 1820.

r/ Inscription sur champ uni : SOBOLES. REGIA. LUCEM. AUSPICANTES. DESIDERAVERE ALIQUD. OCULI-TUI. SUSPICE. COELUM. HIC. TIBI. PARENS. HIC. MATRI & PATRIAE. INVIGILAT.

— Médaille or, 17 mm, vraisemblablement pièce unique :

a/ Tête ailée du jeune duc de Bordeaux apparaissant au milieu des mages, sur la gauche des rayons viennent caresser son front : IL RENAIT POUR CONSOLER SA PATRIE.
H.C.F.M. DIEUDONNE DUC DE BORDEAUX NE LE 29 SEPTEMBRE 1820.

r/ Une tige de lys entre deux lauriers. Une fleur que l'on voit sur le sol à gauche vient de tomber de cette tige qui toutefois dresse encore un bouton sur le point d'éclore ; au-dessus, une petite couronne formée par huit étoiles. Légende : DE CETTE TIGE ANTIQUE S'IL TOMBE UNE FLEUR, UNE AUTRE RENAIT. A l'exergue sur une seule ligne un peu incurvée : BARRE F. BLENNE E.

Dr LASSERRE : *Cercle hippique :*

— Médaillon du Cercle hippique en terre cuite, 90 mm.

a/ Quadrige de la Victoire inscrit dans une couronne de chêne et de laurier.

r/ Cirque olympique de Bordeaux construit en 1836 aux frais d'une compagnie civile. G.J. DURAND Architecte. Au centre, dans un cercle : MM. / DE LACOSTE Préfet / de la Gironde / BRUN Maire de BORDEAUX / GIMET Agent de Change / et d'affaires Industrielles / A DUPONT / Directeur de SOCIETE /

— *Jeton maçonnique*, début XIXe siècle, cuivre, 27 mm :

a/ Blason et banderole sommés d'une étoile et encadrés de branchages. Au-dessous, la signature du graveur STREN F. Légende : Loge anglaise N° 204 / Fondée en 1732 O ∴ de BORDEAUX.

r/ Triangle et fil à plomb rayonnants. Légende : CHARITE — UNION — SAGESSE. La loge anglaise fut fondée en 1732 par des négociants anglais venus à Bordeaux pour traiter d'affaires commerciales et autorisées par la principale loge de Londres.

M. DUGROS : Chambre de commerce de Bordeaux (E. de Fayolle 28) : pose de la première pierre du second bassin à flot, République française, 28 avril 1905, bronze rectangulaire.

SEANCE DU 17 AVRIL 1966

Présidence de M. BENUSIGLIO, vice-président.

Présentations :

M. BENUSIGLIO : monnaies de Syracuse de la fin du VIe à la fin du IVe siècle avant notre ère.

L'examen de cette suite a permis de suivre, avec l'évolution du portrait, celle de la mode féminine depuis le type archaïque avec les cheveux torsadés pour aboutir au magnifique décadrachme d'Evanéitos frappé, pour commémorer la victoire remportée par les Syracusains sur les Athéniens en 413.

a/ La déesse Aréthuse, tête à gauche, parée de bijoux et coiffée d'épis. Les quatre dauphins nagent autour d'elle. Au-dessous, la signature.

r/ Nike volant au-dessus d'un quadrige au galop et couronnant l'aurige. En exergue, pièces d'armure.

La perfection de la gravure du coin confirme l'attrait que cette pièce exerça de tous temps auprès des collectionneurs et la frappe représente également un véritable tour de force au point de vue technique.

Le dernier exemplaire de la série, émis environ un siècle après, amorce une période de décadence.

M. DUPUCH : tétradrachme de Syracuse, vers 480-470. Boeh T2 44.

M. CABARROT : photos des pièces du trésor de Margaux qui feront l'objet d'un mémoire à la Société française de numismatique.

M. FORTON : médailles du duc d'Angoulême frappées à l'occasion de sa venue à Bordeaux pour présider le Collège électoral de la Gironde.

a/ LOUIS ANTOINE DUC D'ANGOULEME, buste du duc à gauche, tête et col nus, cheveux frisés, légers favoris frisés venant mourir à hauteur des lèvres ; sur la tranche du buste : ANDRIEU F.

r/ S.A.R. préside le Collège électoral de la Gironde : un très riche fauteuil de style Empire, allégorie à la présidence devant une table carrée, recouverte d'un tapis fleurdelisé à franges sur laquelle sont placés, d'un côté une urne et un écritoire, de l'autre une sonnette ; au milieu de la table et sur le bord, en face du fauteuil, des feuilles de papier ; sur la plinthe, ANDRIEU DE BORDEAUX FEC.

A l'exergue, une inscription en trois lignes : AOUT 1815 VOTE PAR LE C.E. (Collège électoral), 41 mm, argent et bronze.

De toutes ses œuvres, c'est la seule que notre concitoyen ait signé : ANDRIEU DE BORDEAUX FECIT.

Ces deux pièces, une en argent et l'autre en bronze, ont été présentées dans l'écrin d'origine qui fut offert au duc d'Angoulême.

M. DUGROS : monnaies du duc de Bordeaux :

Ecu de 5 francs : a/ Buste à gauche HENRI V ROI DE FRANCE ; r/ En couronne 5 francs, 1832 (V.G. 2692).

1 franc, 1831 (V.G. 2705) ; demi-franc, 1833 (V.G. 2713) ; 10 centimes 1832 (V.G. 2724) ; 5 centimes, 1832 (V.G. 2727).

Ecu de 5 francs de Louis-Philippe, 1831, Paris, contremarque du buste de Henri V.

Dr LASSERRE : *médaille de récompense :*

a/ Profil droit lauré LOUIS PHILIPPE Ier Roi des Français, 1773-1850. Signé : DEPAULIS F.

r/ Dans une couronne de laurier : *Comice agricole de Cailly-Racines, 1° Prix Luce 1844.*

55 mm, argent, dans son écrin d'origine.

— *Jetons Chambre de commerce de Bayonne :*

1° Argent, 28 mm.

a/ Profil droit : LOUIS XVIII ROI DE FRANCE 1755-1824. Signé : BRENET.

r/ Trois-mâts à quai. CHAMBRE DE COMMERCE DE BAYONNE. A l'exergue : VIGENT FIDE. Signé : BRENET.

2° Jeton octogonal, argent, 30 mm.

a/ Profil à gauche : CHARLES X ROI DE FRANCE (1755-1835). Signé : BARRE.

r/ Trois-mâts à quai. CHAMBRE DE COMMERCE DE BAYONNE. A l'exergue : VIGENT FIDE. Signé : BRENET.

a/ 50 c. CHAMBRE DE COMMERCE DE BAYONNE. Signé : J. BORY.

r/ Trois-mâts à quai. CHAMBRE DE COMMERCE DE BAYONNE. VIGENT FIDE. 1920 (aluminium, 22 mm).

a/ et r/ 10 c. Mêmes légendes, mêmes signatures, 1920 (aluminium, 18 mm).

M. Benusiglio : essai de la pièce de 1 franc 1959, piéfort en nickel pur.

SEANCE DU 22 MAI 1966

Présidence de M. Benusiglio, vice-président.

Présentations :

M. Saubusse : Néron, deux bronzes ; Néron et Popée, potin d'Alexandrie.

M. Lenel : médaille de la Société royale des antiquaires de France, médaille des frères de Liancourt, époque Restauration, Marie-Louise, duchesse de Parme (V.G. 2393).

M. Dugros : médailles de la Chambre de commerce de Bordeaux E. de Fayolle 25 et 27) avec variante dans les lettres :

— COMMERCE-INDUSTRIE : Mercure assis à gauche ; r/ Arrière, galère antique, dessous : XVI VIRI.

— CHAMBRE DE COMMERCE DE BORDEAUX (jeton rond) : r/ Vue du PORT DE BORDEAUX 1906, XXIV VIRI.

— CHAMBRE DE COMMERCE DE BORDEAUX (jetons octogonaux), 1939-1949.

Médaille 250e anniversaire : FONDATION CHAMBRE DE COMMERCE DE BORDEAUX, MDCCV - MCMLV.

SEANCE DU 19 JUIN 1966

Présidence de M. Bastide.

Présentations :

M. Béreau-Sudreau : présentation commentée de trouvailles monétaires faites à Bordeaux.

M. Dugros : *monnaies gauloises :*

— Statère d'Electrum : a/ Tête à droite ; r/ Bige.

— Solidus d'or de Honorius :

a/ Buste diademé à droite D.N. HONORIUS P.F. AUG.

r/ Guerrier tenant une Victoire, le pied sur le prisonnier : VICTORI AUGGG R.V. Atelier de Ravenne.

— Louis XV, sol d'Aix, 1771 (Dieudonné 220, Ciani 2144, signalé par ces deux auteurs pour 1767-1768).

M. Saubusse : trois pièces de bronze des Ptolémées.

M. Cabarrot : compte rendu des Journées numismatiques de Nancy des 11-12 juin où il représentait le groupe de Bordeaux. Après présentation et discussion de divers mémoires, visite du Musée du Fer sous la direction de M. France-Lanord, musée en cours d'installation.

Visite du laboratoire spécialisé dans le nettoyage et la restauration des œuvres d'art. Dans ce laboratoire furent effectués notamment la restauration du Cratère de Vix et de l'Hercule de Bordeaux. Spécialisé également dans l'étude et le dépistage des faux, grâce à l'étude des structures métallographiques. La dernière technique des faussaires consistant à mouler des résines acryliques sur des coins originaux et par frittage (poudre de métal soumise à de fortes pressions) obtenir de très bonnes reproductions, la tranche permettant de déceler rapidement la contrefaçon.

Visite du Musée historique lorrain sous la direction de M. Salin (auteur de *La Civilisation mérovingienne*).

SEANCE DU 16 OCTOBRE 1966

Présidence de M. Benusiglio, vice-président.

Présentations :

M. Dugros : Jetons d'Assurances maritimes :

— LA GARONNE : Cie ANONYME D'ASSURANCE MARITIME BORDEAUX. a/ Femme couchée devant l'eau ; à droite, un voilier ; au-dessus, soleil. V.F. J.B. Jeton octogonal.

— LA GARONNE : Femme couchée tenant un gouvernail ; à ses pieds, fûts, colis et ancre ; au fond, un trois-mâts ; dessous : Cie ASSURANCES MARITIMES. r/ DECRET IMPERIAL DU 24 MAI 1864. DEPAULIS F. Jeton octogonal.

— LA GIRONDE : Sté ANONYME ASSURANCES MARITIMES. Armes Bordeaux .r/ Voilier devant le PHARE DE CORDOUAN 1844. Jeton octogonal non signé.

— LA DORDOGNE : Cie ASSURANCES MARITIMES BORDEAUX. Armes de Bordeaux. Deux navires 1856 dont un à vapeur. Non signé.

— GUIENNE MARITIME : STE ANONYME D'AS. MARITIME. Armes de Bordeaux. r/ VOS INDUSTRIA ME SECURITAS. Navire mixte voiles et vapeur, 22 JUIN 1863. DECOURCELLES F. Jeton octogonal.

— LLOYD BORDELAIS : Cie ASSURANCES MARITIMES, 1853. r/ Femme assise sur un ballot avec à son côté barrique et ancre montrant un voilier passant devant un phare. A. CHEVALLIER F. Jeton rond.

SEANCE DU 20 NOVEMBRE 1966

Présidence de M. BENUSIGLIO, vice-président.

Présentations :

Dr COUGOUL : Eubée-Histiée, 369-338, tétrobole (drachme), argent, 3,35 g (Kricheldorf, liste 84, octobre 1966, n° 31).

M. SAUBUSSE : deniers romains en argent :

Septime Sévère, 193-211 ; Julia Domna ; Caracalla, 211-217 ; Geta, 211-212.

Dr CASTÉRA : jetons en argent du XVIIIe siècle.

M. DUGROS : jetons Assurances maritimes.

— COMPAGNIE ASSURANCES MARITIMES DE BORDEAUX. Ecusson aux armes de Bordeaux, 16 AOUT 1859. r/ STABUNT ME CUSTODE. Trois-mâts, ALBERT BARRE. Argent.

— LA MERIDIONALE. SOCIETE D'ASSURANCES MARITIMES. Ecu de Bordeaux.
r/ Trois-mâts, 1870. E. PALOT. Argent.

— COMPAGNIE BORDELAISE ASSURANCE MARITIME. Prêts à la grosse. 22 FEVRIER 1843.
r/ Trois-mâts. E. DUBOIS. Argent.

— L'AQUITAINE. SOCIETE ANONYME D'ASSURANCES MARITIMES. Ecusson aux armes de Bordeaux.
r/ Trois-mâts. 1847. LESSAGNE F. Bronze.

— COMITE DES ASSUREURS MARITIMES DE BORDEAUX. 1er JUILLET 1849. E. ROGAT.
r/ Femme étendue sur une barque antique tenant la voile et le gouvernail. Argent.

— L'AMPHITRITE. Cie ANONYME ASSURANCES MARITIMES. Décret du 15 AVRIL 1861. r/ Femme assise sur un cheval marin. STERN. Bronze.

Dr LASSERRE : très belle médaille de Marie-Antoinette :

a/ MAR ANTON. AUTRIAE FRANCIAE & NAVARR REGINA. Tête à gauche. Coiffure à boucles étagées ornées de rubans. Manteau de cour fleurdelisé. Collier à deux rangs de perles. DU VIVIER. 1771.

r/ Louis XVI. Tête à droite. LUDOVICUS XVI FRANC & NAVARR REX. Cheveux retombant sur les épaules. DUVIVIER F. Argent, 72 mm.

— Médaille d'Alexandre de Humblot de A. Bouvy.
r/ DOYEN DES ASSOCIES DE L'INSTITUT DE FRANCE.

— *Deux documents sur le second Empire :*

Pièce de 1 franc en argent.

a/ Le profil de Napoléon III a été effacé, GARDE MOBILE DE BORDEAUX, 3° Cie, 3° Bon, 29 août 1870.
r/ EMPIRE FRANÇAIS 1867.

M. MAGI : Exposition coloniale internationale de Paris, 1931 :

Quatre médailles dans leur écrin d'origine (bronze aluminium, 32 mm) : Afrique par L. Desvignes, Amérique par L. Bazor, Asie par Morlon, Océanie par A. Mouroux.

M. BENUSIGLIO : échantillons de monnaies russes.

SEANCE DU 18 DECEMBRE 1966

Présidence de M. BASTIDE.

Don de M. BARDET à la Bibliothèque du Cercle Andrieu de : *Sinica* (Journal de l'Institut chinois, Francfort, 1941) ; *Histoire des monnaies chinoises des origines à la République chinoise*, par LIAO BAO SEING.

Présentations :

M. CABARROT : présentation de pièces fourrées et incuses :
— Denier de César : pièce fourrée.
— As de Claude : pièce incuse.
— Denier de Juba II : pièce incuse.
— Denier de Domitien : pièce fourrée.
a/ IMP. CAES DOMITIANUS AUG P.M. Tête laurée à droite.
r/ TP IX IMP XV COS VIII P.P.
— Denier de Titus de bon aloi avec le même revers que la pièce précédente, ce qui indique la confusion qui régna quelquefois dans les ateliers monétaires romains.
Il s'ensuit une discussion sur la frappe des pièces incuses.

M. BARDET : double tournois Niquet de Charles VI (1380-1422), billon (Hoffman, n° 34).

Dr LASSERRE : jeton cuivre, 15 mm, d'Avignon.

a/ CAPITULU : ECCLESIA AVINION. Au centre, la Vierge tenant dans ses bras l'Enfant Jésus.

r/ SANCTA CRUX SALVE. Au centre, croix pattée.

Médaille de cuivre, 35 mm, de la Société des fêtes de charité de Bordeaux constituée le 30 avril 1851, héritière des anciennes commissions des bals de la garde nationale et de la commission de la cavalcade de 1851. Son but principal était de venir au secours de ceux qui souffraient.

a/ La Charité, vêtue à l'antique, protégeant deux enfants. SOCIETE DES FETES DE CHARITE DE BORDEAUX. Signé : J.B.I. CONSTANT.

r/ Gravé au centre, entouré d'une couronne de laurier. COMMISSAIRE 1851.

M. Lataste : médaille d'argent :

a/ Duc de Berry. Tête à gauche, revêtu d'un uniforme militaire. Signé : GAYRARD.

r/ LE DEPARTEMENT DU NORD A LA MEMOIRE DU DUC DE BERRY, 26 AOUT 1829.

M. Dugros : jetons bordelais :

— LA SAUVEGARDE, ASSURANCES MUTUELLES CONTRE L'INCENDIE, 1842.

r/ MORALITE — SECURITE — ECONOMIE.
Jeton octogonal.

— COURTIERS DE COMMERCE DE LA VILLE DE BORDEAUX.

r/ Le port. CAQUEE. GAT IN.

— COMPAGNIE DES AGENTS DE CHANGES DE BORDEAUX.

r/ CREDIT PUBLIC, COMMERCIAL & INDUSTRIEL. LA BOURSE. J.B.J. CONSTANT.

— BANQUE DE BORDEAUX. Fondée en 1819. J.B.J. CONSTANT A BORDEAUX.

r/ Palmes, corne d'abondance, caducée.

— CAISSE D'EPARGNE DE BORDEAUX FONDEE EN 1819. STERN F.

Monnaie satirique sur Napoléon III :

Pièce de 5 francs argent de 1868. Tête à gauche sur laquelle un graveur fort adroit a finement gravé un casque à pointe allemand avec la jugulaire. Pièce probablement unique. Le revers n'a pas été modifié.

Pièce de 1 franc où le profil de Napoléon III a été contremarqué : SEDAN.

M. Lataste : format de 5 cent., billon (NAPOLEON III LE MISERABLE 80 000 PRISONNIERS).

a/ Profil à gauche. Coiffé du casque à pointe fumant un cigare.

r/ Aigle impérial sur un canon.

M. Magi : monnaie satirique, cuivre, 32 mm.

a/ Tête-bêche de Napoléon III coiffé d'un casque allemand, fumant une cigarette et Guillaume Ier lauré. Légende circulaire : NAPOLEON III LE LACHE, GUILLAUME Ier LE CRUEL.

r/ Aigle à tête de chouette couronnée sur deux tibias croisés. Légende circulaire : LES VAMPIRES DE LA MORT 1870-1871. Tranche lisse.

Variété de la pièce présentée par le docteur Lasserre, frappée en laiton.

SEANCE DU 22 JANVIER 1967

Présidence de M. Bastide.

Il est tout d'abord décidé de procéder à l'élection d'un nouveau bureau lors de la séance de février prochain.

Présentations :

Dr Cougoul : statère persique de Nagidos (vers 360 av. J.-C.).

a/ Aphrodite vêtue d'un chiton et d'un peplos, assise sur un trône, les pieds sur un escabeau, coiffée d'un polos, tenant une patère ; sur le trône, un rat ; Eros ailé volant à droite.

r/ Nagidikon-Dyonisos barbu, debout à gauche, tenant un cep avec grappes et s'appuyant sur un long thyrse ; en haut à gauche, monogramme, une sauterelle et initiale de magistrat.

M. Saubusse : quatre deniers romains de Macrin (217-218), de Julia Soemias, mère d'Elagabale, d'Elagabale (218-222), de Julia Paula, femme d'Elagabale.

M. Dugros : présente quelques médailles bordelaises :

a/ SOCIETE PHILANTHROPIQUE : LE DUC DE BERRI, PRES.

r/ BON POUR UNE SOUPE. Bronze.

a/ VILLE DE BORDEAUX.

r/ CONSEIL MUNICIPAL (E. de Fayolle 100).

Exposition maritime internationale de Bordeaux, 1907, plaquette. Ces deux dernières de H. Dubois.

D^r Ch. Lasserre : série de onze médailles de mariage, de 1826 à 1895 (argent ou argent doré) datées par les poinçons, la plupart d'un intérêt artistique certain (graveurs : Andrieu, de Puymaurin, Gayard, Montagny et Petit).

M. Magi : série de nouvelles monnaies anglaises (1966) : demi-couronne, florin, shilling anglais et écossais (cupronickel), 6 pence, 3 pence (bronze alu), penny, demi-penny (bronze).

SEANCE DU 19 FEVRIER 1967

Présidence de M. BENUSIGLIO, président.

Présentations :

Dr COUGOUL : trésor d'Auriol (près de Marseille) :

Diobole 1,21 g. Tête de Pallas à gauche avec les cheveux relevés et une bande perlée. Boucles d'oreille.
r/ Carré creux quadriparti.
Variante non décrite par Babelon.
Il s'ensuit ensuite un échange de vues sur la circulation monétaire à l'arrivée des Phocéens à Marseille, une des étapes de la route de l'étain vers les îles Britanniques.
Ce trésor, étudié par Babelon et La Tour, comprenait des pièces frappées en Grèce et les autres soit dans l'occident méditerranéen, soit dans la région de Marseille, ce qui semble être le cas pour la pièce présentée.

M. MÉNARD : présentation de deux pièces de la République romaine.

M. NONY : monnaie d'argent médiévale trouvée dans la mine de Diogènes (province de Ciudad Réal, Espagne). Tram de petite Arménie du roi Léoon Ier (1199-1226).

M. DUGROS : médailles du voyage de Louis-Napoléon Bonaparte à Bordeaux (E. de Fayolle 66).

— Napoléon III (V.G.N. 3365, 3403, 3402).

— Médaille de l'Assemblée nationale à Bordeaux, 12 février 1871 :

a/ Armes de Bordeaux.
r/ Elections du 6 février 1871.

M. MAGI : jeton :

Bustes accolés de Louis IX (Saint Louis) et Charlemagne. Lég. circ. : STARILIM S. LUDOVICI * CAPITVL CAROLI MAGN. En bas : DUBOIS F.
r/ Lég. circ. : COMPAGNIE DES NOTAIRES DE L'ARRONDT DU HAVRE * 1844 *. Deux parchemins des lois. KAROLVS 803-805 et LVDOVICVS 1270 dans une couronne de chênes et de lauriers.
Jeton octogonal (argent), 19,2 g, 36 mm, tranche lisse avec diff. l'abeille.

Médaille :

Les armes couronnées du Havre sur une ancre entourée de sujets allégoriques et d'une banderole : AVRE / DE GRACE / NURISCO / ET EXTINGUO. En bas : RIEUL PERE GRAV.

r/ Lég. circul. : CAISSE D'EPARGNE DU HAVRE AUTORISEE / PAR / ORDONNANCE / ROYALE / DU 18 JANVIER / 1822 en six lignes dans une couronne de lauriers. Rond, argent, 25 g, 39 mm, tranche lisse avec diff. la corne d'abondance.
L'abeille : différent de Renouard de Bussières (1869-79).

Corne d'abondance : différent de Jean-Louis Ruau (1879-91) ces pièces ont été frappées sous la troisième République par la Monnaie de Paris.

Dr LASSERRE : médaille, prix d'honneur Exposition nationale d'aviculture, 1911, argent, 41 × 57.
Médaille commémorative de l'arrivée des Américains en 1917.

COMPOSITION DU BUREAU POUR 1967

A la suite d'élections, le bureau est ainsi constitué :

Président d'honneur : M. le professeur Etienne.
Président : M. Cabarrot.
Vice-présidents : M. le docteur Cougoul, M. Desgraves.
Trésorier : M. Forton.
Secrétaire : M. Dupuch.

SEANCE DU 19 MARS 1967

Présidence de M. CABARROT, président.

Présentations :

Dr COUGOUL : Cyclades. Paros, statère argent, 6 g (B.M.C. Lycaonie, p. 51-4 ; Babelon, Calenderis, pl. 25-3).

M. CABARROT : pièce attribuée à l'atelier de Carthage.
a/ Tête d'Apollon entourée de deux épis.
r/ Cheval galopant.
Follis inédit de Constantin. Atelier d'Alexandrie.

M. MOMMÉJA : pièces de Bactriane.
— Ptolémée Ier, Atelier d'Alexandrie.
— Monnaie d'Hadrien.
— Document monétaire : coquille de Java.

M. TRAISSAC : monnaies provenant de l'épave du *Saint-Géran*, échoué au large de l'île Maurice en 1746, pièces argent espagnoles et françaises dont certaines présentent encore des traces de concrétions.

Dr LASSERRE :

— refrappe de la médaille argent de La Fayette, 43 mm ;
— refrappe de la médaille argent de Benjamin Franklin, 47 mm ;
— jeton maçonnique de la Mère Loge écossaise dissidente, puis ralliée, sept pans, argent, 32 mm, début XIXe siècle.
— jeton maçonnique argent, 26 mm, début XIXe siècle.

M. DUGROS : République française :

— *Ecoles communales laïques Bordeaux Fédération*, médaillette, 1885.
— *Ville de Bordeaux*. Armes. *Congrès gastronomique : l'Agriculture, 1885, Henri Dubois*, 1895.

— *Ville de Bordeaux.* Armes. *Monsieur Emile Loubet, président de la République. Inauguration de la statue élevée à la mémoire Louis-Urbain-Aubert de Tourny, 27 mars 1900.*

— *Bordeaux 1905 :*

La Ville, appuyée sur un écusson aux armes, salue les gymnastes. Au fond, le monument de Gambetta.
r/ XXXIe Fête fédérale, J. Delpech.

M. Bernard COUGOUL : monnaies de Pie IX.

SEANCE DU 16 AVRIL 1967

Présidence de M. CABARROT, président.

Présentations :

M. BASTIDE : denier de Faustine jeune et Commode.

M. MOMMÉJA : thaler de Marie-Thérèse, 1780, et François Ier, 1824.
— Médaille en cuivre : Naissance du roi de Rome, par Andrieu.
— Tchécoslovaquie : pièce commémorative de la révolution, 1945-1955.

M. DUGROS : pièces de Madagascar :

Ranavalo-Nanjaka III : effigie couronnée à gauche ; r/ Sous une couronne et entre deux palmes, KIROBO, 1888 (V.G. 4092).
France Libre : 1 franc et 50 centimes.
Union Française : Essais 2 francs, 1 franc cupro-nickel 1948, 2 francs et franc type courant 1948 ; essais 5 francs, 20 francs, 10 francs.
République malgache : Malagasy, 2 francs, 1 franc.

M. MAGI : différences de coins relevés sur les pièces de 5 centimes en acier inox retirées de la circulation le 1er février 1966. La frappe de 1961 où deux coins différents ont servi, l'un présentant des caractères nettement plus gros dans la légende, l'épaisseur variant également. Les millésimes 1962-1963-1964 sont frappés uniquement avec un coin finement gravé.

M. BENUSIGLIO : essai de la pièce de 100 francs CFP Nouvelles-Hébrides et condominium franco-anglais, 26 g, argent 835/1 000, 37 mm. Joly.

Dr LASSERRE : jeton argent, *Société des sciences et arts de Bordeaux,* 30 mm :

a/ UTILE DULCE. Rûche avec son essaim entourée de fleurs.

r/ SOCIETAS SCIENTIARUM & ARTIUM BURDIGALENSIS AN VI. Au-dessous, deux palmes.

— Jeton octogonal argent, 33 mm, *Manufacture royale des glaces de Saint-Gobain :*

a/ Vénus assise torse nu, à sa toilette. A gauche, un Amour lui présente un miroir ; à droite, un autre Amour lui offre un collier. GAYRARD FE.

r/ Dans une couronne de lauriers, en neuf lignes : *Etablie en 1770, reconstituée en société anonyme par ordonnance royale du 17 février 1830.*

— *Médaille de la vaccine,* argent, 41 mm :

a/ Un Esculape athlétique tient de sa main droite le bâton symbolique autour duquel est un serpent enroulé et d'un geste protecteur appuie sa main gauche sur l'épaule gauche d'une Aphrodite pudique.
A gauche, une génisse miniaturisée ; à droite, une lancette ouverte ; au-dessous, l'ampoule contenant la pulpe vaccinale ; en exergue : LA VACCINE M DCCCIV. Signé : ANDRIEU F. DENON DIR.
r/ Près de la tranche : MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE. Dans une couronne d'épis de blé et de fruits : A MADAME M. PLANDE SAGE-FEMME A SALIGNAC (GIRONDE) 1849.
L'avers de cette médaille était à l'origine le revers d'un médaille frappée sous Napoléon Ier sur la vaccine.
a/ NAPOLEON EMPEREUR. A droite, tête laurée de Napoléon ; à gauche, DENON DIR. ANDRIEU F.
La tête de cette médaille fut trouvée si belle qu'on s'en servit par la suite pour la plupart des médailles du règne de Napoléon Ier. Elle avait été exécutée d'après la statue de Chaudet, grand prix 1810. Le prix de la gravure du coin s'éleva à la somme de 2 400 francs. Le revers étant le même que l'avers de la médaille précédente, une autre variante de cette médaille existe ; comme Denon avait été révoqué sous la Restauration, son nom fut remplacé par de Puymaurin Dir. Le diamètre étant toujours de 41 mm. Les régimes passent, mais les coins demeurent et servent. Le coin de cette médaille existe à la Monnaie, *Catalogue du Musée monétaire,* coins, p. 540.

SEANCE DU 21 MAI 1967

Présidence de M. CABARROT.

Présentations :

M. BENUSIGLIO : monnaies carthaginoises frappées en Sicile au IVe siècle avant Jésus-Christ.

Dr COUGOUL : Byzance, sicle persique, 350 avant Jésus-Christ (B.M.C. 1).

M. CABARROT : monnaies de Galba. Interrègne. Othon et Vitellius. Grand bronze de Titus avec caractéristiques particulières.

M. BARDET : jeton Chambre de commerce de Bordeaux : Louis XV.

M. DUGROS : *Propagation de la vaccine.* Argent, 41 mm. Dans une couronne de chêne et de laurier une génisse. MARCHAIS F. A BORDEAUX.

r/ DEPARTEMENT DE LA GIRONDE. A M. DUMORA SAGE FEMME A SALLES 1881.

— Propagation de la vaccine. Variété. Argent, 32 mm. CONSTANT F.A. BORDEAUX.

r/ A.M. DUMORA SAGE FEMME A BELIET, 1884.

— Jeton maçonnique. L.O. anglaise, n° 204, or. DE BORDEAUX. Fondée en 1732. STERN, PARIS.

r/ SAGESSE — UNION — CHARITE. AR.

M. MAGI : tableau officiel des monnaies françaises et étrangères : or, argent nickel, ayant cours légal en France, avec l'indication des pièces dont la circulation est interdite. Nouvelle édition complétée pour 1911. Edité par J. Ferrand, 38, rue Tiquetonne, Paris, prix : 1 franc. Collection M.A. Taillefer.

M. REDEUILH : billet de 50 centimes. Produits forestiers des Landes du Sud-Ouest.

— Espagne : médaille commémorative, inauguration du chemin de fer de Saragosse à Madrid, 1856.

M. BENUSIGLIO : essais et piéforts des pièces de 1 franc 1959 et 1960, 10 francs 1965.

SEANCE DU 18 JUIN 1967

Présidence de M. CABARROT.

Présentations :

MM. BENUSIGLIO et CABARROT : présentation commune de monnayage punique :

a/ Tête de Tanit à gauche.
r/ Protomée de cheval à droite.

Cette présentation de vingt-six pièces couvrant une assez longue période dans le monnayage carthaginois permet d'observer une certaine continuité dans le type ; elle nous fournit l'occasion de relever de nombreuses variantes qui se retrouvent principalement au revers : cercles de différents modules, palmiers, globules et lettres puniques et, par la suite, donne lieu à d'intéressants commentaires.

M. BARDET : denier d'argent de la République romaine :

Plutia, magistrat monétaire (B.I.C. 5).

M. DUGROS : très intéressante présentation d'erreurs de frappe dont certaines paraissent être inédites :

— Louis XVI, 6 deniers, revers incus, Atelier de Bordeaux.
— Louis XVI, Constitution, 2 sols, 1792, Lille.
— Ire République, 5 centimes, double frappe, Paris ; 5 centimes sur 1 décime.
— Charles X, 5 francs, 1828, Paris, curieux exemplaire présentant une anomalie peu commune.
A l'avers, un revers incus avec un revers normal.
— IVe République, deux variétés de pièces de 5 francs sur flan de 2 francs, Atelier de Paris.
— 20 francs 1951 sur flan de 10 francs. 50 francs 1951 sur flan de 20 francs.

Ces deux pièces, amincies et décentrées, proviennent de l'Atelier de Beaumont. Ces frappes insolites sont très rares après les contrôles successifs auxquels les pièces sont soumises au cours de leur frappe.

Dr DELPRAT : Mexique 1943 : pièces de 50 pesos or, curieuses erreurs de frappe 50 pesos omis et 37,5 g or répété deux fois. Cette anomalie paraît ne s'être produite que sur la série de 1943.
Médaille bronze : Association des élèves de l'Ecole de Santé Navale.
Ethiopie : monnaies d'or, commémoration du 75e anniversaire et cinquante ans de règne de Haïlé-Sélassié Ier.

M. BENUSIGLIO : piéfort de la pièce de 5 francs 1960 ; essai 5 francs 1959 ; pièce de 5 francs 1964 frappe médaille.

M. MAGI : pièce commémorative du mariage de la princesse Margrethe du Danemark et du comte de Monpezat.

SEANCE DU 15 OCTOBRE 1967

Présidence de M. CABARROT.

Présentations :

Dr CASTÉRA : quatre pièces ibériques dont deux avec surfrappes romaines.

M. CABARROT : commentaires sur l'étude du trésor de Margaux publiée dans la *Revue numismatique* avec M. Nony, dont l'enfouissement aurait pu être provoqué par un raid de pirates, hypothèse confirmée par le panégyrique de Constantin par Nazarius.

M. Bernard COUGOUL : deniers romains trouvés à Hiérapolis : Julia et Constantin le jeune, Atelier d'Antioche.

M. DUGROS : *Société des Amis de l'Université de Bordeaux*, argent et bronze :

a/ Reproduction du sceau de l'Université de Bordeaux.
r/ Couronne feuille de chêne et de laurier.

— *Bordeaux-Club :*

a/ Armes de Bordeaux.
r/ BC 50, Crs du Chapeau-Rouge, 25 Février 1869.

— *New-Club de Bordeaux :*

a/ Armes de Bordeaux encadrées par deux croissants.

— *Société des Steeple-Chases :*

a/ Armes de Bordeaux encadrées par deux croissants.
r/ SOCIETE DES STEEPLE CHASES. NC 28 FEVRIER 1857 MASSON. EDIT.

M. GABAGNOU : République populaire de Pologne, pièce de 100 zloty, argent, 1966. Commémoration du millénaire de la Souveraineté polonaise.
— Deux essais et pièces officielles.
— Royaume du Boutan, pièce d'or.

SEANCE DU 26 NOVEMBRE 1967

Présidence de M. CABARROT.

Présentations :

M. BENUSIGLIO : *Ionie :* présentation d'une des premières monnaies frappées en électrum, VIIe siècle avant Jésus-Christ, 7 mm, 0,55 g.

a/ Protubérance centrale avec rayons.

r/ Carré creux.

Carthage : monnaies en bronze (M. 258-309).

République romaine : Cornélia Supéra femme d'Emilien, pièce frappée à Parium (Mysie), argent, variante du Syllogae de Copenhague, n° 302.

Dr COUGOUL : *Aitolie :* monnayage fédéral 279-168 quart de statère en argent, 2,40 g (B.M.C. 25).

M. Bernard COUGOUL : Hadrien 76-138, Atelier d'Alexandrie, bronze, 10,50 g (B.M.C. 649).

Byzance : Héraclius, vers 400.

M. BARDET : bronze, Antonin le Pieux, 138-161 (Cohen 1046).

Dr CASTÉRA : as de bronze de Marc Aurèle (C. 455).

Dr LASSERRE : médailles de la Restauration :

— Médaille commémorative de l'entrée de Louis XVIII à Paris, bronze, 40 mm.

— Gatteaux, 1788-1881. Médaille de Philibert de l'Orme, cuivre, 42 mm.

— Médaille commémorative du sacre de Charles X.

M. DUGROS : insignes d'anciens corps de métiers disparus :

Portefaix : insigne rectangulaire sous les croissants de Bordeaux (n° 331-1822).

Insigne rond : *Portefaix,* croissants de la Ville de Bordeaux (n° 1625).

Insigne ovale : *Commissionnaire,* croissants de la Ville de Bordeaux (n° 224).

M. BENUSIGLIO : piéforts : 5 centimes 1966, 10 centimes 1962, 20 centimes 1962, 50 centimes 1962, série en argent et cupro-aluminium.

Dr CASTÉRA : médailles du Général de Gaulle, Pont de Bordeaux, Château de Chambord.

M. GABAGNOU : décoration : ordre souverain et militaire de Malte, chevalier d'Honneur et de Dévotion, modèle italien.

Monnaies du royaume des îles Tonga.

République d'Israël, monnaie de la Victoire, 1967.

Royaume du Siam (Thaïlande), commémoration des Jeux asiatiques.

République du Congo, Kishava, 1967.

SEANCE DU 17 DECEMBRE 1967

Présidence de M. CABARROT.

Présentations :

M. BENUSIGLIO : remarquable série de monnaies celtibériennes en bronze : de Gades, Contestani, Tarraconnaise, Ausetani, Illergètes.

M. BARDET : deniers d'argent de la République romaine.

Dr DELPRAT : Louis XV : louis d'or au bandeau 1747, atelier d'Amiens.

Dr LASSERRE : médaille du Conseil municipal, 1878.

Pièce de 10 cent. bronze 1858 avec surfrappe patriotique.

Pièce de bronze de la IIIe République avec surfrappe publicitaire.

M. DUGROS : insignes bordelais de corps de métiers : CHAMBRE DE COMMERCE. MARCHAND AMBULANT & MARCHAND DES QUATRE SAISONS.

M. BENUSIGLIO : piéforts et essais de monnaies divisionnaires de 1962.

Dr DELPRAT : monnayage de la République de Sierra-Léone pour le 5e Anniversaire de l'Indépendance.

M. MAGI : Canada. Série du centenaire de la Confédération, 1867-1967.

BIBLIOGRAPHIE

BABELON (E.). — *Description historique et chronologique des monnaies de la République romaine,* 1885-1886.

BABELON (E.). — *Traité des monnaies grecques,* Paris, 1907-1928.

BELFORT (De). — *Description des monnaies mérovingiennes,* Paris, 1892-1895.

B.M.C. — *Catalogue of the Greek Coins in the Bristish Museum,* Londres, 1873-1927.

BOEHRINGER (E.). — *Die Münzen von Syrakus,* Berlin-Leipzig, 1929.

CALLU. — *Genio Populi Romani,* 1960.

CIANI. — *Les Monnaies royales françaises,* Paris, 1926.

COHEN (H.). — *Monnaies frappées sous l'Empire romain,* 2e éd., Paris, 1880-1892.

EVRARD DE FAYOLLE. — *Histoire numismatique de la Chambre de commerce de Bordeaux,* 1705-1898.

HÉNNIN. — *Histoire numismatique de la Révolution française,* 1826.

HEWLETT. — *Anglo Gallic Coins,* Londres, 1920.

HOFFMAN. — *Monnaies royales de France de Hugues Capet jusqu'à Louis XVI,* Paris, 1878.

LAFAURIE. — *Les Monnaies des rois de France,* Paris-Bâle.

LA TOUR (De). — *Altas des monnaies gauloises,* Paris, 1892.

LUYNES (De). — « Description des monnaies grecques antiques de sa Collection », par J. BABELON, Paris, 1924.

MAZARD. — *Corpus Numidiae Mauretaniaeque,* Paris, 1955.

M.M. — *Monnaies et médailles,* Bâle.

NAVILLE. — *Monnaies d'or de Cyrénaïque,* Genève, 1951.

POEY D'AVANT. — *Monnaies féodales de France,* Paris, 1858, 1860, 1862.

R.I.C. — *The Roman Impérial Coinage .*

SABATIER (S.). — *Description générale des monnaies byzantines.*

SVORONOS. — *Die Münzen der Ptolem a eer, Athènes,* 1904-1908.

S.Y.D. — *Sydenham the coinage of the Roman Republic,* Londres, 1952.

V.G. (Victor GUILLOTEAU). — *Monnaies françaises Colonies Métropole,* Versailles, 1937-1942.

VIVES Y ESCUDERO. — *La Monéda Hispanica, Madrid,* 1926.

VLASTO. — *Descriptive Catalog of the collection of tarentine Coins,* Londres, 1947.

R.N. — *Revue numismatique.*

N.C. — *Numismatic Chronicle.*

MONNAIES ROMAINES DU IVe SIECLE (VARIANTES ET INEDITS)

par J.-Jean CABARROT.

FOLLIS INEDIT DE L'ATELIER DE TREVES

Pl. II, n° 1.

Le revers MONETA SACRA, destiné à ramener la confiance dans les espèces monétaires et à rappeler l'inviolabilité de la monnaie, apparaît à Trèves très vraisemblablement vers la fin de l'année 299, alors que s'achève l'émission $\frac{A\bigstar}{TR}$. Ce nouveau revers va supplanter le type traditionnel du Génie (qui ne réapparaîtra qu'en 302 avec l'émission $\frac{S\ F}{ITR}$), et celui de la Fortune, avec la légende FORTVNAE REDVCI, qui avait été émis l'année précédente, sans doute pour célébrer le retour d'Afrique de Maximien [1], et qui ne se poursuivra pas au-delà du début de l'émission suivante $\frac{\bigstar}{ATR}$.

L'émission $\frac{\bigstar}{ATR}$ presque entièrement consacrée au type de revers MONETA SACRA se termine à la fin de 301. Elle est suivie de l'émission $\frac{\bigstar}{ITR}$, très courte (début 302), et dont il n'est connu que très peu d'exemplaires.

Parmi ceux-ci figure celui signalé par Voetter dans le catalogue de la Collection Gerin [2]. On en trouve cinq dans le trésor de Fyfield [3] (sur 2 106 pièces), un seul dans le trésor de Kellmünz [4] (sur 1 153 pièces), un seul également dans le trésor de Domqueur [5] (sur 1 828 pièces). Il n'en existe pas dans les trésors de Seltz I et II, Wettelsheim, Montbouy et Margaux. Il faut y ajouter un exemplaire

---

1. D. KIENAST, cité par P. BASTIEN, *Trésor de Domqueur,* p. 13.
2. O. VOETTER, *Sammlung Gerin,* Wien, 1921.
3. E.T. LEEDS, *A Hoard of Roman Folles... found at Fyfield,* Oxford, 1946.
4. H.J. KELLNER, « Ein Fund spätrömischer Münzen von Kellmünz » *Bayerische Vorgeschichtsblätter,* 1954.
5. P. BASTIEN, *Le Trésor monétaire de Domqueur,* Wetteren, 1965.

au Cabinet des Médailles de Paris, et deux qui ont fait l'objet d'une communication de M. le Dr Bastien à la Société française de Numismatique [6].

On sait que la ponctuation est exceptionnelle dans les légendes monétaires romaines. Néanmoins, on peut constater qu'à Trèves, la ponctuation apparaît dans les légendes du type MONETA SACRA, et devient assez commune. A côté des légendes non ponctuées qui restent tout de même les plus courantes, il existe deux types donnés par Voetter [7] :

M • SACRA AVGG ET CAESS NN
MONETA • S • AVGG ET CAESS NN

que l'on trouve dans l'émission $\frac{\bigstar}{\text{ATR}}$. Plus tard, dans l'émission $\frac{\text{S F}}{\text{ITR}}$, il semble que seul le second type subsiste.

Les légendes de l'émission $\frac{\bigstar}{\text{ITR}}$ présentent plus de variétés dans leur ponctuation. A côté des légendes non ponctuées,

MONETA SACRA AVGG ET CAESS NN	1 exemplaire de la 1re officine pour Constance (Cabinet des Médailles, Paris, n° 3475).
MONETA S AVGG ET CAESS NN	1 exemplaire de la 1re officine pour Galère (Communication du Dr Bastien).
et la ponctuation de l'émission précédente,	
MONETA•S•AVGG ET CAESS NN	1 exemplaire de la 1re officine pour Dioclétien (Trésor de Domqueur, n° 237). 1 exemplaire de la 1re officine pour Maximien (Voetter, Coll. Gerin, n° 91).
on trouve les ponctuations suivantes :	
MONETA S•AVGG ET CAESS NN	2 exemplaires de la 1re officine pour Dioclétien (Trésor de Fyfield) [8]. 2 exemplaires de la 1re officine pour Galère (Trésor de Fyfield). 1 exemplaire de la 2e officine pour Dioclétien (Trésor de Fyfield).
MONETA S • AVG • G • ET CAESS NN	1 exemplaire de la 1re officine pour Dioclétien (Trésor de Kellmünz, n° 238). 1 exemplaire de la 2e officine pour Constance (Communication du Dr Bastien).

6. P. Bastien, « Folles marqués $\frac{\bigstar}{\text{ITR}}$ $\frac{\bigstar}{\text{IITR}}$ émis en 301 par l'atelier de Trèves », *Bulletin de la Société française de numismatique*, n° 3, mars 1959.
7. O. Voetter, *Sammlung Gerin, op. cit.*
8. Il est bon toutefois de préciser que si le catalogue du trésor de Fyfield mentionne bien la légende MONETA S. AVGG ET CAESS NN, il semble que la pièce reproduite pl. IV, n° 38, porte la légende MONETA.S.AVGG ET CAESS NN.

Nous pouvons ajouter, pour ce dernier type, un follis de la collection Miller (donnée à la Société archéologique de Bordeaux), dont la description est la suivante :

D/ MAXIMIANVS NOB CAES. Buste de Galère lauré et cuirassé à droite.

R/ MONETA S • AVG • G • ET CAESS NN $\frac{\bigstar}{\text{IITR}}$.

Diamètre : 28 mm ; poids : 11,03 g ; axe : ↓

Il ne semble pas qu'il y ait identité des coins de revers de cette pièce et de celle publiée par le Dr Bastien.

On ne connaît donc — pour le moment — que douze exemplaires de folles de cette émission, ce qui, par là même, montre sa brièveté. Mais sans doute l'avenir en révèlera d'autres puisque, à ce jour, aucune liaison de coins n'a pu être établie pour les types décrits ci-dessus.

TRESOR DE GORTYNE

Pl. I et II, nos 1 à 15.

M. le professeur Marcadé a bien voulu nous confier pour étude quinze monnaies d'époque constantinienne provenant de fouilles effectuées à Gortys d'Arcadie en 1952.

Ces fouilles ont été publiées dans le *Bulletin de correspondance hellénique*, par M. René Ginouvès [1]. Il s'agit, rappelons-le, de la fouille d'un établissement thermal au cours de laquelle furent trouvés trois trésors : l'un comportant 5 000 monnaies environ datant du début du IVe siècle (rassemblées vraisemblablement vers 314/317) se trouvait dans un vase ; le second, de 95 monnaies enfouies vers 337, était simplement protégé par quelques briques ;

1. *Bulletin de correspondance hellénique*, t. 77, 1953. Chronique des fouilles de 1952, Gortys d'Arcadie (p. 263-271), par René Ginouvès.

le troisième, de 5 800 pièces, également dans un vase, avait été aussi enfoui vers 337.

Il est très vraisemblable que les quinze monnaies de notre lot proviennent du premier trésor. Leur état, et notamment celui de la pièce la plus récente (catalogue ci-après n° 10) ne permet pas de repousser l'enfouissement à 337. Malgré l'oxydation, elle est pratiquement à fleur de coin et ne peut avoir circulé que très peu de temps après son émission. Nous reviendrons plus loin sur cette pièce qui présente une autre caractéristique intéressante.

Cinq ateliers sont représentés dans ce petit ensemble : Ticinum, Rome, Siscia, Thessalonique et Héraclée. C'est cet ordre géographique que nous adopterons pour le catalogue.

Dans l'ignorance où nous sommes de la méthode de prélèvement, nous ne pouvons pas déduire d'un si faible échantillonnage une conclusion quelconque sur les courants commerciaux de cette époque. Tout au plus pouvons-nous constater que les ateliers de Rome, Thessalonique et Siscia représentent les quatre cinquième de l'ensemble.

Sans vouloir se livrer à des hypothèses trop hasardeuses, il faut tout de même considérer cette date de 317 et situer cet enfouissement dans son contexte historique.

La date de la première guerre civile entre Constantin et Licinius a été remise en question ces dernières années. Celle de 314, qui jusqu'ici avait été retenue, a été réfutée par M. P. Bruun [7]. A l'aide d'arguments numismatiques (classement des émissions de l'atelier d'Arles), il a pu reporter au 8 octobre 316 la date de la bataille de Cibalae, point terminal de cette campagne. M. A. Chastagnol, dans son article critique [8], apporte, grâce aux sources littéraires, un sérieux appui à cette thèse. La deuxième guerre se termina par la défaite de Licinius à Chrysopolis, le 18 septembre 324. Licinius fut exécuté à Thessalonique au début de 325.

C'est donc entre ces deux guerres civiles que se situe l'enfouissement. Malgré la réconciliation officielle consacrée par la nomination des Césars (1[er] mars 317), il semble que la paix ait toujours été chancelante entre Constantin et Licinius [9]. En fait, l'insécurité a dû régner dans la péninsule balkanique jusqu'à la mort de Licinius. Et c'est bien là un motif suffisant pour justifier cet enfouissement au cours de cette époque troublée.

---

2. H. Cohen, *Description historique des monnaies frappées sous l'Empire romain*, 2[e] éd., 1880-92.
3. O. Voetter, *Sammlung Gerin*, 1921.
4. J.P.C. Kent, *Numismatic Chronicle*, 1957.
5. P.M. Bruun, *Roman Imperial Coinage*, vol. VII (313-337), 1966.
6. R.I.C., *op. cit.*, p. 415.
7. P.M. Bruun, *The Constantinian Coinage of Arelate*, 1953, et *Studies in Constantinian chronology*, ANS, 1960.
8. *Revue numismatique*, 1962.
9. J.P. Callu, *Genio Populi Romani*, 1960, p. 101.

CATALOGUE

N°	*Description des D/ et R/*	*Marque atelier*	*Poids*	*Diamètre*	*Axe*	*Cohen*[2]	*Voetter*[3]	*Autres références*	*Datation*
	TICINUM								
1	D/ IMP MAXENTIVS P F AVG Tête laurée à droite. R/ CONSERV VRB SVAE Rome et Victoire dans un temple à quatre colonnes.	| / T T	6,16	24	↗	39	10	Kent[4] / 350	308/312 (Kent)
	ROME								
2	D/ IMP C MAXENTIVS P F AVG Tête laurée à droite. R/ CONSERV VRB SVAE Rome assise de face dans un temple à six colonnes.	H | / RQ	7,27	25	↖	21	5	Kent / 410	306/308 (Kent)
3	D/ IMP C MAXENTIVS P F AVG Tête laurée à droite. R/ CONSERV VRB SVAE Rome assise de face dans un temple à six colonnes.	H | / RBP	7,31	25	↓	21	9	Kent / 413	308/312 (Kent)
4	D/ IMP C CONSTANTINVS P F AVG Buste lauré et cuirassé à droite. R/ SOLI INV-I-CTO COMITI Le Soleil debout à droite avec la tête à gauche.	| / R S	4,85	22	↓	540	36	Kent / 468	312/313 (Kent)
5	D/ IMP MAXIMINVS P F AVG Buste lauré, drapé et cuirassé à droite. R/ SPQR OPTIMO PRINCIPI Aigle légionnaire entre deux enseignes.	| / R S	4,68	24	↘	181	16	Kent / 469	312/313 (Kent)
6	D/ IMP CONSTANTINVS P F AVG Buste lauré et cuirassé à droite. R/ SOLI INV-I-CTO COMITI Le Soleil debout à gauche avec le globe.	R | F / R*P	2,82	20	↓	536	86	R.I.C.[5] / 20	314 (R.I.C.)

Nº	Description des D/ et R/	Marque atelier	Poids	Diamètre	Axe	Cohen	Voetter	Autres références	Datation
7	D/ IMP CONSTANTINVS P F AVG Buste lauré et cuirassé à droite. R/ SOLI INV-I-CTO COMITI Le Soleil debout à gauche avec le globe.	R | X | F ——— RT	2,92	20	↘	536	manque	R.I.C. ——— 28	314/315 (R.I.C.)
	SISCIA								
8	D/ IMP LIC LICINIVS P F AVG Buste lauré drapé et cuirassé à droite. R/ IOVICONS-ERVATORIAVGGNN Jupiter debout à gauche avec sceptre, Victoire et aigle.	| ε ——— SIS	3,40	23	↓	123	13	Kent ——— 801	311/313 (Kent)

On sait que la rupture entre Daza et Licinius survint en 313 alors qu'était émis le R/ IOVI CON-SERVATORI AVGG NN $\frac{| A — ε}{SIS}$ pour Constantin, Daza et Licinius. A la suite de la bataille de Campus Serenus (1er mai 313), où Daza fut écrasé, il disparut du monnayage et l'on ne trouve plus dans la seconde partie de cette émission portant la même marque, que Constantin et Licinius. La différence entre la première et la seconde partie de l'émission semble pouvoir se faire par l'emploi des bustes de D/. Il semble, en effet, que la seconde partie n'ait utilisé que la tête laurée à droite, la première employant des bustes drapés et cuirassés[6]. On ne connaît pas, semble-t-il, de D/ avec la tête laurée à droite pour Daza. Remarquer également la césure CONS-ERVATORI assez fréquente dans certaines officines.

Nº	Description des D/ et R/	Marque atelier	Poids	Diamètre	Axe	Cohen	Voetter	Autres références	Datation
9	D/ IMP CONSTANTINVS P F AVG Tête laurée à droite. R/ IOVICON-SERVATORIAVGGNN Jupiter debout à gauche avec sceptre, Victoire et aigle.	| B ——— SIS	3,73	24	↑	312 var.	18	R.I.C. ——— 3	313/315 (R.I.C.)
10	D/ IMP CONSTANTINVS P F AVG Buste lauré et cuirassé à droite. R/ SOLI INVI-C-TO COMITI Le Soleil debout à gauche avec le globe.	* | ——— SIS	3,40	21	↓	536	29 var.	R.I.C. ——— manque	317

Nous nous trouvons là en présence d'une variante intéressante du nº 32 du R.I.C. La marque d'atelier normale est $\frac{* |}{ASIS}$ avec cinq officines (A à ε). Pourquoi la lettre d'officine ne figure-t-elle pas à l'exergue de cette pièce?. Faut-il incriminer la négligence du graveur? Faut-il y voir un premier essai de cette émission ? Il est impossible de se prononcer pour le moment. Il faut noter que les pièces de Constantin sont les seules, dans cette émission, à porter l'étoile dans le champ du revers.

Nous rappelons qu'il s'agit de la pièce la plus récente de notre lot et qui date certainement l'enfouissement du trésor.

Nº	Description des D/ et R/	Marque atelier	Poids	Diamètre	Axe	Cohen	Voetter	Autres références	Datation
	THESSALONIQUE								
11	D/ CONSTANTINVS P F AVG Tête laurée à droite. IOVI CONSE-RVATORI Jupiter debout à gauche tenant le globe.	[couronne] | Γ ——— ·SM·TS·	4,78	24	↓	manque	4	Kent ——— 869	311/313 (Kent) avant le 1er mai 313
12	D/ IMP C CONSTANTINVS P F AVG Buste lauré et cuirassé à droite. R/ IOVI CONSERVATORI AVGG NN Jupiter debout à gauche avec sceptre, Victoire et aigle.	| ——— ·TS·B·	3,93	24	↑	309	7 var.	Kent ——— 872	311 1er mai 313 (Kent)
13	D/ IMP LIC LICINIVS P F AVG Buste lauré drapé et cuirassé à droite. R/ IOVI CONSERVATORI AVGG NN Jupiter debout à gauche avec sceptre, Victoire et aigle.	| ——— ·TS Γ	3,46	25	↑	123	8	Kent ——— 873	311 1er mai 313 (Kent)
	HERACLEE								
14	D/ IMP C GAL VAL MAXIMIANVS P F AVG Tête laurée à droite. R/ GENIO IMP-E-RATORIS Génie à gauche avec patère et corne d'abondance.	* | ——— HTA	7,06	25	↑	48	13	Kent ——— 919	308-311 (Kent)
15	D/ IMP C FL VAL CONSTANTINVS P F AVG Tête laurée à droite. R/ IOVI CONSER-VATORI AVGG Jupiter debout à gauche avec sceptre, Victoire et aigle.	| Γ ——— SMHT	2,94	22	↓	297	9	Kent ——— 937	311 1er mai 313 (Kent)

Après la défaite de Daza, une légère modification est apportée à la légende de revers : CONS-ERVATORI au lieu de CONSER-VATORI (Bruun, R.I.C., VII, p. 534).

FOLLIS INEDIT DE CONSTANTIN DE L'ATELIER D'ALEXANDRIE

Pl. II, n° 2.

Cette pièce, qui appartient à la collection de M. Nony et a été acquise dans le commerce, nous ramène aux querelles de la famille constantinienne et plus précisément à la première guerre civile qui opposa Constantin et Licinius.

Celle-ci se déroula très certainement à l'automne de 316 et le point culminant en fut la bataille de Cibalae (8 octobre 316 selon la nouvelle datation proposée par M. P. Bruun). La cause en fut la trahison de Bassianus, beau-frère de Constantin, qui, sur le point d'être nommé César, avait pris un peu trop à cœur les intérêts de Licinius. Le complot découvert, Constantin fit mettre à mort Bassianus. Cette exécution entraîna la guerre [1].

Une guerre, et principalement une guerre civile, est souvent la source d'anomalies monétaires. C'est une de celles-ci que nous allons examiner.

L'Orient faisait partie du domaine de Licinius. Entre autres ateliers monétaires, il contrôlait l'un des plus importants de l'Empire, celui d'Alexandrie. La séquence des émissions de cet atelier pour cette période troublée, donnée par Voetter [2], n'a jamais prêté à discussion. M. J.P.C. Kent [3] et M. P. Bruun [4] en dernier lieu l'ont adoptée. La chronologie, par contre, reste discutée car M. P. Bruun [5] n'admet pas la date de 314 précédemment admise pour la première guerre civile et la repousse fort justement à l'automne 316 [6].

C'est à partir de 313 vraisemblablement qu'est frappé à Alexandrie le revers IOVI CONSERVATORI, revers propre à Licinius [7], qui sera utilisé jusqu'à la défaite de cet empereur en 324 avec des variations diverses. On trouve d'abord les émissions du groupe N, avec la marque [N|A — ALE], qui utilise la légende IOVI CONSERVATORI pour Constantin et Licinius. Puis [✱ / A / N — ALE] avec le revers IOVI CONSERVATORI AVGG, toujours pour les mêmes dirigeants. Viennent ensuite les émissions du groupe K qui se poursuivront jusqu'après l'avènement des Césars (317). La première de ces émissions qui

1. J.P. Callu, *Genio Populi Romani*, 1960, p. 88.
2. O. Voetter, *Sammlung Gerin*, 1921.
3. J.P.C. Kent, « The Pattern of Bronze Coinage under Constantine I », *Numismatic Chronicle*, 1957.
4. P.M. Bruun, *Roman Imperial Coinage*, vol. VII, 1966.
5. P.M. Bruun, « Studies in Constantinian Chronology », *Numismatic Notes and Monographs*, n° 146, A.N.S., New York, 1960.
6. A. Chastagnol, *Revue numismatique*, 1962.
7. J.P.C. Kent, *The Pattern...*, N.C., 1957, p. 30.

porte le sigle [✱ / K | A / X — ALE] doit débuter peu avant la guerre civile et porte la légende IOVI CONSERVATORI AVGG. Cependant, lors du début des hostilités, et toutes les relations étant rompues entre les deux empereurs, Licinius fit modifier la légende de revers de cette émission et l'on trouve alors, avec la même marque d'atelier, la légende IOVI CONSERVATORI AVG. Il manifestait ainsi sa volonté d'être le seul empereur reconnu, tout au moins sur les territoires qu'il contrôlait.

L'émission suivante [✱ / K | X / A — ALE] doit débuter avant la fin de l'année 316 puisqu'on y retrouve la même légende de revers ; et ce n'est qu'après le début de 317, lorsque Constantin et Licinius furent réconciliés, qu'est reprise la légende avec AVGG.

Tout ceci est parfaitement ordonné et logique. Mais notre pièce, décrite ci-après, semble tout remettre en question :

D/ IMP C FL VAL CONSTANTINVS P F AVG

Tête de Constantin laurée à droite.

R/ IOVI CONSE-RVATORI AVG [✱ / K | B / X — ALE]

Jupiter avec sceptre, Victoire et aigle.
Diamètre : 24 mm ; poids : 3,03 g ; axe : ↑.

Pourquoi, en effet, à Alexandrie, en plein fief de Licinius, au plus fort de la guerre entre les deux empereurs, une émission au nom de Constantin seul ? Il ne faut voir sans doute dans ce fait aucune intention politique. M. P. Bruun a bien voulu nous faire connaître son point de vue, et pour lui « l'explication la plus rationnelle de cette pièce est qu'elle fut frappée quand Licinius eut décidé de rompre les relations avec Constantin et inaugura la légende de revers avec AVG. Les implications de ce fait peuvent ne pas avoir été claires pour les travailleurs manuels de l'atelier ; un coin de droit de Constantin peut avoir échappé à la destruction et par conséquent être employé par quelqu'un de l'atelier, qui tout à fait automatiquement, utilisa les coins dont il disposait ».

Il s'agirait donc d'une monnaie hybride. Dans ce cas ,il serait intéressant de savoir à quelle émission, antérieure ou postérieure à la guerre civile, peut se relier le coin de droit de notre pièce. Bien que les exemplaires à l'effigie de Constantin portant les sigles [✱ / K | X / A — ALE] et [✱ / K | A / X — ALE] ne soient pas particulièrement rares, il ne nous a pas encore été possible d'apporter une solution à ce problème.

Il faut bien constater que ce genre d'erreur dans le monnayage n'est pas chose exceptionnelle. Dattari avait déjà signalé [8] une pièce de Licinius avec le R/ IOVI CONSERVATORI AVG de l'émission (couronne / A / N sur ALE) antérieure à la guerre civile. Aucune tension ne semble avoir existé à ce moment-là, et aucun autre atelier du territoire de Licinius ne fait mention d'une rupture quelconque.

D'ailleurs, M. J.P.C. Kent disait à propos de cette période : « Il importe peu que quelques petites émissions, à l'est ou à l'ouest, soient faites au nom d'un seulement des collègues impériaux. Des émissions semblables peuvent être trouvées pendant des périodes de gouvernement collégial et ne doivent pas être surestimées [9]... »

Elles ne doivent pas non plus être sous-estimées. Car, dans ce cas au moins, cette « erreur » ne dénote-t-elle pas une certaine indifférence des monnayeurs aux querelles de leurs dirigeants ? Et par delà même, celle de la population ?

A PROPOS D'UNE EMISSION IRREGULIERE DE L'ATELIER D'ARLES

Pl. II, n° 3.

La pièce ci-après appartient à la collection Miller (déposée à la Société archéologique de Bordeaux). Elle n'est pas à proprement parler inédite car elle a déjà été signalée par M. Patrick Bruun dans sa thèse publiée en 1953 (*Constantinian Coinage of Arelate*), parmi les émissions irrégulières de cet atelier. En voici la description :

D/ CRISPVS—NOB CAES. Tête laurée à droite (type B : rubans).

R/ CAESARVM NOSTRORVM autour de VOT / V / TAR. Point entre C et M dans la légende circulaire.
Diamètre : 20 mm ; poids : 2,98 g ; axe : .

L'exemplaire cité dans le *Constantinian Coinage of Arelate* (n° 1 a, p. 85), appartient au Musée de Copenhague. Il possède un avers de type A, donc avec les rubans .

Les marques d'atelier PAR, TAR, QAR (on connaît également •SAR•) sont irrégulières parmi bien d'autres. Elles semblent avoir été émises parallèlement à l'émission régulière PA, P•A, •P•A•, très vraisemblablement en 320/321 lors de la commémoration des Quinquennalia des Césars .

M. Patrick Bruun a bien voulu nous faire remarquer que, fait curieux, l'atelier d'Arles avait beaucoup produit de pièces irrégu-

8. R.I.N. (*Rivista Italiana di Numismatica*), 1906, RIC, VII, n° 11.
9. J.P.C. Kent, *The Pattern...*, N.C., 1957, p. 30.

lières au cours des années 320/326. Il ajoute « qu'il a le sentiment que, d'une façon ou d'une autre, cela est relié à la réorganisation des ateliers gaulois au cours de ces années ; le personnel va d'un atelier à un autre. Une analyse du style et de la technique de la gravure pourrait donner un tableau plus clair de la date et du caractère de ces déplacements. »

Ce travail reste à faire. Il est à souhaiter que la publication de cette pièce puisse apporter un élément positif au chercheur qui entreprendra l'étude approfondie de ces émissions irrégulières.

EMISSION INEDITE DE DALMATIUS

Pl. II, n° 4.

La collection Miller possède plusieurs monnaies de Dalmatius. L'une d'elles, de l'atelier d'Arles, mérite de retenir notre attention.

Le monnayage de l'atelier d'Arles, pour la période constantinienne, est resté longtemps imprécis. Voetter, après d'autres, a proposé le premier un classement logique qui reste en grande partie valable. P.-M. Bruun a publié en 1953 [1] une étude partielle qui s'arrête en 330 et ne concerne pas la fin du règne de Constantin. Hill et Kent, dans *Late Roman Coinage* (1960), donnent un classement chronologique à partir de 324. En dernier lieu, P.-M. Bruun dans le R.I.C., volume VII (1966), vient de reprendre le problème dans son entier.

Mais, tout d'abord, rappelons brièvement les faits historiques :

Constantin est mort le 22 mai 337. « Les jalousies entre les fils et les neveux de Constantin expliquent que le partage préparé par Constantin en 335 ne fut pas réalisé. Aucun des princes ne prit le titre d'Auguste. Du 22 mai au 9 septembre l'empire continua d'être gouverné au nom du prince mort [2]. »

Le 9 septembre 337, à Viminacium, les trois fils de Constantin, Constantin II le Jeune, Constance II et Constant, après des négociations sans doute laborieuses, décidèrent de prendre le titre d'Auguste et de se partager l'empire. Il est fort probable que c'est au cours de cette entrevue que se fit l'accord contre l'ennemi commun, les neveux de l'empereur, et notamment Dalmatius, César depuis 335, et Hannibalianus, roi du Pont.

Est-ce pour se retrouver entre eux et ne pas avoir à partager l'empire avec ceux qu'ils considéraient comme des étrangers, ou est-ce qu'ils « firent une révolution par peur de la révolution [3] », car on pouvait craindre une révolte des partisans de Dalmatius et d'Hannibalianus, toujours est-il que peu après Dalmatius fut assas-

1. P.M. Bruun, *The Constantinian Coinage of Arelate*, 1953.
2. A. Piganiol, *L'Empire chrétien*, 1947, p. 74.
3. Grégoire de Naziance, cité par Piganiol, *op. cit.*, p. 74.

siné par les soldats, sans doute à l'instigation de Constance[4]. Hannibalianus subit le même sort quelques jours plus tard à Césarée de Cappadoce.

L'hostilité entre les deux partis datait de bien avant 335. Elle ne fit sans doute que croître après la mort de Constantin. Le problème qui se pose est de savoir si la mort de l'empereur entraîna la suppression du monnayage au nom de Dalmatius, ou si celui-ci put se maintenir jusqu'au 9 septembre.

Tout pouvait le laisser supposer, car les partisans de Jules Constance, que l'on considérait comme le chef de l'opposition, et de son frère Dalmatius (père de Dalmatius César et d'Hannibalianus), étaient nombreux et puissants. Au point que les fils de Constantin, pour ne pas rompre l'équilibre précaire, n'avaient pas osé prendre immédiatement le titre d'Auguste. Mais aucune preuve numismatique n'existait.

Dans la plupart des ateliers, la dernière émission de la période III a[5] (335-9 septembre 337) ne différencie pas la période antérieure à la mort de Constantin, de celle immédiatement postérieure (22 mai au 9 septembre) précédant l'avènement des Augustes. Constantin et Dalmatius y figurent conjointement[6]. Après le 9 septembre, la différenciation se fait facilement, même lorsque les ateliers utilisent les mêmes marques, du fait que Constantin le Jeune, Constance II et Constant portent le titre d'Auguste.

Cette preuve, nous l'apportons avec la monnaie de bronze décrite ci-après :

D/ FL DELMA-TIVS NOB C.

Buste lauré et cuirassé à droite avec le paludamentum.

R/ GLOR-IA EXERCITVS $\frac{\text{O}}{\text{? CONST}}$ (lettre d'officine illisible).

Deux soldats debout, tenant chacun une haste et s'appuyant sur un bouclier ; entre eux, une enseigne militaire.

Diamètre : 16 mm ; poids : 1,62 g ; axe : ↙ .

L'émission $\frac{\text{O}}{\text{PCONST}}$ (deux officines P et S) débute après le 22 mai 337, et seuls y figurent (d'après Hill et Kent, puis Bruun, R.I.C., VII) Constantin le Jeune, Constance II et Constant, tous trois Césars. Elle se poursuit après le 9 septembre où les trois princes prennent le titre d'Auguste.

Il faut donc ajouter maintenant Dalmatius à la première partie de cette émission, ce qui laisse entendre, ainsi qu'on pouvait le

4. A. PIGANIOL, *op. cit.*, p. 75.
5. P.V. HILL et J.P.C. KENT, *Late Roman Bronze Coinage*, 1960.
6. A l'exception de Rome, émission $\frac{}{\text{R ✠ P}}$ où Constantin I[er] figure et non Dalmatius, et d'Alexandrie, émission $\frac{}{\text{SMALA}}$ où ne figurent ni Constantin ni Dalmatius.

supposer, qu'il bénéficia des prérogatives du titre de César jusqu'à sa mort, et que le parti des neveux était assez puissant pour intimider réellement les fils de Constantin.

MAIORINA HYBRIDE DE MAGNENCE (?)

Pl. II, n° 5.

Cette monnaie, qui appartient à la collection Miller, fait partie de ces pièces étranges qui posent de difficiles problèmes. Cela est dû le plus souvent à leur état. Une légende peu lisible, mal interprétée, une marque d'atelier douteuse, peuvent laisser croire à une découverte. Parfois, une nouvelle trouvaille remet tout en question. Très souvent, il s'agissait de quelque chose de déjà connu. Quelquefois, le fait nouveau se confirme.

De toute façon, malgré l'incertitude, il était nécessaire de publier cette pièce. Elle pourra peut-être, par la suite, à l'occasion d'une trouvaille, prendre toute sa valeur.

Il faut préciser qu'il s'agit d'une *maiorina* de Magnence, de bon style, de bon poids, sortant sans discussion possible d'un atelier officiel, et non d'une imitation.

Sa description est la suivante :

D/ D N MAGNEN-TIVS P F AVG.

Buste avec diadème perlé, cuirassé avec paludamentum à droite, vu de trois quart en avant.

R/ FELICITAS REIPVBLICE.

Magnence debout de face regardant à gauche tenant un globe nicéphore de la main droite et un labarum de la main gauche.

Marque d'atelier : $\frac{|\,\text{A}}{\text{T-}}$

Diamètre : 22 mm ; poids : 5,08 g ; axe : ↘ ; Cohen : 7.

La datation de cette pièce ne pose aucun problème. Son type de revers la rapporte à la 2[e] période, c'est-à-dire du 27 février 350 à début mai 350[1].

L'avers, de par sa légende et son portrait est, indiscutablement de l'atelier de Lyon, et M. le D[r] Bastien a bien voulu me signaler en son temps qu'il possédait dans sa documentation des effigies lyonnaises de style très voisin de celui-ci.

Le revers pose des questions plus embarrassantes. La marque d'atelier située dans sa plus grande partie hors du flan est pratiquement illisible. On est tenté de voir la barre supérieure d'un T pour la première lettre (à Trèves cette émission a pour marques à l'exergue TRP TRS TRP• TRS• TRP☙, etc.). Mais cela pourrait être

1. Pierre BASTIEN, *Le Monnayage de Magnence (350-353)*, 1964.

aussi bien la barre supérieure d'un F (à Lyon, on trouve, toujours pour cette émission, à l'exergue : FPLG FSLG).

Un autre argument peut jouer en faveur d'un revers de Trèves. Dans son ouvrage sur Magnence, déjà cité, M. le Dr Bastien écrit pour les types de revers de cette émission[2] :

TRÈVES. — « ... sur certains exemplaires, le paludamentum, largement déployé, tombe sur les mollets. Sur d'autres, il est rejeté sur l'épaule gauche et parfois glisse le long du corps. »

LYON. — « ... Le paludamentum y est toujours déployé. »

Or, sur notre pièce, malgré l'oxydation, on peut se rendre compte que le paludamentum de Magnence n'est pas largement déployé. Rejeté sur l'épaule gauche, il pend sur le bras le long du corps, d'une manière un peu semblable à celui du n° 25 de la planche I[3].

Bien qu'il soit difficile de résoudre ce problème avec des éléments aussi légers, il semble toutefois que ce revers puisse se classer plus aisément à Trèves qu'à Lyon.

S'agit-il d'une pièce hybride ? La chose n'est pas impossible car il semble bien que certains ateliers aient pu échanger des coins. On trouve, en effet, pour l'atelier de Lyon un droit manifestement gravé par un « scalptor » d'Amiens[4]. Echange vraisemblable également entre Amiens et Trèves[5].

Cette hypothèse d'échange de coins entre les ateliers de Trèves et de Lyon n'est donc pas à exclure ; mais il faut évidemment être très prudent puisque la lecture de la marque d'atelier est loin d'être certaine.

On ne peut que souhaiter qu'une nouvelle découverte permette un jour de trancher cette question.

---

2. Pierre BASTIEN, *op. cit.*, p. 47.
3. Pierre BASTIEN, *op. cit.*
4. Pierre BASTIEN, *op. cit.*, p. 81.
5. Pierre BASTIEN, *op. cit.*, p. 79.

Qu'il me soit permis, ici, de remercier M. le Dr Bastien à qui cet article doit tant.

L'HISTOIRE MONETAIRE DE L'AQUITAINE ANGLO-GASCONNE AU TEMPS DU PRINCE NOIR (1354-1372)

par M. le professeur CAPRA.

Une des préoccupations essentielles ressenties par les gouvernements médiévaux est certainement la politique monétaire. L'administration anglo-gasconne n'est pas différente en cela des autres. Malheureusement nous nous trouvons là face à un domaine dont l'étude n'est pas aisée, ce qui ne justifie pas la négligence avec laquelle il est le plus souvent abordé. Les moyens d'investigation sont particulièrement limités pour l'Aquitaine, car les textes ordonnant les manipulations et les émissions n'existent plus. Pourtant lorsqu'on rassemble sur l'administration du pays une documentation suffisamment fournie, il n'est nullement impossible d'acquérir une idée en ce qui concerne les phénomènes monétaires qui s'y déroulent. Au temps où le Prince Noir a dominé l'histoire de la région, les documents sur ce sujet sont en quantité fort inégale. Pour la période 1354-1362, on dispose d'éléments non négligeables ; les moyens d'enquête sont au contraire particulièrement rares pour les années 1362-1372.

LES BUTS DES MESURES MONETAIRES ET L'ACTIVITE DES ATELIERS ENTRE 1348 ET 1362

Pour cette époque, il existe trois groupes de documents ; la numismatique connue par des traités classiques[1] ; des comptabilités pour les années 1354, 1355, 1356, 1357 et 1361-1362, utilisant les monnaies parues alors, ce qui permet de suivre les émissions avec beaucoup de détails[2] ; et surtout les comptes laissés par deux connétables fournissant des renseignements essentiels sur les frappes à certains moments[3].

---

1. HEWLETT (L.-M.), *Anglo Gallic Coins*, Londres, 1920. On se limitera à celui-ci, malgré la valeur d'Ainslie et de Poey d'Avant. Nous n'avons pas pu consulter l'ouvrage récent de M. Beresford-Jones.
2. G 236, 237, 238, 239, 240 et 241.
3. E 101, 171, 2, compte de William Steel, lieutenant de Jean Charuels ; E 101, 176, 4, compte de Walter de Weston.

Nous avons déjà publié sur ce sujet diverses études. Les deux plus anciennes [4] reposent uniquement sur les données apportées par la comptabilité. Les dangers d'une telle méthode sont connus [5]. Malgré les remarquables précisions fournies par les textes et des précautions multiples, quelques écueils chronologiques n'ont pu être évités [6]. La plupart des conclusions restent pourtant valables et peuvent être reprises. Un troisième travail a été fait avec un des textes monétaires lui-même [7]. Il améliore ou corrige les résultats obtenus dans les deux recherches précédentes.

Avant de décrire les événements monétaires proprement dits, un premier contact doit être pris avec les aspects techniques des problèmes, c'est-à-dire les buts qui sont poursuivis et le fonctionnement des ateliers.

Les buts économiques et monétaires.

La politique monétaire paraît avoir, au moins, un triple but. Le premier est technique aussi bien qu'économique, le second psychologique et le troisième fiscal. Malheureusement, les raisons proprement économiques et techniques sont celles qui nous échappent le plus. Il faudrait connaître exactement, tout d'abord, la nature des émissions. Mais les textes qui les ordonnent ont disparu. Nous avions supposé, lors de nos recherches antérieures, qu'ils émanaient des pouvoirs locaux [1]. C'est bien ce qui a été confirmé. Les lettres pour Calais sont édictées par les autorités siégeant à Londres ; elles figurent dans les *Memoranda Rolls* [2]. Celles pour la Guyenne étaient prises sur place. Les comptes anglo-gascons spécifient souvent qu'un revenu provient des monnaies fabriquées en vertu des dispositions arrêtées par le sénéchal, le connétable et les autres membres du conseil [3]. Les frappes sont définies grâce au nom des divers connétables qui ont pris les ordonnances par lesquelles elles sont commandées [4]. Les textes devaient être conservés dans les archives du château de Bordeaux, qui ont disparu.

Il faudrait aussi pouvoir saisir avec précision quelques-uns, au moins, des faits économiques auxquels répondaient les mesures monétaires. Or, ces faits ne sont connus que dans des lignes très générales [5]. Il est impossible de savoir avec l'exactitude désirable dans quelle mesure les manipulations correspondent à des nécessités de cet ordre. Un effort de recherche qui sera entrepris ailleurs, pour la période comprise entre 1354 et 1357, montrera les difficultés de la tâche [6].

Dans ces conditions, il faut se contenter de constater les fluctuations subies, avant 1354, par la « monnaie de Bordeaux », qui est avant tout une valeur de compte [7]. Pour la période envisagée ici, elle a très peu varié. Il s'agit de la catégorie, qui est dite « bonne » en 1354, dont 5 deniers valent un denier sterling [8]. Cette parité paraît s'être maintenue jusqu'en 1377 au moins, sauf pendant un bref intermède [9]. La bonne monnaie est la base unique des comptes guyennois enregistrés postérieurement à son émission [10]. Les mêmes comptes, lorsqu'ils sont établis pour des époques précédant sa sortie, et lorsqu'ils ont été définitivement totalisés, puis clos et enregistrés postérieurement à son existence [11], sont rédigés en se référant à elle [12]. En 1348, on utilise une « petite » monnaie, dont il faut 28 deniers pour un sterling [13], d'autres fois 24 ou même 10 seulement [14]. En ce qui concerne les comptabilités locales, le procureur de l'archevêque, en 1354, emploie encore, d'une part une monnaie qu'il qualifie, peut-être, de « petite » et qui vaut 12 deniers au sterling [15], d'autre part

---

Notes de la page 94 :

4. « Recherches sur la valeur des monnaies dans le Bordelais au temps de la lieutenance du Prince Noir (1354-1357) », *Bulletin philologique et historique du Comité des travaux 1957*, Paris, 1958, p. 471 à 563 ; « Le léopard et le guyennois d'or, monnaies d'Aquitaine », *Annales du Midi*, oct. 1960, p. 393 à 409.

5. Après MM. Perroy et Fournial, nous avons pu vérifier, au cours de ce présent travail lui-même, que les monnaies utilisées dans les comptabilités sont choisies par les officiers qui établissent ces dernières. La présence de ces monnaies témoigne surtout de la volonté de ces officiers.

6. Nous avons parlé d'un sterling bordelais dès 1354, alors qu'il apparaît seulement en 1361, et nous avons cru que le guyennois d'or n'avait pas existé avant 1362. Il est probable aussi, on va le dire, que le florin a paru avant l'époque qui lui avait été assignée.

7. « L'émission de novembre 1361 en Guyenne », *Bulletin de la Société française de numismatique*, juin 1963, p. 270 à 273.

1. « Le léopard et le guyennois... », *art. cit.*, p. 393, note 4.
2. E 159, 143, Recorda, saint Hilaire, *ibidem*, 145, Recorda, saint Michel.
3. E 382, 207, M 15, r°, m 1. Il y a huit mentions de ce genre.

Notes de la page 95 :

4. E 101, 176, 4, p. 3 r° et v°.
5. Boutruche (R.), *La crise d'une société, seigneurs et paysans du Bordelais pendant la guerre de Cent Ans*, Paris, 1947, p. 265-269.
6. Les prix et les salaires en Bordelais au temps de la lieutenance du Prince Noir dont l'étude constitue ma thèse complémentaire.
7. La monnaie bordelaise, livre, sou, denier et obole, est surtout une valeur de compte. Pour faciliter l'usage des espèces, il y a une tendance à émettre des pièces d'or pas trop loin de la livre. Il n'en reste pas moins que celle-ci et le sou ne sont jamais matériellement représentés. Par contre, il y presque toujours en usage des pièces noires, nommées deniers et oboles de Bordeaux, dont la valeur équivaut à celle des deux divisions inférieures de la monnaie de compte.
8. « Recherche sur la valeur... », *art. cit.*, p. 483.
9. Nous rencontrons nommément cette valeur en 1387 (G, II, 174). Bien plus, au même montant paraît correspondre la valeur du guyennois d'or à 25 sous, à laquelle cette espèce s'est stabilisée bien qu'elle soit inférieure à l'émission, comme on le verra ci-dessous. Or nous trouvons cette correspondance en 1365 (H, 117 et G, I, 288), 1395 (G, II, 216), 1405 (G, II, 312) et 1412 (G, I, 239).
10. E 372, 207, M 16, 2e compte de Jean Streatley.
11. Il y a toujours un décalage important entre l'exercice et le jugement final à l'échiquier.
12. E 372, 204, M 12, compte de Walter Weston.
13. *Ibid.*, r°, m 1.
14. *Ibid.*
15. « Recherches sur la valeur... », *art. cit.*, p. 479, 482 et 483.

une deuxième valeur, sans nom bien défini, qui en vaut 6[16]. On retrouve bien là un exemple de l'imprécision courante dans la terminologie médiévale. Par rapport à une valeur meilleure, une monnaie est qualifiée indistinctement « petite » pour tout autre montant, sans égard aux diverses fluctuations qu'elle a pu connaître.

Tous ces faits sont épars et insuffisants. Le moyen de compte bordelais est, idéalement, voisin du tournois[17]. Mais on doit exclure toute solidarité. La stabilité remarquable de la monnaie guyennoise entre 1354 et 1362 paraît contraster vigoureusement avec les difficultés de la valeur française[18]. Les variations esquissées répondent-elles à des mouvements de l'économie ? En provoquent-elles ? Suffisent-elles à justifier l'idée d'une faiblesse notable de la monnaie comptable bordelaise avant 1354, tranchant sur sa fermeté à l'époque suivante ? Doit-on porter au crédit du gouvernement anglo-saxon son rétablissement ? Existe-t-il un rapport entre la nouvelle stabilité et les efforts consentis au moment de l'expédition de 1355 ? Les triomphes de 1356 et 1360 ont-ils contribué à ce succès ? Il est difficile de répondre à toutes ces questions.

En fait, entre 1354 et 1362, il n'existe de textes monétaires transcrits dans les Rôles gascons que durant la première année uniquement. Sans doute, ces textes ne font que sanctionner beaucoup d'efforts locaux, décidés sur place mais insuffisamment efficaces. Le roi-duc lui-même intervient, et le 1er février de cette année s'attaque aux deux plaies qui semblent ouvertes. L'une d'elles concerne la monnaie comptable. La lettre constate que les transactions commerciales sont faites en florins et non en valeur de compte. Or, l'espèce en question n'est pas, à cette occasion, prise à son cours légal, ce qui conduit au renchérissement des prix et à la baisse dont souffre cette monnaie comptable. En conséquence, on décide que les opérations auront lieu en livres courantes sous peine de saisie sur les marchandises[19]. Il semble peu probable que cela ait suffi pour sauver la situation. Tout au plus la mesure a-t-elle pu y contribuer.

Sur le plan des monnaies réelles, la question se présente ainsi : les comptes de l'archevêque montrent que certaines espèces gardent leur valeur, le florin ancien[20], le léopard d'or[21], tandis que d'autres subissent de graves atteintes : le florin nouveau[22], le léopard[23] et le gros d'argent[24]. Le processus n'est pas expliqué avec une absolue certitude, car il peut s'agir d'un changement dans le rapport des

16. *Ibid.*, p. 479 et 481.
17. *Ibid.*, p. 551 et 552.
18. Wailly (N. de), *Mémoire sur les variations de la livre tournois*, Paris, 1857.
19. C 61, 66, m 16.
20. « Recherches sur la valeur... », *art. cit.*, p. 479-483.
21. *Ibid.*, p. 488-490, 505-507 et 539-541.
22. *Ibid.*, p. 493-498.
23. *Ibid.*, p. 512-518.
24. *Ibid.*, p. 541-547.

valeurs entre les métaux[25], d'une transformation du montant légal ou bien d'une crise atteignant le cours commercial. L'allure prise par les variations fait pencher vers cette dernière hypothèse[26].

Si cela est vrai, on voit alors s'esquisser une technique des émissions ; elle consiste à remplacer les espèces qui s'effondrent et à prolonger la frappe des pièces qui s'avèrent bonnes. Ainsi le florin nouveau, devenu insuffisant, est remplacé par le léopard d'or[27]. Ce dernier se montre acceptable et fait donc l'objet de trois frappes[28]. Ceci se retrouve pour le florin ancien, prolongé par le nouveau[29], et le léopard d'argent, remplacé par le gros[30]. C'est peut-être de cette façon qu'a été créé le sterling guyennois. La règle ainsi énoncée est évidemment sans rigueur : le gros d'argent paraît avoir persisté, malgré sa faiblesse. Le léopard d'or, toujours bon, est pourtant remplacé par le guyennois pour des motifs sans doute psychologiques. Il semble donc qu'il soit tenu grand compte de la confiance dont l'opinion témoigne envers les espèces. Or, il ne paraît pas possible de croire que l'adhésion ou la défiance du public aient des causes raisonnables. L'honnêteté des émissions n'explique pas tout[31]. La bonne ou la mauvaise foi que pouvaient y apporter les pouvoirs publics ne suffisait sûrement pas à leur succès. La politique monétaire était sans doute un domaine terriblement décevant. On s'en rendra compte en étudiant plus loin comment se comportent les principales monnaies d'or durant cette période, ou bien comment la monnaie de Bordeaux et les espèces d'argent réagissent différemment aux ordonnances prises le 1er février 1354.

Les buts psychologiques.

Les recherches déjà citées nous avaient fait pressentir que la politique monétaire poursuivait, entre autres choses, des objectifs psychologiques. Les deux grandes émissions faites en 1355 et 1361 le précisent aisément. Il a toujours existé des pièces anglo-gasconnes[1]. A l'époque où apparaissent les espèces d'or, le monnayage particulier du Sud-Ouest se précise fortement[2]. A partir de 1354, la

25. La valeur des monnaies d'argent est donnée le plus souvent par rapport aux monnaies d'or et vice-versa.
26. Toutes les variations se font par une baisse continue, avec étapes progressives, chronologiquement échelonnées sur un grand nombre de dates.
27. « Recherches sur la valeur... », *art. cit.*, p. 488.
28. *Ibid.*, p. 502-505 et 531-534.
29. *Ibid.*, p. 479-483.
30. *Ibid.*, p. 528-531.
31. *Ibid.*, p. 559.

1. Le monnayage anglo-gascon commence avec Aliénor et Henri II (Hewlett, *op. cit.*, p. 1 à 9).
2. En Angleterre, on émet pour la première fois un noble en 1344. Il est possible que la parution des premières pièces d'or en Guyenne ait eu un aspect plus complexe que nous ne l'avions envisagé antérieurement (« Le léopard et

liaison entre les décisions politiques et les décisions monétaires devient très nette.

Cette année même prend forme une importante action confiée au Prince dans le Sud-Ouest. Des espèces nouvelles accompagnent la délégation reçue par celui-ci. Le lieutenant est insigne ; les monnaies ne le sont pas moins. La pièce d'or est, pour la première fois, un type spécialement conçu pour l'Aquitaine [3]. Et c'est le léopard, animal d'arme du roi-duc, qui marque son endroit et fournit son nom. Il avait déjà existé des pièces en argent d'un type réservé à la Guyenne [4]. La figure du léopard commence à y paraître dès Edouard Ier [5], les espèces précédentes à représentation animale étant au lion [6]. Mais la terminologie spécifie ici aussi, et pour la première fois sans doute, le nom de léopard attribué à la nouvelle monnaie [7]. Il n'est du reste pas facile de déterminer la pièce qui correspond à cette appellation [8]. La volonté de « typer » l'émission concorde avec la chronologie politique. Le Prince débarque le 20 septembre 1355. Il commence sa chevauchée le 10 octobre. Les léopards sont certainement émis le 29 septembre. Une de nos études a déjà signalé cela. Il y a là, semble-t-il, une politique globale, visant à

---

le guyennois... », *art. cit.*, p. 395, 396 et 408). Tout cela va être précisé ci-dessous. En tout cas, toutes les hypothèses possibles restent opposées à celles qui ont été faites jusqu'ici (Hewlett, *op. cit.*, p. 33 et suiv.).

3. Les pièces d'or dont on vient de parler, l'écu et le florin, étaient d'un type commun à beaucoup de pays.

4. Hewlett, *op. cit.*, p. 19. A côté des pièces avec la croix pattée, qui sont courantes, un denier apparaît avec Edouard Ier, encore prince héritier, avant 1272.

5. *Ibid.*, p. 26. Il s'agit de la seconde frappe d'une espèce, émise à l'époque que l'auteur appelle la troisième période du règne, après 1286.

6. *Ibid.*, p. 19, 23 et 26.

7. « Recherches sur la valeur... », *art. cit.*, p. 486 et 487.

8. Parmi les vingt-deux types d'espèces en argent frappés pour Edouard III avant 1360, il est impossible de trouver une pièce similaire au léopard d'or (« Le léopard et le guyennois... », *art. cit.*, p. 397, note 34). Celui-ci est caractérisé par l'animal passant à gauche et couronné, lequel figure sur la face des pièces (Hewlett, *op. cit.*, p. 46-49). Or, la plupart des espèces en argent qui portent un léopard le situent au revers. De plus, l'animal n'est couronné que dans un type (*ibid.*, p. 65, gros, encore que, dans un premier stade, la figure soit peut-être couchante). Dans les autres cas, la figure est une fois rampante (*ibid.*, p. 57-59, lion gros), elle est placée deux fois sur un château (*ibid.*, p. 63, 64, 67 et 68, gros et demi-gros tournois) ou bien elle est surmontée par une grosse couronne (*ibid*, p. 68-70, demi-gros). Quant à deux autres pièces de cette catégorie, leur nature ne paraît guère compatible avec la valeur du léopard d'argent (*ibid.*, p. 71, denier et obole guessin). Il existe cependant neuf types d'espèces en argent qui portent le léopard sur la face. Mais les huit premiers sont des deniers et oboles de Bordeaux, dont la valeur ne paraît pas correspondre à celle du léopard, située autour du sterling (« Recherches sur la valeur... », *art. cit.*, p. 488). L'animal n'est pas couronné, du reste (Hewlett, *op. cit.*, p. 72 et 73). Le neuvième type est un double tournois à variantes multiples, où la figure est surmontée d'une grosse couronne (*ibid.*, p. 74-76). Un raisonnement sur les arcatures qui entourent la figure, dans le cas de l'or et pour certaines espèces en argent, ne conduirait pas, semble-t-il, à de meilleures précisions.

rétablir la confiance. Le type monétaire choisi le montre ainsi que la date tardive de l'opération militaire [9].

La principauté a été érigée le 19 juillet 1362. C'est, à n'en pas douter, une importante tentative de stabilisation politique dans le Sud-Ouest. Or, en novembre 1361, a été faite une émission d'une ampleur considérable. Les deux principales pièces sont, encore une fois, d'un type spécial au pays. Plus exactement il s'agit d'un noble pour l'or, mais auquel on attribue le nom spécifique de guyennois [10]. Pour l'argent, c'est un sterling à qui on décerne cette appellation particulière [11]. Cette décision est parallèle à la précédente et marque un renforcement par rapport à elle. De même, les mesures qui concernent l'administration sont amplifiées, dans une direction identique aux solutions élaborées en 1354. La pensée qui guide les deux opérations est semblable. Dans le deuxième cas, l'émission précède quelque peu la décision politique, mais on avait déjà prévu celle-ci, probablement, huit mois auparavant [12]. De toutes façons, la récente extension prise par les possessions du Sud-Ouest accompagnait la tentative monétaire d'une façon assez éloquente. Il y a là une concordance entre les circonstances qui marquent les deux émissions faites en 1355 et 1361. Tout ceci donne à penser que la politique monétaire s'explique beaucoup par des raisons d'ordre psychologique.

Les buts fiscaux.

Ceux-ci sont les plus faciles à saisir. Les droits perçus sur les émissions et les frappes constituent une ressource essentielle pour le duché. Avant de le constater, il faut au préalable élucider quelques problèmes de chronologie posés par la première comptabilité de Jean Streatley [1]. Il est alors possible d'évaluer les ressources retirées

---

9. « Recherches sur la valeur... », *art. cit.*, p. 562 et 563.

10. Hewlett, *op. cit.*, plate III, 8.

11. « Le léopard et le guyennois... », *art. cit.*, p. 401, note 57.

12. « L'émission de novembre 1361... », *compte rendu cit.*, p. 270.

1. La comptabilité envisagée va du 15 septembre 22 (1348) au 26 septembre 24 (1350). Elle est divisée en trois parties qui sont intitulées année 23, année 24 et premier quart de l'année 25. Ce sont les années de rôles, puisque les Pipe rolls sont datés d'une façon spéciale. On peut identifier à quelles périodes il faut se rapporter. Mais après cette datation globale, les détails des comptes, enregistrés dans les rôles, devraient être donnés normalement en année de règne. On ne s'étonnera pas que les scribes, malgré leur soin et leur habitude, soient constamment menacés par les erreurs. Certaines semblent s'être produites dans les paragraphes monétaires des textes envisagés.

Tout part du compte pour les frappes en argent de 23. Il est spécifié qu'il s'agit des monnaies émises entre le 15 septembre 22 et le 1er octobre 24. La date d'origine ne pose pas de problèmes. C'est le jour de début déjà donné dans le titre. Les indices des rôles et du règne sont alors identiques : le 15 septembre 1348. Mais pour la date terminale, les indices ne correspondent plus entre eux. L'exercice est clos le 28 septembre 23 (1349). Le 29 septembre

des monnaies. En ayant calculé auparavant la part des recettes acquises grâce aux perceptions effectuées dans le duché lui-même par rapport aux rentrées totales [2], l'ampleur des ressources assurées par la fabrication des espèces apparaît fortement.

1349, quant à lui, est à l'indice 23 du règne et 24 des rôles. Il paraît alors probable que l'indice 24 employé pour la clôture du compte des monnaies d'argent considérées, le 1er octobre, est, contrairement à la règle de principe, celui des rôles et qu'il s'agit de 1349. Il n'y a aucune justification à ce que l'année 23, clôturée le 28 septembre 1349, renferme un paragraphe monétaire qui s'étendrait jusqu'au 1er octobre 1350 (24 du règne).

Une fois engagé dans cette voie, le scribe s'y est tenu, d'autant plus qu'il se réfère d'une date à l'autre par des expressions de ce type : « du 1er octobre 24 au 20 mars suivant », ou bien « dudit 20 mars au 20 juin suivant ». Dans l'exerccie 24, les comptes de monnaies sont nombreux. Il y en a trois pour Bordeaux, deux pour Dax, ainsi que pour Mézin, un pour Saint-Sever. Les premiers comptes pour Bordeaux et pour Mézin, aussi bien que le compte pour Saint-Sever, partent du 1er octobre 24. Ce doit être comme ci-dessus, 24 des rôles et 23 du règne (1349). On voit, du reste, le troisième compte pour Bordeaux commencer le 20 juin 34, en revenant à la confusion classique de la graphie avec les chiffres romains, XXXIIII au lieu de XXIIII. A cette date, il ne peut y avoir de confusion, car les indices sont les mêmes. Il s'agit du 20 juin 1350. Le premier compte ne peut donc partir du 1er octobre 1350.

Le premier compte pour Dax part du 1er août 23. Les deux indices sont alors identiques ; le 1er août 1349. L'anticipation sur l'exercice 24 s'explique ainsi. Le compte de 23 est global pour les quatre centres. Il ne précise donc rien sur les avatars de chacun d'eux. Or, l'hôtel des Monnaies de Dax a été donné à ferme entre les mains de Bernard d'Albret le 1er août 23. Le mois et demi de cette ferme compris dans l'exercice 23 a été reporté sur l'exercice suivant. Quant au second compte de Dax, il commence le 1er août 24. Les indices sont les mêmes et désignent l'année 1350. Les dates correctes pour les comptes de 24 sont alors les suivantes. Bordeaux : 1° du 1er octobre 24 probablement des rôles, soit 23 du règne (1349), au 20 mars suivant (1350) ; 2° dudit 20 mars (1350) au 20 juin suivant (également 1350) ; 3° du 20 juin 34 (*sic* pour 24) des rôles et du règne (1350) au 30 septembre suivant (également 1350). Mézin : 1° du 1er octobre probablement des rôles, soit 23 du règne (1349), au 25 février suivant (1350) ; 2° à partir dudit 25 février (1350). Dax : 1° du 1er août 23 des rôles et du règne (1349) au 1er août suivant (1350) ; 2° du 1er août 24 des rôles et du règne (1350) au 1er octobre suivant (également 1350). Saint-Sever : du 1er octobre 24 probablement des rôles, soit 23 du règne (1349), au 1er octobre suivant (1350).

Ainsi, le scribe semble avoir utilisé, en enregistrant les exercices 23 et 24, l'indice des rôles, même dans le détail des comptes monétaires. Cet indice correspond à celui du règne entre le 25 janvier et le 28 septembre seulement. Pour le premier quart de l'exercice 25, cette règle ne paraît pas avoir été maintenue. Les perceptions pour l'or et l'argent commencent à partir du 30 septembre 24. A l'indice des rôles ce serait le 30 septembre 1349. Dans cet exercice, qui commence le 29 septembre 1350, la contradiction est évidente. D'autant plus que les paragraphes monétaires sont arrêtés le 26 décembre qui, dit le texte, suit ce 30 septembre 24. Et, on l'a dit, le titre clôt bien l'exercice le 26 décembre 24 (1350). Il s'agit donc bien des perceptions à partir du 30 septembre 24 du règne (1350).

2. Les chiffres des perceptions faites en Gascogne ne sont pas discutés ici. Ils seront justifiés dans ma thèse principale sur l'administration anglo-gasconne de 1354 à 1372.

Du 31 mars au 15 septembre 1348, Walter Weston perçoit dans les possessions anglo-gasconnes 1 136 l. 15 s. 7 d. sterling [3]. Or, la somme produite par les frappes est de 446 l. 2 s. 6 d. Elle représente 40 % des rentrées, autant que la grande coutume qui donne 447 l. 12 s. 9 d. ob. [4]. Le phénomène est le même jusqu'en 1354. Du 15 septembre 1348 au 28 septembre 1349, Jean Streatley reçoit 17 805 l. 14 s. 1 d. bordelaises « bonnes » pour les recettes locales, dont 11 126 l. 9 s. 4 d., soit 67,5 %, proviennent des monnaies, la grande coutume se limitant à 2 677 l. 2 s. 10 d. ob. [5] Du 29 septembre 1349 au 28 septemrbe 1350, sous le même connétable, les chiffres sont 23 461 l. 14 s. 11 d. rentrées, dont 13 990 l. 16 s. 6 d. ou 60 %, viennent des frappes, contre 5 014 l. 16 s. 1 d. ob. seulement pour la coutume [6]. Du 29 septembre au 26 décembre 1350, toujours sous le même officier, on trouve 3 465 l. 17 s. 1 d., dont 2 250 l. 16 s. 5 d. monétaires, soit 66,25 %, face à 901 l. pour la coutume [7]. Du 7 novembre 1351 au 16 juillet 1352, Walter Pommeray perçoit 2 914 l. 9 s. 8 d. sterling [8], dont 1 838 l. 4 s. 8 d. par les émissions, soit 63,33 %, la coutume limitée à 732 l. 15 s. [9]. Du 17 juillet 1352 au 3 avril 1354, Jean Charuels a levé 48 925 l. 18 s. 1 d. de Bordeaux, dont il faut retirer 13 004 l. 19 s. 2 d. [10]. Il reste 35 920 l. 18 s. 9 d. provenant des perceptions gasconnes, avec 18 949 l. 3 s. 8 d. monétaires, soit 52 %, contre 6 431 l. 16 s. 8 d.. provenant de la coutume [11].

Après 1354, les recettes sur les émissions et les frappes ne sont plus proportionnellement aussi élevées. Du 4 avril 1354 au 20 septembre 1361, Jean Streatley dispose de 137 028 l. 13 s. 10 d. bordelaises « bonnes » fournies par le Sud-Ouest, dont 96 196 l. 5 s. 5 d. pour la grande coutume, et seulement 30 979 l. 18 s. 6 d. pour les monnaies, soit 22 % [12]. Pour William Farley, du 20 septembre 1361 au 19 juillet 1362, il reste 3 585 l. 5 d. sterling imputables à l'Aquitaine, avec seulement 185 l. 3 s. 10 d. monétaires, donc 5,25 %, face aux 2 654 l. 12 s. 9 d. ob. de grande coutume [13]. Ainsi la proportion des profits fournis par la fabrication des espèces est variable. Après avoir été très élevée, autour de 50 %, avant 1354, elle décroît ensuite et tombe

---

3. On a vu que les comptes enregistrés des connétables, postérieurs à 1354 par leur copie dans les rôles, sont rédigés en sterlings comme en « bonne » monnaie bordelaise. Tantôt l'une, tantôt l'autre référence permettent les calculs ci-dessous.
4. E 372, 204, M 12, r°, m 1.
5. *Ibid.*, 207, M 14, r°, m 1 et m 2.
6. *Ibid.*, v°, m 2 et M 15, r°, m 1 et m 2.
7. *Ibid.*, M 15, v°, m 2.
8. La nature de la référence n'est pas indiquée. Mais l'écu étant compté à 3 s. 4 d. soit 40 d., il s'agit de la monnaie sterling.
9. E 372, 207, M 44-40-VII, v°, m 1.
10. Diverses recettes en chevaux, en victuailles, en récupération sur la succession d'un connétable, mais la plus grande partie en recettes monétaires nominales.
11. E 372, 199, M 39, r°, m 1.
12. *Ibid.*, 207, M 16, r°, m 2 et v°, m 1 et m 2.
13. *Ibid.*, 210, M 50-XIII, r°, m 1.

à 5 % vers 1361-62. Dans l'ensemble les recettes fiscales fournies par les monnaies ont souvent joué un rôle décisif dans l'équilibre budgétaire précaire de la Guyenne.

L'ASPECT COMPTABLE DU PROBLÈME MONÉTAIRE.

Entre autres rôles, la monnaie a une utilisation comptable. A ce point de vue les difficultés qui assaillent les usagers ne sont pas minces. Chacun adopte une conduite compatible avec sa situation. A la limite, les transactions journalières restaient anonymes et nombreuses. Ces dernières opérations, tout à fait irresponsables, modifiaient les équivalences décrétées officiellement.

Il faut d'abord dire comment les variations réagissent sur l'utilisation comptable des monnaies dans le cas le plus simple, celui où la légalité est respectée, au moins lors des écritures. Les connétables sont aux prises avec ce problème. Le plus souvent les espèces changent de valeur dans leurs comptes. Il leur suffit alors de porter, parmi les recettes, un paragraphe où figure, en monnaie qui totalise les opérations, une rentrée fictive correspondant à la variation de la pièce. En 1348, le florin augmente de 8 d. sterling. La perception de 3 164 florins rapporte, outre la somme déjà calculée dans le détail des comptes avec l'ancienne équivalence, un supplément de 105 l. 9 s. 4 d. sterling [1]. En 1348-49, l'atelier monétaire a donné 1 396 écus 1/4 pour la part du roi-duc dans les frappes. L'écu avait été alors reçu à son prix d'émission soit 16 s. 8 d. bordelais « bons ». Mais dans les dépenses, la pièce est utilisée à 20 s., soit 3 s. 4 d. supplémentaires. Il faut donc totaliser une plus-value de 232 l. 14 s. 2 d. bordelaises « bonnes ». En outre, le texte se charge de 786 l. 20 d. également bordelaises, pour une augmentation semblable survenue à 4 008 écus 1/2 sur les 8 295 l. 14 s. sterling que Bernard d'Albret a touchées, en cinq occasions différentes, auprès de la trésorerie à Londres [2]. En 1349-50, dans les mêmes conditions, une augmentation de l'écu intervient entre 3 s. 4 d. et 4 d. sterling, qui donne 792 l. 13 s. 8 d. sterling, soit 3 464 l. 8 s. 4 d. bordelaises « bonnes » [3]. Pour 1352-54, peu de raisons nous sont fournies. Mais 1 896 l. 12 s. 1 d. sterling, valant 9 483 l. 5 d. bordelaises, proviennent des variations du florin, alors que le caractère d'une autre mention reste douteux [4]. Entre 1354 et 1361, 18 883 florins reçus à la trésorerie londonienne connaissent les gains suivants : 2 839 1/2 progressent de 10 d. sterling, 6 672 3/4 de 6 d., et 9 370 3/4 de 16 d. La recette fictive globale monte à 909 l. 16 s. 11 d. ob., c'est-à-dire 4 549 l. 4 s. 9 d. ob. bordelaises [5]. Enfin, en 1361-62, le connétable tient compte

1. E 372, 204, M 2, r°, m 1.
2. *Ibid.*, 207, M 14, r°, m 2.
3. *Ibid.*, M 15, r°, M 2.
4. *Ibid.*, 199, M 39, r°, m 1.
5. *Ibid.*, 207, M 16, v°, m 1.

de 2 d. gagnés sur 730 écus appelés « moutons du coin de France », soit 6 l. 20 d., de 1 d. sur 10 léopards [6], soit 10 d., et de 4 d. sur 21 écus vieux, soit 7 s. [7].

Il s'en faut pour que nous saisissions la nature et la signification prises par chacune des opérations qui viennent d'être rapportées. C'est cependant le cas en 1348-49, où le texte spécifie que les florins augmentés sont ceux livrés par l'atelier monétaire [8]. La nomenclature des valeurs citées est courte par rapport au grand nombre des pièces en circulation, d'autant plus que les opérations pratiques sont faites le plus souvent, sans nul doute, en petites monnaies d'argent. On ne saurait s'en étonner. La plupart des espèces effectivement manipulées sont transcrites en livres bordelaises au fur et à mesure des recettes et des paiements. Le change pratique n'est trahi par aucune écriture, puisque les ordonnancements de versement et les reçus sont rédigés eux aussi en une seule valeur. Dans ces opérations journalières les agents officiels eux-mêmes ne respectent sans doute pas forcément les taux légaux, surtout lorsqu'il s'agit de frappes étrangères. Pour interpréter les variations inscrites dans les comptes, plusieurs solutions peuvent être envisagées. Il se peut que le connétable ait séparé, sur la masse des pièces utilisées, les exemplaires des monnaies qui ont légalement varié. Puis il a rattrapé cette seule variation par les opérations dont il vient d'être question. Ceci a eu lieu, peut-être, lorsque Bernard d'Albret, en 1348-49 [9], ou Derby, en 1349-50 [10], ont reçu des espèces à la trésorerie de Londres. Mais le connétable a pu se servir aussi des valeurs comme références. Avec celles-ci, comme avec la livre, il totalise des sommes en pièces diverses, matériellement maniées. C'est peut-être le cas, par exemple, dans la recette de la coutume, en 1348 [11]. Le change peut se faire, ici aussi, selon la valeur marchande. Il faut ensuite traduire en livres cette première référence, qui oblige à une adaptation, si elle a varié légalement.

La justification de ce deuxième procédé comptable un peu plus compliqué est diverse. Les opérations pratiques de change sont plus faciles, par rapport à une espèce très courante. Et puis les spéculations éventuelles sur la monnaie de compte sont plus aisées et moins voyantes si on fait varier les taux, au cours de ces mêmes opérations, par rapport à une pièce. Enfin, le connétable peut avoir rapporté ses échanges journaliers à une valeur réelle parce que les variations de celle-ci, vis-à-vis de la livre comptable, sont capables

6. E 101, 176, 5, p. 1, v°. Dans son compte rendu à l'échiquier, William Farley explique qu'il a reçu ces léopards à 40 d. et les a dépensés à 41 d.
7. E 372, 210, M 50-XIII, r°, m 1.
8. *Ibid.*, 204, M 12, r°, m 1.
9. *Ibid.*, 207, M 14, r°, m 2.
10. *Ibid.*, M 15, r°, m 2.
11. *Ibid.*, 204, M 12, r°, m 1.

de traduire les fluctuations de l'une comme de l'autre. Ce qui ne semble pas se produire ici, du reste, parce que, sauf en 1348, les comptes sont établis en « bonne » référence guyennoise, légalement à un taux fixe et, nous semble-t-il, également stable dans la pratique. Diverses combinaisons peuvent intervenir, autour des mêmes raisons. Il ne nous est guère loisible de vérifier tout cela parce que les espèces courantes deviennent bonnes à peu près en même temps que la monnaie de Bordeaux se stabilise légalement et pratiquement en 1355. Aussi, entre 1354 et 1361, avec Jean Streatley, seuls les florins sont réévalués [12]. Ensuite, l'absence de conversion traduit seulement la fermeté à la fois du léopard et de la référence guyennoise.

Quant aux mutations sur la monnaie de Bordeaux, elles apparaissent peu. D'une part, les changements sont sensibles seulement lorsque les sommes, exprimées avec la référence locale, sont transformées en sterlings. Car une variation sur les espèces peut exprimer aussi bien un changement de la valeur comptable que des pièces. Or, entre 1348 et 1350, les comptes sont totalisés uniquement avec la valeur bordelaise, et, en 1351-52, avec l'anglaise. C'est seulement en 1348 et en 1352-54 que les recettes locales sont traduites en livres du pays, totalisées ainsi, puis réduites au sterling pour être additionnées avec les recettes foraines, lesquelles sont généralement des versements effectués par la trésorerie de Londres, et exprimées en livres anglaises. D'autre part, les connétables ne totalisent qu'en « bonne » monnaie. Dans ces conditions, même la grande consolidation de 1354 passe inaperçue. Les seules mutations qu'on puisse apercevoir sont dans le texte de 1348, où Walter Weston mélange une « bonne » et de « petites » livres. Le total local est fait en référence bordelaise et en écus, puis converti au sterling en tenant compte de la mutation « survenue dans le duché » et dont le montant n'est pas autrement indiqué [13]. On peut voir la référence guyennoise assez nettement inférieure à une valeur dix fois plus faible que l'anglaise [14]. Mais cela correspond à plusieurs taux. Ajoutons qu'en 1352-54, un cas, rangé sous l'étiquette « augmentation », reste obscur. Jean Charuels, sur 616 l. 9 s. 9 d. sterling touchées pour des gages, doit tenir compte de 205 l. 9 s. 10 d. sterling provenant d'une recette fictive réalisée sur cette somme [15]. La nature de ce versement pose un problème [16]. Mais surtout il paraît très improbable

12. *Ibid.*, 207, M 16, v°, m 2.
13. *Ibid.*, 204, M 12, r°, m 1.
14. 10 320 l. 13 s. 3 d. de Bordeaux et 3 183 écus d'or ne donnent que 1 242 l. 4 s. 11 d. sterling.
15. E 372, 199, M 39, r°, m 1.
16. E 101, 172, m 4. Nous avons ici une preuve de plus que la terminologie est très vague. Le texte remis par Jean Charuels à l'échiquier spécifie qu'il s'agit non de gages personnels mais de rétributions qu'il doit répartir. Le compte est considéré comme engageant la personne même, et le connétable ne distingue pas entre les sommes qu'il touche pour lui et celles qu'il perçoit pour d'autres. Tout est sien puisqu'il doit en répondre. En fait, la monnaie sterling sert ici à compter des espèces d'argent employées à payer les contrats de

que le terme « augmentation » désigne ici une variation monétaire [17].

Il reste à constater que les connétables ne font guère allusion à une baisse des espèces. Nous n'en avons qu'un seul exemple. En 1352-54, un déficit fictif figure parmi les autres dépenses. Il est nécessité par 4 084 florins donnés au sénéchal, Jaques de la Pipe. En effet, ces florins lui ont été remis au taux de 2 s. 4 d. sterling, alors qu'ils ont été consignés à 4 s. dans les recettes [18]. C'est là, sans doute, un simple jeu d'écriture, destiné à corriger une erreur comptable, comme le désordre monétaire en produisait obligatoirement. De toute façon, il est évident que l'affaiblissement des pièces est, le plus souvent, dû à leur cours commercial. A ce titre, la diminution est illégale. Elle ne peut apparaître dans les comptabilités des pouvoirs publics. Ce qui ne veut pas dire, on vient de le voir pour le jeu des écritures et ce sera confirmé plus loin pour les opérations journalières, que les chefs financiers du duché et leurs agents ne puissent pas trouver des accommodements pratiques.

Disons enfin que les connétables et l'échiquier [19] ne semblent guère avoir une doctrine stable dans leurs efforts pour tenir compte des mutations et les transcrire. Ils ont des idées directrices, c'est certain. Mais ils ne trouvent jamais, à ces changements, en rédigeant les comptes, une place cohérente et déterminée, traduisant une vue claire de leur nature et des problèmes posés. A moins que les pouvoirs officiels ne soient retenus par une fausse pudeur, et ne veuillent pas avoir l'air de systématiser des opérations qui, même régulières et justifiées, conservent toujours un aspect assez fâcheux par les réalités désagréables auxquelles elles se rattachent. Pourtant, quelque chose est esquissé pour le compte de Jean Streatley. Dans son premier texte, les sommes gagnées de cette manière sont d'abord placées, en 1348-49, parmi les « charges sur le compte [20] ». Puis, l'année suivante, on crée un paragraphe « avantage sur les monnaies », pour y mettre, du reste, aussi bien le produit d'un renchérissement sur le florin, que celui d'une augmentation sur le prix où ont été appréciés divers chevaux [21]. Un autre paragraphe est intitulé « recettes en deniers d'une mutation », et ne concerne pas un changement monétaire [22]. Dans le deuxième texte sur la ges-

guerre et la rémunération des conseillers. Et pourtant, il n'est pas évident que cette « augmentation » soit une variation sur lesdites pièces.
17. L'équivalence du gain est aussi donnée, de 205 l. 6 s. 10 d. sterling, à 1 027 l. 9 s. 2 d. bordelaises, ce qui est assez contradictoire avec un bénéfice réalisé par variation de cette dernière monnaie.
18. E 372, 199, M 39, r°, m 1.
19. A la vérité, on utilise ici presque uniquement des comptabilités enregistrées. Les paragraphes peuvent être ceux qui figurent dans les comptes remis par les connétables. Ou bien, les divisions peuvent avoir été introduites ou modifiées lors du jugement ou de l'enregistrement par l'échiquier.
20. E 372, 207, M 14, r°, m 2.
21. *Ibid.*, M 15, r°, m 2.
22. *Ibid.* Il s'agit de 74 l. bordelaises bonnes pour 714 écus d'or vieux à 20 s. l'écu, reçus par Bernard Ezii, seigneur d'Albret, « *en mutation* », pour supporter le poids de difficiles affaires concernant le roi dans le duché.

tion du même personnage, celui-ci se décide à créer une véritable rubrique destinée, dit bien le titre, à recueillir les « avantages sur l'argent monnayé [23] ». Elle est visiblement rapprochée des « charges sur le compte », avec lesquelles elle voisine. A l'opposé de ces tentatives, rien n'est essayé par les autres connétables. Pour Walter Weston, les mutations sont transcrites comme de simples recettes ordinaires dans un texte qui, il est vrai, ne traduit aucun effort pour ventiler les paragraphes [24]. Il en est de même pour Jean Charuels [25]. Enfin, pour William Farley, c'est à nouveau sous le titre « charge sur le compte » que les faibles bénéfices de cette nature sont enregistrés [26].

La façon dont la maison archiépiscopale, plus libre de ses mouvements que les connétables, traite les problèmes posés par l'instabilité monétaire, a été ou sera étudiée ailleurs. Il s'agit, certes, d'un cas particulier. Les solutions ici adoptées ne sont certainement pas semblables à celles mises en place dans d'autres conditions et d'autres milieux. Le procureur exerce un double choix. Une de nos études antérieures a montré qu'il utilise, selon les besoins différents, la monnaie de compte ou les espèces. La première est réservée, avec quelques artifices, à des perceptions à long terme, où elle est techniquement irremplaçable. Mais les pièces sont employées beaucoup plus fréquemment. Elles consistent en un binome, du reste différent selon les époques, avec une monnaie d'or et une monnaie d'argent [27], dont les variations sont suivies. Cette solution n'est pas conforme avec la légalité, telle qu'elle nous apparaît dans les mesures de remise en ordre prises par le roi-duc en 1354 [28]. Une étude postérieure à celle-ci montrera qu'il existe un second aspect, le choix qui s'exerce pour désigner les pièces constituant le binome ainsi envisagé. Cette désignation combine des éléments matériels et sentimentaux.

Ces procédés souples fournissaient, sans aucun doute, une comptabilité beaucoup plus proche de la réalité que ceux, trop rigides, mis en œuvre par les caisses publiques. Mais cela ne dispensait pas d'une adaptation aux variations connues par la monnaie de compte bordelaise [29]. Surtout, cela nécessitait de suivre au jour le jour le cours commercial des espèces. Le procureur y met un véritable acharnement. Il n'hésite pas, chaque fois qu'il cite une valeur, à fournir la correspondance [30] ; ceci l'entraîne à donner inlassable-

23. *Ibid.*, M 16, v°, m 1.
24. *Ibid.*, 204, M 12, r°, m 1.
25. *Ibid.*, 199, M 39, r°, m 1.
26. *Ibid.*, 210, M 50-XIII, r°, m 1.
27. « Recherches sur la valeur... », *art. cit.*, p. 555.
28. Puisque le roi-duc oblige à faire les transactions en monnaie de compte locale et donne un cours forcé à une espèce.
29. Comme le précisera notre travail sur l'administration.
30. « Recherches sur la valeur... », *art. cit.*, p. 512-518. « Le léopard et le guyennois... », *art. cit.*, p. 405-407. Ces deux essais en contiennent, du reste, de nombreuses autres références.

ment, en d'innombrables occasions, l'équivalence de chaque espèce par rapport à une autre plus stable, qui n'était pas forcément le sterling, malgré sa qualité et sa fixité.

Les comptabilités étaient souvent, sans nul doute, plus souples encore que celles du procureur. A la limite, les ventes et les achats de tous les jours manipulaient les monnaies à peu près au gré des usagers. Ici la documentation fera toujours défaut. Mais des exemples contemporains prouvent, encore à notre époque, combien un système économique fonctionne normalement en se basant sur plusieurs cours de la même pièce ou de la même référence, aussi étrange que notre conception monétaire et nos procédés pour élaborer les changes puissent le faire paraître à nos yeux [31]. C'est une question de milieu mental.

Les ateliers monétaires jusqu'en 1361.

Les monnaies anglo-gasconnes sortent de différents ateliers sur lesquels existent divers renseignements. Avant 1360-61, ils fonctionnent à Bordeaux, Dax, Saint-Sever et Mézin. Le seul dont nous connaissions l'emplacement est celui de l'Ombrière. Il faut se garder des preuves par la négative. Mais il serait étonnant que dans une documentation couvrant une période de treize ans (1348-1361) où ces quatre fabriques sont citées régulièrement, les autres établissements, s'il en existait, n'apparaissaient jamais. En outre, il ne semble pas qu'il y ait d'autre monnayage seigneurial que celui de Derby, qui émet des pièces d'argent à Bergerac [1].

Voici comment on peut tracer l'histoire de ces établissements. De mars à septembre 1348, le connétable ne cite de revenus que pour Bordeaux et Saint-Sever [2]. En 1348-49, Bordeaux a comme maître, pour l'or, Pierre Bonache. L'argent est frappé dans la capitale, à Dax, Saint-Sever et Mézin par divers monétaires [3]. En 1349-50, le premier métal est monnayé, en Gironde, par T. Anaumat. Le second appartient à Bernard Claustre, entre le 1er octobre et le 20 mars ; puis il est remis à ferme entre les mains de Raymond Olivier, du 20 mars au 20 juin ; enfin, il y a de nouveau un maître, Hugues Martin, du 20 juin au 30 septembre. Dax est affermé à Bernard d'Albret du 1er août 1349 au 1er août suivant, puis dirigé par Pierre la Rat du 1er août au 1er octobre. Entre le 1er octobre et le 25 février, Mézin est exploité par Martin Skynati. Ensuite, il appartient au

31. Nous nous permettons de faire allusion à une lettre de notre regretté maître Charles Vallois, membre de l'Institut, lettre qu'il nous écrivait après avoir lu notre article sur la valeur des monnaies entre 1354 et 1357. Il nous y fait part de ses expériences avec les monnaies turques, avant 1914, lors de fouilles en Anatolie.

1. Hewlett (L.M.), op. cit., p. 83-90.
2. E 372, 204, M 12, r°, m 1.
3. *Ibid.*, 207, M 14, r°, m 2.

Soudan de Préchac, par don de Derby, et ne rapporte rien au roi-duc. Enfin, du 1er octobre 1349 au 1er octobre suivant, divers monnayeurs ont la charge de Saint-Sever [4]. De septembre à décembre 1350, T. Anamat exerce toujours le monnayage de l'or à Bordeaux. L'argent, dans la capitale et à Saint-Sever, dépend de divers officiers. A Dax, la ferme est exercée par Barthélémy Dufayet. Quant à Mézin, il est toujours aux mains du Soudan [5]. En 1351-52, on ne voit fonctionner que Bordeaux et Dax [6].

En 1352-54, Bordeaux est seul cité. Après une recette sur l'or et sur l'argent, on constate que le seigneur d'Albret verse, sur les deux métaux, un droit de ferme considérable dû pour la concession qui lui a été attribuée dans les bénéfices monétaires par le comte de Stafford, dont valable entre septembre 1352 et septembre 1353. Une dernière recette, portant également sur les deux métaux, intervient pour la moitié des droits concernant la frappe pendant trente jours ouvrables [7]. Durant la longue période 1354-61, Bordeaux a divers maîtres pour l'or et pour l'argent. Dax passe également sous divers monétaires. Il est bien spécifié qu'à Saint-Sever et à Mézin, aucune frappe n'a lieu pendant ce temps [8]. On ne sait guère à quoi correspond la nomination à vie de Pierre la Crote comme monétaire du roi-duc pour « toutes les monnaies au coin royal dans le duché », nomination intervenue le 29 juillet 1354 [9]. Peut-être s'agit-il d'une surveillance supérieure des ateliers, à une époque où le duché s'agrandit, plutôt que de la prise en charge concernant l'un de ces établissements. Cette fonction peut avoir été créée ou renouvelée, dans la perspective de l'effort qui a marqué cette année.

Une très nette hiérarchie existe entre les différents centres. Dans un compte, en 1351-52, on ne peut trancher sur la question de savoir la nature du travail fait par les petits ateliers [10]. Mais dans tous les autres textes, Bordeaux a le monopole de la frappe de l'or. Quant à l'argent, le travail fait dans la capitale est beaucoup plus important. En 1349-50, par exemple, 5 769 l. 4 s. ob. bordelaises « bonnes » proviennent de l'établissement de l'Ombrière [11], alors que Dax fournit 4 475 l. 6 s. ob. [12], Saint-Sever seulement 1 111 l. 3 s. 1 poug. et Mézin 654 l. 10 s. 10 d. [13]. Autre exemple, entre 1354 et 1361, Bordeaux

---

4. *Ibid.*, M 15, r°, m 1.
5. *Ibid.*, v°, m 2.
6. *Ibid.*, M 44-40-VII, v°, m 1.
7. *Ibid.*, 199, M 39, r°, m 1.
8. *Ibid.*, 207, M 16, v°, m 1.
9. C 61, 66, m 13.
10. E 372, 207, M 44-40-VII, v°, m 2. La nature du métal travaillé n'est pas spécifiée. Il est vrai qu'il s'agit d'une perception particulière.
11. *Ibid.*, m 15, r°, m 1. Bernard de la Claustre remet 2 836 l. 16 s. 9 d. ob. pour sa gestion, Raymond Olivier 1 750 l. pour sa ferme, et Hugues Martin 1 182 l. 7 s. 4 d. de nouveau pour sa gestion.
12. *Ibid.* Il y a 4 000 l. de ferme pour Bernard d'Albret et 475 l. 6 s. ob. d'exploitation pour Pierre de la Rat.
13. *Ibid.*, Mézin ne rapporte rien, il est vrai, après le 25 février, puisqu'il est donné.

rapporte 10 731 l. 4 s. 11 d. 1 poug. bordelaises « bonnes », et Dax fort peu, 625 l. 16 s., alors que les deux autres fabriques ne donnent rien [14]. Ces éléments ci-dessus exposés montre du reste que les petits ateliers sont souvent affermés, donnés, ou sans activité. Des rentes pèsent sur la fabrique bordelaise, mais on ne la voit qu'une fois prise à ferme par Bernard d'Albret. Les tendances de cette hiérarchie paraissent nettes. Quoique inférieurs, les ateliers secondaires ont une activité certaine au temps du grand désordre qui affecte les monnaies d'argent, avant 1354. Au fur et à mesure de la reprise en main, ils décroissent et tendent à ne plus avoir d'activité.

Il n'est pas facile d'avoir des renseignements sur les officiers monétaires. Un seul est connu en dehors des textes sur les ateliers : Barthélémy Dufayet est un clerc. Il a occupé aussi la charge de « mémorandaire » et garde-notes au château de Bordeaux [15]. Il est bien possible que certains monnayeurs soient des Italiens. On se gardera de juger sur les noms propres, malgré des consonances comme Bonache ou Skynati, par exemple. Mais le prénom de T. Anamat n'est manifestement pas français [16]. En tout cas, peu après avoir fait la grande réforme du 1er février 1354, qui représentait un gros effort, le roi-duc prend la précaution d'affermir le statut privilégié des fabricants. Le 16 juillet de cette année, leur monopole est confirmé [17]. Le 1er décembre, c'est le tour de leur exemption fiscale [18], et le 6 de leur rétribution [19]. Enfin, le 14 février 1355, le statut de bourgeoisie dans Bordeaux leur est à nouveau garanti [20]. Tout cela montre sans doute que le désordre initial a profondément réagi sur la condition juridique elle-même des monétaires, et aussi qu'on ne peut se passer de leur concours le jour où le rétablissement est tenté.

Sur la manière dont les ateliers fonctionnaient, nous avons quelques lueurs. Pierre la Crote, le monétaire nommé en 1354, prête serment entre les mains du sénéchal et du connétable [21]. Même s'il ne s'agit pas d'un simple maître, on peut penser que ceux-ci en faisaient autant. Puis les émissions font l'objet d'une endenture entre

---

14. *Ibid.*, m 16, v°, m 1.
15. E 101, 171, 4, 11, n° 21. E 372, 207, M 17, r°, m 1. Nous le trouvons comme tel le 23 mai 1355, alors que sa charge monétaire date de 1350.
16. E 372, 207, M 15, r°, m 1 et v°, m 2. On l'a lu Thellu, puis Telli. avec une abréviation. Du reste, comme toujours, l'orthographe du nom propre varie et on l'a lu successivement Anamat puis Anauzat.
17. C 61, 66, m 10. Les privilèges stipulés par le roi et ses ancêtres leur ont réservé la frappe. Or, Derby, au temps de sa lieutenance, étend la concession à d'autres officiers.
18. *Ibid.*, m 1. L'exemption porte sur toutes les « taxes, tailles et contributions ».
19. *Ibid.* Elle concerne les monnaies d'argent. Elle est fixée à 3 d. au marc et 3 d. sterling anglais par livre.
20. *Ibid.*, 67, m 13. Le maire et les jurats sont sommés de ne plus contester ce statut.
21. *Ibid.*, 66, m 3.

le chef financier du duché et les responsables de la fabrication. Du moins ceci apparaît en 1353-54 [22] et en 1361-62 [23]. Nous ne savons pas si cet acte est global, laissant à chaque atelier l'initiative du détail des frappes, ou s'il existe un contrat par opération, auquel cas cette initiative reviendrait aussi au connétable. Le texte de 1353-54 ferait pencher vers cette dernière hypothèse [24]. Les défauts de fonctionnement sont frappés d'une pénalité, telle que nous voyons Dax et Bordeaux en subir lors de l'exercice 1351-52 [25]. En 1352-54, l'atelier principal rapporte une certaine somme pour la destruction de monnaies d'or et d'argent, mais elle est bloquée avec les revenus pour vingt jours ouvrables de travail, déjà mentionnés [26]. La marche d'une émission est remarquablement révélée par la fabrication des florins d'or, du 28 septembre 1353 au 4 avril 1354. Les opérations n'ont commencé qu'au milieu d'octobre. Il ne paraît pas qu'il y en ait eu auparavant, puisque la concession de l'établissement en ferme, au seigneur d'Albret, semble prendre fin pour la Saint-Michel 1353 [27]. Voici les livraisons qui ont été faites par l'atelier de Bordeaux [28]. Il a été donné 2 028 pièces valant 26 marcs le 18 octobre, 2 304 et 30 le 27, 780 et 10 le 28, 1 140 et 14 marcs 3 onces le 31, 1 316 et 16,6 le 29, 420 et 5,3 le 25 décembre, 2 520 et 30 le 7 février, 2 016 et 24,1 le 12, 1 421 et 16,5 le 16, 1 681 et 20 le 21, 1 764 et 21 le 2 mars, 1 428 et 17 le 7, 875 et 10,3 le 10, 1 914 et 22,6 le 20, enfin 1 059 et 12,5 le 29 [29].

Il existe donc des variations particulièrement sensibles. Deux grandes périodes, du 18 octobre au 29 novembre et entre le 7 février et le 29 mars, sont nettement séparées par un moment creux. Lors du grand travail, les frappes peuvent être considérables comme c'est le cas les 27 et 28 octobre ou les 12, 16 et 21 février. Encore ceci ne concerne-t-il pas les monnaies d'argent pour lesquelles, avec probablement aussi des alternatives bien marquées, le rythme de travail devait être encore bien supérieur.

Avant même que soient annexés les territoires cédés à Brétigny, le roi-duc se fait livrer La Rochelle. L'atelier de cette ville a donc frappé des espèces anglo-gasconnes dès la fin de l'année 1360. Mais

22. E 101, 176, 4, p. 3, r° et v°.
23. *Ibid.*, 171, 2, m 1.
24. Une endenture est spécifiée pour la première livraison seulement. Puis un tel acte n'est plus mentionné pour les autres. C'est qu'il est sous-entendu, sans doute. En effet, au cours de l'exercice, le florin change, on le dira ci-dessous. Or, à l'occasion de la première livraison concernant la nouvelle série émise avec la seconde valeur, une seconde endenture paraît avoir été obligatoire, même si ces actes sont globaux pour une série de frappes. Or, le texte ne spécifie rien à cette dite occasion et c'est donc qu'il le sous-entend, dans ce cas au moins.
25. E 372, 207, M 44-40-VII, v°, m 1.
26. *Ibid.*, 199, M 39, r°, m 1.
27. *Ibid.*
28. Pour éviter de répéter marc et once, on indique ces dernières comme des fractions du marc après une virgule.
29. E 101, 171, 2, m 1.

sans doute vaut-il mieux étudier cette première fabrique « extérieure » avec les autres, lesquelles ne commencent leurs émissions anglo-gasconnes qu'au milieu de 1361.

Les ateliers en 1361-62.

Les remaniements essentiels intervenus dans le duché se reflètent dans l'activité des ateliers monétaires. Il semble bien que dans la zone traditionnelle des possessions anglo-gasconnes, seul continue à fonctionner l'établissement bordelais. En tout cas, le compte du connétable ne cite dorénavant que lui. Un fait suffit à confirmer cette absence. L'évolution, amorcée depuis 1354, va vers la suppression des fabriques hors de la capitale. En 1361-62, l'organisme bordelais a comme maîtres S. Vecy pour l'or et Jean Melareto pour l'argent [1]. Le premier est italien, le texte le précise [2]. Son prénom est en effet visiblement étranger [3]. Le second peut être aussi transalpin. L'atelier de Bergerac a peut-être disparu, car cette place est réunie au duché quand Derby meurt, en 1361. Or, les pièces frappées dans la ville sont au nom de ce dernier, et le denier au titre « Dux Aquitanie » est probablement postérieur à 1370 [4].

Dans les sénéchaussées nouvelles, la fourniture des monnnaies est assurée par des ateliers particuliers. Certains font l'objet d'un compte rendu spécial, en dehors de ceux remis par les trésoriers locaux, comme cela a déjà été dit. Aussi on dénombre aisément quatre établissements. La Rochelle a pour maître Hugues Guibert, Poitiers est dirigé par Simon Mouraut, Limoges par Hélie Hamiel et enfin Figeac dépend de Bernard Lestrove [5]. Tout en se gardant, ici encore, de raisonner par la négative, on peut trouver de bonnes raisons pour avancer qu'il n'y a probablement pas d'autres centres de fabrication. Hewlett fait remarquer que la lettre d'atelier apparaît seulement vers 1360-61 sur les monnaies d'or [6]. L'explication est très simple. Auparavant, Bordeaux, seul, émettait ces espèces et la marque était donc inutile. Or, il n'a pas été relevé, pour les pièces d'Edouard III émises après 1360, d'autres initiales que celles de la capitale [7] et des quatre villes en question [8]. D'autre part, les écritures monétaires, bien que rendues à part, semblent figurer pourtant dans les comptes des sénéchaussées. En tout cas, on trouve les bénéfices des frappes, en ce qui concerne La Rochelle, dans le texte établi

1. E 372, 210, M 50-XIII, r°, m 1. E 101, 176, 4, p. 3, r° et v°.
2. On l'a lu comme *Chop.* ou *Shop.* avec une abréviation.
3. Le texte dit évidemment « lombard ».
4. Hewlett (L.M.), *op. cit.*, p. 84 et p. 42 et 43.
5. E 101, 175, 3, p. 4, r° et v°, et 5.
6. Hewlett (L.M.), *op. cit.*, p. 35.
7. *Ibid.*, p. 35, 36, 52, 81 et 98. Après avoir balancé entre Fontenay et Figeac, pour le F., l'auteur finit par se décider, très justement, pour la ville du Lot.
8. *Ibid.*, p. 35.

spécialement pour cette ville, en 1360-61, avant l'annexion de la Saintonge [9], par la suite dans le document de cette dernière circonscription [10]. Or, dans les comptes pour l'Angoumois [11], le Rouergue [12] et la Bigorre [13], provinces où ne se trouve aucun des établissements dénombrés ci-dessus, il n'est pas fait mention de bénéfices sur les monnaies. On peut donc penser que ces cinq ateliers sont les seuls qui fonctionnent. Certes, les centres marqués sur les pièces d'argent englobent aussi Agen, Dax et un atelier dont la lettre est G [14]. Mais l'attribution chronologique des espèces n'est jamais sûre [15]. On remarquera que la dualité des maîtres selon les métaux, qui est la règle à Bordeaux, ne s'applique pas à l'extérieur. C'est probablement une question d'activité plus ou moins grande.

Nous ignorons comment se faisait la répartition de la production entre les sénéchaussées. Deux pays administrativement unis, comme le Poitou et le Limousin, ont chacun un fournisseur. Il fallait bien attribuer à la Bigorre et au Rouergue, gouvernements séparés, les pièces frappées hors de leur territoire. Peut-être ces pays étaient-ils rattachés d'une manière permanente à un établissement géographiquement voisin. Ajoutons que nous voyons citer, en 1360-61, un « maître général des monnaies d'Aquitaine [16] ». C'est probablement un officier qui supervise la gestion des ateliers. Cela correspond, peut-être, à la fonction où nous avons vu désigner un titulaire, par lettre du 29 juillet 1354. Mais on ne trouve nulle part la rétribution qui se rapporte à une telle charge.

L'importance respective des ateliers pose un problème. Dans deux documents nettement séparés par leur provenance, le compte du connétable et celui du receveur général, l'ordre de grandeur qu'atteignent les revenus monétaires garde une bonne cohérence. L'Ombrière reste de loin le premier centre. Il rapporte 185 l. 2 d. sterling, entre le 26 septembre 1361 et le 14 mai 1362 [17]. Le produit des quatre autres fabriques, entre les dates extrêmes du 20 novembre 1361 et du 18 juillet 1362, monte à 137 l. 7 s. 3 d. [18]. La façon dont

9. E 101, 172, 2.
10. *Ibid.*, 176, 2.
11. *Ibid.*, 176, 7.
12. *Ibid.*, 8.
13. *Ibid.*, 3.
14. Hewlett (L.M.), *op. cit.*, p. 41.
15. *Ibid.*, p. 42 et 43. De soigneuses discussions aboutissent à des suppositions chronologiques.
16. E 101, 172, 2.
17. *Ibid.*, 176, 4, p. 3, r° et v°. La première date est celle où débute la frappe de l'argent, la deuxième celle où se termine le travail de l'or.
18. *Ibid.*, 175, 3, p. 4, r° et v°, et 6. Les dates et les sommes sont les suivantes : pour Poitiers, du 11 décembre 1361 au 7 juin 1362, 40 l. 10 d. sterling ; pour La Rochelle, du 20 novembre au 16 juillet, 39 l. 10 s. ob. et 30 l. 16 s. 8 d. ; pour Limoges, de décembre au 16 juillet, 64 l. 6 s. 2 d. ob. ; il faut soustraire le déficit de Figeac qui monte à 37 l. 7 s. 6 d. Nous savons même que les comptes monétaires sont constitués par 1 rouleau de parchemin à Poitiers, 7 à La Rochelle et 1 de nouveau à Limoges.

le bénéfice est établi a pu varier. Les charges et aliénations sont susceptibles d'être omises pour la capitale, la somme entrant dans les recettes générales avant un relevé également global des dépenses. Au contraire, ces diminutions ont pu être pratiquées par les monétaires extérieurs avant leur compte rendu à Bordeaux, comme l'expression « rabattues toutes charges » où le déficit de Figeac le montre peut-être. La différence n'en reste pas moins révélatrice, et on la vérifiera au temps de la principauté. Malheureusement, un troisième texte est en complète discordance. On vient de dire que le compte pour la Saintonge contenait les bénéfices provenant des monnaies frappées à La Rochelle. Comparé au gain de cet atelier, accusé lors de la remise des exercices faite à Bordeaux, ce texte semble bien avoir le même objet. Le maître est identique. Les dates présentent une petite variation, il est vrai [19]. Seulement la somme est entièrement différente. Dans le texte du receveur elle monte à 197 l. 10 s. 2 d. bordelaises, soit 39 l. 10 s. ob. sterling, plus une perception spéciale de 185 guyennois or, ou 30 l. 16 s. 9 d. ob. sterling [20]. Dans le document du trésorier, on trouve 2 572 guyennois d'or valant 2 176 l. 6 s. 8 d. de Bordeaux [21]. On passe donc de 70 l. 6 s. 8 d. ob. sterling à plus de 400. Nous ne pouvons résoudre cette contradiction. On a vu précédemment que les bénéfices faits sur les sénéchaussées sont bien les mêmes dans le compte des trésoriers et dans celui du receveur. Il n'y a pas non plus d'explication monétaire possible [22].

Nous avons un exemple de l'activité que connaissent les ateliers extérieurs. On a cité plusieurs fois un compte fait spécialement pour la ville de La Rochelle avant la réunion de la Saintonge [23]. Ce texte contient le détail des émissions. Celles de l'or ne sont pas considérables. Elles ne rapportent, en janvier 1360, que 67 royaux, et, le 27 août, 120. Encore ce dernier profit est-il pour l'or et pour l'argent. Les bénéfices sur l'argent ne peuvent être distingués sans une mise au point [24]. Celle-ci faite, voici comment se situent les

19. Elles sont les suivantes : du 15 novembre 1361 inclus au 19 juillet 1362 exclus, dans le compte de la sénéchaussée : du 20 novembre 1361 au 16 juillet 1362 dans le compte de Brocas.
20. E 101, 175, 2, p. XVIII-19.
22. Le compte de Saintonge contient, comme on peut le voir, deux valeurs du total. L'un est en livres et pourrait permettre de discuter sur la nature de celle-ci. Mais l'autre est en guyennois d'or. La conjonction des deux ne permet aucune contestation. Les valeurs sont cohérentes, du reste, à la correspondance spécifiée tout le long du texte, de 16 s. 8 d. Il s'agit donc évidemment, dans le total, de sous bordelais.
23. E 101, 172, 2.
24. Pour trois mentions, les 14 janvier, 9 juin et 14 août 1361, puis pour une mention sans date, il paraît s'agir non pas d'émissions, mais du prix de 10, 20, 59 et 5 marcs d'argent, peut-être vendus. Les deux derniers paragraphes sont des remises au monétaire : Jean Chandos ordonne de le décharger de 2 m. 6 o. pour les réparations qu'il a effectuées, et de 49 m. pour la moitié de l'inventaire qu'il a laissé à son départ. Les droits royaux paraissent représenter la moitié seulement des bénéfices ; la chose est assez obscure dans

droits perçus par le roi-duc sur les monnaies blanches[25] : 100 m., soit 384 r., le 20 février 1360 ; 41 m. 5 o. 1/3 ou 92 r. 8 s., le 8 mars ; 11 m. ou 48 r. 24 s., le 17 ; 21 m. 2 o. 2/3 soit 86 r. 7 s. le 30 ; 8 m. 2 o. 2/3 avec une somme en royaux illisible plus 7 s., le 3 avril ; 16 m. 5 o. 1/3 ou 66 r. 2 s., le 10 ; enfin, 50 m. soit 200 r., le 24 juin 1361. Bien que la position de l'établissement rochelais ne paraisse pas devoir être, à cette époque, très aisée, on voit que son activité n'est pas négligeable. A plus forte raison, les sénéchaussées une fois réunies, les quatre ateliers extérieurs ont dû travailler, tout en restant bien moins importants que celui de Bordeaux, pour fournir des monnaies anglo-gasconnes dans le Sud-Ouest.

LES EVENEMENTS MONETAIRES AVANT 1354 ET DE 1354 A 1362.

Les documents et les études qui ont servi à décrire les buts des mesures monétaires ainsi que les ateliers, entre 1348 et 1362, nous permettent en même temps de tracer l'histoire des frappes et des émissions. Dans ce cas aussi, nous pouvons remonter avant 1354 et esquisser comment se déroulent les opérations avant cette année. On peut également essayer de savoir quelque chose sur les espèces fort diverses qui courent, et dont la provenance est souvent étrangère à la Guyenne. Et cela finit par donner une idée générale sur les mécanismes qui sont derrière tous les phénomènes étudiés.

ESQUISSE DE LA SITUATION AVANT 1354, L'ÉCU ET LE FLORIN, LES ESPÈCES EN ARGENT ET LA MONNAIE DE COMPTE.

La documentation qui est mise ici en œuvre, pour tracer l'histoire monétaire avant 1354, peut certes être complétée. Car en plus des documents de l'archevêché, elle se limite aux comptes enregistrés des connétables. Nous n'avons, en effet, rassemblé les sources qu'à partir de 1354. Mais depuis le compte qui concerne 1348, ces derniers textes ont été presque tous transcrits entre 1354 et 1372. Aussi est-il possible d'aborder la question envisagée.

une formule du premier paragraphe. Les sommes sont indiquées en royaux, et ceux-ci sont très variables, entre 26 s. (8 mars 60), 28 (30), 30 (10 avril), 33 (3), 55 (24 juin 61), 57,6 d. 1/4 (20 février 1360), 67 (17 mars). Les marcs valent soit 12 (20 février 60 et 24 juin 61) soit 6 unités (8, 17, 30 mars, 3 et 10 avril 60) de la valeur initiale. Nous ne savons pas très bien à quoi correspond celle-ci, qui est indiquée par la lettre l. En tout cas, la réduction de cette valeur en bénéfice royal est toujours conforme à la correspondance qui vient d'être étudiée : 1 200 à 12 au marc donnent 100 m. (20 février 1360) ; puis on a 250 à 6 ou 41 m. 5 o. 1/3 (8 mars), 66 à 6 ou 11 m. (17), 28 à 6 ou 21 m. 2 o. 2/3 (30), 50 à 6 ou 8 m. 2 o. 2/3 (3 avril), 100 à 6 ou 16 m. 5 o. 1/3 (10), 600 à 12 ou 50 m. (24 juin 61).

25. On abrégera m. pour marc, o. pour once et r. pour royal.

Le procureur archiépiscopal cite occasionnellement un écu d'or dès 1339-1340, et un royal en 1341-1342[1]. Il paraît très vraisemblable qu'il ne s'agit pas de monnaies guyennoises. Par contre, en 1344, l'officier ecclésiastique emploie continuellement l'écu, en particulier pour faire ses totaux[2]. Il serait bien étonnant qu'il ne s'agisse pas, cette fois, d'une frappe bordelaise. Aussi une de nos études antérieures, constatant également l'emploi du florin en 1354-1355, a suggéré que la première pièce était la plus ancienne de ces frappes.

En utilisant les comptes du duché qui ont été enregistrés à partir de 1354, nous n'avons qu'une certitude. Du 15 septembre 1348 au 26 décembre 1350, la pièce d'or émise est l'écu, le fait est nettement explicite par exception[3]. Or, auparavant, dans le texte qui va du 31 mars au 15 septembre 1348, le florin existe et il est couramment utilisé[4]. En particulier c'est lui qui exprime les bénéfices faits sur les frappes[5]. Ces rentrées consistent matériellement en un certain nombre de pièces prélevées par le roi-duc sur chaque marc taillé. Les perceptions s'expriment donc plus aisément si on utilise les espèces réellement produites, sans que cela suffise du tout à prouver qu'il en est bien ainsi. Nous constatons qu'après la période où l'écu paraît avec certitude, les mêmes droits sont exprimés en écus du 7 novembre 1351 au 16 juillet 1352[6], et de nouveau en florins du 17 juillet 1352 au 4 avril 1354[7]. On ne peut pas croire que ces éléments nous informent sur les monnaies émises. Les dates limites correspondent aux changements de connétables. Elles ne sont certainement pas, en même temps, celles des transformations dans les types monétaires. Or, chaque texte exprime les bénéfices en une seule valeur. Peut-on même supposer que ces valeurs sont les plus couramment fabriquées durant chaque gestion ? Nous possédons un complément déjà cité au dernier des exercices ici utilisés. Du 28 septembre 1353 au 4 avril 1354, des écritures rédigées par un remplaçant du connétable sont destinées à justifier celles qui sont remises par ce dernier, lesquelles ont servi à l'enregistrement de la gestion 1352-1354. Si, dans cette dernière, le florin est la monnaie utilisée, le complément envisagé spécifie sans équivoque que c'est cette fabrication qui est en cours[8]. Tout cela ne permet pas de dire finalement laquelle des deux monnaies a précédé l'autre, ni la date de la première émission d'or à Bordeaux. Mais nous avons

1. « Le léopard et le guyennois... », *art. cit.*, p. 394, note 16.
2. *Ibid.*, notes 18, 19 et 20.
3. E 372, 207, M 14, r°, m 2, M 15, r°, m 1, et v°, m 2.
4. Il est appelé, dans les comptes enregistrés, du terme classique « florin à l'écu ». Mais c'est bien du florin qu'il s'agit.
5. E 372, 204, M 12, r°, m 1. Les bénéfices de l'or sont exprimés en cette monnaie, sans que la catégorie de la fabrication soit formellement spécifiée.
6. *Ibid.*, M 44-40-VII, v°, m 1. De nouveau le total est indiqué en écus, sans spécification formelle sur la fabrication.
7. *Ibid.*, 199, M 39, r°, m 1. La frappe n'est toujours pas expressément indiquée.
8. E 101, 171, 2, m 1.

au moins une idée sur les pièces qui paraissent à partir de 1348 et nous voyons que les comptables publics alternent l'utilisation des deux espèces.

Ces données sont complétées par deux faits déjà signalés. La monnaie de Bordeaux est fort instable, entre 24 d. et 6 d. pour un sterling. Les frappes de l'argent sont extrêmement abondantes. Ceci est dû très probablement à l'amenuisement du revenu fourni par la coutume et aboutit sans aucun doute à un grand désordre monétaire. Disons enfin qu'en 1352-54, le nom d'une pièce d'argent est donné, le blanc [9].

Le florin d'or et la stabilisation de la livre de Bordeaux (1354-55).

A partir de 1354, tous les documents disponibles ont été réunis. Ils fournissent une base appréciable pour retracer l'histoire monétaire.

La pièce d'or fabriquée est le florin [1]. Le compte d'émission pour 1353-54, déjà plusieurs fois cité, le prouve sans conteste [2], les précisions ne manquent pas à son propos. Le procureur épiscopal emploie un florin ancien, à 32 sterlings, et un nouveau à 30. Ce dernier semble utilisé pour la première fois dans le texte entre le 17 et le 24 août 1354 [3]. Or, nous voyons en effet, avec le connétable, qu'entre le 18 octobre et le 25 décembre 1353, on taille 78 florins au marc, alors que, du 7 février au 29 mars 1354, on en taille 94 [4]. Les deux faits sont certainement en rapport, même si la différence est de 1/12 dans un cas, d'environ 1/8 dans l'autre. Car nous ne connaissons ni l'aloi du marc ni le pied de la pièce. Au demeurant, le connétable, lui aussi, dans le total, compte le florin à 2 s. 8 d., soit 32 sterlings [5]. Quel est le florin « ancien » que le document épiscopal de 1355 chiffre à 36 sterlings ? Est-ce une plus-value de la pièce à 32, comme nous l'avons supposé dans notre travail antérieur [6] ? Ou bien s'agit-il d'un très vieux florin qui est frappé encore en 1348 ? Et pourquoi ce dernier n'est-il jamais utilisé dans le texte de l'archevêché en 1354 ? Il reste à ajouter que l'espèce dite nouvelle s'est révélée très faible en 1355, où, on l'a déjà dit, elle tombe jusqu'à 22 sterlings [7].

---

9. E 372, 199, M 39, r°, m 1.

1. Les textes enregistrés le nomment toujours « florin à l'écu » alors que le document du connétable l'appelle « florin » tout court.
2. E 101, 171, 2, m 1.
3. « Recherches sur la valeur... », *art. cit.*, p. 485.
4. E 101, 171, 2, m 1.
5. *Ibid.*
6. « Recherches sur la valeur... », *art. cit.*, p. 493-498.
7. *Ibid.*

Le deuxième fait monétaire essentiel, déjà évoqué, est la stabilisation magistrale de la monnaie comptable à 5 d. pour un sterling. La question des pièces d'argent est beaucoup moins claire. On montrera ailleurs que le procureur refuse de les employer. Quoi qu'il préfère, il utilise le sterling anglais. On doit remarquer que le document de 1353-54 [8], si explicite sur la frappe de l'or, ne cite aucun bénéfice sur l'argent. Certes des monnaies blanches apparaissent dans le compte enregistré, chronologiquement plus étendu, de 1352-54 [9]. On a cependant l'impression que les fabrications de cette catégorie sont hésitantes et il est même possible qu'elles aient totalement cessé, à partir d'octobre 1353 [10]. Ceci n'est pas pour surprendre après les fébriles émissions qui ont précédé et le désordre qui en est résulté.

Dans cette perspective, nous voyons le roi-duc, en même temps qu'il prend des mesures pour sauver la monnaie de compte, intervenir, le 1er février 1354, pour essayer de faire la même chose en ce qui concerne les pièces blanches. Les maires, jurats et communautés de Bayonne, Bordeaux, Bazas, Libourne, Saint-Sever et Dax, reçoivent notification que les monnaies dites grosses, dont l'une vaut 4 d. et l'autre 2 d. sterling, doivent être reçues pour cette valeur par tous les officiers et changeurs du duché. Ce qui prouve, entre autres choses, que les pouvoirs publics eux-mêmes ne respectaient pas, dans la pratique, les taux officiels. Ceci nous apprend aussi qu'à un moment donné, malgré le « blanc » du texte de 1352-1354, s'il est vraiment différent [11], les pièces d'argent frappées ont été deux

---

8. E 101, 171, 2, m 1.
9. E 372, 199, M 39, r°, m 1.
10. Si les paragraphes monétaires du compte enregistré respectent l'ordre chronologique, et si l'explication de l'absence marquée par les frappes d'argent dans le compte propre du connétable est, elle aussi, chronologique, on pourrait raisonner de la façon suivante. Le document enregistré commence le 17 juillet 1352. Or, on l'a dit ci-dessus, un bénéfice sur l'or, puis un autre sur l'argent, sont placés au début des droits monétaires, mais sans précision de date. Puis, il y a un fermier qui donne les produits sur les deux métaux entre septembre 1352 et septembre 1353. Enfin, il y a une rentrée, toujours à propos des deux métaux, pour des destructions et seulement vingt jours ouvrables de frappe, de nouveau sans spécification de temps. Si le quatrième paragraphe représente les droits perçus après le 28 septembre 1353, on ne peut s'empêcher de remarquer que le compte direct, quant à lui, parle des frappes d'or à partir du 18 octobre 1353, qu'il reste muet sur celles d'argent et aussi qu'il spécifie dix-huit journées pour les émissions considérées. Les deux documents se terminent le même jour, 4 avril 1354. Ainsi donc, la frappe des espèces d'argent n'aurait eu lieu que deux fois entre le 28 septembre et le 18 octobre 1353, ou une fois s'il y a dans cet intervalle une dix-neuvième journée pour l'or. Cette frappe aurait disparu juste au moment où le compte direct allait commencer. On n'ose pas croire à de si utiles coïncidences. Peut-être les paragraphes du compte enregistré sont-ils simplement distingués pour des raisons logiques qui nous échappent. Peut-être l'absence de droits sur l'argent dans le document direct a-t-elle des raisons également logiques, alors que les émissions se poursuivent.
11. La terminologie est vraiment si déroutante qu'on n'ose pas prétendre à une distinction stricte entre deux pièces appelées blanc pour l'une et gros pour l'autre.

gros, l'un double de l'autre, avec le cours qui vient d'être dit. Ces espèces sont couramment employées à la date considérée. Par une lettre du même jour, le connétable est chargé de réorganiser les hôtels, pour rétablir intégralement, entre les mains du prince, tout le bénéfice qui est diminué par des excès de toute sorte[12]. Le résultat est très visible. Alors que les circonstances amènent la monnaie comptable à se conformer aux mesures édictées ce 1er février, les espèces d'argent paraissent bien rester complètement insensibles aux décisions qui les concernent. C'est un témoignage, s'il en était besoin, des difficultés décourageantes qui confrontaient le pouvoir, quand il s'attaquait à tous ces problèmes.

Les léopards d'or ou d'argent et le retour au gros (1355-1361).

Après 1354-55, la monnaie de Bordeaux est définitivement stabilisée à 5 d. pour 1 sterling. Nous ne nous en préoccuperons plus jusqu'au temps de la principauté. Pour parler des espèces, la documentation est inégale. Le compte original remis à l'échiquier par le connétable pour la gestion de 1354-61 dont Jean Streatley a la charge n'existe plus, on l'a déjà dit. Or, c'est dans les textes de cette catégorie qu'en 1353-54 et 1361-62 les indications explicites sur les émissions sont contenues. Les comptes enregistrés sont beaucoup moins clairs. Et, par malchance, celui de 1354-61 est particulièrement général. Les quatre perceptions monétaires qui y sont contenues ne peuvent guère être utilisées qu'à l'étude, faite ci-dessus, des ateliers. Heureusement, nous avons, en 1354, 1355, 1356, 1357, la série des meilleurs documents épiscopaux. Puis, en 1361-62, on peut s'appuyer à la fois sur un texte du procureur et sur un autre du connétable.

De 1355 à 1357, nous connaissons l'origine de la phase monétaire ici étudiée grâce aux soins avec lequel le procureur, alors Pierre Lafitte, suit le cours des événements. Un travail précédent a décrit tout cela. Il sera repris dans une autre recherche[1], et il suffit donc de résumer les faits. Le 29 septembre 1355, le léopard d'or et un autre d'argent paraissent[2], le document le précise lui-même. Les buts psychologiques et techniques de l'opération ont été largement indiquées ci-dessus. Le léopard d'or, qui vaut 48 sterlings, a été une très bonne pièce[3]. Aussi le renouvelle-t-on deux fois. Un deuxième coin vaut 44 sterlings. Il apparaît dans le texte en juillet

12. C 81, 66, m 16.

1. Celle sur les prix et les salaires au temps de la lieutenance du Prince Noir.
2. « Recherches sur la valeur... », *art. cit.*, p. 486-488.
3. *Ibid.*, p. 490 et 505-507.

1356[4]. Un troisième coin, à 42 sterlings, est utilisé depuis juillet 1357[5]. Tous deux sont très stables.

Le léopard d'argent s'est maintenu, à 4 s. 6 d. pour 1 léopard d'or, jusqu'à la semaine du 14 février 1356[6], donc durant quatre mois et demi. Puis il a connu une chute catastrophique[7], qui l'amène à la moitié de sa valeur initiale en janvier 1357[8]. Alors les autorités anglo-gasconnes sont revenues au gros. Celui-ci paraît, dans les comptes épiscopaux, au cours de la semaine qui va du 5 au 12 février 1357[9]. Lui non plus, comme ses prédécesseurs de 1354 ne vaut rien. Emis à 4 s. pour un léopard d'or, il se maintient jusqu'à la mi-mars, puis il s'effondre et ne vaut plus que la moitié dès octobre[10]. Tous ces renseignements proviennent d'un texte où ne se trouve consignée que l'utilisation comptable des différentes espèces. Il est exact que, dans ces conditions, on ne peut être catégorique sur l'époque réelle où ont paru les deux derniers léopards d'or et le gros. On a vu précédemment que le florin nouveau, émis en février 1354, n'est utilisé par le procureur qu'à partir d'août. Trois catégories de faits paraissent cependant tout à fait certaines ; d'abord la date où ont paru le premier léopard d'or et celui d'argent, ensuite les valeurs d'émission des différentes pièces, enfin le moment et le montant des diverses chutes subies par les deux monnaies blanches. Tout ceci nous fournit tout de même une connaissance assez réelle sur les premiers temps de cette étape monétaire commencée en septembre 1355.

De 1358 à 1361, la lacune documentaire est complète. Heureusement, nous tenons l'autre extrémité des événements, et doublement, grâce au compte épiscopal et à celui du connnétable, tous deux en 1361-62. Un travail antérieur a examiné le premier, établi par Jean la Crote. Il suffit de le reprendre. Le léopard d'or est toujours couramment utilisé. C'est le même, sans doute, que celui du troisième coin, malgré une légère différence[11]. Peut-être n'est-il plus aussi stable, en cette fin de carrière, qu'à ses débuts[12]. Pour les monnaies d'argent, le procureur a recours, comme en 1354 et 1355, au sterling anglais, on l'a dit[13]. Mais il utilise aussi un sterling guyennois. La date de celui-ci n'est pas du tout connue[14].

4. *Ibid.*, p. 507-511.
5. *Ibid.*, p. 531-534.
6. *Ibid.*, p. 488-490 et 512.
4. *Ibid.*, p. 507-511.
7. *Ibid.*, p. 512-518.
8. *Ibid.*, p. 541 et 542.
9. *Ibid.*, p. 528-531.
10. *Ibid.*, p. 542-547.
11. En effet, après Brétigny, le titre de France disparaît, et celui d'Aquitaine, à la nuance près de « dominus » au lieu de « dux », revient. On a expliqué cela ci-dessus.
12. « Le léopard et le guyennois... », *art. cit.*, p. 398-400 et 403.
13. *Ibid.*, p. 400-403.
14. *Ibid.*

Tous ces éléments sont complètement éclairés par le document du connétable, alors William Farley. Les précisions que donne ce dernier sont une chose très rare. Le chef financier du duché est généralement préoccupé, en effet, par un certain nombre de rentrées, effectuées grâce aux bénéfices monétaires. De ceux-ci, il a la justification par ailleurs. Il ne lui est pas utile d'indiquer comment ont été faites les opérations dont, d'une façon ou d'une autre, lesdits bénéfices sont issus. Mais les six paragraphes monétaires du texte de Farley donnent pourtant tous les éléments des émissions. Deux d'entre eux concernent les monnaies fabriquées selon les ordonnances faites par le prédécesseur de l'officier en fonction, ce prédécesseur étant Jean Streatley [15]. Du 3 au 20 octobre 1361, on fabrique à Bordeaux 9 819 léopards d'or. On en taille 67 1/4 au marc [16], dont l'aloi est de 23 carats 1/3 [17], le droit du roi-duc étant de 2 pièces par marc [18]. Le 26 septembre 1361, le maître de l'atelier fournit 180 livres de deniers blancs [19] dits gros, à 5 pour 2 sterlings. Il en a été taillé 6 s. 3 d. au marc [20], qui a 1 d. 16 grains d'aloi [21]. Le droit du prince est de 1 livre sur 10 [22]. C'est cette monnaie que le procureur renonce à employer malgré ses préférences pour les monnaies locales, comme on l'a dit plus haut.

Nous avons donc de très bons éléments sur la période monétaire qui se déroule entre 1355 et 1361. On pourrait l'appeler l'ère du léopard, bien que ce type ait réapparu au temps de la principauté. Celui d'or a duré du 29 septembre 1355 au 20 octobre 1361, soit plus de six ans, longévité remarquable. Il a eu trois frappes à des valeurs décroissantes, mais très voisines, 48 sterlings en 1355, 44 en 1356, et 42 en 1357 et 1361. Jusqu'à la fin, il garde bon poids et bon aloi. Il reste aussi très ferme. Après une expérience peu concluante avec un léopard d'argent, en 1355-57, on en revient au gros, probablement vers le début de 1357, et jusqu'au 26 septembre

---

15. E 101, 176, 4, p. 3.
16. En prenant le marc à 240 grammes, la pièce pèse donc 3,568 g environ. Les quatre exemplaires décrits par HEWLETT (*op. cit.*, p. 48 et 49) sont autour de 56 grains, soit, le grain à 0,064 g, 3,584 g. Les pièces de la collection municipale ont un poids du même ordre.
17. L'or pur étant à 24 carats, un défaut qui va à 2/3 du carat, soit 1/36, est acceptable.
18. C'est une proportion courante pour les monnaies d'or. A 2/67 environ, soit 1/34 en gros, elle est limitée.
19. La pièce, dans ces cas, est prise pour le denier. Il s'agit donc d'une émission portant sur 50 400 pièces.
20. La pièce toujours pour le denier, cela fait 87 pièces. Le marc à 240 grammes, celles-ci pèsent 2,758 g. C'est un poids assez important pour une pièce, dite d'argent.
21. L'argent pur est à 12 d. et le grain à 1/24 du d. Un d. fait 1/12, 16 grains font 16/24 ou 4/6 de 1/12, soit 4/72 ou 1/8. On a donc 3/36 (pour 1/12) et 2/36 (pour 1/18) qui font 5/36, c'est-à-dire une très faible quantité de métal précieux, à peine plus de 1/7.
22. Le droit de 1/10 est lourd, infiniment plus élevé que sur les monnaies d'or.

1361. Celui-ci est de nature différente selon les moments. Il semble être destiné à valoir 1 sterling en 1357. En 1361, il est théoriquement au taux de 2 d. 1/2 pour 1 sterling. En tout cas, il fait preuve d'une désastreuse faiblesse. C'est une grosse pièce, mais noire, et d'un aloi très médiocre, tout au moins à la fin de sa carrière.

LA GRANDE ÉMISSION DES GUYENNOIS EN NOVEMBRE 1361 (1361-1362).

Faute de posséder les ordonnances et les endentures concernant les monnaies, William Farley nous fournit, dans son compte de 1361-62, la meilleure documentation possible sur les émissions. Ce dernier texte donne des indications complètes. Trois versions du document existent. La chance veut qu'il concerne la plus grande tentative jamais faite, à ce point de vue, dans les possessions anglo-gasconnes. Et, au fond, peut-être est-il précisément aussi explicite parce qu'il décrit des événements sans équivalent, essentiellement dignes d'être rapportés. Le caractère psychologique des réalisations faites en 1361 a déjà été analysé, en s'appuyant sur le fait que les deux espèces principales portent le nom symbolique de guyennois. Ce phéomène dépasse largement la terminologie. La naissance d'une principauté territoriale quasi indépendante, au lendemain des gains consacrés par Brétigny, s'accompagne de la mise au point d'un système monétaire complet et cohérent. Tout cela a été étudié dans un compte rendu très étendu dont il a été déjà question. Il sera repris ici pour préciser les explications et certains aspects critiques. Disons, avant tout, que les conditions indispensables de l'opération ont été apportées bien antérieurement à l'effort envisagé. Les deux bases monétaires ont été consolidées, la livre sterling en 1351, celle de Bordeaux en 1354. Ainsi, un terrain solide a été déblayé. Les gros risques et les impopularités, inhérents à ce genre de stabilisation, n'ont pas eu à être assumés lors des nouvelles décisions ici décrites.

L'édifice monétaire créé est exceptionnel d'abord par son caractère global. Une pièce d'argent est destinée à représenter la première référence, le denier sterling. Voilà certainement ce que les comptes épiscopaux nomment le sterling guyennois, ou le guyennois d'argent [2]. Nous ignorons son avenir immédiat, car le procureur, en 1361-62, rapporte plus volontiers à la frappe anglaise les variations connues par le léopard d'or [3]. Il n'en reste pas moins que ce dernier varie, face aux deux monnaies blanches, sans qu'on puisse bien distinguer à laquelle se rattachent les deux séries d'oscillations, entre 38 et 40 sterlings d'une part, entre 30 et 37 d'autre part [4]. Les variations

---

1. « L'émission de novembre 1361... », *compte rendu cit.*
2. « Le léopard et le guyennois... », *art. cit.*, p. 401, note 57.
3. *Ibid.*, p. 405 et 406.
4. *Ibid.*, p. 403.

paraissent du reste concerner le léopard et non le sterling. Une autre unité émise est le petit guyennois. Il est noir et il équivaut à la deuxième référence, le denier bordelais. Nous ne savons rien de son cours réel. Pour compléter logiquement cette double fabrication, soigneusement rattachée aux deux bases essentielles, il est créé encore un double, noir lui aussi, et qui a une valeur de 2 d. 1/2 bordelais, ou 1/2 sterling, exactement intermédiaire par rapport aux précédentes. Nous ignorons également le sort pratique de ce dernier. Enfin, pour couronner le tout une valeur vraiment importante, on fabrique un guyennois d'or. Il vaut 3 s. 4 d. ou 40 sterlings, soit 16 s. 8 d. de Bordeaux. Il est donc légèrement inférieur au troisième léopard. Il fut excellent et parvint rapidement à un cours de 25 s., lequel a été très durable[5] Autrement dit, son équivalence s'établit à la valeur très commode d'une livre locale environ[6].

La cohérence des choses ne s'arrête pas au bel échelonnement construit autour du nom symbolique de guyennois, successivement précisé petit, double, d'argent et d'or. Entre le 10 novembre 1361 et le 2 mars 1362, il a été émis en sterlings 274 l., soit 65 000 pièces, en doubles, 100 l., soit 24 000, et en petits l'énorme quantité de 1 920 l. soit 460 800. Presque en même temps, entre le 13 novembre 1361 et le 14 mai 1362, 14 553 exemplaires en or sont sortis. La logique devient ici presque suspecte. La prépondérance des petits, en quantité, est la traduction du rôle primordial qu'ils ont dans les transactions journalières[7]. La relative faiblesse des doubles montre assez que cette unité divisionnaire, pour commode qu'elle soit, ne saurait jouer un rôle semblable à celui pris par les espèces dont la valeur équivaut aux deux références fondamentales. Nous connaissons aussi la date où ont paru les monnaies. Le sterling guyennois est bien une création de la période, comme l'avait senti un travail antérieur[8]. La parution du guyennois d'or, quoiqu'elle ait lieu un an après ce que suppose Hewlett, préserve l'argumentation de celui-ci et lui conserve toute sa valeur, malgré les objections que le même travail lui a adressé[10]. Le nom qui convient finalement est celui-ci : émission des 10 et 13 novembre 1361.

Non seulement le système est parfaitement organisé, mais il est de plus pratique et valable. La taille fournit une pièce d'or à un bon poids, maniable, mais propice à inspirer confiance et à vraiment représenter une valeur déjà élevée. C'est là, il est vrai, un caractère

5. G I, 246, 117, G I, 288, G II, 216. *Ibid*, 312, G I, 239, G II, 84. Les dates sont 1361, 1365, 1395, 1405, 1412, 1427.
6. G I, 246, Il vaut 21 s. en 1362.
7. Le salaire journalier du manœuvre, agricole ou artisanal, est de 4 d. sterling, ou 20 d. bordelais. Cela suffit à montrer que les paiements journaliers de la vie courante postulaient l'emploi fréquent de la plus petite monnaie divisionnaire.
8. « Le léopard et le guyennois... », *art. cit.*, p. 402 et 403.
9. Hewlett (L.M.), op. cit., p. 35 et 36.
10. « Le léopard et le guyennois... », *art. cit.*, p. 407, note 106.

commun à la frappe de ce métal, depuis son origine. On taille 63 guyennois au marc, ce qui le met à 3,809 g environ[11]. Les pièces blanches ou noires sont, par contre, assez réduites, et donc aisées à manier. C'est qu'elles le sont journellement, à la différence de la précédente. Leur poids respectif est à peu près équivalent. Il est logiquement un peu plus faible pour le petit que pour le sterling, et un peu plus marqué pour le double, qu'il faut tout de même distinguer de l'autre espèce noire. On taille 16 s. 8 d. des guyennois d'argent au marc, et donc 200 exemplaires[12], ce qui le fixe à 1,2 g. Pour le double, on trouve 11 s. 3 d. soit 135 unités à 1,777 g, et pour le petit 18 s. 9 d., ou 225 à 1,06 g[13]. On sait que le gros, qui a précédé pesait 2,758 g pour une valeur de 1/2 sterling, devenue en pratique certainement très inférieure.

Et puis les monnaies sont toutes de remarquablement bon aloi. Le guyennois d'or est à 23 carats et 7/8, donc d'une qualité très forte[14]. Celui d'argent l'est également à 11 d.[15]. Les pièces noires elles aussi paraissent solides, surtout le double avec 4 d.[16], et jusqu'au petit avec 2 d. 16 grains[17]. N'oublions pas que le gros précédent est aussi faible que 1 d. 16 grains. Il faut ajouter que la teneur en argent des unités blanches et noires, compte tenu de la taille, donne bien au métal une valeur libératoire constante, sauf une très légère discordance[18]. Enfin, le droit du roi-duc a le même ordre de gran-

11. Ce marc est spécifié « de Troyes ». On l'a pris à 240 g pour simplifier.
12. La pièce réelle est comptée, dans ce cas, pour un denier. Le marc comme ci-dessus.
13. Le marc comme ci-dessus.
14. L'or intégral à 24 carats, il ne manque ici que 1/8 de 1/24, soit 1/192. On a vu ci-dessus qu'il manque 1/96 au léopard du troisième coin.
15. L'argent intégral à 12 deniers, le défaut est ici réduit à 1/12.
16. La teneur est 4/12 ou 1/3, proportion excellente pour une pièce noire.
17. 2 d. font 2/32. 16 grains font 16/24 ou 2/3 de 1/12, soit 1/18. On a donc 6/36 (pour 2/12) plus 2/36 (pour 1/18), c'est-à-dire 8/36 ou 2/9. Le gros qui a précédé est à peine supérieur à 1/7.
18. Du double au petit, le rapport de l'aloi est de 4/12 ou 1/3 à 2/9, soit de 3/9 à 2/9 ou de 3 à 2. Si les pièces avaient la même valeur, le rapport de la taille serait aussi de 3 à 2. Mais le double vaut 2 fois 1/2 le petit. Pour obtenir, avec un marc dont l'aloi est de 1/3 inférieur, une pièce dont la valeur est 2 fois 1/2 moindre, il faut tailler 5 pièces dans ce marc au lieu de 3. La taille doit donc être dans le rapport de 3 à 5. Or, on fabrique au marc 135 pièces dans un cas et 225 dans l'autre, le rapport effectif étant donc bien de 3 à 5. Ceci corrige l'impression qu'on pourrait avoir d'une manœuvre sur l'aloi. En effet, si la monnaie de beaucoup la plus fortement émise a la teneur la plus faible, il peut y avoir une tentative pour augmenter au maximum le bénéfice. Ce qui n'est pas le cas ici. Du guyennois au double et au petit, le rapport à l'argent n'est pas aussi rigoureux, mais il n'existe pas de grandes différences. Du premier au deuxième, le rapport de l'aloi est de 11/12 à 4/12, soit 11 à 4. A la même valeur le rapport de la taille devrait donc être identique, et, à la moitié de la valeur, de 11 à 8. Or, il est réellement de 200 pièces à 135, soit 40 à 27. Le rapport des tailles est ainsi de 1,484, alors qu'il devrait être, pour une référence identique à l'argent, de 1,375. De la première à la troisième monnaie, les chiffres sont de 11/12 à 2/9, donc de 33/36 et, par conséquent, de 33 à 8. Au cinquième de la valeur cela donne 33 pour 40. Réellement, le rapport des tailles est de 200 pièces à 225, soit de 8 à 9. La

deur que précédemment. Pour l'or il est de 2 pièces 1/4 au marc [19], pour l'argent de 50 l. sur 1 000 [20], et pour les pièces noires, sur 1 000 l. également, respectivement de 100 l. [21] et de 62 l. 9 s. [22]. Le soin apporté à la valeur des émissions ne donne pas obligatoirement une belle carrière aux monnaies. Du moins les pouvoirs publics essaient-ils d'apporter ainsi des assurances réelles.

Diffusée depuis cinq ateliers, voici une construction vraiment fort belle. On doute que le Moyen Age en ait connu souvent d'aussi remarquable. Quelle différence en tout cas, avec les combinaisons qui ont précédé en Aquitaine, souvent bancales, malgré beaucoup d'efforts ! Dans la grande tentative d'organisation faite, après Brétigny, au profit de la Guyenne anglo-gasconne, les réalisations qui concernent les monnaies constituent un aspect particulièrement notable. On serait tenté de dire que leur seul équivalent, parmi les mesures politiques, est la constitution de la principauté, laquelle a suivi huit mois plus tard.

Le flux monétaire.

Nous possédons donc quelques aperçus sur les monnaies qui ont été émises entre 1354 et 1362. Mais où se répartissent ces espèces une fois sorties des ateliers ? Les documents épiscopaux offrent une bonne réponse pour le Bordelais. Ailleurs, la documentation n'est pas aisée.

L'identification matérielle des espèces est un premier problème. Il présente deux aspects différents. Il n'y a pas de difficultés à propos des valeurs en or. Dans le cas où nous connaissons leur poids par les documents, il correspond à celui fourni par la numismatique. Pour le compte de 1353-54, il existe une petite différence. Mais comme nous ne connaissons pas la nature du marc utilisé [1], la chose peut venir de là, entre autres. Le florin émis en 1353 est, on l'a vu, appelé ancien. Il pèse 3,076 g [2], alors que le premier exemplaire décrit par Hewlett est à 53 grains, soit 3,392 g. La même pièce émise en 1354, alors nommée nouvelle, tombe à 2,551 g [3], pendant que

différence est donc de 1,125 alors qu'elle devrait être de 1,212. La faible différence de rapport à l'argent entre le guyennois d'une part et le double ainsi que le petit d'autre part se fait donc en sens opposé, alors que ce rapport est identique entre le double et le petit. Ceci dépend certainement de problèmes techniques que nous ne percevons pas.

19. Ce qui donne 1/28, contre 1/34 pour le léopard du troisième coin.
20. Soit 1/20, sans qu'on ait de comparaison immédiate possible.
21. Cette proportion à 1/10 est exactement la même que celle relevée précédemment pour le gros.
22. On trouve environ 1/16, plus faible que pour le gros.

1. Le marc oscille autour de 240 g. Cette valeur sert de base aux calculs. Mais celui de Paris, par exemple, est de 244,72 g.
2. E 101, 171, 2, m 1. A 78 florins au marc.
3. *Ibid.* A 94 florins au marc.

Hewlett pèse son second exemplaire à 44 grains 2, ou 2,8288 g [4]. Nous savons donc comment se présentent matériellement les deux florins rencontrés dans les textes. Dans le compte de 1361-62, la valeur du marc est précisée [5]. Les correspondances de poids avec les espèces conservées sont encore plus nettes. Le léopard émis en 1361 est celui que Hewlett identifie comme étant de la quatrième frappe, à cause de la légende qui ne comprend plus le titre de roi de France. Il le pèse à 56 grains, soit 3,584 g [6], alors que les sources le donnent à 3,568 g environ. Les différents guyennois conservés sont, en gros, du même ordre, à 59 grains 2 et 6 [7]. Cela correspond à 3,7988 g et 3,8344. Or, le compte de 1361-62 attribue à cette pièce 3,809 g. Nous connaissons exactement, là aussi, l'aspect réel des deux monnaies citées par les documents utilisés. Il se trouve un cas, par contre, où nous ne pouvons avoir aucune indication écrite sur ce que pèsent les espèces. C'est celui du léopard entre 1355 et 1537. Mais il ne paraît pas douteux que les trois coins, énumérés par le procureur pour chacune de ces années, correspondent aux trois premières variétés décrites par Hewlett [8]. La différence limitée des poids, le premier à 69 grains, le second à 65, et le troisième à 56,6 et 55,8, peut être assimilé au faible écart des trois valeurs données ci-dessus, bien que la proportion ne soit pas strictement la même [9]. Il y a une quatrième frappe distinguée par Hewlett. A poids égal, elle est certainement de même nature que le troisième coin, et probablement fabriquée selon la même ordonnance [10]. Ainsi, dans le cas de l'or, l'identification des pièces citées dans les documents est complète.

Pour les émissions en argent, il faut distinguer deux époques. Avant 1360, l'anarchie monétaire qui a précédé 1354 domine tout. Il existe vingt-deux types d'espèces blanches. Aucune identification ne s'avère possible. On a renoncé, ci-dessus, à déceler la pièce qui pouvait correspondre au léopard d'argent, frappé en 1355. Le cas serait identique pour le gros, qui débute en 1357. Après 1360, les monnaies se réduisent à quatre types, avec pas mal de variétés, il est vrai. Nous ne savons guère quel est le gros dont parle le compte de 1361-62. Dans le texte, son poids est donné à 2,758 g. Or, il existe deux genres de pièces conservées, un gros à 71 grains 1 ou 4,5504 g, et un demi-gros à 34 grains 5 ou 2,2080 g [10]. L'espèce

4. Hewlett (L.M.)., *op. cit.*, p. 44 et 45.
5. Le marc de Troyes, comme on l'a dit ci-dessus ; il est pris, lui aussi, pour 240 g, afin de simplifier les opérations.
6. Hewlett (L.M.), *op. cit.*, p. 48 et 49.
7. *Ibid.*, p. 50-54.
8. *Ibid.*, p. 46-48.
9. Du premier (69 grains et 48 sterlings) au deuxième (65 grains et 44 sterlings), le rapport des poids est 1,0566 et celui des valeurs 1,0909. Du premier au troisième (56 grains 6 pour le plus lourd et 42 sterlings) les rapports sont 1,219 et 1,1428. Mais nous ne connaissons ni l'aloi ni le pied, et les poids sont variables. Les ordres de grandeur restent comparables.
10. Hewlett (L.M.), *op. cit.*, p. 78 et 79.

citée par le document est plus proche du demi-gros. Pour les guyennois sterlings et les petits, peut-être pouvons-nous être plus affirmatifs. Les premiers sont indiqués par la numismatique à 15 grains 6, puis 15,7 et 17,5, enfin 18,25 [11]. En se basant sur la valeur moyenne de 17,5, le poids est de 1,11 g et ressemble à celui accusé par le compte 1,2 g. Pour les petits, un lion denier monte à 12 grains minimum et 14,8 au plus [12]. A la valeur intermédiaire de 14,3, cela donne 0,9272 g, alors que le texte avance 1,06 g. Il existe même un seul exemplaire d'un double denier qui, à 28 grains 5 [13], ou 1,8040 g, est proche du poids fourni par la source pour la même monnaie, soit 1,777 g. Sa rareté dans les collections numismatiques correspond à la faible quantité émise. En somme, trois types sur les cinq [14] que Hewlett date d'après 1360, selon la titulature *Dominus Aquitanie*, peuvent correspondre aux quatre frappes rapportées par le compte de 1361-62. On peut concevoir quelque doute sur la rigueur avec laquelle est exercée la distinction entre les titres de *Dux* et de *Dominus*. Les émissions en argent au nom d'Edouard III n'ont peut-être pas continué entre 1372 et 1377. Il n'en existe en tout cas aucune pour 1372-73 [15]. Mais si ces deux conditions pouvaient être considérées comme acquises, on serait tenté de dire que les espèces, déterminées lors de l'agrandissement consécutif à la paix, ont eu une grande longévité. Le fait qu'il y a d'autres frappes faites pour le Prince entre 1362 et 1372, les incertitudes qui pèsent sur les identifications faites ici, tout cela engage à être prudent. La conclusion envisagée demeure la plus générale des hypothèses.

Le deuxième problème, qui reste à trancher, est essentiel. C'est celui de la répartition des pièces. Nous savons quelque chose de leur fabrication et de leur aspect matériel. Mais la localisation est un phénomène indépendant. Dans le Bordelais, nous possédons à ce sujet quelques connaissances. Elles nous sont fournies par les états de caisse contenus dans les comptes épiscopaux. Les renseignements que nous donnent ceux-ci sont loin d'être aisés à mettre en œuvre. Il y a deux séries différentes de faits. Il n'est pas facile de déterminer les décisions prises par le procureur, pour établir les balances en fin l'année [16]. Les versements faits par le même, pour

11. *Ibid.*, p. 78-81.
12. *Ibid.*, p. 81.
13. *Ibid.*
14. Hewlett n'a pas cru devoir faire un type spécial du double, parce qu'il n'en existe qu'un exemplaire. Mais c'est à tort, le compte de 1361-62 le prouve.
15. E 101, 179, 8, p. 6 v°.
16. Les balances finales sont fournies en fin d'exercice. Elles ne s'expriment pas uniquement en monnaies manipulées, pas plus que les totaux partiels ou globaux des recettes et des dépenses. Il s'agit simplement de faire la différence entre rentrées et sorties, en soustrayant les espèces par rapport à elles-mêmes. Sans doute peut-on fixer les idées suivantes. Nous avons une certitude, donnée par le texte. Quand le bénéfice est exprimé avec les références choisies pour établir le compte, il n'est pas énoncé en pièces effectivement détenues. Quand les sommes correspondent à des valeurs différentes de ces références, une certitude subsiste. Nous ferons les suppositions suivantes. En certains cas, ces valeurs comportent des divisions fractionnées. Il est manifeste qu'en pratique le tiers ou le quart n'existe pas. Il peut se faire, tout de même, que nous soyons en présence de monnaies réellement possédées, les fractions étant ajoutées à titre comptable. Quand les mêmes éléments forment un total entier, il est possible qu'il s'agisse de pièces existant dans la caisse.

obtenir quittance de sa gestion, posent aussi des problèmes [17]. Enfin, dans les deux cas, l'officier épiscopal peut exercer un certain choix, à propos des espèces matérielles qu'il désire conserver, comme il le fait pour l'utilisation comptable qui a déjà été analysée [18].

Disons d'abord ce qui est certain. Les 1 453 florins nouveaux, du bilan donné pour 1354, sont représentés, lors du versement le 14 mars 1355, par 1 110 florins d'or de Bordeaux, 240 écus clinquards du roi Philippe à 1 florin 1/3, et 2 sterlings à 20 pour un florin [19]. Les 165 l. 13 s. 6 d. 1/2 sterlings d'Angleterre, qui restent en bénéfice pour 1355, deviennent 500 écus anciens et 100 léopards, chacune des deux pièces à 4 s. sterling, plus 2 florins anciens à 3 s. sterling, et enfin 8 sterlings [21]. Pour 1356, les choses sont plus

17. Le procureur spécifie bien qu'il cite les espèces remises pour obtenir cette quittance. Or, les sommes données par les bilans, à l'exclusion de celles exprimées en références de base, sont reprises intégralement pour les versements envisagés. Ceci exclut, toutefois, les divisions fractionnées, qui sont payées en sterlings. Il paraît donc plausible, on vient de le dire, que sont bien réellement présentes, dans la caisse, lesdites valeurs. Quant à celles qui sont transformées en pièces, malgré l'assurance que nous avons de bien avoir là le matériel monétaire, elles n'apportent pas d'indications absolues sur la circulation. Le procureur possède, probablement, pas mal de petites monnaies. Pour les verser, il les échange contre de beaucoup plus fortes. D'autant plus que les bénéfices sont fréquemment transportés en Avignon, où l'archevêque réside de 1354 à 1357. Il lui est toujours loisible, en outre, de convertir les pièces de valeur importante qu'il détient, au cours de sa gestion, contre d'autres, s'il l'estime à propos. Il accomplit tout cela en achetant des pièces chez les changeurs. Cette opération, on va le dire, peut comporter un choix parmi les espèces qui courent dans le Bordelais.
18. Le procureur a moins de liberté, pour déterminer les monnaies qu'il désire manipuler, que pour choisir ses références comptables. Il est tenu par les contingences matérielles, c'est-à-dire par l'existence effective, par l'ampleur plus ou moins grande de la circulation que connaissent les pièces. Mais il va sans dire qu'il conserve beaucoup de possibilités. Les recettes fournissent, sans aucun doute, une grande variété d'espèces, dont certaines peuvent être retenues par prédilection, pendant que d'autres sont rejetées. C'est peut-être ce qui se produit, en partie, avec la dualité, constatée ci-dessus, dans la manière de compter les balances. Le responsable peut transformer à tous moments les valeurs qu'il détient, et, tout aussi bien, il est obligé à cette conversion lorsqu'il en possède de trop petites, on vient de voir tout ceci. En recourant aux changeurs, il peut exprimer sa préférence pour certaines monnaies, soit qu'il les croit meilleures, soit qu'elles lui soient plus commodes. Tous ces motifs jouent, au moment des bilans comme des versements.
19. G 238, 1354, f° 39, v° et 40 r°.
20. Ceci nous montre que, pour les sterlings en tout cas, même lorsqu'il parle de pièces, le procureur se réserve d'ajouter aux espèces dont il précise nettement l'existence matérielle, des fractions. Pour celles-ci, on est moins certain que la correspondance à une espèce effective soit réelle. On retrouvera cela à plusieurs reprises.
21. G 238, 1355, f° 47 v°.

complexes. Les 105 l. 12 s. 10 d. sterling d'argent et 1/6 sont versées, le 7 février 1357, sous la forme de 400 léopards du premier coin à 4 s. sterling, puis, le 18 mars, sous celle de 18 l. 5 s. 2 d. sterling, plus 22 nobles d'or à 6 s. 8 d. sterling. Il reste 1/6 de sterling, pour lequel le comptable verse 1 d. bordelais. Quant à 756 léopards 1/8 du deuxième coin de Bordeaux, ils sont comptés sous les formes suivantes ; à une date inconnue, 98 écus anciens du roi Philippe de France à 9 pour 10 léopards, plus 392 léopards du premier coin de Bordeaux qui valent 400 pièces du deuxième coin ; le 10 février 1357, 50 florins anciens du bon poids et, le 19 mars, 100 florins anciens, tous ces florins à 36 sterlings l'unité ; enfin, pour un moment non précisé, 13 léopards nouveaux, chacun à 44 sterlings, plus 17 sterlings 1/2 [22].

D'autres éléments sont plus hypothétiques. En 1354, la balance et le versement comportent tous les deux la nomenclature de 335 écus anciens, 48 écus clinquards du roi Philippe, 9 écus du roi Jean et 1/2 sterling [23]. L'année 1355 désigne, dans les deux opérations, 31 royaux et 1 d. d'or appelé noble. De plus, 385 écus et 103 léopards se retrouvent aussi. Mais 1/4 d'écu et 1/4 de léopard, ce dernier réuni à 1 ob. et 1/6 d'argent, deviennent respectivement 12 et 13 sterlings [24]. Quant à 1356, on y trouve en commun 12 d. d'or appelés nobles et 20 écus clinquards du roi Philippe. Il est possible aussi de relever 130 écus d'or du premier coin de Philippe de France. La 1/2 et le 1/4 des mêmes écus deviennent matériellement 18 sterlings [25].

A la fin de 1357, l'archevêque est de retour. Le bilan n'est plus systématiquement converti en numéraire réel pour être expédié. Toutefois, on peut essayer de présumer certains faits, en suivant les méthodes que le procureur nous a paru utiliser dans les années précédentes. Pour la gestion de 1357 même, il y a un versement le 11 janvier 1358. On y retrouve 200 écus anciens sur les 283 indiqués dans la balance, et 100 léopards du premier coin sur 114. Il est possible que le denier de Bordeaux, le royal et les 2 nobles d'or, qui figurent en fin de gestion, existent effectivement dans la caisse [26]. Pour 1361-62, il n'y a auncun compte rendu. Celui-ci a probablement été établi en commun avec l'exercice 1362-63 [27]. L'état final fait mention de 34 moutons or, 27 léopards, 1 royal vieux, 44 s. 3 d. ob. petits tournois et 50 sterlings 3/4 qui, si le raisonnement fait ci-dessus est valable, peuvent avoir été matériellement détenus, à côté d'une somme en écus et une autre en livres bordelaises qui sont

22. *Ibid.*, 1356, f° 39 v° et 48 r°.
23. *Ibid.*, 1354, f° 39 v° et 40 r°.
24. *Ibid.*, 1355, f° 47 v°.
25. *Ibid.*, 1356, f° 44 v° et 48 r°.
26. *Ibid.*, 1357, dép., f° 25 v°.
27. C'est probablement ce qui est indiqué dans une page mutilée, après le bilan.

probablement des totaux comptables [28]. Les conclusions de tout ceci sont fort nettes. La provenance des monnaies d'or est très bien indiquée. La plupart, et de loin, sont anglo-gasconnes, avec 1 420 écus anciens, certainement du Sud-Ouest [29], 1262 florins anciens, 1 192 léopards du premier coin et 230 sans précision, probablement identiques, ce qui ferait 1 422 pièces, enfin 13 léopards nouveaux. Les espèces françaises ne sont pas négligeables, avec 308 écus clinquards de Philippe VI, 130 écus du premier coin, et 98 anciens émis pour ce prince qui, s'ils sont bien semblables, font 228 pièces de ce type, 34 moutons, 9 écus de Jean II. Il paraît probable que les 37 nobles et les 33 royaux sont français ou anglais.

En ce qui concerne les monnaies d'argent, les choses sont bien moins nettes. On trouve 59 l. 18 s. 10 d. 1/2 sterling qui paraissent avoir existé, aux mains du procureur, en 1355 et 1356, ce qui fait 16 782 pièces, sans que nous puissions décider comment est représenté le 1/2 sterling. A cela s'ajoutent 121 sterlings 3/4. Il existe aussi 44 s. 3 d. ob. petits tournois qui, s'ils représentent vraiment des espèces, font 616 pièces, en négligeant aussi l'obole. Enfin, on note 2 d. bordelais.

Tout ceci fait finalement, en or, 4 117 pièces anglo-gasconnes, 579 françaises, plus 70 qui le sont probablement. En argent, on trouve 16 903 pièces anglaises, 616 françaises et 2 guyennoises. La conclusion est saisissante. Même au niveau des valeurs effectivement manipulées, les comptes épiscopaux traduisent surtout les préférences qu'exerce le procureur. Trois réalités sont ici très faciles à déceler : pas de très petites monnaies, trop encombrantes à compter, conserver et transporter ; pas d'argent frappé en Guyenne, parce que les fabrications faites dans ce métal ont été continuellement dans le plus grand désordre de 1354 à 1361 ; prépondérance absolue des meilleures références anglo-gasconnes en or, à l'exclusion des plus faibles. L'absence totale du denier bordelais et du monnayage en argent local, la disparition des espèces en or les moins bonnes, tout cela, que marquent les documents envisagés, n'est certainement pas conforme à la réalité du flot monétaire. Et pourtant, la lacune complète des espèces en or anglaises, sauf la discussion possible sur le noble et le royal, l'importance globale des pièces locales, l'usage courant des valeurs françaises gardent une réelle signification, on peut persister à le penser, pour le problème posé par la circulation même.

Hors du Bordelais, aucune information suffisante n'existe pour traiter la question ici posée. Le voyage d'Amanieu de la Motte, entre Avignon et Bordeaux, semble bien nous montrer qu'il existe des zones monétaires. Entre la capitale pontificale et Villepinte, le

28. G 239, 1361-62, f° 66 r°.
29. Il y a des écus très divers. Celui-ci, sans spécification, paraît certainement celui qui est frappé, en Guyenne, avant 1354.

procureur compte par rapport au gros du pape[30]. C'est ensuite le sou toulousain de Villefranche à Lectoure[31], puis, à partir de Nérac, les espèces anglo-gasconnes[32]. Il faut renoncer à savoir, par exemple, la délimitation vers le sud entre ces espèces et le sou de Morlaas, qui est utilisé pour un droit épiscopal perçu à Mimizan[33]. Peut-être ce sou pénètre-t-il largement dans la partie méridionale du duché. Il faut, en particulier, abandonner l'espoir de savoir si les nouveaux territoires, annexés après Brétigny, ont rapidement adopté les signes monétaires guyennois, ce qui constitue une lacune considérable. Les comptes de sénéchaussée que nous possédons, même si celui de La Rochelle en 1360-61[34], ou celui pour le Rouergue en 1361-62[35], ne sont pas rédigés en espèces ducales, expriment toujours un choix fait par les trésoriers. Il a fallu renoncer à savoir, parce que la recherche des faits n'était pas possible dans le cadre de ce travail, si ces pièces originaires du Sud-Ouest se sont répandues au loin, par exemple le long des routes commerciales vers la Bretagne et l'Angleterre.

Les mécanismes des émissions et des frappes.

Lorsqu'on connaît suffisammment les phénomènes monétaires, n'est-il pas possible de repenser les intentions qu'ils traduisent ? Un certain nombre de faits apparaissent clairement, pour conclure l'étude qui vient d'être faite. Le premier, c'est qu'on désire obtenir une pièce d'or dont le cour commercial s'établisse à 1 l. bordelaise, en l'émettant, éventuellement, à un montant un peu inférieur. Ce qui est très souvent réussi. La manœuvre est certainement délicate. La valeur réelle doit être légèrement inférieure à celle de l'émission. Dans le cas contraire, on se heurterait à la thésaurisation. Mais cette valeur doit être suffisante pour soutenir l'équivalence espérée. On ne saurait exclure absolument, cependant, que ce mouvement se fasse comme une spéculation contre la monnaie comptable, et contre le gré des pouvoirs publics. Quoi qu'il en soit, nous voyons l'écu ancien, qui a cessé de paraître en 1352, valoir 20 s. locaux à travers toute notre période. Il n'a été émis qu'à 16 s. 8 d. Le léopard du premier coin, fabriqué à 48 sterlings juste, ou 240 d. bordelais, garde commercialement ce cours un certain temps. Les autres léopards débutent à 18 s. 4 d. et 17 s. 6 d. Tout se passe comme si on voulait tirer parti de la réussite connue par le premier, au taux idéal de 1 l. En créant une confusion sur les types de même aspect, on espère peut-être profiter, pour ceux qui sont plus faibles, d'une

30. G 238, 1357, dép., f° 5 v°, 6 r° et v°.
31. *Ibid.*, f° 6 v° et 7 r°.
32. *Ibid.*, f° 7 v°.
33. G 239, 1361-62, f° 1 v°.
34. E 101, 175, 2.
35. *Ibid.*, 176, 8.

valeur commerciale identique. Il ne paraît pas, du reste, que ces deuxième et troisième coins aient eu un succès comparable à celui de leur prédécesseur. Le guyennois est fixé à 16 s. 8 d. Cette reprise du cours original de l'écu, qui a jadis si bien réussi, semble symptomatique d'une démarche mentale. Et pourtant, la nouvelle émission est montée, elle, jusqu'à 25 s. pour s'y maintenir longuement. Son aloi est, il est vrai, supérieur à celui connu par le troisième et le quatrième type du léopard, qui sont identiques, sauf par la légende. Soulignons que les modules de toutes ces espèces sont équivalents, en gros. Le florin fait exception dans cette tendance pour avoir des pièces valant 1 l. Sa taille est d'ailleurs très honnêtement plus petite. Nous ne pouvons imaginer quel est le but de cet affaiblissement dans la valeur où est émise la monnaie en or. Ce n'est pas une réaction contre le mouvement de hausse pratique accompli par l'écu, puisque les émissions semblent alterner. Paru à 13 s. 4 d., le premier florin marque bien la poussée traditionnelle aux pièces d'or, en établissent son cours commercial à 15 s. Remarquons combien toutes ces monnaies se fixent à des paliers divisionnaires commodes, si ce n'est pas l'idéal à 1 l., du moins à 15 et 25 s. Le seul échec caractérisé est le florin nouveau. Commencé à 12 s. 6 d., il ne profite pas du mouvement créé par son prédécesseur et s'effondre immédiatement.

Un but encore plus évident, c'est de créer une espèce d'argent à 1 sterling. Cela paraît beaucoup plus difficile à réussir que ce qui précède. Même lorsqu'elles accompagnent de grands efforts politiques, les tentatives de cette espèce échouent lamentablement. Ainsi en est-il pour le léopard d'argent et le gros de 1357. Il est vrai que tous deux succèdent à une anarchie redoutable. Nous ignorons d'ailleurs quelle garantie de valeur réelle présentaient ces émissions. Elles n'étaient peut-être qu'assez faiblement argentées. Elles rappelaient trop, sans doute, par leur aspect, les errements précédents pour se stabiliser décemment. Elles tombent vite aux valeurs que les pièces intermédiaires avaient connues jusque-là. Il faut attendre les grands événements de 1361-62 pour voir paraître un excellent sterling. Mais nous ne savons pas si sa qualité l'a rendu durable.

On ne peut remplacer cet essai, quand il échoue, en se rabattant sur le denier bordelais. Sa valeur est vraiment trop médiocre pour qu'elle vienne juste après les pièces d'or à 20 s. On fabrique alors des espèces d'assez gros module, mais tout à fait noires, si l'on en croit le texte de 1361, et qui sont des gros et des demi-gros. Le but recherché est une valeur de 4 d. et 2 d., comme en 1354, ou bien de 2 d. 1/2, comme en 1361, sans d'ailleurs que le cours réel se maintienne à ce taux. Il s'agit visiblement, dans un cas comme dans l'autre, de trouver un succédané utilisable à l'insaisissable sterling. Et c'est toujours un très mauvais succédané.

En temps de consolidation, par contre, on peut adjoindre à la pièce d'argent une bonne série divisionnaire, à 1/2 sterling et 1 d.

local, identique à ladite pièce par le module, mais raisonnablement noire. Ainsi fait-on en 1361, sans que le succès nous soit connu. Au total, la grande émission qui a suivi Brétigny paraît bien représenter l'idéal que doivent nourrir tous les esprits préoccupés par les problèmes monétaires anglo-gascons. Malheureusement, sauf le cours, du reste un peu trop élevé, où s'établit le guyennois d'or, nous ignorons les lendemains de cet effort, visiblement très complet.

L'HISTOIRE MONETAIRE ENTRE 1362 ET 1372

Au temps de la principauté, nous n'avons plus une documentation aussi cohérente que précédemment. Aussi nos connaissances sont-elles réduites à des éléments beaucoup plus dispersés. En dehors des collections numismatiques, nous possédons sur cette période un compte des bénéfices monétaires rangés par sénéchaussée, un texte sur l'hôtel qui fonctionne à Limoges, la gestion archiépiscopale de 1367, plus quelques balances provenant des mêmes sources bordelaises. Ceci permet d'aborder les problèmes en nombre limité, les ateliers, la réévaluation de la référence comptable, enfin la circulation elle-même.

LES BUTS FISCAUX.

Ils sont aussi éclatants au temps de la principauté que dans la période précédente. La comptabilité de Richard Filongley nous le prouve. On l'a utilisée dans la transcription de Delpit [1]. Ce document contient les chiffres des recettes, ceux des dépenses et les bénéfices. Il faut raisonner sur le premier élément. Le compte de l'atelier implanté à Limoges nous montre, en effet, l'étrange erreur qu'on ferait en utilisant les balances. D'autres exemples, du reste, peuvent être donnés de ce qui va être prouvé. Le texte limougeaud révèle les faits suivants. Sur trois des quatre émissions, le profit, une fois payée la fabrication, monte à 9 195 l. 8 s. 10 d. [2]. Le monétaire emploie cet argent à diverses choses, dont certains versements dans les caisses princières, versements qu'il totalise dans les dépenses. Celles-ci montent à 10 552 l. 8 s. 10 d., ce qui entraîne au demeurant un déficit de 1 557 l. Or, elles comprennent deux paiements au trésorier du prince à Angoulême, 2 000 l. le 11 novembre 1365, et 3 000 le 24 décembre, puis aussi deux apports au connétable, 3 340 l. le 18 octobre et 2 300 le 28 novembre [3]. Donc, la quasi-totalité des

1. DELPIT (J.), *Collection générale des documents français qui se trouvent en Angleterre* (t. I), Paris, 1847.
2. BLANCHET (A.), « L'atelier monétaire du Prince Noir à Limoges en 1365 », *Revue numismatique*, 1898, p. 514 et 515.
3. *Ibid.*, p. 515 et 516.

débours vont dans les caisses publiques, alimenter ce qui est pour nous les finances générales de l'Etat anglo-gascon, et non pas du tout les frais inhérents à l'organisme d'émission lui-même. Si l'on veut avoir une idée correcte des choses, on ne peut donc se fier aux surplus fournis par Filongley.

En utilisant les recettes, voici ce qu'on trouve. Il faut se résoudre à faire beaucoup de totaux, avec les aléas que cela comporte. En outre, les comptes des sénéchaussées cessent souvent plus tôt que ceux des ateliers [4], d'où la nécessité d'accorder un avantage aux recettes provenant de ces dernières. Par contre, deux provinces n'ont pas d'établissements émetteurs ce qui diminue le rôle de ces mêmes recettes. Dans l'ensemble, les profits des revenus ordinaires représentent 417 973 l. 11 d. [5] et celles des hôtels monétaires presque autant, 406 802 l. 8 s. 2 d. [6]. Trois circonscriptions [7] rapportent plus en monnaie qu'en toutes autres ressources ; le Bordelais avec 98 651 l. 7 s. 4 d. [9] contre 44 082 l. 8 s. 6 d. ; le Poitou-Limousin, 157 591 l. 9 s. 6 d. [9], face à 37 083 l. 8 s. 11 d. (mais il y a deux ateliers, il est vrai, et aussi une forte frappe d'or) ; enfin, la Bigorre, pourtant limitée à l'argent, 13 898 l. 19 s. pour 9 302 l. 6 s. 8 d. L'Agenais, avec le seul métal blanc, équilibre presque 25 981 l. 9 s. 9 d. et 28 376 l. 15 s. 3 d. Par contre, en Saintonge, les ressources non monétaires sont très supérieures, 158 644 l. 8 s. 6 d. contre 90 976 l. 1 d. [10], comme en Quercy, où les émissions sont limitées il est vrai, 31 975 l. 12 s. 1 d. face à 19 703 l. 2 s. 6 d. [11].

Revenons plus près des chiffres directement fournis par le texte, non sans faire encore, quand c'est nécessaire, l'addition des totaux pour l'or et pour l'argent. Il faut varier les années, car, on le verra, les sommes sont assez souvent communes à plusieurs exercices. Voici quelques situations typiques. En Bordelais [12], pour 1365, il y a 9 778 l. 12 s. 6 d. de recettes sur la sénéchaussée et 17 256 l. 8 s. 11 d. [13] sur l'Ombrière. En Poitou, pour 1365 et 1366, ce sont 20 340 l. 10 s. 7 d. contre 51 979 l. 14 s. 8 d. [14]. Du côté opposé, il y a

4. En Poitou, Agenais, Quercy et Bigorre, les recettes des sénéchaussées cessent en 1368. Celles des monnaies s'arrêtent en 1368 et 1369 seulement. Il est vrai qu'en Bordelais et Saintonge c'est l'inverse.
5. Somme des huit recettes « conjointes », c'est-à-dire totales pour toutes les années, données, dans chaque sénéchaussée, par le compte.
6. Somme des six totaux données ci-dessous pour chaque province, dont quatre sont obtenues par les opérations ci-dessous indiquées.
7. On ne donne qu'un nom à chacune. On a vu qu'elles en portent souvent plusieurs, par exemple, pour celle seulement intitulée ici Bordelais, l'appellation est « Bordelais, Bazadais et Landes ».
8. 53 344 l. 9 s. 11 d. pour l'or, et 45 316 l. 17 s. 5 d. pour l'argent.
9. 150 472 l. 9 s. 2 d. et 7 119 l. 4 d.
10. 24 723 l. 10 s. 5 d. et 66 252 l. 9 s. 8 d.
11. 1 307 l. 5 s. 8 d. et 18 305 l. 16 s. 10 d.
12. Ici aussi, on abrège les noms des circonscriptions comme note 7.
13. 9 600 l. 15 s. 4 d. et 7 654 l. 13 s. 7 d.
14. On a additionné les deux années de recettes ordinaires, 10 523 l. 11 s. 3 d. et 9 816 l. 19 s. 4 d., ainsi que les sommes données globalement pour les deux exercices sur l'or, avec 46 980 l. 18 s. 8 d., et l'argent, 4 998 l. 16 s.

en Saintonge, pour 1362 et 1363, 8 442 l. 3 s. 7 d. de recettes ordinaires et 1 924 l. 6 s. 4 d. de monétaires [15], en Quercy, pour 1365, 14 565 l. 1 s. 7 d. et 10 199 l. 8 s. 4 d. [16]. On peut voir l'Agenais conforme à l'égalité générale déterminée ci-dessus, avec 4 277 l. 14 s. 4 d. et 4 249 l. 5 s. 10 d., en 1362 et 1363. Par contre, la situation est modifiée en 1366, car à 9 066 l. 6 s. 4 d. ne s'opposent que 3 149 l. 5 s. 10 d. En Bigorre, la supériorité globale de l'atelier n'est pas vérifiée pour 1365, où il donne 3 699 l. 17 s. 1 d. contre 5 405 l. 4 s. 7 d. Il est vrai que ces deux derniers hôtels ne frappent qu'un métal. Donc l'activité est moins équilibrée [17].

Au total, finalement, le complément de ressources que représente les fabrications de pièces est manifeste. Un gros effort d'assainissement est fait entre 1354 et 1361. Les monnaies ne donnent que 22 % des recettes. Cet effort est sévèrement accentué en 1361-62 avec une proportion qui tombe à 5,25 %. Il n'a pas été maintenu par la principauté. Ce n'est pas absolument le retour aux errements d'avant 1354. Mais on vit sur le rétablissement des dix ans précédents. On en a profité pour user largement, à nouveau, du procédé si familier aux états médiévaux, qui font tourner rapidement le métal précieux dans les ateliers pour prélever chaque fois un bénéfice.

La réévaluation de la livre bordelaise en 1368.

Un autre fait, qui apparaît nettement, est le nouveau taux qu'a pris la monnaie bordelaise en 1368. La comptabilité épiscopale pour 1367 est close le 10 novembre 1370 [1]. Le nouveau taux envisagé complique donc la gestion. Le procureur met beaucoup de soin à préciser les choses.

C'est le 1er mai 1368 que le prince a fait proclamer le changement à Bordeaux [2]. La nouvelle référence est indiquée d'une façon générale, lorsqu'aucune époque n'est spécifiée, et aussi lorsqu'il s'agit de plusieurs années ou des exercices 1369 et 1370 [3]. Par contre,

15. Recettes ordinaires, 4 591 l. 12 s. 6 d. pour 1362, et 3 850 l. 11 s. 1 d. pour 1363. Recettes monétaires, 1 665 l. 6 s. 7 d. en or, et 258 l. 19 s. 9 d. en argent.
16. 618 l. 13 s. 9 d. et 9 580 l. 14 s. 7 d.
17. Tous ces chiffres proviennent de la copie par Delpit, dont la référence figure ci-dessus. Ils ont été vérifiés. On pourrait fournir des exemples, pour les provinces qui frappent les deux métaux, de certaines variations sur l'un compensées par celles que connaît l'autre. En Bordelais on a, pour 1363, 18 862 l. 1 d. en or et 63 l. 6 s. 10 d. en argent, alors qu'on trouve, en 1367-68, 2 611 l. 1 s. 11 d. et 21 860 l. 15 s. 6 d.

1. Arch. dép. Gironde, G 239, f° 94 r°.
2. *Ibid.*, f° 104 r°.
3. *Ibid.*, d° 4 r° et v°, 5 v°, 5 v°, 7 v°, 8 v°, 9 v°, 14 r°, 16 v°, 18 v°, 20 v°, 21 v°, 22 r° et v°, 22 *bis* v°, 23 v°, 24 v°, 25 v°, 26 v°, 27 v°, 28 v°, 29 v°, 30 v°, 31 v°, 32 r°, 33 r°, 34 v°, 36 v°, 37 r°, 39 r°, 40 r°, 41 v°, 47 v°, 49 v°, 52 r° et v°, 53 v°, 54 r°, 55 v°, 57 v° 59 v°, 60 r° et v°, 62 r°, 70 r°, 74 v°, 75 r°, 76 r°, 79 r° et v°, 80 r°, 85 v°, 86 r°, 87 r°, 89 v°, 92 r° et v°, 93 r°.

quand une mention isole l'année 1368, les précisions de date sont assez souvent données [4]. Les appellations sont, le plus souvent, sans grande valeur : monnaie courante avec spécification de l'année, ou bien monnaie nouvelle [5]. Parfois, cependant, intervient la précision, monnaie plus forte [6]. En une occasion, la référence ancienne est appelée faible [7].

Le changement est tel que le blanc d'argent, qui vaut 10 d. de l'ancienne valeur, passe à 6 d. de la nouvelle [8]. Il faut donc supposer que le sterling, qui valait 5 d. bordelais, vaut ensuite 3 d. La hausse monte en conséquence à 2/5. Nous possédons, du reste, toute une suite d'équivalences d'une livre à l'autre [9]. Or, il se trouve que les conversions fournissent des taux variables [10]. Cette diversité des chiffres est bien difficile à expliquer. Mais, dans l'ensemble, il paraît probable que la monnaie renforcée a une valeur voisine de 1,2 fois la référence précédente pour les opérations pratiques, et non pas 1,666 qui est le montant officiel.

Les conséquences de tout cela, pour la comptabilité, sont doubles. Le procureur perçoit les droits en référence ancienne avant le 30 avril 1368. Il use de la nouvelle monnaie ensuite. Il totalise séparément. Puis il fait la conversion des recettes avec une seule référence, celle de 1368 [11]. Les dépenses étant exprimées uniquement avec cette dernière, la balance s'établit d'elle-même [12]. La difficulté est que

4. A la vérité, certaines appellations, monnaie nouvelle ou monnaie nouvelle courante en 68, suffisent à déterminer les choses (*ibid.*, f° 53 r°, 68 r°, 84 v°, 86 r° et v°, 87 r °et v°, 87 *bis* r° et v°, 88 r° et v°, 89 v°, 90 r°, 92 r°). On trouve monnaie plus forte courante en 68, ce qui fixe également tout (f° 77 v°). Mais avec l'expression monnaie courante en 68, il faut donner la date, car c'est l'ancienne jusqu'à fin avril, la nouvelle ensuite (f° 65 r°, 66 r°, 68 r°, 69 r°, 77 v°, 78 r° et v°, 79 r°, 85 v°). Une seule fois le procureur laisse échapper l'indécision suivante, monnaie courante en 68, sans spécifier l'époque (f° 68 v°). Parfois le moment est précisé même pour 69 et 70 (f° 36 v°, 37 r°, 59 v°, 69 r°, 71 v°, 79 r°). La plus curieuse mention est celle-ci, monnaie nouvelle frappée en 68 (f° 5 v°) ; n'oublions pas que le denier de Bordeaux est aussi une pièce réelle, on l'a vu.
5. Voir la plupart des références note 3.
6. *Ibid.*, f° 9 r°, 16 v°, 18 v°, 30 v°, 60 r°, 75 r°, 76 r°, 77 v°.
7. *Ibid.*, f° 78 v°.
8. *Ibid.*, f° 104 r°.
9. *Ibid.*, f° 75 r°, 76 r°, 77 v°, 78 r° et v°, 79 r° et v°, 85 v°, 86 r° et v°, 87 r° et v°, 87 *bis* r° et v°, 88 r°, 89 v°, 90 r°, 92 r°.
10. Le taux général du rapport n'est pas de 1,666, comme pour 5 d. à 3 d., mais bien plus faible, aux environs de 1,2 (10 l. 10 s. à 8 l. 15 s., *ibid.*, f° 76 r° ; 48 s. à 40 s., f° 85 v° ; 60 s. à 50 s., ou deux fois 25 s. à 41 s. 8 d., f° 86 r°, 87 r° et v°, 89 v°, 92 r°). On trouve aussi 1,198 (16 s. 8 d. à 13 s. 11 d., f° 92 r°), 1,199 (66 s. 8 d. à 55 s. 7 d., f° 87 *bis* v° et 88 r°), 1,202 (5 l. ou 100 s. à 4 l. 3 s. 2 d., f° 85 v°, 86 v°, 87 r° et v°, 87 *bis*, r° et v°, 88 r°, 90 r°, 92 r°), 1,203 (6 l. 10 s. à 5 l. 8 s., f° 75 r°), même 1,28 (16 l. à 12 l. 10 s., f° 77 v°) et 1,341 (59 l. 5 s. à 44 l. 3 s., f° 75 r°). Pour une même valeur, on ne note qu'un cas de variation, la conversion de 25 s. étant à 1,2 (20 s. 10 d., f° 89 v° et 92 r°), ou à 1,190 (21 s., f° 86 v°).
11. *Ibid.*, f° 93 r°.
12. *Ibid.*, f° 104 v°.

les monnaies détenues dans la caisse le 1er mai 1968 représentent 1 000 l. Elles n'en valent plus que 600 avec le nouveau taux. L'officier épiscopal se contente de faire subir 400 l. de perte à l'archevêque. Comme il récupère 40 l., au cours de ses opérations avec les changeurs, il réduit cette déduction à 360 l.[13]. Ainsi l'exercice est établi sans inconvénient majeur. Mais, on le sait, une distorsion existe entre le taux officiel, dont tiennent compte les écritures pour faire subir la soustraction de 360 l. aussi bien que pour exécuter la conversion finale, et le cours pratique, utilisé pour les opérations matérielles. Ce qui a certainement fait supporter un préjudice au prélat, car les équivalences réelles sont inférieures au montant légal.

Sur la réévaluation que nous envisageons, il existe, sans doute, une autre indication. On a dit précédemment que le guyennois d'or, émis à 16 s. 8 d., s'est rapidement établi et persiste longtemps à la valeur toujours semblable de 25 s. Il y a une interruption dans cette continuité. En 1366, 1367 et 1368, nous possédons quatre indications sur cette espèce. Et, avec une cohérence totale, elle ne vaut plus alors que 20 s.[14]. La différence n'est que de 1/5, alors qu'elle monte à 2/5 entre les deux cours de la référence bordelaise. Mais on a vu que le taux officiel n'est pas respecté pratiquement. Il ne fait pas de doute qu'il existe une liaison entre les deux faits différents rapprochés ici. Malheureusement, nous ne possédons ensuite une correspondance du guyennois qu'en 1395, où il retourne à 25 s.[15].

Les événements qui se rapportent à la réévaluation de la livre bordelaise en 1368 viennent donc d'être décrits. La signification de tout ceci nous fait, hélas, défaut. Nous ne connaissons pas les phénomènes auxquels pourraient être rapportés tous ces faits. Ceux-ci sont-ils en accord avec les difficultés financières consécutives à l'expédition espagnole ? Correspondent-ils à une possibilité de consolidation, après les succès de prestige remportés par cette dernière opération ? Ont-ils répondu ou contribué au mécontentement qui éclate en 1368 ? Les causes en sont-elles aussi économiques ? Il est certain que la baisse du guyennois paraît précéder la proclamation du nouveau taux connu par la référence locale. Celui-ci ne fait peut-être que sanctionner un mouvement déjà en plein développement pratique. En tout cas, il paraît évident que le phénomène ici étudié correspond à un mouvement de déflation dont nous ignorons les origines, les objectifs possibles et la destinée[16]. La

13. *Ibid.*
14. *Ibid.*, G 1302, G II 165.
15. *Ibid.*, G II 216. On trouve d'ailleurs, par rapport au sterling, le taux de 1/6 en 1383-88 (G I 331) et celui, classique, de 1/5 en 1387 (G II 174).
16. Les prix sont, en effet, à la fois pensés et comptés en livre bordelaise. Mais ils sont pratiqués en espèces courantes. Voilà un objet qu'on peut acquérir pour 1 sterling. On le pense comme une valeur de 5 d. locaux, puis ensuite à 3 d. Ce qui correspond évidemment à une psychose de baisse chez le consommateur. Les conversions entre les deux monnaies de Bordeaux au taux de 1,2 ci-dessus indiquées, traduisent, peut-être, l'ampleur pratique de la déflation, un peu plus faible que la conversion décidée en 1368. A-t-elle précédé ou suivi la mesure officielle ? Et quelle est, pour cette dernière, le but, les effets et le montant du retour à la normale ?

conjonction des causes économiques, financières, politiques ou psychologiques qui entraînent un acte aussi significatif que le nouveau cours de 1368 ne peut être établie, même partiellement.

Les ateliers monétaires du Prince noir.

Pour connaître l'importance des ateliers, on peut se rapporter aux comptes de Richard Pilongley. Mais Helwett a donné un excellent tableau des recettes monétaires[1]. Il reste simplement à étendre un peu le commentaire fait par ce dernier.

Le document est rangé par sénéchaussée. A la lumière de ce que nous savons pour 1361-62, les choses ne semblent pas difficiles à mettre au point. Parmi les six divisions provinciales données par le texte, quatre correspondent aux cinq ateliers que nous connaissons. La circonscription Poitou-Limousin contient deux fabriques. Les marques sur les pièces, à l'intérieur des quatre sénéchaussées considérées, ne comportent que Bordeaux, La Rochelle, Poitiers, Limoges et Figeac[2]. Nul doute que l'activité ne se soit toujours limitée à ces cinq centres. Le document de Filongley concerne aussi l'Agenais et la Bigorre. Des lettres apparaissent sur certaines espèces, pour Agen et Tarbes[3]. Le Prince semble donc avoir renforcé l'implantation mise en place après l'agrandissement consécutif à Brétigny. Il a ouvert des ateliers dans deux sénéchaussées nouvelles. Les bénéfices de ces derniers sont globaux pour 1362-63 dans un cas, et 1362-63-64 dans l'autre. Il reste possible que ces créations n'aient pas eu lieu avant quelques mois, postérieurement à la mise en place de la principauté. Elles ont été cependant rapides.

Les nouveaux centres furent toujours moins importants. Ils n'ont pas de bénéfices pour l'or et aucune pièce de cette catégorie ne porte leur lettre[4]. Ils ne frappent donc pas ce métal et sont réduits à l'argent, comme jadis, dans les possessions traditionnelles, les organismes en dehors de celui qui est localisé à Bordeaux. Peut-être est-il possible d'en déduire que ces additions se sont montrées indispensables à l'usage. Elles peuvent avoir pallié l'incapacité où l'on s'est trouvé de faire fournir, dans les pays considérés, le flot abondant des pièces blanches par les autres établissements, alors que ceux-ci suffisent pour les pièces jaunes. On ne voit pas du tout pourquoi Hewlett persiste à citer un atelier de Dax, dont il n'a vu

1. Delpit (J.), *Collection générale, op. cit.*, p. 169-173.
2. Hewlett (L.M.), *op. cit.*, p. 95 et 96.
3. *Ibid.*, p. 91.
4. *Ibid.*

aucune fabrication. Il est douteux qu'il puisse être trouvé une émission de cette provenance [5]. L'hôtel reste certainement fermé [6]. Les bénéfices pour les possessions traditionnelles, le Bordelais, le Bazadais et les Landes, sont maintenant uniquement ceux réalisés par l'Ombrière. L'hypothèse formulée par Hewlett d'un atelier à Cahors, dont il n'existe aucune espèce connue, n'est sûrement pas à retenir. L'atelier ecclésiastique suffit [7]. A propos de Bergerac, réuni à la principauté entre 1362 et 1370, l'existence d'une fabrique est moins invraisemblable [8]. Mais il n'y a, ici non plus, aucune attribution de pièce possible. Quant à l'Angoumois et au Rouergue, ils n'apportent pas de gains monétaires. Ils n'ont sûrement pas de fabriques.

Les bénéfices faits à Bordeaux restent prépondérants, dans l'ensemble. Ils ne le sont pas aussi nettement, toutefois, qu'à l'époque antérieure. Une circonscription pour l'or, une autre pour l'argent, l'emportent sur le Bordelais. Celui-ci, il est vrai, sauf cas particuliers ou dérogation accidentelle demeure plus important que chacun des autres, parfois d'assez loin. Pour étudier tout cela, il nous faut prendre au moins deux précautions. D'une part, nous avons là les profits exprimés par les monétaires, dont on a caractérisé ci-dessus l'importance dans les ressources sur lesquelles vit le Sud-Ouest. Si un atelier supporte des charges considérables, par exemple des aliénations, et si celles-ci sont comptées dès l'étape de la fabrication, le produit peut être fort réduit, alors que l'activité demeure grande. Disons que le compte de Limoges, le seul conservé, ne contient absolument rien de semblable. Les recettes qu'il exprime sont bien le résultat de la fabrication. La rémunération de celle-ci est prélevée en même temps que les droits et n'intervient donc pas dans le calcul de ces derniers. D'autre part, le texte groupe souvent les sommes sur plusieurs années. Celles fournies par Poitiers et Limoges sont confondues, on l'a vu. Aussi, pour faire des comparaisons annuelles, ne peut-on raisonner souvent qu'avec des moyennes, procédé toujours aléatoire [9]. On obtient alors un tableau [10] dont les enseignements sont les suivants [11].

5. *Ibid.*, p. 99. L'auteur réfute l'attribution de pièces d'or à Tarbes.

6. *Ibid.*, p. 97. L'auteur n'a pas vu les rares spécimens qui porteraient le monogramme AQ. Il est impossible, sur cette mince indication d'un fait exceptionnel et non vérifiable, de négliger les indications certaines fournies par le compte de 1361-62.

7. Peut-être, si le fait ci-dessus était vérifié, pourrait-on souscrire à une réouverture tardive, lorsque la principauté est réduite aux pays traditionnels. D'où la rareté des exemplaires conservés. Mais le monnayage guyennois est alors à discuter, on l'a dit ci-dessus.

8. Hewlett (L.M.), *op. cit.*, p. 98 et 99.

9. *Ibid.*, p. 99.

10. Les chiffres sont fréquemment communs à deux ans. On en trouve sur trois ans (argent en Poitou-Limousin, en Quercy-Périgord et en Bigorre). On a donc divisé par 2 ou 3 les sommes données dans le texte. En Poitou-Limousin, comme il y a deux ateliers, on a même dû le faire par 4 ou 6.

11. Voici ce tableau, où on a inscrit les résultats obtenus par la méthode

Pour l'or, on peut mettre à part Figeac, dont le profit est beaucoup plus faible, avec un total réduit à 1 397 l. 5 s. La combinaison Poitiers-Limoges l'emporte constamment. Au total, du reste, ces deux fabriques laissent 150 472 l. 9 s. 2 d. contre 53 334 l. 9 s. 11 d. seulement pour l'Ombrière, qui est au deuxième rang, avec le double de La Rochelle. En 1364, on trouve 16 000 l. 3 s. 8 d. (m. par atelier) contre 14 594 l. 11 s. 11 d. En 1365 et 1366, à 11 745 l. 4 s. 8 d. (m. par an et par atelier), correspondent 9 600 l. 15 s. 4 d. et 7 675 l. 17 s. 7 d. En 1367, le Poitou Limousin apporte 12 867 l. 2 s. 6 d. (m. avec 68 et par atelier), La Rochelle 1 611 l. 15 s. (m. avec 66) et Bordeaux 1 305 l. 10 s. 11 d. ob. (m. avec 68). En 1368, les deux hôtels jumelés l'emportent toujours sur la capitale, selon les mêmes chiffres que l'année précédente, et la Saintonge vient encore au second rang avec 1 931 l. 16 s. Naturellement, il reste possible que la supériorité conjointe, marquée par les deux organismes poitevin et limougeaud, soit imputable à un seul d'entre eux. Dans un tel cas, ce dernier l'emporterait considérablement sur Bordeaux, avec des chiffres allant jusqu'au double de ceux qui ont été fournis.

En ce qui concerne l'argent, notons que les nouveaux ateliers sont très actifs. Agen, avec un total de 25 981 l. 9 s. et 9 d., se trouve troisième. Il vient tout de suite après La Rochelle et Bordeaux. Tarbes se trouve avant-dernier, mais grâce à 13 898 l. 19 s., égale presque Figeac. Remarquons surtout, à l'inverse de ce qui se passe pour le premier métal, l'extrême faiblesse de Limoges et Poitiers, dont le total ne monte qu'à 7 119 l. 4 d. Il faut négliger 1362, où il n'y a pas de bénéfice pour l'Ombrière, et 1363, où celui-ci ne fournit que 63 l. 6 s. 10 d. Ce qui est certainement dû à des avatars

ci-dessus où on a simplement recopié les sommes données dans le texte, lorsqu'elles correspondent à une seule année.

Or. Bordeaux : 18 862 l. 1 d. (63), 14 594 l. 11 s. 11 d. (64), 9 600 l. 15 s. 4 d. (65), 7 657 l. 17 s. 7 d. (66), 1 305 l. 10 s. 11 d. ob. (par an) (67 et 68). *La Rochelle :* 832 l. 16 s. 7 d. (par an) (62 et 63), 8 950 l. 15 s. (par an) (64 et 65), 1 611 l. 15 s. (par an) (66 et 67), 1 931 l. 16 s. (68). *Poitiers et Limoges :* 5 028 l. 13 s. 2 d. ob. (par an et par atelier) (62 et 63). 16 004 l. 3 s. 8 d. (par atelier) (64), 11 745 l. 4 s. 8 d. (par an et par atelier) (65 et 66), 12 867 l. 2 s. 6 d. (par an et par atelier) (67 et 68). *Figeac :* 54 l. 10 s. 5 d. ob. (par an) (62 et 63), 287 l. 8 s. 8 d. (64), 618 l. 13 s. 9 d. (65), 200 l. 13 s. 8 d. (66), 171 l. 8 s. 7 d. (67). *Argent. Bordeaux :* 63 l. 6 s. 10 d. (63), 12 029 l. 4 s. (64), 7 654 l. 13 s. 7 d. (65), 3 888 l. 17 s. 5 d. (66), 10 840 l. 7 s. 9 d. (par an) (67 et 68). *La Rochelle :* 129 l. 9 s. 10 d. ob. (par an) (62 et 63), 13 045 l. 15 s. 6 d. (64) 19 375 l. 8 s. 11 d. (65), 4 121 l. 7 s. 10 d. (66), 19 784 l. 18 s. 2 d. (67), 4 792 l. 14 s. 2 d. ob. (par an) (68 et 69). *Poitiers et Limoges :* 208 l. 14 s. 3 d. 2/3 (par an et par atelier) (62, 63 et 64), 1 249 l. 14 s. (par an et par atelier) (65 et 66), 216 l. 19 s. 7 d. ob. (par an et par atelier) (67 et 68). *Figeac :* 1 728 l. 19 s. (par an) (62, 63 et 64), 9 580 l. 14 s. 7 d. (65), 4 538 l. 5 s. 3 d. (66). *Agen :* 2 124 l. 12 s. 11 d. (par an) (62 et 63), 3 105 l. 18 s. 4 d. (par an) (64 et 65) ; 3 149 l. 5 s. 10 d. (66), 8 024 l. 9 s. 8 d. (67), 4 166 l. 8 s. 10 d. (68). *Tarbes :* 557 l. 14 s. 10 d. 2/3 (par an) (62, 63 et 64), 3 639 l. 17 s. 1 d. (65), 1 501 l. 13 s. 6 d. (66), 2 042 l. 3 s. 10 d. (67), 4 981 l. 2 s. 5 d. (68).

12. Quand il s'agit d'une moyenne, on l'a indiqué entre parenthèses avec l'abréviation m. suivie par la nature des composants. Les sommes sont fournies par le texte en livres de Bordeaux. Pour comparer avec les éléments fournis en sterling, dans la période qui précède, il faut diviser par 5.

administratifs qui nous échappent. Mais La Rochelle l'emporte ensuite continuellement. En 1364, cet établissement laisse 13 045 l. 15 s. 6 d., face aux 12 029 l. 4 s. de la capitale. Les chiffres sont, en 1365, 19 375 l. 8 s. 11 d. et 7 654 l. 13 s. 7 d., en 1366, 4 121 l. 7 s. 10 d. et 3 888 l. 17 s. 5 d., en 1367, 19 874 l. 18 s. 2 d. et 10 840 l. 7 s. 9 d. (m. avec 68). En 1368, par contre, face à ce dernier chiffre, la Saintonge n'apporte que 4 792 l. 14 s. 2 d. ob. (m. avec 69), du même ordre de grandeur que Tarbes, 4 981 l. 2 s. 5 d., et Agen, 4 166 l. 8 s. 10 d.

Il n'est pas facile de donner un sens à tout ceci. Il est fort risqué d'en tirer des conclusions politiques et administratives générales. C'est vrai aussi pour les interprétations techniques. Il est pourtant des faits très caractérisés, la prépondérance de La Rochelle pour l'argent, celle de la combinaison Poitiers-Limoges pour l'or, et le rôle extrêmement différent joué par les bénéfices de ces deux derniers selon qu'on s'adresse à l'un ou à l'autre métal. Il y a des raisons théoriques à ces phénomènes. Elles sont soit proprement monétaires, soit simplement administratives. Il n'est pas exclu, par exemple, que certains bénéfices soient aliénés.

L'ACTIVITÉ MONÉTAIRE A LIMOGES EN 1365 ET 1366.

Entre 1356 et 1362, nous n'avons eu qu'un aperçu sur le rythme des fabrications pour les monnaies en or frappées à Bordeaux en 1353-1354, grâce aux écritures justificatives établies par un lieutenant du connétable. Nous sommes plus favorisés au temps de la principauté, car nous avons une bonne idée de l'activité exercée à Limoges en 1365 et 1366. Un compte de l'atelier a été préservé pour l'argent et le billon. Ceux-ci ne donnent que des profits relativement faibles dans le Poitou-Limousin. Une difficulté symptomatique s'impose tout de suite à nous. Avant toutes dépenses, les profits limougeauds, issus des quatre fabrications faites en 1365, montent à 6 993 l. 4 s. 2 d. pour l'une d'elles [1], et à 9 195 l. 8 s. 10 d. pour les trois autres groupées [2]. L'une des émissions faites en 1366, la seule qui nous soit connue, rapporte 6 933 l. 4 s. 2 d. [3]. Or, en commun avec Poitiers, Filongley ne fait état, pour 1365 et 1366, que d'un produit montant à 4 998 l. 16 s. Le total général, de 1362 à 1368, est limité à 7 119 l. 4 d., comme on l'a dit. Aucune interprétation monétaire n'est valable. Le compte général spécifie souvent l'usage du guyennois noir, et il donne plusieurs fois le bénéfice total d'une sénéchaussée en cette référence et en sterling guyennois, avec le rapport classique de 1 à 5 [4]. La source limousine spécifie,

1. BLANCHET (A.), « L'atelier monétaire... », *art. cit.*, p. 513.
2. *Ibid.*, p. 514 et 515.
3. *Ibid.*, p. 517.
4. Par exemple, le Poitou 127 989 l. 15 s. 3 d. guyennois noirs, valant 25 597 l. 19 s. sterling guyennois.

quant à elle, que le produit est en petits guyennois. Dans les deux cas, nous trouvons donc la même espèce, le denier noir de Bordeaux. Nous ne pouvons avancer aucune explication satisfaisante de l'anomalie ainsi constatée. Signalons simplement deux choses. Le texte envisagé provient du fond d'Albret à Pau [5]. Il se trouve parmi les documents qui se rapportent au comté de Périgord. N'y a-t-il pas là le signe d'une aliénation ? Les écritures peuvent en tenir compte de différentes manières. La réunion de ce don au patrimoine envisagé peut avoir eu lieu très postérieurement à notre époque. De toute façon, la différence constatée se justifie certainement par la définition différente donnée à la notion de profit du monnayage dans les deux sources. Cela nous montre surtout, une fois encore, qu'il ne faut pas définir les significations d'une comptabilité médiévale ni avec une netteté tranchante, ni avec nos idées contemporaines. Ce que contient la notion de produit monétaire dans les deux cas envisagés, il faudrait posséder, pour l'imaginer, les mécanismes et les cadres qu'ont dans l'esprit les responsables de la rédaction faite dans les deux textes différents. Et nous ne le pouvons pas sans autre renseignement.

Les informations ainsi apportées sur l'organisation monétaire sont loin d'être négligeables. L'officier chargé de l'atelier est Martial Bize. Il est différent du titulaire rencontré en 1361-62. Il semble toujours occuper la charge en 1378 [6]. Nous avons surtout de bons aperçus sur le maître général des monnaies. Le 19 juin 1365, l'office est occupé par Raimond Guibert [7]. Puis un personnage que le chef de l'hôtel appelle simplement « notre grand maître Bertrand » apparaît le 16 janvier, probablement 1366. Tous deux sont signalés ensemble le 2 mai, et ils échangent une correspondance vers le 8 août. Bertrand est cité seul à cette date. Quant à Raymond, on le trouve de nouveau avec son titre le 20 janvier, peut-être 1367 [8]. Ceci n'exclut pas qu'il y ait eu plusieurs titulaires simultanés du même poste, ou bien qu'ils aient alterné, ou encore qu'il s'agisse de fonctions différentes. Le travail du maître est de surveiller les ateliers. Le texte nous le montre dans l'exercice de ses fonctions : visites [9], correspondances [10], réception de balances [11], organisation

5. Arch. dép. Basses-Pyrénées, E 628.
6. GUIBERT (L.), « La monnaie de Limoges », *Almanach limousin*, 1893, p. 32.
7. BLANCHET (A.), « L'atelier monétaire... », *art. cit.*, p. 513.
8. *Ibid.*, p. 516.
9. Le 19 juin 1365, Raymond reçoit une somme pour sa visite à Limoges, puis son voyage jusqu'à Figeac, ce qui, en outre, confirme l'implantation des hôtels (*ibid.*, p. 513). Le 9 octobre 1366, c'est Bertrand qui reçoit une rémunération et, le 8 août, cela récidive, mais ici il s'agit, avec le séjour, du voyage aller (p. 516). Il y a donc, en un peu plus d'un an, quatre visites, une par trimestre en gros. Ces visites paraissent faites selon un programme identique.
10. Des paiements sont faits à des messagers dans ce but. Le 15 juillet, l'un d'eux est envoyé à Raymond (*ibid.*, p. 514). Sans doute, le 9 octobre,

du travail[12]. Cette dernière décision nous révèle un déplacement effectué par les ouvriers des monnaies, avec leurs outils, de Limoges à Bordeaux, signe évident de l'activité diverse entretenue par les hôtels, et des moyens dont on dispose pour y faire face. Nous voyons aussi trois fois cité un « garde », sans autre précision[13]. Bien que des gages lui soient affectés, nous ne savons pas si cela comporte un office ni surtout un officier.

Le principal mérite du compte limougeaud est de nous montrer un atelier en activité au temps de la principauté. Comme pour le florin en 1353-54, la fabrication semble très vigoureuse. L'article utilisé ici parle de 25 690 marcs frappés, en trois fois, pour le demi-gros. Ce qui fait 2 569 000 pièces[14]. Si nous nous rapportons aux détails des frappes, nous pouvons constater que, du 16 mai 1365 à mai suivant, la quantité est un peu inférieure à 7 800 marcs[15]. Dans cette même année, et pour des raisons sûrement techniques, du 7 octobre au 27 février, on y ajoute 7 930 marcs[16]. Enfin, du 16 mai 1366 au 30 septembre suivant, on relève 8 880 marcs[17]. Ce qui fait seulement 24 610 marcs. Mais à 8 s. 4 d. au marc, ou 100 exemplaires, cela fait encore 2 461 000 unités. Le tout s'échelonne sur un an et demi environ. A cela s'ajoutent 2 066 000 sterlings et 62 541 petits[18]. En tout, on a 4 589 541 pièces, alors que la période postérieure à mai 1366 est loin d'être complètement connue.

Les trois paragraphes de bénéfices qui ne sont pas mutilés précisent très complètement les fabrications. Nous possédons d'abord trois excellentes équivalences entre le marc d'argent fin et deux

---

les bénéfices d'une « crise » sont confiés à Pierre Bonnenfant, pour être payés au grand maître (p. 515). Le 2 mai 1366, on paie un valet qui va en Poitou pour voir le receveur de la part dudit grand maître. Vers le 8 août, Thomas, messager, est payé, lequel porte des lettres à Raymond, sans doute envoyées par Bertrand Quelque temps après, le même messager est dédommagé pour aller, avec du courrier provenant probablement de Bertrand, à Figeac. Enfin, le 20 janvier, 1367 semble-t-il, on paie Brocart qui va délivrer de la correspondance, une fois encore à Raymond (p. 516).

11. Elle concerne deux opérations le 19 mai 1365 (*ibid.*, p. 513) et le 18 octobre (p. 515).

12. Vers le 8 août, Pierre Odon est payé pour envoyer des ouvriers à Bordeaux. Un certain Barnabo est indemnisé de leurs dépenses. On tient compte aussi d'une bête qu porte les outils (*ibid.*, p. 516).

13. « Garde » est au féminin, mais le genre n'est pas bien déterminant dans ce texte. L'office ordonne deux paiements pour une balance (*ibid.*, p. 515) et un messager. Il reçoit même une avance sur ses gages (p. 516).

14. *Ibid.*, p. 509.

15. *Ibid.*, p. 513. Le passage est mutilé. Mais son plan paraît semblable à ceux des paragraphes suivants. On peut ainsi fixer ce qui suit. Le montant de l'émission en argent de loi est effacé, sauf la fin. Nous n'avons que la valeur en argent fin, 3 933 marcs. A 6 d. de loi, pour simplifier, alors que le taux réel est 6 d. 16 grains, on aurait 7 866 marcs émis. Finalement, puisqu'il y a 100 pièces au marc, 786 000 exemplaires.

16. *Ibid.*, p. 514.

17. *Ibid.*, p. 517.

18. *Ibid.*, p. 510 et 511.

marcs ayant des alois différents[19]. Des éléments nous manquent, c'est certain, pour interpréter le prix, 6 l. 5 s., auquel est achetée l'unité de métal quand elle est supérieure ou égale au taux de l'émission, 6 d. 16 grains, et 6 l. qui concerne la même quantité lorsqu'elle est inférieure à cette teneur. On en arrive à se demander si le texte n'a pas reproduit une erreur, fréquente d'ailleurs, IV transformé en VI. Mais il la répèterait plusieurs fois[20].

La critique très simple tentée ci-dessous va prouver un fait précieux. Certaines indications demanderaient de strictes précisions pour que nous les utilisions facilement. Or, ces éléments s'intègrent tellement à la mentalité du comptable qu'ils lui semblent évidents, on peut le supposer. Ils ne sont jamais explicités. Les contemporains lisaient à livre ouvert dans ce qui est devenu pour nous un véritable rébus. Prenons l'indication la plus complète sur les émissions ; celle qui concerne les sterlings parus du 8 octobre au 4 décembre 1365. Nous interpréterons d'abord le texte dans le sens le plus conforme à son organisation et à sa rédaction. Le comptable semble passer sans aucune gêne d'une monnaie et d'un marc à l'autre. Il paraît acheter pour l'opération envisagée, 8 608 l. 6 s. 8 d. de métal à l'aloi. Ce dernier représente 10 330 marcs. Nous savons que ceux-ci servent chacun à fabriquer 1 000 d. bordelais, et représentent, monétairement, 40 000 l. Nous sommes certains ainsi que la première somme est en sterlings[21]. Pourquoi le texte le dirait-il ? La confusion entre deux valeurs aussi dissemblables n'est pas concevable. Les mécanismes automatiques contenus dans les esprits du temps déclenchent l'adaptation immédiate, comme nous le faisons également quand un problème semblable nous est maintenant posé. On peut ajouter que les comptabilités envisagées pour cette étude sont faites dans la référence la plus faible, qui donne de très gros chiffres. Mais dans la réalité des opérations, la référence la plus forte est peut-être considérée parfois comme la plus commode, quitte à pratiquer deux zones pour les totalisations ; l'une pouvait

---

19. *Ibid.*, p. 514 et 516. Nous avons 7 390 marcs à l'aloi de 6 d. 16 grains, faisant 4 405 marcs 410 d. 16 grains de fin, et 10 330 marcs identiques pour 5 738 marcs 702 d. 16 grains. Quant à 277 marcs 216 d. au taux de 1 d. 12 grains, ils font 34 marcs 508 d. de fin.

20. A 6 l. le marc, valeur inférieure, 10 330 marcs, total de l'achat, font 60 816 l., ce qui prouve que la valeur du marc est en libre bordelaise, contrairement à la somme globale dépensée. Le débours est très supérieur aux 8 608 l. 6 s. 8 d. sterling que donne le compte, et aussi au rapport final de l'émission, on va le dire. Par contre, supposons le marc à la valeur supérieure de 4 l. 5 s. ou 85 s. l'achat monterait à 43 902 l. bordelaises ou 8 780 l. sterling. A la valeur inférieure de 4 l. cela ferait 41 320 l. et 8 264. Les deux produits encadrent exactement la somme fournie par le comptable. Si bien qu'aux autres embûches, tendues par la source et déterminées ci-dessous, il s'ajoute peut-être la transformation indiquée, qui est d'ailleurs fréquente dans d'autres documents.

21. On a 8 608 l. 6 s. 8 d. qui font 2 066 000 d. Le marc compté, comme le donne le texte, à 1 000 d. bordelais, vaut 200 d. sterling. Or, 2 066 000 d. divisés par 200 font les 10 330 marcs que précise le document.

concerner les sommes d'un certain niveau, exprimées en valeur faible, puis, au-delà d'un seuil établi sur une étendue intermédiaire, pour laquelle il était loisible de préciser la monnaie, une autre zone où la valeur la plus forte fournissait des totaux plus expressifs. Dans cette deuxième hypothèse également, il n'était pas besoin de précisions pour des esprits qui se mouvaient habituellement parmi ces usages [22]. Faisons une réserve pour les 8 l. 12 s. 2 d. qui représentent les valeurs restées aux mains du monétaire. Le sens du document est assez obscur, on va y insister plus loin. Le petit reliquat en question est vraisemblablement englobé dans la somme de l'achat exprimée en sterling [23]. Etant donnée la disposition du texte, il est possible qu'on use pourtant, en ce qui concerne ce reste, de la référence locale. Pour les mêmes raisons, quand le document dit que le bénéfice princier est de 25 s. au marc, tous les usagers savent qu'il s'agit cette fois de monnaie bordelaise. Autrement cela donnerait, à l'unité de métal, 125 s. ou 1 500 d. guyennois, alors qu'elle n'en fournit que 1 000 à la fabrication. Le plus remarquable, dans ce deuxième cas, c'est qu'on passe sans avis explicite du marc d'aloi au fin. En effet, s'il s'agissait de 25 s. sur le premier, la somme ne concorderait pas avec celle qui nous est fournie pour le montant des droits dus au prince [24]. Ici aussi, pourquoi le rédacteur préciserait-il ? Sur le premier marc, 300 d. de bénéfice représenteraient 30 % par rapport à la valeur monétaire globale [25]. Les utilisateurs du document savent instantanément que la chose n'est sans doute pas concevable. C'est d'ailleurs dans cette perspective, la disposition du texte tend à le prouver, que la conversion est faite d'un métal à l'autre. Les contemporains comprennent certainement tout de suite ce signe [26]. Jusqu'ici, nous avons attribué aux éléments constitutifs du document limougeaud une signification conforme à son apparente organisation et à la logique, et nous sommes arrivés à le comprendre, malgré les variations inopinées qu'il présente, en ce qui concerne les références de monnaies et de poids. Mais il reste une question primordiale. La monétaire ne vise pas à renseigner sur la substance de l'émission. Son seul but est de justifier les trois chiffres indiquant les profits. De plus, la grammaire n'a sûrement

---

22. Pour ce système, de référence à une double livre, on ose à peine faire des rapprochements avec notre système à double franc, l'ancien et le nouveau. Il ne s'établit aucune confusion dans les valeurs qui vont, il est vrai, du simple au centuple. Mais, par contre, notre référence supérieure est plutôt à usage comptable.

23. On vient de le voir, les 8 608 l. 6 s. 8 d. de l'achat, données par le texte, représentent juste la quantité de métal exprimée par celui-ci, 10 330 marcs. Mais il est vrai que c'est peut-être tout naturel, selon une interprétation du document, ci-desssous.

24. Cela donnerait 12 912 l. 10 s. et non 7 173 l. 12 s. 2 d.

25. On aurait 25 s. ou 300 d. de bénéfice sur un marc fournissant 1 000 d. de frappe.

26. Le document, en effet, décrit l'achat des marcs à l'aloi. Puis il les convertit en marcs fins, comme indiqué ci-dessus, avant de décrire le bénéfice.

pas, dans le texte considéré, une valeur absolue. L'interprétation du document tourne autour des relatifs et des verbes [27] qui font la liaison entre, d'une part les sommes de 8 608 l. 6 s. 8 d. et de 10 330 marcs, d'autre part ce qui les précède. Est-il certain que le rapport soit fait avec les indications, les plus voisines, sur l'achat ? Ou bien ce rapport est-il établi avec les pièces qui sont décrites en tête du paragraphe ?

En possession de tous ces éléments, envisageons comment se déroule l'émission du sterling d'argent. La signification du premier fait est soumise à l'interprétation qui vient d'être envisagée. On a 10 330 marcs à 6 d. 16 grains. On fabrique 200 pièces de 5 d. bordelais au marc. Nous pouvons calculer la valeur de l'opération à 43 041 l. 13 s. 4 d. [28]. Les 8 608 l. 6 s. 8 d. sterling, y compris un reste qui vaut 8 l. 12 s. 2 d. bordelaises [29], peuvent représenter l'achat du métal. Cette somme fait exactement 43 041 l. 13 s. 4 d. bordelaises. L'identité est rigoureuse entre le prix dépensé pour l'argent nécessaire à la fabrication et la valeur de celle-ci. L'exactitude est inquiétante, quand on connaît les comptabilités médiévales. Naturellement, si la somme ne fait que représenter la quantité de sterlings et les marcs leur poids, la concordance va de soi. Elle perd toute signification. Par contre, nous connaissons très bien le deuxième fait, le montant des droits perçus, soit qu'il représente le seul bénéfice de l'opération, soit qu'il s'ajoute à un premier gain sur la valeur métallique, selon la réponse apportée aux deux hypothèses qui viennent d'être faites. Ces droits, correctement rapportés au marc fin, donnent à peu près 17 % de l'émission [30]. Le monétaire en absorbe environ 2 2/3 % [31]. Le gain final est très voisin de 14 1/3 [32]. Les faits sont comparables dans les deux autres fabrications complètement connues, celle des demi-gros entre le 6 octobre 1365 et le 27 février suivant, aussi bien que celle du petit, le 20 novembre 1365.

Par conséquent, le compte de l'atelier limougeaud fournit une idée de l'activité déployée, au temps de la principauté, pour la fabrication des espèces. Celle-ci est très grande. Bien mieux, ce texte indique, peut-être, quel prélèvement les pouvoirs publics espéraient, chaque fois qu'ils faisaient passer par les hôtels le métal précieux que contenaient les provinces du Sud-Ouest, ou du moins, une

---

27. Il s'agit des expressions « que font » et « que payzent ».

28. En effet, 10 330 marcs donnent 2 066 000 pièces, à 1 sterling 8 608 l. 6 s. 8 d., à 5 d. bordelais 10 330 000 d. ou 43 041 l. 13 s. 4 d.

29. La somme payée par marc est en livre bordelaise. Cet ajout est placé directement après. La somme globale en livre sterling n'est indiquée qu'ensuite. On peut croire que le reste est exprimé en référence locale, comme le montant au marc. Si les livres sterling représentent bien le prix d'achat, et non le nombre de pièces, on voit comment le texte exprime en une monnaie la dépense dont les détails sont donnés en une autre espèce.

30. Le marc à 6 d. 16 grains ou 566/1000 représente 1 000 d. Le marc à 12 d. ou 1000/1000 doit valoir à peu près 1 766 d. Donc 300 d. de droit font 16,98 %.

31. De la même façon, 3 s. 10 d. ou 46 d. font 2,60 %.

32. Toujours de même, 21 s. 2 d. donnent 14,38 %.

partie de ce même métal. Naturellement, à ce moment décisif, le chercheur éprouve une déception : le sens du texte n'est pas suffisamment clair et nous hésitons à affirmer finalement si la source apporte vraiment ce renseignement essentiel.

Les monnaies de la principauté.

Nous connaissons très complètement l'aspect numismatique des monnaies frappées au nom du Prince Noir. En lui-même, cet élément n'est guère satisfaisant ; il ne fournit qu'une énumération. Mais peut-être peut-on l'interpréter un peu, grâce aux connaissances qui ont été acquises. On a constaté le caractère apparamment très raisonnable des frappes pour l'or jusqu'en 1361, tout au moins dans la mesure où nous en connaissons les aspects. En une quinzaine d'années quatre espèces paraissent, qui semblent équilibrées et semblables, avec cependant une différence pour le florin. Notons toutefois que la complication s'accentue avec le temps. L'écu, peut-être le premier, n'a qu'un type [1]. Le florin en a deux [2]. Il y a quatre frappes du léopard, dont la troisième a deux types, lorsque la quatrième en a trois [3]. Le guyennois a quatre fabrications également, mais certaines peuvent être postérieures à 1372. A partir de cette espèce, les différences entre hôtels interviennent. La deuxième émission a deux variations d'atelier, la quatrième a trois types dont les deux premiers ont chacun deux variations de cette nature [4]. Le Prince continue à frapper le léopard et le guyennois qu'il fait alterner sans doute. Il les émet probablement à une valeur légèrement inférieure aux précédentes, si du moins le poids un peu plus faible, respectivement 53 grains 5 et 56 grains, en témoigne. On reste là dans la perspective des décisions prises auparavant : fournir des pièces à une livre environ. On profite sans doute de la bonne tenue connue par les types identiques qui ont précédé, et on affaiblit un peu la valeur, ce qui augmente vraisemblablement le bénéfice de l'opération. Les espèces envisagées n'ont que deux variétés chacune [5]. Mais le gouvernement de Bordeaux ne s'en tient pas là. En quelques années, moins de dix semble-t-il [6], il émet cinq pièces distinctes, un écu, deux pavillons différents, un demi-pavillon et un hardi [7]. Sauf le demi-pavillon, chacune de ces émissions a deux types, avec des

1. Hewlett (L.M.), *op. cit.*, p. 45 et 46.
2. *Ibid.*, p. 44 et 45.
3. *Ibid.*, p. 46-49.
4. *Ibid.*, p. 50-57.
5. *Ibid.*, p. 105 et 106.
6. Le monnayage princier débute en 1362 au mieux. Il est douteux qu'il soit très actif après les événements de 1369-70.
7. Hewlett (L.M.), *op. cit.*, p. 106-119. La demi-chaise est contestable. Le noble est un type particulier.

variations à l'intérieur de chacun d'eux, plus les diversités d'atelier [8]. En outre, la définition change comme pour le florin, quoiqu'en sens opposé. L'écu, entre 51 grains 3 et 58,7 [9], est encore de la catégorie illustrée par le léopard et le guyennois. Mais le premier pavillon dépasse 80 grains [10], alors que le second reste autour de 70 grains [11]. Aussi s'impose la nécessité d'une monnaie divisionnaire, le demi-pavillon, à 42 grains 7. Quant au hardi, il pèse encore plus de 60 grains [12]. Cette variation du module peut avoir plusieurs causes. Une diminution de l'or est plausible ; pour maintenir les pièces à la valeur d'une livre, on augmente la quantité de métal précieux ; ou bien le coût de la vie a nettement progressé, la référence de la valeur ultime à la livre n'est plus suffisante ; ou encore, il s'agit d'une tentative économique et peut-être même monétaire. De toutes façons, une interprétation est impossible. Mais, au total, même si les circonstances l'y ont contraint, le gouvernement princier s'est éloigné de la politique mesurée qu'avaient menée ses prédécesseurs, sur cette question des espèces en or.

Pour les monnaies d'argent, par contre, une réelle tenue se manifeste. On demeure, en gros, fidèle à la solution de 1361. Un sterling continue à être émis [13], probablement relayé à poids équivalent [14], par un hardi [15]. Un denier, sans doute représentatif de la monnaie bordelaise, se poursuit aussi [16], également relayé [17] par un lion denier [18]. Entre les deux valeurs, le double persiste [19]. Les variétés de ces pièces blanches sont parfois très abondantes, mais autour de types constants [20]. La grande affaire est la réapparition du gros, accompagné d'un demi-gros. Il s'agit probablement, cette fois, de valeurs supérieures au sterling [21], et peut-être capables de faire une liaison, dont la nécessité ne saurait surprendre, entre celui-ci et la pièce d'or, surtout si cette dernière dépasse la livre.

8. *Ibid.*, p. 109-115. Le pavillon a deux émissions très différentes, paraît dans quatre ateliers au moins, a deux types par émission et jusqu'à quatre variétés dans un type (La Rochelle, 1re émission, 2e type).
9. Le léopard est entre 56 grains et 53,5 ; le guyennois entre 59,6 et 56.
10. On trouve 80 grains 2, 82, 82,2, 82,5, 83 et 83,5.
11. On trouve 67 grains 6, 69 et 74,2.
12. On trouve ici 60 grains 2, 61,6 et 61,7.
13. Hewlett (L.M.), *op. cit.*, p. 131-137.
14. Le sterling est entre 19 grains 4 et 14,5 (Bordeaux), en négligeant un poids surprenant à 11,5 (Tarbes).
15. Hewlett (L.M.), *op. cit.*, p. 137-147.
16. *Ibid.*, p. 149-150.
17. Les poids sont, d'une part entre 13 grains 8 et 12,5, d'autre part 15,2 et 12,3.
18. Hewlett (L.M.), *op. cit.*, p. 150-152.
19. *Ibid.*, p. 147 et 148.
20. Il y a treize variations du demi-gros émis à Poitiers.
21. Helwett (L.M.), *op. cit.*, p. 119-131. Le gros pèse jusqu'à 70 grains 1 (Tarbes), soit 4 g 4861, le demi-gros jusqu'à 30 grains 7 (non pas Bayonne mais certainement Bordeaux), soit 1 g 9648. A 4 g 1/2, le premier est fort encombrant, alors que les pièces blanches de 1361 n'excèdent pas beaucoup 1 g, sauf le double à 1 g 3/4, mais encore assez rare.

Le gros est certainement peu maniable, parce que d'un fort module. Mais il est probablement d'une importance assez limitée. Le demi-gros est bien entendu beaucoup plus abondamment émis. Si l'on rapproche les deux hardis des deux léopards et des deux guyennois, on en viendrait peut-être à concevoir l'ordonnancement suivant pour les émissions. Tout d'abord une phase où la politique de 1361 est poursuivie, avec la série guyennois, léopard ou écu, puis sterling, double et denier. Ensuite sont venus le pavillon et le gros avec leurs demis, prolongés par une série identique à celle qui précède, à partir du sterling. Enfin, un agencement nouveau intervient avec le hardi d'or, le hardi d'argent et le lion denier, accompagnés par une persistance possible du gros et du double. On aboutit finalement à la conclusion que la principauté vit dans le sillage monétaire tracé par les décisions de 1361. Mais elle n'a pas su tenir à cette dernière construction probablement idéale. Celle-ci a subi bien des transformations. On a toujours utilisé l'impulsion qu'elle avait donnée, sans jamais la négliger complètement.

A côté de cette énumération numismatique, avec des interprétations toujours aléatoires, le compte de l'hôtel limougeaud ouvre une étroite fenêtre sur de véritables précisions. On y trouve les faits suivants. Le sterling guyennois d'argent et le petit guyennois émis en 1363-66 sont identiques aux pièces de 1361-62, le premier à 200 pièces au marc, le deuxième à 225 [23]. Ils prétendent à des valeurs semblables, 5 et un denier de Bordeaux [24]. Seulement l'aloi est beaucoup plus faible. Dans le premier cas, au lieu de 11 d. il est de 6 d. 16 grains [25]. Dans le deuxième, on trouve 1 d. 12 grains au lieu de 2 d. 16 [26]. Ce qui fait une teneur presque moitié moindre [27]. Nous sommes bien loin de pouvoir interpréter ces faits correctement. On a vu que le prix du métal, pour les émissions ainsi décrites, pouvait être identique à la valeur des pièces fabriquées. Dans ce cas, l'affaiblissement de l'aloi ne ferait que traduire la hausse de l'argent. Pour ce dernier, une variation de presque 40 % [28] en cinq ans est-elle plausible ? Ou bien alors la teneur plus faible est une tentative classique de bénéfices sur le métal, qui s'ajoutent à ceux faits sur l'émission. Dans cette perspective, la principauté exploite le gros effort accompli en 1360-61. Les abus, ainsi constatés, ont-ils ruiné les résultats de cet effort ? Comme le cours commercial

---

22. On ne connaît le gros que de trois ateliers, d'un seul type pour chacun, plus six variétés de provenance inconnue. On a, au contraire, les demi-gros de sept (l'identification de Bayonne est certainement erronée) hôtels avec, par exemple pour La Rochelle, deux types respectivemnt étendus à trois et quatre variétés chacun. Il y a de plus onze variétés de pièces sans lieu déterminé.
23. Blanchet (A.), « L'atelier monétaire... », *art. cit.*, p. 509 et 511.
24. *Ibid.*, p. 514 et 515.
25. *Ibid.*, p. 509.
26. *Ibid.*, p. 510 et 511.
27. Puisque 1 d. vaut 24 grains.
28. Entre 11 d. ou 264 grains et 6 d. 16 grains ou 160 grains, la différence est de 39,39 %.

des espèces envisagées est inconnu, il est impossible de résoudre ce problème. Le texte prouve aussi que le demi-gros paraît et qu'il n'est pas une dérogation, mais un complément, au système inauguré après Brétigny. Sa valeur, à 10 d. de Bordeaux, est très commode, puisqu'elle équivaut à 2 sterlings. Or, ces coordonnées sont très cohérentes. En effet, son aloi est identique à celui du sterling, 6 d. 16 grains, sa taille est exactement double, 8 s. 4 d. au marc, soit 100 pièces au lieu de 200 [29]. Le document ne fournit donc que des précisions limitées. Elles suffisent pourtant à confirmer qu'en 1365-66 on travaille toujours selon les hypothèses établies en 1361-62, malgré l'adjonction, au moins, d'une espèce supplémentaire en argent. Peut-être les pavillons existent-ils dès ce temps, auquel cas, pour l'or, la règle énoncée serait moins bien vérifiée. Tout porte à croire que, plus strictement jusqu'au hardi, et encore ensuite mais moins rigoureusement, la principauté a toujours vécu dans la ligne définie par les mesures monétaires qui l'ont précédée et peut-être annoncée.

Enfin, les comptes épiscopaux fournissent un très bon aperçu sur le flux monétaire en Bordelais. Pour 1367, le déficit ne donne pas lieu à une conversion en espèces. Pour les droits pontificaux et épiscopaux levés en 1360, 1361 et 1362, et pour la succession laissée par Philippe de Chamberlhac [30], les opérations matérielles réalisées, le 12 févier 1361 [31] et le 22 novembre 1364 [32], donnent une vue générale sur les pièces. Mais peut-être ne s'agit-il que de moyens comptables. Par contre, le très curieux relevé des arrérages, dus pendant le règne du même Philippe, renferme plusieurs états de caisse très significatifs. Le 16 février 1366, un versement à l'archevêché ne comporte à peu près que des monnaies anglo-gasconnes, de l'écu au guyennois, du sterling au denier bordelais [33]. Le 10 juillet 1371, si certains totaux paraissent être comptables [34], d'autres

---

29. Blanchet (A.), « L'atelier monétaire... », *art. cit.*, p. 508.
30. Il fut archevêque du 21 juillet 1360 au 25 juin 1361, où il mourut. Son décès fut connu à Bordeaux le 24 juillet 1361, et sa succession ne fut ouverte qu'à cette date.
31. Archiv. dép. Gironde, G 236, f° 137 v°.
32. *Ibid.*, f° 138 v° et 139 r°.
33. *Ibid.*, G 237, f° 51 v°. En supprimant les fractions de pièces, on trouve, 407 léopards, 21 nobles (il s'agit évidemment du guyennois) du troisième coin, 3 nobles du premier coin, 9 nobles guyennois du deuxième coin, 104 écus d'or vieux, 172 florins d'or vieux, 43 s. 3 d. sterling nouveaux. Les 45 l. 18 s. 1 d. 1/2 d'une monnaie nouvelle, et les 78 l. 8 s. 10 d. ob. d'une bonne monnaie de Bordeaux peuvent être des deniers réels. Nous voyons du reste mal à quoi correspond la distinction entre deux références bordelaises, en 1366. Seuls 7 s. 4 d. sterling vieux pourraient être anglais, pendant que 3 royaux nouveaux et 1/2 mouton or seraient français.
34. *Ibid.*, f° 51 v° et 52 r°. Entre le 10 février 1366 et le 10 juillet 1371, les 69 l. 4 s. 3 d. ob. (total des arrérages), 37 l. 2 s. 10 d. (total de la procuration), 40 l. 14 s. 4 d. (total revenant à l'archevêque) et 228 l. 19 s. ob. de Bordeaux (total général) sont peut-être comptables. Les autres monnaies peuvent avoir été réelles. Le complément du total général l'est très probablement, avec 6 nobles or du premier coin, 31 nobles or du deuxième et du troisième

peuvent bien être des valeurs effectivement manipulées [35]. Ici aussi, on ne voit guère citer que les pièces guyennoises. La quasi-disparition des références anglaises et françaises, très courantes dans des opérations comparables jusqu'en 1362, est très frappante. Retenons toujours que, même à propos de cet aspect matériel pris par les fabrications, le procureur peut exercer un choix. Sa caisse ne donne qu'un aperçu très insuffisant de la circulation véritable. La principauté a-t-elle encore accru le particularisme monétaire, dans les milieux dont l'officier épiscopal représente la mentalité ? Cette tendance était déjà très forte auparavant.

Ainsi, avec quelques éléments documentaires, et en les éclairant par des connaissances acquises dans la période précédente, il est possible d'établir une vue d'ensemble sur la question posée par les émissions au temps de la principauté. Finalement, nos connaissances prennent une réelle valeur. Fournies par sept ateliers, à un rythme dont Limoges nous procure une idée, les fabrications sortent, en utilisant largement les bases construites après le traité de Brétigny, tout en les exploitant et en les compromettant en partie, sans doute.

***

Les dates limites de la période étudiée ici n'ont pas été fournies par les faits monétaires, mais par les événements politiques, c'est-à-dire les deux missions confiées à Edouard de Woodstock. Ne nous y trompons pas cependant. Un seul coup d'œil, jeté sur le traité classique de L.M. Hewlett, nous montre aisément que les vingt années évoquées sont la période essentielle du monnayage jamais émis, par le roi-duc ou ses représentants, dans les possessions du sud-ouest français. Peut-être, pour englober cette période essentielle dans son ensemble, faudrait-il remonter une dizaine d'années plus tôt, entre 1344 et 1348. Ni auparavant, ni après 1372, la politique des émissions et des frappes ne paraît avoir connu de tels efforts ni une telle cohérence, même si les décisions ou l'activité des ateliers ont pu être importantes. L'époque du Prince Noir a vu l'apogée des espèces anglo-gasconnes.

La construction autour de laquelle s'ordonne cette apogée, c'est la magistrale émission de 1361. Utilement échelonnée par la valeur des espèces, cohérente par les modules, absolument excellente par l'aloi, mesurée en quantité, parée du nom générique de « guyennois », d'or, d'argent, et noirs, ceux-ci doubles et petits, elle est une construction impeccable. C'est une grande déception pour nous que d'en connaître imparfaitement le destin par le cours commercial, immanquablement élaboré pour toutes les émissions.

coin, 834 léopards, 64 s. 1 d. nouveaux, 238 florins or vieux, tous guyennois. Quant à 51 s. 7 d. 1/3 sterling anciens, ils sont peut-être anglais, et 6 royaux or nouveaux ainsi que 1 mouton or français.

35. *Ibid.*, f° 52 r°. Les 114 l. 9 d. 3/4 sont sans doute comptables. Puis on trouve, pour la Guyenne, 106 écus or vieux, 3 nobles or guyennois du premier coin, 15 nobles or guyennois des deuxième et troisième coins, 417 léopards, 32 s. ob. sterling nouveaux et 1/3 d'un denier, 119 florins or vieux. En outre, on a 29 s. 9 d. ob. et 1/6 de d. sterling anciens, 3 royaux or nouveaux et 1/2 mouton.

Que d'efforts l'avaient précédée ! Si ceux-ci sont préfigurés par l'introduction des frappes en or, l'écu et le florin, vers 1344-1348, ils sont alors inefficaces, devant l'abondance et le désordre des fabrications en argent, anormalement développées pour des raisons fiscales, aussi bien que les fluctuations de la monnaie comptable. Une grande tentative a lieu en 1354. Elle réussit pour les pièces en or, avec les léopards, et pour cette monnaie comptable. Elle échoue piteusement pour les essais faits avec l'argent, dont les réalisations, sans cesse dépréciées, paraissent être d'un aloi déplorablement faible.

On ne peut échapper à la constatation que le synchronisme des événements monétaires avec les faits politiques est très strict. En 1345 et 1355, ont lieu les deux grandes expéditions militaires dans le duché, par Derby puis par le Prince. En 1361, on en est au triomphe de Brétigny. Chaque fois, les deux efforts s'épaulent pour se consolider mutuellement. Voilà une preuve certaine que tout cela est à base psychologique, que la mentalité gasconne est le véritable enjeu. C'est sa consolidation que visent, sur des terrains divers, des gestes également spectaculaires. En même temps, succès monétaires et succès politiques sont indissolublement liés. Les premiers sont exactement calqués sur les seconds.

Après l'émission essentielle de 1361, la principauté vit sur l'acquit ainsi fourni. Les types se modifient selon des systèmes sans doute assez cohérents, l'aloi baisse, des ressources fiscales trop importantes sont attendues des ateliers. Pourtant, les destinées monétaires demeurent sans doute convenables. C'est la vertu des dispositions rigoureuses arrêtées avant même que soit mise en place la grande réalisation administrative conçue pour la Guyenne. Et il est probable que l'effondrement final du monnayage dépend beaucoup plus de causes politiques que de raisons techniques.

Telle quelle, la politique monétaire pratiquée dans l'Aquitaine anglo-gasconne au moment où cette dernière passe à l'apogée de sa destinée, impressionne favorablement, malgré certains échecs. Cette politique accompagne dignement les événements généraux alors connus par la Gascogne. Bordeaux a vraiment été une grande capitale, de ce point de vue aussi, en face de Londres et de Paris. Et sur ce plan également, les années 1360-1362 furent marquées par un remarquable succès.

EMISSIONS DE NECESSITE DE LA PERIODE 1914-1926

Essai sur l'étude de monnaies locales du département de la Gironde

par Ferdinand MAGI.

Tant de numismates ont écrit sur cette section mineure de la numismatique que l'on peut se demander si une étude exhaustive est encore utile.

Mais, d'une part, ces ouvrages sont malheureusement presque introuvables et peu connus du grand public étant donné leur caractère très spécial d'intérêt local ; et, d'autre part, Bordeaux et le département de la Gironde ont joué plus ou moins le rôle de parents pauvres en étant peu ou pas mentionnés. L'idée nous est venue de remédier à cette lacune en publiant le résultat de sept années de recherche.

Je juge seulement utile d'ajouter aux monnaies de guerre citées dans ces ouvrages quelques monnaies de nécessité de Bordeaux et de la Gironde qui ont échappé aux auteurs simplement au hasard ou plutôt par défaillance de leurs correspondants locaux (car il n'y a pas de Bordelais parmi eux).

Voici donc un résumé condensé de la question des monnaies de nécessité basé sur les ouvrages déjà cités et suivi d'une nomenclature d'ensemble des monnaies de nécessité (jetons, tickets, papiers-monnaies, timbres-monnaies, monnaies des prisonniers de guerre et bons divers). Je n'ai pas naturellement l'intention de bouleverser les conventions du monde ni d'offenser les spécialistes de cette branche. Je supprimerai les mots qui pourraient induire les lecteurs en erreur. La publication de cet essai a aussi pour but d'inciter tous les collectionneurs et toutes les personnes susceptibles de posséder des pièces inédites à bien vouloir me les communiquer pour compléter ou corriger la présente nomenclature. Je remercie particulièrement tous les collègues de la Société et toutes les personnes qui m'ont aidé à cette tâche, me communiquant ou mettant à ma disposition leurs collections ou documents.

⁂

Dès le commencement de la guerre 1914-1918, malgré l'effort du gouvernement qui fit frapper (comme le démontre le tableau qui se trouve à la fin) en très grande quantité de la monnaie en argent, bronze, nickel et à partir de 1917, en bronze de nickel, le manque de petite monnaie se fit durement sentir, créant une gêne insurmontable pour le petit commerce. En général, le manque de petite monnaie était dû :

a) A la thésaurisation (la presse signale ce phénomène. Voir, par exemple, l'*Information*, du 6 septembre 1915 publiant des considérations de M. Herriot, sur l'interdiction de la thésaurisation et un entretien avec le directeur de la Monnaie, le 13 septembre 1915 : « L'augmentation de la frappe est suffisante pour conjurer la crise, mais seulement à une condition, c'est que la thésaurisation de l'argent cesse. Et malheureusement, on se trouve désarmé contre l'étrange manie de certains de nos compatriotes d'entasser dans leur « bas de laine », non seulement les écus de 5 fr., mais même les modestes pièces de 2 et 1 fr. Cette forme de l'économie est d'autant plus curieuse, continuait-il, qu'elle repose sur un calcul faux. Il est absurde, pour peu qu'on y réfléchisse, de conserver dans son coffre ou dans son tiroir, comme un trésor, des pièces de monnaie dont la valeur intrinsèque est inférieure de 60 % à la valeur nominale. Vous savez, comme moi, que si un kilo d'argent monnayé vaut légalement 200 fr., sa valeur réelle est beaucoup moindre. Tout d'abord, le titre des petites pièces d'argent étant de 835/1 000, 1 kilo en pièces de monnaie contient réellement que 835 grammes d'argent métal. En outre, au prix actuel de 9 1/2 centimes environ pour le gramme d'argent métal, cela représente à peu près 80 fr. comme valeur intrinsèque de 200 pièces de 1 fr. pesant 1 kilo. Encore, dans ce calcul, ne tenons-nous pas compte de la déperdition de poids par suite d'usure des pièces. Comme vous le voyez, c'est une opération décevante que la thésaurisation de la monnaie divisionnaire. Elle n'est pas seulement mauvaise pour celui qui s'y livre, mais elle est également préjudiciable à la communauté.

» Il faudrait donc travailler, concluait-il, à convaincre ceux qui s'y adonnent, de leur erreur. Les journaux, les instituteurs peut-être, chacun enfin dans sa sphère devrait s'y employer. Par persuasion, il doit être possible d'enrayer le mal [1-2]. »

---

1. *L'Emission des bons de monnaie par les Chambres de commerce*, par Guy Corvol, Paris, 1930.

2. L'article du directeur de la Monnaie semble avoir porté ses fruits car *La Petit Gironde* publie le 29 janvier 1916 l'article suivant :

« *La Pièce rare*. — Les ateliers du quai Conti continuent avec entrain la frappe des pièces d'argent, et la « crise » de la monnaie divisionnaire paraît, fort heureusement, enrayée. Si vous aimez les pièces rares, ayez soin, avant de lancer ou remettre dans la circulation les jolies Semeuses d'argent nouvelles, de vérifier leur millésime et si elles sont datées : 1914, assurez-vous que votre pièce ne porte pas, entre les deux branches de laurier du revers, un petit G

b) A l'exportation de la monnaie d'argent (surtout en Suisse : le franc suisse valait plus que le franc français, mais les pièces françaises circulant en Suisse étaient reçues partout comme les pièces helvétiques. Le résultat : les trafiquants ont passé en Suisse de grandes quantités de pièces françaises. La convention du 25 mars 1920, dont l'article premier porte que « les gouvernements français et suisse s'engagent à retirer de leur circulation respective, la France, les pièces d'argent suisses de 2 fr., 1 fr., 0 fr. 50 et 0 fr. 20 ; la Suisse, les pièces d'argent françaises de même valeur ». La convention fut approuvée par la loi du 23 juin 1920.

c) Et de 1919-1920 dû à la montée du prix de l'argent métal. En 1914, l'argent était un métal déprécié — niveau moyen de 25,31 pence l'once (31 g 1 035) au titre standard de 37/40 sur le marché de Londres. Ensuite, le prix de l'argent a vite monté (à part une chute en 1918) pour atteindre, le 11 février 1920, 89 1/2 pence l'once. En conséquence de cette augmentation, la pièce de 2 fr. valait 2 fr. 70, 1 fr. 1 fr. 35 et 50 c. 67 centimes. Le résultat était le suivant : les pièces mises en circulation par la Monnaie se volatilisaient instantanément. Les trafiquants se sont mis à fondre la monnaie d'argent en lingots pour tirer de gros bénéfices. Le gouvernement a voté une loi le 20 octobre 1919 qui punissait « toute personne convaincue d'avoir, sans autorisation spéciale du ministère des Finances, procédé à la fusion, la refonte ou la démonétisation, dans un but industriel ou privé, de monnaies nationales, aux peines édictées par la loi du 12 février 1916 ».

d) Aux armées, les trésoriers-payeurs avaient besoin de petite monnaie pour payer leur prêt aux soldats. Ils devaient trouver chaque semaine des sommes considérables, car il ne pouvait être question de ne pas payer les troupes ou de leur demander de « faire l'appoint » et de rendre de la monnaie. C'était là une quantité des pièces qui étaient retirées de la circulation courante. Il faut y ajouter l'argent que l'on envoyait aux militaires, ou que les soldats remportaient au retour de leurs permissions. (Dans un article de *L'Economiste européen*, du 12 novembre 1915, M. Edmond Thierry le signalait : « La guerre a incontestablement provoqué un emploi plus intense de la monnaie de billon et des pièces divisionnaires d'argent, car dans les casernes et les dépôts de l'intérieur, de même que dans la zone des armées, il a fallu grouper des sommes importantes pour assurer le paiement de la solde des troupes, qui ne

---

(*sic*) majuscule, mais très petit tout de même. Si vous trouvez le G (*sic*) en question, gardez votre pièce ; elle fait prime...

» En effet, pendant le court exode de la Monnaie à Castelsarrasin, dans le Tarn-et-Garonne — de septembre à décembre 1914 —, on dut frapper là-bas, pour les besoins courants, un certain nombre — très restreint — de pièces de 1 et de 2 francs ; et, comme « deferent » (*sic*), lesdites pièces furent marquées d'un G (*sic*), initiale des ateliers provisoires. Ces pièces sont très recherchées comme peu nombreuses. Vous voilà prévenus... Numismates, à vos pièces ! »

peut être effectuée qu'en petite monnaie. Ces sommes, ajoute-t-il, restent sur place. Pour les poilus, la possession de petite monnaie est donc une question de première nécessité (achats forcément au comptant). Tous en détiennent une quantité plus ou moins grande et plusieurs payeurs d'armée ont confirmé le fait en déclarant qu'au moment de l'évacuation des poilus blessés, on trouvait sur eux, avec des billets de banque, des sommes en sous et en monnaie divisionnaire d'argent dépassant souvent 50 francs [3]. »

Cette cause, d'ailleurs, ne put agir que tout au début de la crise. Bientôt, en effet, la Trésorerie aux Armées émit des bons (2, 1 et 0,50 francs portant au recto le texte suivant : « Le remboursement de ce billet, dont la contre-valeur est déposée à la Banque de France, devra être demandé avant l'expiration de la deuxième année qui suivra la cessation des hostilités. Ce billet est remboursable aux caisses des payeurs des armées française et alliées et à toutes les caisses publiques, dans la zone délimitée pour sa circulation », et put ainsi se passer de monnaie divisionnaire d'argent. Mais pourtant, du fait de la guerre, l'armée contribua à accroître le besoin de monnaie.

e) Pour finir l'énumération des causes principales au manque de monnaie, je voudrais en ajouter encore une, quoique mineure, mais ayant aussi son importance : Pendant la guerre et après l'armistice, on quêtait dans les rues pour les œuvres de bienfaisance et les monnaies divisionnaires ainsi collectées étaient assez longtemps sorties de la circulation. (La « Journée belge », 20-XII-14 ; « Journée du 75 », 7-II-15 (4 types d'insignes) ; des bouquets de violettes étaient vendus pour l'œuvre du « Vêtement des prisonniers », 21-III-15 ; « Journée française » (3 types d'insignes), 23-24-V-15 ; « Journée des orphelinats des armées », 27-VI-15 ; « Journée de Paris » (2 types d'insignes), 14-VIII-15-16-17 ; « Journée des éprouvés de la guerre », dite « Journée des pochettes », 26-IX-15 ; « Journée du Poilu », 31-X-1-XI-15-16 (2 types d'insignes) ; « Journée de Serbie », 15 ; « Journée nationale de tuberculeux (anciens militaires) », 4-II-17 ; « Journée de l'armée d'Afrique et des troupes coloniales », 16 (2 types d'insignes). Dans ma collection de ces insignes, je possède en plus quelques insignes particulièrement bordelais : « Journée de Bordeaux au profit du soldat et du blessé », 16-V-15 ; « Pour les œuvres de guerre », III-16 ; « Journées girondines », VI-16 (2 types d'insignes) ; « Fédération d'assistance aux prisonniers de guerre de la Gironde », sans date (2 types d'insignes). Après la victoire : « Journée des régions libérées », 19 ; « Reconnaissance aux poilus », 19 (2 types d'insignes) ; « Journée nationale des mères de familles nombreuses », 20 ; « Comité national de l'enfance », sans date (2 types d'insignes).

---

3. Le corps du frère d'une de nos clientes, disparu pendant la guerre, a été retrouvé en mai 1961, sur un champs de bataille. On a trouvé sur lui plusieurs écus de 5 francs et pièces divisionnaires d'argent.

De ce fait, les Chambres de commerce de France furent autorisées à émettre des billets de 2 francs, 1 franc et 50 centimes. L'idée d'émettre des bons était due aux présidents des Chambres de commerce pour venir en aide aux commerçants et industriels gênés par le manque de pièces divisionnaires.

M. Guy Corvol écrit : « Réunie, le 6 août 1914, en séance extraordinaire, la Chambre de commerce de Paris prenait la délibération suivante :

« Considérant que l'insuffisance momentanée du numéraire et » des petites coupures apporte une gêne aux transactions, et qu'elle » pourrait notamment mettre obstacle au paiement des petits » salaires ;

» Considérant qu'il appartient aux Chambres de commerce » d'aviser, avec l'autorité et la garantie qu'elles présentent, deux » moyens de remédier à cette difficulté et de prendre à cet effet » toutes mesures utiles sous réserve de l'assentiment de l'Adminis-» tration ;

» Considérant que la circulation monétaire serait assurée com-» plètement en mettant à la disposition du public des coupures au » porteur au-dessous de 5 fr.

» Délibère :

» ARTICLE PREMIER. — La Chambre de commerce de Paris solli-» cite du gouvernement l'autorisation d'émettre sous sa responsa-» bilité des coupures au porteur d'une valeur de 2 fr., 1 fr. et 0 fr. 50 » pour une valeur de 10 millions de francs.

» ART. 2. — Ces coupures seront mises en circulation en échange » des billets de la Banque de France.

» ART. 3. — Les billets de la Banque de France reçus en échange » des coupures seront déposés à la Banque de France à un compte » spécial de réserve, destiné à en assurer le remboursement.

» ART. 4. — Toutes les coupures émises par la Chambre de » commerce de Paris devront porter des numéros d'ordre, le timbre » de la Chambre et les signatures de son président et de son tré-» sorier.

» ART. 5. — Les coupures seront échangées à présentation contre » des billets de la Banque de France.

» La Chambre se réserve le droit de demander, par une délibé-» ration spéciale, un délai, à l'expiration duquel les coupures devront » être présentées au remboursement. Le délai du remboursement, » qui ne pourra pas être inférieur à cinq ans, sera déterminé par » un décret publié au *Journal officiel*.

» ART. 6 . — Un crédit de 50 000 francs sera inscrit au budget » de la Chambre de commerce pour la mise en pratique des mesures » prévues par la présente délibération. »

» Le lendemain, 7 août, le président de la Chambre de commerce soumet cette délibération au ministre des Finances et lui demande de l'informer le plus rapidement possible de la date à laquelle interviendra le décret qui, pense-t-il, donnera l'autorisation nécessaire, afin de pouvoir en faire mention sur ses coupures.

» Une lettre dans ce sens était également adressée au ministre du Commerce. Il y eut ensuite un échange de vues, fort intéressant, pour se rendre compte de la manière dont l'émission fut d'abord envisagée et définitivement arrêtée entre les ministres des Finances et du Commerce. Puis, M. Noulens, alors ministre, rue de Rivoli, répondit au président de la Chambre de Paris, dans une lettre qui parut au *Journal officiel* du 15 août 1914, qu'une telle émission ne comportait pas d'autorisation officielle, mais ne pouvait qu'être approuvée par le gouvernement.

» Forte du consentement de l'administration supérieure, la Chambre de commerce de Paris se mit en devoir de préparer son émission de 10 millions... »

Comme nous le constatons, il n'y a jamais eu une loi qui aurait autorisé, réglementé et fixé des émissions des Chambres de commerce. La seule loi qui existe en la matière prévoit, non pas leur création — mais leur disparition — la loi du 12 janvier 1926, qui ordonne leur retrait. (Au 1er mai 1926, aucune coupure n'avait plus cours.)

Ainsi disparaissent ces billets qui avaient rendu tant de services au public, mais dont l'opinion publique a réclamé le remplacement par des jetons en métal, depuis longtemps déjà.

(Les jetons furent mis en circulation après beaucoup d'hésitations par le gouvernement à Paris, le 15 septembre 1921 et le 15 novembre 1922 en province. Mais c'est seulement vers juillet 1924 que le stock fut suffisant pour retirer les billets définitivement de la circulation [4].)

Les bons des Chambres de commerce, car les Chambres de commerce en province ont aussitôt suivi l'initiative de la Chambre de commerce de Paris, avaient pour but de suppléer à la disparition des monnaies divisionnaires d'argent. Les émissions s'effectuèrent là où les besoins se faisaient sentir, et s'accrurent au fur et à mesure que la crise sévissait davantage.

Le bulletin de la Chambre de commerce de Paris, dans son numéro du 12 février 1916, signale que cent Chambres de commerce avaient émis des coupures depuis le début de la guerre. En 1916, on évaluait à 1 200 le nombre de vignettes créées par divers organismes [5].

L'*Economic européen*, du 12 novembre 1915, publie l'article de M. E. Thierry : « Questions du jour. La crise de la petite monnaie »,

4. Pour les caractéristiques de jetons et le nombre de frappes voir le tableau en annexe.

5. E.-A. MARTEL, « Les papiers-monnaies de la guerre », dans *La Nature*, du 10 juin 1916.

dans lequel il donne comme somme des émissions des Chambres de commerce en octobre 1915, 43 567 500 francs (dont ce qui nous intéresse *a priori :* Chambre de commerce de Bordeaux, 1 000 000 de francs).

Egalement, plusieurs banques purent émettre des jetons de 25, 15, 10 et 5 centimes qu'elles garantissaient. Ces jetons étaient faits d'un timbre-poste enfermé dans une enveloppe de métal imprimé ou estampé et protégé par celluloïd (procédé inventé par J. Gault, breveté aux Etats-Unis d'Amérique et utilisé entre 1862-1865. Repris en Europe sous la marque F.Y.P. — qui sont les initiales de l'expression Fallait Y Penser — pendant la guerre 1914-1918 et surtout les années qui suivirent. Ces jetons sont assez rares à trouver actuellement car le timbre-poste pouvait être facilement extrait de son enveloppe et servir dans le temps à l'affranchissement [5]).

Parallèlement aux émissions de papier-monnaies par les Chambres de commerce, diverses compagnies industrielles, syndicats, coopératives, cantines et même les commerçants mirent en circulation des tickets-monnaies et des jetons de métaux divers : fer, plomb durci, zinc, cuivre (rouge et jaune), maillechort et aluminium ou même os et surtout les timbres-monnaies. Ces timbres-monnaies, système F.Y.P. — déjà cité — mis à part, se trouvaient des fois aussi simplement dans des sachets de papier cristal, ou dans des carnets pour les plus grandes valeurs, avec le nom et l'adresse de l'établissement. Les timbres-monnaies et carnets de timbres ont servi à la même occasion comme excellents facteurs publicitaires. En plus, toute cette monnaie illégale avait cet avantage, que les possesseurs étaient obligés de retourner chez les fournisseurs qui les avaient distribués, pour être remboursés. Comme les Chambres de commerce, les émetteurs des tickets-monnaies étaient obligés de déposer à la Banque de France ou au Trésor public (la circulaire du 30 août 1915 permit aux Chambres de commerce de convertir en Bons de la Défense nationale une partie du produit de leurs émissions) la contrepartie en valeur pour les monnaies émises.

Ici, je voudrais faire une remarque — en observant par exemple le ticket de l'épicerie Moussinat du Bouscat, qui ne porte ni la date, ni le numéro — on arrive à conclure que maintes personnes ont sans doute omis ce règlement. Sans parler de multitude de

6° Mais comme le prouve la communication de M. Tessier dans le *Bulletin de la Société française de numismatique*, novembre 1951. Société d'étude pour l'histoire du papier-monnaie, 10/51.

« ... L'autre portant le nom de « Berlan-Lederlin et Cie, à Paris (Articles métalliques) » et la marque « FYP » dans un petit ovale, contient un timbre de 1 centime gris foncé (« Génie de Blanc »). Cet objet, dont le celluloïd et la bordure sont bien intacts, a dû servir comme jeton-réclame, plutôt que comme jeton-monnaie, car à cette époque (vers 1920 à 1925), le « centime » était déjà peu de chose ; il ne servait plus dans la circulation monétaire que, occasionnellement, pour le règlement de certains droits d'octrois. »

Mais ceci prouve qu'à côté des timbres-monnaies de 25, 15, et 5 centimes existait aussi celles de 1 centime.

jetons qui n'indiquent que la valeur. Pour les cafés et restaurants, c'était bien simple parce que leurs jetons de consommation devinrent monnaies de nécessité.

Je trouve utile d'ajouter à mon exposé quelques extraits de la thèse de M. Guy Corvol :

P. 8. — Cependant, à côté de ces grands problèmes, la guerre a posé d'autres questions, trop infimes pour que les économistes y consacrent quelque volume. La pénurie de monnaie et les expédients qu'il fut nécessaire d'inventer pour y remédier est l'une de celles-là. La guerre, pour différentes causes, a fait disparaître la monnaie métallique, surtout la monnaie d'appoint. Sur le moment, on ne songea qu'aux moyens propres à enrayer les crises. On avait d'ailleurs des préoccupations autrement importantes pour s'attarder à l'étude d'une situation qui, pensait-on, serait temporaire. Plus tard, habitué à ces monnaies diverses créées pour remplacer les pièces défaillantes, on ne pensa plus à l'intérêt que présente cette abondante floraison d'instruments d'échange issus des circonstances.

P. 9. — La monnaie offre, en effet, ce double caractère contradictoire d'être à la fois indispensable et inutile, indispensable car dans une économie moderne on ne conçoit pas l'échange sans cet intermédiaire, et inutile en ce sens que si la monnaie légale, la monnaie courante fait défaut, chacun s'efforce d'y porter remède en créant de toutes pièces de quoi la remplacer. Et on ne sait trop ce qu'il faut le plus admirer, dans de telles périodes, de l'imagination de ceux qui « inventent » des monnaies nouvelles, ou de la confiance du public qui accepte de bonne foi, papier, carton-métal, dont on lui dit : « Ce papier, cette pièce représente telle valeur. »

Dès le lendemain de la mobilisation, la France vit s'épanouir une véritable floraison des monnaies. Depuis l'apparition des petits billets de 0,05 ou 0,10 de la Chambre de commerce de Constantine et les bons de monnaie de diverses villes du Nord, jusqu'aux coupures plus importantes de 50, 100 ou même 500 francs de la Chambre de commerce de Cambrai ou de la ville de Douai, toutes les localités, tous les groupements, toutes les sociétés qui éprouvaient de la difficulté à assurer leurs transactions ou à payer leur personnel, se mirent, sans vergogne, à battre monnaie.

P. 11. — Et quand tout manquait, on se servait de tickets de métro ou, plus souvent encore, de timbres, ceux-ci afin d'augmenter leur durée pour ce service d'un nouveau genre étaient protégés par une gaine de mica et une rondelle d'aluminium où quelque magasin faisait de la réclame.

Tout était bon pour servir de support à cette monnaie que chacun créait : fer, zinc, aluminium, pour les « sous » que l'on fabriquait ainsi, carton, et surtout papier, dont étaient faits les multiples billets imprimés par chacun. Et les règles élémentaires d'une bonne émission étaient plus souvent transgressées que suivies. Bien peu de ces bons portaient seulement la mention du lieu et de la date de leur fabrication ; encore moins renseignaient-ils les porteurs sur la nature de la garantie et la période de remboursement.

Pourtant, au milieu de cette extravagante bigarrure, une seule variété de monnaie présentait une certaine homogénéité : c'étaient les coupures des Chambres de commerce.

P. 168. — Coupures. — Disons d'abord que les coupures émises par les Chambres de commerce n'avaient ni cours forcé ni même cours légal.

Elles n'avaient pas cours forcé, c'est-à-dire qu'elles étaient toujours remboursées contre des billets de banque, et cela découle du principe même de leur création, de leur mise en circulation. La lettre du ministre des Finances du 14 novembre 1914, base juridique de l'institution, portait que « les billets reçus en contre-valeur de ces bons seraient déposés à la Banque de France à un compte spécial de réserve destiné à assurer ultérieurement le remboursement des bons. Les coupures seraient échangées à présentation au siège de la Chambre de commerce contre des billets de la Banque de France. En effet, cette monnaie, non pas irrégulière, mais d'exception, émise par des organismes qui, en l'émettant, sortaient de leurs attributions normales, exigeait pour circuler facilement un crédit très ferme ; et rien ne donne confiance aux porteurs de bons de paiement que de savoir qu'ils pourront les échanger à tout moment contre une monnaie légale.

P. 169. — Les coupures des Chambres de commerce n'avaient même pas cours légal, c'est-à-dire qu'on ne pouvait forcer le public ou les commerçants à les recevoir, même pour une somme quelconque... Consulté, le ministre des Finances répondit que, monnaie fiduciaire non prévue par les textes législatifs, il était impossible de lui conférer cours légal par voie de mesure administrative, et aucune loi ne le lui accorda.

Cela n'empêchait pas d'ailleurs les particuliers de se servir couramment de cette monnaie. Ils n'éprouvaient aucune difficulté pour en trouver preneurs, d'abord, parce que c'était là le seul moyen d'échange existant, et ensuite parce que les coupures étaient admises dans les caisses publiques.

P. 183-184. — A côté d'irrégularités — exceptionnelles — dans l'émission des coupures, les Chambres de commerce mirent en circulation des jetons de 0 fr. 05, 0 fr. 10, 0 fr. 25 sans aucune autorisation. La crise du billon s'étant en effet ajoutée à celle de la monnaie divisionnaire, les Chambres crurent pouvoir, en 1915-1916, émettre des jetons d'une valeur inférieure à 0 fr. 50 comme elles avaient émis des coupures de 2 fr., 1 fr. et 0 fr. 50. Certaines d'entre elles envoyèrent au ministre du Commerce leur délibération à ce sujet et lui demandèrent son approbation. Mais celui-ci répondit : « Le ministre des Finances, à qui j'avais signalé cette proposition de votre Compagnie, n'a pas cru possible d'y donner son acquiescement, en raison du refus de principe opposé, d'une manière générale, à toutes les demandes tendant à la mise en circulation par les Chambres de commerce de monnaies fiduciaires de valeur inférieure à 0 fr. 50. » Mais, plusieurs Chambres, pressées par le besoin, passèrent outre à ce refus d'autorisation et les émissions qu'elles firent dans ces conditions furent irrégulières ; c'était en effet, « en vertu d'une simple tolérance » (lettre du ministre du Commerce du 6 septembre 1922) que les Chambres de commerce ont pu réaliser ces opérations, qui furent liquidées lors du retrait général des coupures ordonné par la loi du 12 janvier 1926.

Frappes officielles de 1914-1924.

Millésime	*2 fr*	*1 fr*	*50 c*	*25 c*	*10 c*	*5 c*
1914	5.718.526	14.361.102	9.656.841	—	6.000.000	7.000.000
	461.647[1]	43.421[1]			3.972[2]	
1915	13.963.409	47.955.158	40.892.772	535.237[2]	4.362.468	6.032.140
1916	17.886.653	92.029.179	52.962.657	99.608[2]	22.477.154	41.531.365
1917	16.555.357	57.153.034	48.628.732	65.038[2]	11.913.589	16.962.837
				3.084.721[3]	8.171.864[3]	10.453.389[3]
1918	12.026.147	50.112.330	36.491.942	18.329.894[3]	30.605.494[3]	35.591.616[3]
1919	9.260.934	46.111.525	24.298.732	5.106.398[3]	33.488.706[3]	43.847.770[3]
1920	3.013.677	19.321.795	8.508.560	18.108.122[2]	4.118.821	8.010.587
		590.049[4]			38.844.555[3]	51.321.082[3]
1921	14.362.786[4, 5]	54.571.959[4]	8.691.867[4]	18.531.221[3]	1.896.225	141.751
					42.767.538[3]	32.907.986[3]
1922	29.462.887[4]	111.342.910[4]	86.225.994[4]	17.766.341[3]	23.033.127[3]	31.699.909[3]
					12.412.130[3, 6]	17.716.885[3, 6]
1923	43.960.369[4]	140.137.683[4]	119.583.707[4]	19.718.498[3]	18.701.104[3]	23.321.946[3]
					30.015.701[3, 6]	45.097.296[3, 6]
1924	29.631.410[4]	87.714.563[4]	97.036.160[4]	24.534.849[3]	43.949.319[3]	47.419.579[3]
					13.591.403[3, 6]	21.210.078[3, 6]

Afin de comparer les frappes moyennes pour une année durant une période allant de 1898 à 1913 des mêmes types de monnaies.

	1.472.004	7.065.827	9.750.174	13.333.333[7]	4.456.438	8.245.764

1. Atelier de Castelsarrasin, pièces avec un C au revers.
2. Nickel pur.
3. Bronze de nickel.
4. Bronze d'aluminium, type Domard (portant le nom de « Mercure assis » ou par le public des « jaunets ») cuivre 900 à 915/1.000, aluminium 85 à 90/1.000, éléments étrangers moins 10/1.000). Décision ministérielle du 22 novembre 1921, pour remplacer bons des Chambres de commerce.
5. Totalisée avec les frappes datées 1920.
6. Atelier de Poissy, différent : foudre.
7. Seulement trois émissions en 1903, 1904 et 1905.

P. 195. — ... Laissons de côté, pour le moment, le point de savoir si elles étaient légales, et occupons-nous seulement de voir si elles avaient le caractère de monnaie. Nous pouvons dire que l'Etat n'a jamais songé à ces Compagnies, son droit régalien de battre monnaie.

Bien au contraire, nous lisons dans la lettre adressée par le ministre des Finances au président de la Chambre de commerce de Paris, du 14 août 1914, qui fixe la base de ces émissions : « J'estime, conformément à la doctrine suivie en cette matière, que l'émission des bons par les municipalités, Chambres de commerce ou Syndicats, ne comporte pas, en principe, l'autorisation officielle. »

Ainsi, non seulement l'Etat ne voulait pas concéder son droit, mais il n'entendait même pas donner son autorisation.

P. 196. — ... Donc, les coupures des Chambres de commerce circulèrent, sans aucune concession du droit régalien de l'Etat, sans aucune autorisation même de sa part ; or, il n'y a vraiment monnaie, que si elle est émise en vertu de ce droit régalien, et c'est une première preuve que ces coupures ne sont pas une monnaie véritable.

Si le nombre de frappes officielles est connu par le *Rapport officiel de la Monnaie de Paris*, ce n'est pas le cas pour les monnaies de nécessité. A part le nombre d'émissions des billets des Chambres de commerce (124 en nombre) entre le 8 août 1914 et le 15 mai 1924, date des dernières autorisations à titre exceptionnel), d'après le projet de loi relatif au retrait de coupures (projet de loi n° 1081, 13° législatie, session 1925) était entre autres pour Chambre de commerce de Bordeaux de 11 000 000 de francs et pour Chambre de commerce de Libourne de 2 000 000 de francs. De ce fait, je me suis adressé aux maires de communes et villes, aux divers établissements encore existants et aux présidents de Chambres de commerce, qui ont émis des monnaies de nécessité, au nombre de 36. Sur 18 réponses obtenues, je n'en ai aucune donnant le nombre exact d'émissions, ni le texte d'autorisation.

BIBLIOGRAPHIE

* *Bulletin de la Chambre de commerce de Paris*, 12 février 1916.

* Chambre de Commerce de Bordeaux, sixième émission de bons de monnaie.

* CIANI (Louis). — *Catalogue illustré des monnaies françaises de la guerre 1914-1919.*

CIANI (Louis). — *Catalogue des monnaies de la guerre 1914-1919.*

* CORVOL (Guy). — *L'Emission de bons de monnaie par les Chambres de commerce*, thèse pour le doctorat, présentée et soutenue le vendredi 28 novembre 1930, à Paris.

DONNE (M.). — *Collection de timbres-monnaies français* (1921-1925).

* DUGENDRE (Paul). — « Catalogue des monnaies de nécessité en métal émises depuis 1914 jusqu'en 1925 en France et aux colonies »,

publié en supplément du *Bulletin de l'Alliance numismatique européenne* à Bruxelles (avec le concours de MM. Leclerc, de Bagneux, et Marcotochino, de Toulon).

FORBIN (A.). — *Catalogue des billets émis pendant la guerre 1914-1920.*

* FORIEN (J.) et BARREAUD (G.). — *Catalogue des papiers-monnaies locaux français 1914-1923.*

* FORIEN de ROCHESNARD (J.). — « Les timbres-monnaies français », *Bulletins de l'Alliance numismatique européenne,* décembre 1957 et février 1958.

* FORIEN de ROCHESNARD (J.G.) .— *Monnaies des prisonniers de guerre en France pendant la guerre 1914-1918,* Auxerre, 1950.

HABREKORN (R.). — Jetons métal. La liste dactylographiée (communiqué par M. Ed. Bastide).

* Journal *L'Information* du 6 septembre 1915 et 13 septembre 1915.

* *Journal officiel* du 15 août 1914.

* Journal *La Petite Gironde* du 29 janvier 1916 et 15 juin 1921.

MAGNE (E.). — « La numismatique de la guerre », *Revue hebdomadaire* du 6 octobre 1917.

* MARTEL (E.A.). — « Les papiers-monnaies de la guerre », *La Nature,* 10 juin 1916.

* MEY (Jean de). — « Supplément du Catalogue de M. P. Dugendre », *Bulletins de l'Alliance numismatique européenne,* 1966-1967.

ROCHE (Pierre). — *Une histoire métallique de la guerre 1914-1918* (1922).

* SCHULMANN (J.). — Catalogue LXI (mai 1915), LXV (avril 1916) et LXXIII (janvier 1919).

* TESSIER. — « Timbres-monnaies de 1 centime », *Bulletin de la Société française de numismatique,* novembre 1951.

* THIERRY (E.). — « Question du jour. La crise de la petite monnaie », *L'Economiste européen,* 12 novembre 1915.

TOURNIER (G.). — *Catalogue pour les timbres-monnaies* (mentionne plus de 160 firmes pour la France), 1930.

* V.G. (V. GUILLOTEAU). — *1670-1942. Deux cent soixante-douze années de numismatique française,* Versailles, 1937-1942.

Pour les adresses :

* *L'Annuaire de la Gironde,* années 1917, 1918, 1922 et 1930.

Nota. — Les astérisques indiquent des ouvrages cités dans le présent essai.

BONS DIVERS

Bordeaux :

L'Association Patronale du Crédit Bordelais.
L'Epargne Française.
Comptoir de Paris.
Union Bordelaise.

Villandraut, Préchac, Saint-Symphorien :

Produits Forestiers des Landes du Sud-Ouest.

JETONS

Arcachon :

Olympia.
Grand Casino.

Bordeaux :

Alcazar.
Alhambra.
A. Beyrand, Bonneterie.
Boulangerie Coopérative Employés au Chemin de Fer d'Orléans.
Brasserie Turgot.
Grand Café de Bordeaux.
Café de la Comédie.
Café du Livran.
Café de la Paix.
Café du Printemps.
Café Suisse.
Café Tortoni.
Café de l'Union.
Casino des Quinconces.
C. Dastarac, Pâtissier.
C.F.A.A.
Ecole de Santé Navale.
Eglise Saint-Martial.
Etablissements Gobineau.
Le Gramophone.
Hippodrome.
Maison des Abeilles.
Nouvelles Galeries.
Palais de Flore.
Restaurant Boissot.
Restaurant du Coq-Hardi.
Société Coopérative Militaire.
Stéré-Auto.

Cadillac :

Union des Commerçants.

Castillon :

Quincaillerie Nebout Frères.
S. Loubière.

Cenon :

Etablissements de la Belle-Allée.

Gradignan :

Restaurant du Sourire.

Le Moulleau :

Café-Restaurant de la Terrasse.

Pauillac :

Grand Café de la Mairie. Annel.
Société des Hauts Fournauts de la Gironde.
C.E.G.

La Réole :

Union des Commerçants.
Syndicat Agricole.

Saint-Médard-en-Jalles :

Ruche des Poudriers.

Saint-Symphorien :

Ali Martineau.

Soulac-sur-Mer :

Syndicat Commerce et Industrie.

Talence :

S.A.E.F.

PAPIERS-MONNAIES

Chambre de Commerce, Bordeaux.
Chambre de Commerce, Libourne.

Prisonniers de guerre :

Blaye.
Bordeaux A.
Bordeaux B.
Bordeaux « Dépôt de P. G. N°... »
Bordeaux rue Labottière.
Bordeaux allées Boutaut.
Bordeaux rue Achard n° 36.
Bordeaux Midi St... (Jean).
Trompeloup.

TICKETS-MONNAIES

Bazas :

Escoubet, Charcuterie.

Bordeaux :

Basilique Saint-Seurin.
S.A. Laberenne, Boulangerie.
Boulangerie H. Jamet.
Compagnie française des Tramways électriques et Omnibus.
Coopérative Régionale.
Eglise Notre-Dame.
Fédération Cinématographique de Bordeaux et du Sud-Ouest de la France.
Luineauq, Grains et Légumes secs.
G. Usse.
V.F.D.M.

Le Bouscat :

Epicerie Moussinat.

Budos :

Epicerie L. Duprat.

Cadillac :

Syndicat du Commerce.

Grignols :

Union des Commerçants.

Langon :

Pharmacie Cuvier.

Monségur :

Union des Commerçants.
Epicerie Roche.

Pellegrue :

Union des Commerçants.

La Réole :

Union des Commerçants.
Boucherie Buffandeau.
Casino Réolais.
Café du Centre.

Saint-Macaire :

Cercle de la Paix.

TIMBRES-MONNAIES

Bordeaux :

Bitter Gaillard.
Anisette Marie Brisard.
Rhum Charleston.
Cafés Campinas.
Chaussures André.
Chocolat François.
Caobania.
Compagnie Française Tissus.
Crédit Lyonnais.
Cresca.
A La Dame Blanche.
Aux Dames de France.
Dentifrice des RR. PP. Bénédictins de Soulac.
Everite.
F. Massart.
Nouvelles Galeries.
Rainbow.
Société Générale.
Teinture Lataste.
Teinturerie Rouchon.
Anisintor.
L. Vianne-Lazare.
Pouss-Café.
Charcuterie fine Videau.
Le Girondin.

Gradignan :

Société Radiolaire.

BONS DIVERS

BORDEAUX

L'ASSOCIATION PATRONALE DU CREDIT BORDELAIS.

1 franc
5 francs

Imprimé brun et vert, papier crème, 126 × 78 mm.

La légende : le numéro (en noir) / En échange / de ce bon vous choisirez chez mes fournisseurs / la valeur / de marchandises / le nom et l'adresse.

Au revers : la valeur / MEMBRE DE L'ASSOCIATION PATRONALE DU CREDIT BORDELAIS / signature.

L'EPARGNE FRANÇAISE.

un 1 franc
deux 2 francs
dix 10 francs
cent 100 francs

Imprimé vert sur l'ocre, papier crème pour 1, 2 et 10 frs, et bistre sur l'orange, papier crème, 170 × 130 mm.

La légende : le numéro (en noir) / L'EPARGNE FRANÇAISE / BORDEAUX / J'ai choisi ce jour au Magasin porté sur la liste / des Fournisseurs de la Société des Marchandises pour / la Somme de : / la valeur / TRAVAIL ECONOMIE PROBITE / la date (en noir).

Au revers : L'EPARGNE / FRANÇAISE / la valeur.

Le nom de l'imprimeur : SOCTE ANYME DE L'IMP. A. MULCEY ST-ETIENNE.

L'Epargne Française, Société générale pour la vente à crédit, 7, rue Gouvion (rue Père-Louis-de-Jabrun).

COMPTOIR DE PARIS.

UN FRANC.
DEUX FRANCS.
CINQ FRANCS.
DIX FRANCS.

Imprimé vert sur vert-pâle, uniface sur papier blanc, 105 × 75 mm, dentelé 11 1/2, timbre-sec COMPTOIR / DE / PARIS. Le numéro en noir.

Nota. — 5 et 10 Frs : *Catalogue de papiers-monnaies locaux français,* J. FORIEN et G. BARREAUD.

Se trouvait au numéro 90, cours d'Aquitaine (cours Aristide-Briand).

UNION BORDELAISE.

UN FRANC

Imprimé bleu sur rose, papier blanc, 126 × 80 mm.

La légende : NB en monogramme / UNION BORDELAISE / En échange de ce bon / vous choisirez chez nos fournisseurs pour / Un Franc / de marchandises / BORDEAUX.

Au revers : UNION BORDELAISE / 1 Fr. / 45. Cours d'Alsace & Lorraine- BORDEAUX / signature et numéro manuscrits.

Union Bordelaise, établissement financier, 45, cours Alsace-Lorraine.

VILLANDRAUT, PRECHAC, SAINT-SYMPHORIEN.

PRODUITS FORESTIERS DES LANDES DU SUD-OUEST.

Bon de 25 Centimes

Imprimé bleu sur vert, sur papier blanc, 77 × 47 mm.

La légende : PRODUITS FORESTIERS / DES / LANDES DU SUD-OUEST / VILLANDRAUT / GIRONDE / Bon de 25 Centimes / le numéro (en noir).

Au revers : VILLANDRAUT / PRECHAC / VILLANDRAUT / SAINT-SYMPHORIEN. Ces bons émis pour faciliter / la paie de notre personnel / seront repris et échangés / en tout temps, contre des / Billets de la Banque de France, aux Caisses de / la Société.

Le nom de l'imprimeur : Imp. CHAIX, 20, Rue Bergère, Paris 12546-9-21.

VILLANDRAUT, PRECHAC,
SAINT-SYMPHORIEN, PARENTIS-EN-BORN.

PRODUITS FORESTIERS DES LANDES DU SUD-OUEST.

BON DE 25 CENTIMES
BON DE 50 CENTIMES

25 c. imprimé vert sur papier blanc, 86 × 55 mm.
50 c. imprimé brun sur papier blanc, 86 × 55 mm.

Les deux avec timbre-sec de la Société.

La légende : VILLANDRAUT PRECHAC ST-SYMPHORIEN PARENTIS-EN-BORN, PRODUITS FORESTIERS DES LANDES / DU SUD-OUEST / ANCIENS ETABLISSEMENTS MARC COLOUBIE / la valeur / le numéro (en noir).

Le nom de l'imprimeur : Imp. CHAIX PARIS.

Au revers : Ces Bons seront échangés aux / Caisses des Usines de la Société contre des Billets de la Banque / de France.

JETONS

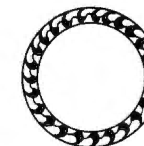
ARCACHON

OLYMPIA - ARCACHON.

20 c.

Laiton, rond, 18 mm, sans date. Revers lisse avec listel orné.





GRAND CASINO. ARCACHON.
STATION ESTIVALE HIVERNALE.

Sans valeur indiquée.

Maillechort, rond, 24 mm, sans date.





BORDEAUX

ALCAZAR.

30 c

Laiton, rond, 25 mm, sans date.

50 c

Laiton, octogone, 24 mm, sans date.

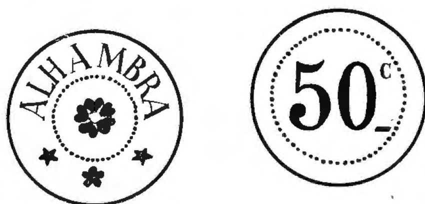




Alcazar, café-concert, 13, place du Pont. Actuellement, Eden-Théâtre, 13, place Stalingrad.

ALHAMBRA.

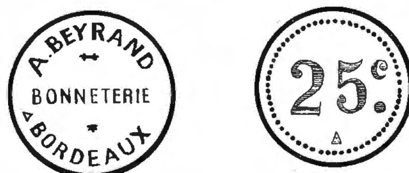
50 c
Laiton, rond, 23 mm, sans date.



24, rue d'Alzon.

A. BEYRAND. BONNETERIE. BORDEAUX.

25 c.
Laiton, rond, 21 mm, sans date.
75 c.
Laiton, rond, 23 mm, sans date.
1 F.
Laiton, rond lobé, 23 mm, sans date.



André Beyrand, bonneterie, nouveautés en gros, fabrique de layettes, 31, rue Saint-James. Actuellement, Emile Bertrane, confection hommes.

BOULANGERIE COOPERATIVE. EMPLOYES DU CHEMIN DE FER D'ORLEANS. BORDEAUX.

2 K (ilogrammes).
Laiton, rond, 26 mm, sans date, uniface.
Deux contremarques en creux - 969 et .
Trois croissants entrecroisés.



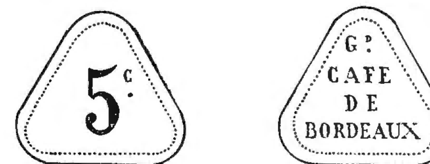
Société coopérative de boulangerie du Chemin de fer d'Orléans, 4, cité Leyronneyre (7, rue Leyronneire). Actuellement, Boulangerie coopérative des employés du P.-O.

BRASSERIE TURGOT.

25 c
Laiton, rond lobé, sans date.
Catalogue des monnaies de nécessité en métal, Paul DUGENDRE.

GRAND CAFE DE BORDEAUX.

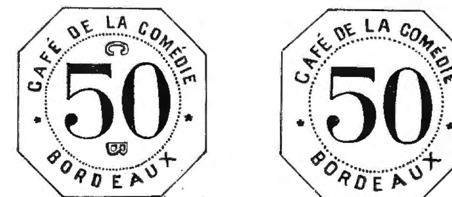
5 c.
Laiton, triangle aux angles arrondis, 25 mm, sans date.



2-5, place de la Comédie.

CAFE DE LA COMEDIE. BORDEAUX.

50
Laiton, carré aux angles coupés, 25 mm, sans date.
Sur une face, CB en creux.



Se trouvait au jardin du Grand-Théâtre, à l'angle de la place de la Comédie et rue Esprit-des-Lois.

LOUIS BIROT. CAFE DU LIVRAN. BORDEAUX.

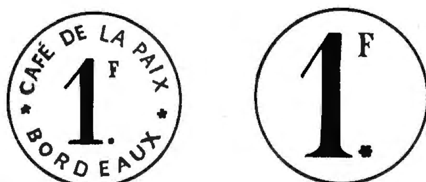
50
Maillechort, rond, 18 mm, sans date.



126, boulevard Antoine-Gautier (boul. Maréchal-Leclerc). Actuellement, Café-restaurant du Parc des Sports.

CAFE DE LA PAIX. BORDEAUX.

1 F.
Maillechort, rond, 24 mm, sans date.



109-111, rue Porte-Dijeaux, 21-23, rue de la Vieille-Tour. Actuellement, Gambetta-Sports, vêtements, sport, ville, pluie, hommes, dames, au n° 109 ; Brûlerie Gama, cafés, au n° 111.

CAFE DU PRINTEMPS. BORDEAUX.

5 c.
Laiton, rond, sans date.

Catalogue des monnaies de nécessité, Paul DUGENDRE.

172, boulevard de Talence (2, boul. du Président-Franklin-Roosevelt). Actuellement, Fr. Grèze, optique-photo, et 7, place de Saint-Genès (7, place Louis-Barthou). Actuellement, Librairie Saint-Genès.

CAFE SUISSE. BORDEAUX.

5 c
Zinc nickelé, rond, 28 mm, sans date.

30 c
Zinc nickelé, rond lobé, 30 mm, sans date.

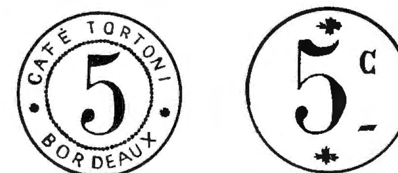
40 c
Zinc nickelé, carré aux angles arrondis, 31 mm, sans date.



Grand Café-Restaurant Suisse, 39, cours Pasteur. Actuellement : *a*) Aux mains habiles (Comptoir Anglade-Hatoun-Crédit du Nord) ; *b*) librairie du 39 ; *c*) Ali Baba ; *d*) Jacqueline, coiffure.

CAFE TORTONI. BORDEAUX.

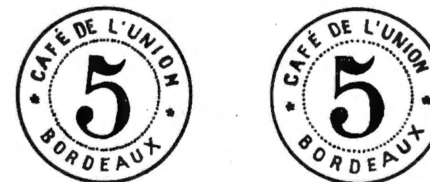
5 c
Maillechort, rond, 22 mm, sans date.



8, cours du 30-Juillet. Actuellement, Gestetner, duplicateurs.

CAFE DE L'UNION. BORDEAUX.

5
Laiton, rond, 24 mm, percé dans le haut, sans date.



CASINO DE BORDEAUX.

Nota. — Deux personnes dignes de foi m'ont signalé que pendant les années de guerre et d'après-guerre, le Casino de Bordeaux possédait des jetons semblables à ceux de la maison C. Dastarac, mais en nacre. Malheureusement, jusqu'à présent, je n'ai pu trouver aucun de ces jetons.

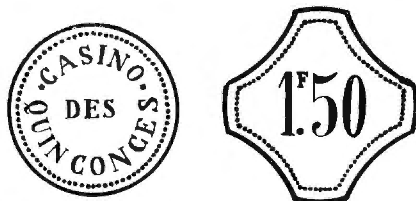
CASINO DES QUINCONCES.

50
Zinc nickelé, octogone, 22 mm, sans date.

75 c.
Zinc nickelé, rond lobé, 24 mm, sans date.

1.50
Zinc nickelé, cruciforme, 26 mm, sans date.

2 F.
Zinc nickelé, rond, 24 mm, sans date.



Se trouvait sur la place des Quinconces à la place du parking, du côté des allées d'Orléans.

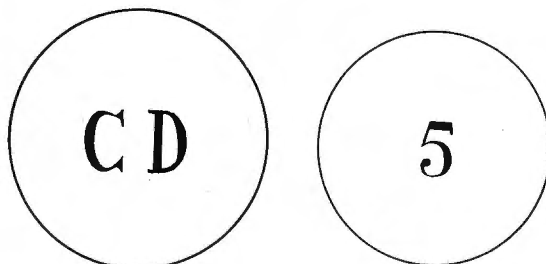
C D (C. Dastarac, pâtissier).

5

Os gravé, rond, 29 mm, sans date.

10

Os gravé, rond, 34 mm, sans date.



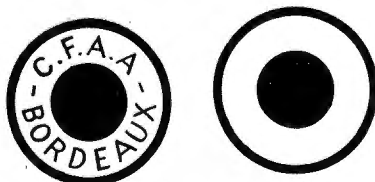
Nota. — Ces jetons étant gravés à la main sont tous variés.

9, rue Fondaudège.

C.F.A.A. - BORDEAUX.

Sans valeur indiquée.

Laiton, rond, 22 mm, sans date, Uniface.



Nota. — Ce jeton semble être un jeton de jeu.

ECOLE DE SANTE NAVALE. CERCLE.

30 c

Aluminium, rond, 26 mm, sans date.



Ecole principale du Service de santé de la Marine, 145, cours Saint-Jean (cours de la Marne).

EGLISE SAINT-MARTIAL.

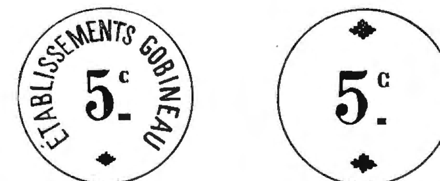
Sans valeur indiquée.

Aluminium, rond, 23 mm, sans date.

ETABLISSEMENTS GOBINEAU.

5 c

Laiton, rond, 23 mm, sans date.



Hôtel-café-restaurant, 1, allées de Tourny; 1-5, cours du 30-juillet; 2, rue Gobineau. Actuellement, Syndicat d'initiative de Bordeaux, 1, cours du 30-Juillet. Conseil interprofessionnel du vin de Bordeaux, même adresse.

LE GRAMOPHONE.

Sans valeur indiquée.

LE GRAMOPHONE / — 34 — / ALLEES DE TOURNY / BORDEAUX /

Au revers : la marque déposée de « La Voix de son Maître » en creux.

Maillechort, rond, 22 mm, sans date.

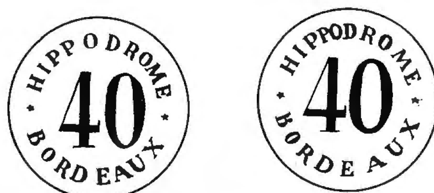


Actuellement, Graineterie Centrale M. Cartier.

HIPPODROME. BORDEAUX.

40

Cuivre rouge, rond, 24 mm, sans date.



Société d'encouragement de Bordeaux, péristyle du Grand-Théâtre, Hippodrome du Bouscat.

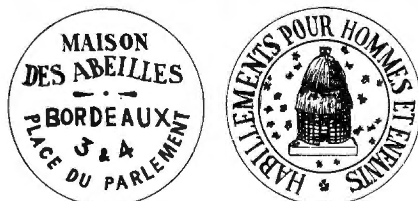
MAISON DES ABEILLES.

Sans valeur indiquée.

Zinc, rond, 26 mm, sans date.

MAISON DES ABEILLES —.— BORDEAUX 3 & 4 PLACE DU PARLEMENT.

Au revers : une ruche et des abeilles. Lég. circul. HABILLEMENTS POUR HOMMES ET ENFANTS.



Actuellement, au n° 3, Plamursol et au n° 4, garage particulier.

NOUVELLES GALERIES.

5 c

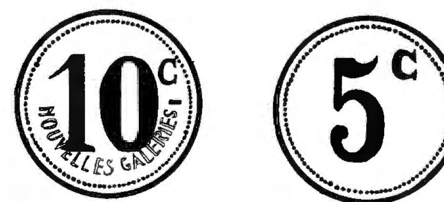
Cuivre rouge, rond, 23 mm, sans date.

Surfrappe : NOUVELLES GALERIES en creux à l'avers ou au revers.

10 c

Cuivre rouge, rond, 23 mm, sans date.

Surfrappe : NOUVELLES GALERIES en creux à l'avers ou au revers.



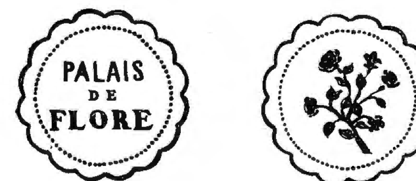
54, rue Sainte-Catherine.

PALAIS DE FLORE.

Sans valeur indiquée.

Zinc, rond lobé, 23 mm, sans date.

Au revers : une branche de roses.



Salle de bals. Se trouvait à l'emplacement « Florida-Cinéma » (lui-même disparu depuis la fin 1965), 16, avenue de la République, Bordeaux-Caudéran.

RESTAURANT BOISSOT. BORDEAUX.

Sans valeur indiquée.

Laiton, carré aux angles arrondis, 24 mm, sans date, uniface avec listel perlé au revers.



RESTAURANT DU COQ-HARDI. 4 COURS PASTEUR. BORDEAUX.

Bon pour un repas.

Aluminium, rond, 25 mm, sans date.





Actuellement, hôtel-bar « Le New-York ».

SOCIETE COOPERATIVE MILITAIRE. BORDEAUX.

5 c

Fer, rond, 21 mm, sans date.

10 c

Fer, octogone, 25 mm, sans date.

Type courant : graveur GABARD.

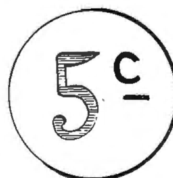
Essais : caractères et chiffres moins marqués, sculpteur MICHELET.

10 c

Aluminium avec de variétés : sans texte à l'avers, sans valeur au revers.

Catalogue des monnaies de nécessité en métal, Paul DUGENDRE.



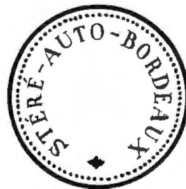


STERE-AUTO-BORDEAUX.

Sans valeur indiquée.

Laiton, rond, 25 mm, sans date.





CADILLAC

UNION DES COMMERÇANTS DE CADILLAC.

5 Cent.

Aluminium, rond, 19 mm, 1922.

Au revers, le nom du graveur : THEVENON.

10 Cent.

Aluminium, rond, 23 mm, 1922.

Au revers, le nom du graveur : THEVENON.

25 CMES

Aluminium, octogone, 23 mm, 1922.

Au revers, le nom du graveur : THEVENON PARIS.





CASTILLON

QUINCAILLERIE. NEBOUT FRERES. CASTILLON.

BON POUR 5 C EN MARCHANDISES.

Aluminium, rond, 20 mm, sans date.

Au revers, le nom du graveur : THEVENON PARIS.

BON POUR 10 C EN MARCHANDISES.

Aluminium rond, 23 mm, sans date.

Au revers, le nom du graveur : THEVENON PARIS.

BON POUR 25 C EN MARCHANDISES.

Aluminium, rond, 28 mm, sans date.

Au revers, le nom du graveur : THEVENON PARIS.





S. LOUBIERE. CASTILLON.

5 c.
Aluminium, rond, 24 mm, sans date.

10 c.
Aluminium, rond, 26 mm, sans date.



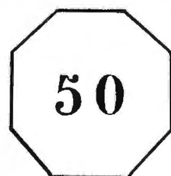


CENON

ETABLISSEMENT DE LA BELLE-ALLEE. CENON-LA-BASTIDE. F. SAJOU.

50
Laiton, octogone, 22 mm, sans date.





GRADIGNAN

RESTAURANT DU SOURIRE.

20 c
Laiton, rond, 28 mm, sans date.
Uniface. Frappe en creux (travail d'amateur).



LE MOULLEAU

SOCIETE IMMOBILIERE DU MOULLEAU.
CAFE RESTAURANT DE LA TERRASSE.

10
Zinc nickelé, carré lobé, 26 mm, sans date.

20
Zinc nickelé, rond, 26 mm, sans date.

Nota. — J. de MEY, Bruxelles, *Supplément du Catalogue P. Dugendre*, porte les deux en aluminium.





PAUILLAC

GRAND CAFE DE LA MAIRIE. ANNEL. PAUILLAC (GIRONDE).

5 c
Aluminium, rond, 23 mm, sans date.

25 c
Aluminium, rond, sans date.

40 c
Aluminium, rond lobé, 23 mm, sans date.

50 c
Aluminium, hexagone, sans date.

1 F
Aluminium, ovale, sans date.





Nota. — 25 c. *Catalogue des monnaies de nécessité en métal*, Paul DUGENDRE ; 50 c et 1 F. J. de MEY, *Supplément du Catalogue P. Dugendre.*

SOCIETE DES HAUTS - FOURNEAUX DE LA GIRONDE A PAUILLAC.

Sans aucune inscription que la valeur, reproduite des deux côtés.

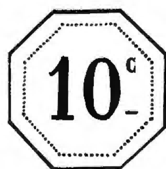
5 c
Zinc ou aluminium, triangulaire, 28 mm, sans date.

10 c
Zinc ou aluminium, octogone, 22 mm, sans date.

20 c
Zinc ou aluminium, carré aux angles coupés, sans date.

25 c
Zinc ou aluminium, carré aux angles coupés, sans date.

Nota. — 25 c. *Catalogue des monnaies de nécessité en métal,* Paul DUGENDRE.





C.E.G. (Cuivre-Electro-Grammont).

5 c
Aluminium, octogone, 23 mm, sans date.

10 c
Aluminium, rond, perforé au centre, 25 mm, sans date.

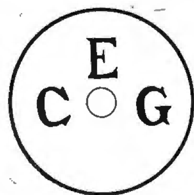
25 c
Aluminium, carré aux angles arrondis, perforé au centre, sans date.

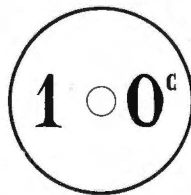
50 c
Aluminium, rond, sans date.

1 F
Aluminium, rond, sans date.

2 F
Aluminium, rond, 28 mm, sans date.

Nota. — 25, 50 c et 1 F. *Catalogue des monnaies de nécessité en métal,* Paul DUGENDRE.









LA REOLE

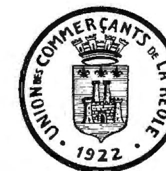
UNION DES COMMERÇANTS DE LA REOLE.

5 Cent.
Aluminium, rond, 19 mm, 1922.
Au revers, le nom du graveur : THEVENON.

10 Cent.
Aluminium, rond, 23 mm, 1922.
Au revers, le nom du graveur : THEVENON.

25 Cent.
Aluminium, rond, 27 mm, 1922.
Au revers, le nom du graveur : THEVENON.





SYNDICAT AGRICOLE DE LA REOLE.
P.A. GRILLON. GERANT.

BON POUR 1 SAC A REMETTRE DANS LE DELAI DE 30 JOURS.
Aluminium, rond, deux modules, 19 mm et 25 mm.

Nota. — Du module de 25 mm, il existe deux types de coins.



Ier type



IIe type



IIe type



Ier type

SAINT-MEDARD-EN-JALLES

RUCHE DES POUDRIERS.

5 c
Aluminium, rond, 25 mm, sans date.

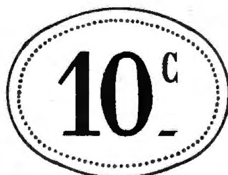
10 c
Aluminium, ovale, 29-23 mm, sans date.

20 c
Aluminium, carré aux angles arrondis, 25 mm, sans date.

40 c
Aluminium, octogone, 28 mm, sans date.

50 c
Aluminium, rond, 30 mm, sans date.





SAINT-SYMPHORIEN

ALI MARTINEAU. St SYMPHORIEN.

25 c REMBOURSABLE EN MARCHANDISES.
Aluminium, octogone, 26 mm, sans date.



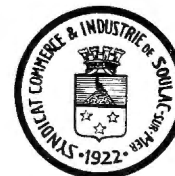


SOULAC-SUR-MER

SYNDICAT COMMERCE & INDUSTRIE DE SOULAC-SUR-MER.

5 Cent
Aluminium, rond, 19 mm, 1922.

10 c
Aluminium, rond, 23 mm, 1922.



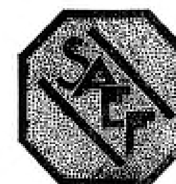


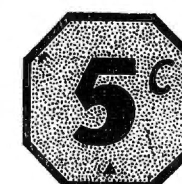
TALENCE

SAEF (Société anonyme Etablissements François).

5 c
Aluminium, carré aux angles coupés, 24 mm, sans date.

25 c
Aluminium, carré aux angles coupés, 24 mm, sans date.





Siège social : 55, rue Bourbaki, Talence.

PAPIERS-MONNAIES

BORDEAUX

CHAMBRE DE COMMERCE DE BORDEAUX.
EMISSION EN 1914.

50 Centimes.
UN FRANC.
DEUX FRANCS.

50 c. Imprimé brun sur papier blanc 108 × 62 mm.

A gauche, série... (en lettres), à droite le numéro (en noir), la légende en trois lignes : CHAMBRE DE COMMERCE / la valeur / DE BORDEAUX, à gauche : Le Trésorier, / Membre de la Chambre de Commerce / (signature), à droite : Le Président / de la Chambre de Commerce / (signature). En bas en deux lignes : EMISSION EN EN 1914, DE BONS REMBOURSABLES A TOUTE EPOQUE, / EN BILLETS DE BANQUE DE FRANCE, A LA SUCCURSALE DE BORDEAUX. Sur la bordure gauche du billet : CHAMBRE DE COMMERCE en lettres dites anglaises.

Au revers : vue du port de Bordeaux, au centre, reproduction du jeton à la boussole de Chambre de commerce de Bordeaux.

Un fr. Imprimé bleu sur papier blanc.

Deux frs. Imprimé vert sur papier blanc.

CHAMBRE DE COMMERCE DE BORDEAUX.
EMISSION EN 1917.

CINQUANTE CENTIMES.
UN FRANC.
DEUX FRANCS.

50 c. Imprimé brun sur papier blanc 84 × 46 mm.

CHAMBRE DE COMMERCE DE BORDEAUX / la valeur / reproduction du jeton à la boussole de Chambre de commerce de Bordeaux, à gauche : Le Trésorier / (signature) / Série chiffres, à droite : Le Président / (signature) / le numéro (en noir). / LA CONTRE-VALEUR DE CES BONS — EST DEPOSEE AU TRESOR PUBLIC. Le nom de l'imprimeur : IMPR. GOUNOUILHOU — BORDEAUX. Au revers : 50 / CENTIMES / EMISSION EN 1917 DE BONS REMBOURSABLES A TOUTE EPOQUE / MAIS AVANT 31.12.1923 PAR LES CAISSES PUBLIQUES DE / LA CIRCONSCRIPTION ET A LA BANQUE DE FRANCE A BORDEAUX.

1 fr. Imprimé bleu outre-mer sur bleu-vert, papier blanc, 82 × 52 mm.
2 frs. Imprimé vert sur jaune, papier blanc, 84 × 52 mm.

CHAMBRE DE COMMERCE DE BORDEAUX.
EMISSION EN 1917.

CINQUANTE CENTIMES.
UN FRANC.
DEUX FRANCS.

50 c. Imprimé brun sur le fond rose, papier blanc 83 × 51 mm.

La légende : CHAMBRE DE COMMERCE DE BORDEAUX / CINQUANTE CENTIMES / reproduction du jeton à la boussole de Chambre de commerce de Bordeaux, à gauche : Le Trésorier / (signature), à droite : Le Président / (signature). En bas à gauche : SERIE et chiffres, à droite : le numéro (en noir). Le nom de l'imprimeur : IMP. B. ARNAUD LYON, PARIS.

Au revers : 50 / CENTIMES / EMISSION EN 1917 / DE BONS REMBOURSABLES A TOUTE EPOQUE / EN BILLETS DE LA BANQUE DE FRANCE / A LA SUCCURSALE DE / BORDEAUX.

1 fr. Imprimé bleu.

2 frs. Imprimé vert sur le fond orange.

CHAMBRE DE COMMERCE DE BORDEAUX.
EMISSION EN 1920.

CINQUANTE CENTIMES.
UN FRANC.
DEUX FRANCS.

Identique à l'émission en 1917 sauf : remboursables avant 31-12-1925.
50 c. Imprimé rouge sur jaune, papier blanc.

1 fr. Bleu-vert sur vert, papier blanc.
2 frs. Bleu sur orange, papier blanc.

CHAMBRE DE COMMERCE DE BORDEAUX.
EMISSION EN 1921.

CINQUANTE CENTIMES.
UN FRANC.

50 c. Imprimé bleu sur sépia, papier blanc 67 × 47 mm.

La légende : CHAMBRE DE COMMERCE DE BORDEAUX / CINQUANTE / CENTIMES. A gauche de la corne : le Trésorier / (signature / SERIE / chiffres (les lettres et les chiffres en noir), à droite : le Président / (signature) / le numéro (en noir). Au verso, la légende : C.C.B. - C.C.B. / 50 c 50 c / EMISSION EN 1921 DE BONS - REMBOURSABLES A TOUTE EPOQUE / MAIS AVANT LE 31 DECEMBRE 1926 — PAR LES CAISSES PUBLIQUES / DE LA CIRCONSCRIPTION ET — A LA BANQUE DE FRANCE A BORDEAUX / LA CONTRE VALEUR DE CES BONS — EST DEPOSEE AU TRESOR PUBLIC. En bas : F.M. ROGANEAU INV. & DEL. WETTERWALD FRERES, IMP.

1 fr. Imprimé brun sur sépia, papier blanc 81 × 50 mm.

La légende : CHAMBRE DE COMMERCE / DE BORDEAUX / UN / FRANC / SERIE chiffres (en noir) le numéro (en noir). Au verso, la légende : C.C.B. / le Trésorier / (signature) / 1 Fr — le Président / (signature) / 1 fr / EMISSION EN 1921 DE BONS REMBOURSABLES — A TOUTE EPOQUE MAIS AVANT LE 31 DECEMBRE 1926 / PAR LES CAISSES PUBLIQUES DE LA CIRCONS-CRIPTION ET A LA BANQUE DE FRANCE A BORDEAUX / LA CONTRE VALEUR DE CES BONS — EST DEPOSEE AU TRESOR PUBLIC. En bas : F. ROGANEAU INV. ET DEL. WETTERWALD FRERES IMP.

Nota. — Chambre de commerce de Bordeaux. — Sixième émission de Bons de Monnaie.

Billet de un Franc.

(Recto)

Le billet de UN franc est consacré à la Navigation. Le recto figure une proue de navire. Des oiseaux de mer le précèdent. La voile portant le monogramme de Bordeaux est gonflée, l'ancre est retenue le long du bordage, l'écume est fendue par l'étrave. La figure de proue est Mercure et on aperçoit, constituant le chargement du bateau : une amphore, une enclume, des pampres et des guirlandes.

(Verso)

Le verso représente la Garonne versant son urne et coiffée du mouchoir de la Bordelaise. Le jeton de la Chambre de commerce sert de motif base tandis que, à droite et à gauche, deux coquillages font figure de volutes ioniques.
Des algues s'échappent des coquillages encadrant la C.C.B. Un trident et une rame achèvent d'équilibrer le motif.

Billet de 0 f 50 centimes.

(Recto)

Le billet de 0 f 50 cent. est consacré à la Vigne.
Le recto figure un rhyton (sorte de hanap grec) rempli de raisins. Décorant le rhyton : les croissants de Bordeaux, le caducée et un Mercure. Comme base : le jeton de la Chambre de commerce.

(Verso)

Un médaillon de Bacchus, entouré des serpents de caducée, est suspendu à des tyrses.

Nota. — Journal *La Petite Gironde* du 15 juin 1921 publie :

« Les nouveaux billets de la Chambre de commerce de Bordeaux.

» La nouvelle émission des billets de la Chambre de commerce de Bordeaux, qui s'élève à 2 millions de bons de 50 centimes et 2 millions de bons de 1 franc, décidée en 1920, est autorisée définitivement en novembre de la même année, va avoir lieu très prochainement.
» C'est un artiste bordelais, M. Roganeau, qui en a composé les maquettes. La gravure a été faite à Paris. MM. Wetterwald frères ont assuré le tirage des vignettes.
» Nous laissons ici à l'artiste le soin de décrire lui-même les sujets allégoriques traités par lui. »
Suit la même description que publie la Chambre de commerce de Bordeaux dans « Sixième émission de bons de monnaie ».

Et l'article conclut :

« La mise en circulation par les soins de la Banque de France à Bordeaux de billets de cinquante centimes aura lieu très prochainement ; elle sera suivie de celle des bons de un franc. »

Les nouveaux billets sont reproduits en photo.

L'artiste, M. François-Maurice Roganeau, premier Grand Prix de Rome, lui-même, évoque la création de ces billets dans une lettre à nous adressée :

« Vers la fin de la première guerre, le président Huyard me demanda d'établir les modèles de la petite monnaie de papier que la Chambre de commerce se proposait d'émettre pour remédier à la disette de moyens de paiement créée par les événements. Je me mis à la besogne avec plaisir. Ces petits formats me changeaient des vastes surfaces du Grand-Théâtre.

» Comme exécution je pensais à la perfection du billet de 500 frs or exécuté par Baudry et je me proposais de soigner cette exécution de façon à rendre précieux mon petit bout de papier et à décourager les contrefacteurs.

» Hanté par la richesse et la pureté des monnaies antiques, des médailles del Pisanello, des glorieuses gravures de l'époque Louis XIV et aussi par le sérieux de l'époque Empire, je me traçai un programme d'illustration tout entier constitué par des attributs de nos activités et de nos richesses locales.

» C'est ainsi que je décorai le recto — l'avers — du billet de 0 f 50 d'un rython débordant de grappes. La proue du rhyton figura un Mercure et sa base fut le jeton de la Chambre daté de 1705. Le revers était une effigie de Bacchus encadrée du caducée, les pignes jouant le rôle de thyrses.

» Le Un franc portait à son avers une figure de la Garonne (coiffée du mouchoir local) versant son urne ; à la base le jeton que nous avons déjà vu dans le 0 f 50. Le motif étant sommé d'algues et de coquilles d'un trident (la pêche) et d'une rame (la navigation). Le verso du 1 franc représentait l'avant d'une nef avec comme figure de proue la tête de Mercure et son caducée ; un pan de voile gonflée portait nos trois croissants. Une lame déferle dans le bas du bâtiment... des oiseaux de mer volent à l'avant de la nef dont on aperçoit les haubans et qui est chargée d'une enclume et d'un marteau (l'industrie) et — naturellement — d'une amphore que soutient le beaupré.

» Le fond de chaque vignette est le même : un damas où se juxtaposent nos trois croissants et la valeur de la coupure.

Le 0 f 50 était bleu et le 1 fr brun.

» Mes deux esquisses, très poussées, mais demeurées *esquisses* à mes yeux, furent agréées par la Chambre qui les considéra, elle, comme exécution, mais les paya comme esquisses.

» Quelques jours après, M. Huyard me convoqua, m'adressa quelques compliments et, me tendant une liasse de billets sentant encore l'encre fraîche, me dit gentiment : prenez, cher ami, ils sont « fleur de coin »...

» F.-M. Roganeau. »

LIBOURNE

CHAMBRE DE COMMERCE DE LIBOURNE.
DELIBERATION DU 13 AVRIL 1915.

50 CENTIMES.
UN FRANC.
DEUX FRANCS.

Catalogue des papiers-monnaies locaux français 1914-1923, J. FORIEN et G. BARREAUD.

La légende : CHAMBRE DE COMMERCE DE LIBOURNE / DELIBERATION DU — 13 AVRIL 1915 / la valeur / REMBOURSABLE EN BILLETS / DE LA BANQUE DE FRANCE / JUSQU'AU 13 MAI 1920. A gauche : Le Trésorier / (signature) ; à droite : Le Président / (signature) ; en bas, le numéro (en noir).

Au revers : au centre, les armes de la ville de Libourne et CHAMBRE DE COMMERCE / DE LIBOURNE. En bas, le nom de l'imprimeur : IMP. WETTERWALD BORDEAUX.

CHAMBRE DE COMMERCE DE LIBOURNE.
2e SERIE.

50 CENTIMES

Avec « 2e Série » en noir.

Catalogue des papiers-monnaies locaux français 1914-1923, J. FLORIEN et G. BARREAUD.

UN FRANC.

Imprimé vert wagon sur ocre, papier blanc 80 × 58 mm.
Le revers vert wagon.

DEUX FRANCS.

Catalogue des papiers-monnaies locaux français 1914-1923, J. FLORIEN et G. BARREAUD.

CHAMBRE DE COMMERCE DE LIBOURNE.
DELIBERATION DU 13 AVRIL 1915.
3e SERIE.

50 CENTIMES
UN FRANC
DEUX FRANCS

50 c. *Catalogue des papiers-monnaies locaux français 1914-1923,* J. FORIEN et G. BARREAUD.
1 fr. Mêmes couleurs que 2e série avec 3e série en noir.
2 frs. Imprimé bleu-vert sur jaune, le revers bleu-vert.

CHAMBRE DE COMMERCE DE LIBOURNE.
DELIBERATION DU 12 MAI 1917.
4e SERIE.

50 CENTIMES
UN FRANC
DEUX FRANCS

Avec QUATRIEME SERIE, lettres rouges de 5 mm sur le centre.
ou

Avec 4me SERIE, lettres rouges de 3 mm diagonalement aux angles.

50 c. Imprimé brun-rouge sur gris-bleu.

CHAMBRE DE COMMERCE DE LIBOURNE.
DELIBERATION DU 20 JUIN 1918.
CINQUIEME SERIE.

50 CENTIMES
UN FRANC
DEUX FRANCS

Type modifié.
50 c. Imprimé vert-bleu sur gris.
1 fr. Lilas sur gris jaune (le numéro en rouge).
2 frs. Lie-de-vin sur ocre.

A l'avers modification : EMISSIONS EN 1918 DE BONS / REMBOURSABLES A TOUS MOMENTS / MAIS AVANT LE 31 DECEMBRE 1923 A LA / BANQUE DE FRANCE DE LIBOURNE.

Au revers modification : sous les armes de Libourne, CINQUIEME SERIE suivi de CHAMBRE DE, etc.

CHAMBRE DE COMMERCE DE LIBOURNE.
DELIBERATION DU 12 MARS 1920.
SIXIEME SERIE. Type ancien.

50 CENTIMES
UN FRANC
DEUX FRANCS

50 c. Imprimé lilas sur gris-jaune.

1 fr. *Catalogue des papiers-monnaies locaux français 1914-1923,* J. FORIEN et G. BARREAUD.
2 frs. Imprimé bleu sur jaune.

SIXIEME SERIE imprimé en lettres rouge de 4 cm sur le centre.

CHAMBRE DE COMMERCE DE LIBOURNE.
DELIBERATION DU 23 SEPTEMBRE 1920.
SEPTIEME SERIE.

50 CENTIMES
UN FRANC
DEUX FRANCS

50 c. *Catalogue des papiers-monnaies locaux français 1914-1923,* J. FORIEN et G. BARREAUD.

UN fr. Vert wagon sur ocre, SEPTIEME SERIE imprimé en lettres rouges de 3 mm 5 en haut du billet.

Deux frs. Imprimé bleu sur jaune, même surcharge.

CHAMBRE DE COMMERCE DE LIBOURNE.
DELIBERATION DU 16 JUIN 1921.
HUITIEME SERIE.

50 CENTIMES
UN FRANC
DEUX FRANCS

50 c. Imprimé lie-de-vin sur gris-jaune, verticalement à gauche et à droite HUITIEME SERIE en lettres de 3 mm 5 rouges.

1 fr. Vert wagon sur ocre.

2 frs. Imprimé bleu sur jaune.

Nota. — Il existe des billets falsifiés de toutes les émissions.

PRISONNIERS DE GUERRE

En ce qui concerne des monnaies des camps de prisonniers de guerre, je me suis contenté de copier le catalogue de M. J.-G. FORIEN de ROCHESNARD, *Monnaies des prisonniers de guerre en France pendant la guerre 1914-1918,* Auxerre, 1950. Malgré mes recherches, je n'ai pu trouver aucune de ces monnaies.

BLAYE

PRISONNIERS DE GUERRE.

0.10
0.50
1 fr.
2 frs.
5 frs.

Billets passe-partout. Sans cadre. Timbre sec avec nom du camp.

Les Monnaies des prisonniers de guerre en France pendant la guerre 1914-1918, J.-G. FLORIEN de ROCHESNARD, Auxerre, 1950.

PRISONNIERS DE GUERRE.

0.05
0.10
0.20
0.50
1 fr.
2 frs.
5 frs.
10 frs.

Billets passe-partout. Avec cadre, N ou N devant le numéro du billet, cachet rond ou ovale (ce dernier avec « BLAYE-A »).

Les Monnaies des prisonniers de guerre en France pendant la guerre 1914-1918, J.-G. FORIEN de ROCHESNARD, Auxerre, 1950.

J. SCHULMAN, Amsterdam, *Catalogue LXXIII,* Janv. 1919, donne les renseignements suivants :

Imprimé noir sur papier ocre (5 c.), bleu (10 c.), blanc (20 c.), rose (50 c.), vert clair (1 f.), jaune (2 f.), et lilas (5 f.).

62 × 33 ou 64 × 33 mm.

BORDEAUX

PRISONNIERS DE GUERRE.

Dépôt de Bordeaux A. Cachet long ou rond.

0.05
0.10
0.20
0.50
1 fr.
2 frs.
5 frs.

Sans cadre.

5 frs.

Avec cadre, numéro en haut.

0.05
0.10
0.20
0.50
1 fr.
2 frs.
5 frs.
10 frs.

Avec cadre, numéro en bas (N ou N).

Les Monnaies des prisonniers de guerre en France pendant la guerre 1914-1918, J.-G. FORIEN de ROCHESNARD, Auxerre, 1950.

PRISONNIERS DE GUERRE.

Dépôt de Bordeaux B.

Identiques aux billets de Bordeaux A.

Les Monnaies des prisonniers de guerre en France pendant la guerre 1914-1918, J.-G. FORIEN de ROCHESNARD, Auxerre, 1950.

PRISONNIERS DE GUERRE.

Avec cadre (N), cachet ovale : « Dépôt de PG n°... Bordeaux ».

0.05
0.10
0.20
0.50
1 fr.
2 frs.
5 frs.
10 frs.

Les Monnaies des prisonniers de guerre en France pendant la guerre 1914-1918, J.-G. FORIEN de ROCHESNARD, Auxerre, 1950.

PRISONNIERS DE GUERRE.

Avec cadre (N), dépôt de la rue Labottière.

2 frs.
5 frs.

Les Monnaies des prisonniers de guerre en France pendant la guerre 1914-1918, J.-G. FORIEN de ROCHESNARD, Auxerre, 1950.

PRISONNIERS DE GUERRE.

Dépôt de l'allée Boutaut. (Ce dépôt fut détruit par un incendie en août 1916. Il n'y eut pas de victimes.)

Avec cadre (N).

0.50

Les Monnaies des prisonniers de guerre en France pendant la guerre 1914-1918, J.-G. FORIEN de ROCHESNARD, Auxerre, 1950.

PRISONNIERS DE GUERRE.

Dépôt de la rue Achard, n° 36.

Avec cadre (N).

1 fr.
10 frs.

Les Monnaies des prisonniers de guerre en France pendant la guerre 1914-1918, J.-G. FORIEN de ROCHESNARD, Auxerre, 1950.

PRISONNIERS DE GUERRE.
BORDEAUX MIDI ST... (Jean).

Avec cadre (N).

5 frs.

Les Monnaies des prisonniers de guerre en France pendant la guerre 1914-1918, J.-G. FORIEN de ROCHESNARD, Auxerre, 1950.

TROMPELOUT

PRISONNIERS DE GUERRE.

Tickets passe-partout.

Camp P.G.

0.05
0.10
0.20
0.50

Les Monnaies des prisonniers de guerre en France pendant la guerre 1914-1918, J.-G. FORIEN de ROCHESNARD, Auxerre, 1950.

TICKETS-MONNAIES

BAZAS

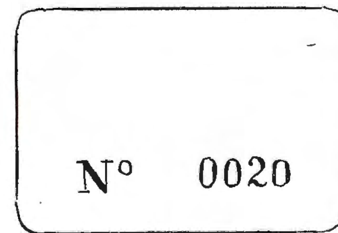
CHARCUTERIE. ESCOUBET. A BAZAS.

10 CENTIMES
25 CENTIMES

Imprimé en noir sur carton rose, 45 × 30 mm. Au revers : le numéro.

Nota. — 10 C. *Catalogue des papiers-monnaie locaux français 1914-1923,* J. FORIEN et G. BARREAUD.





BORDEAUX

BASILIQUE ST-SEURIN.

0.10
0.15

Catalogue des papiers-monnaies locaux français 1914-1923, J. FORIEN et G. BARREAUD.

S.A. LABERENNE. BOULANGERIE.

0.05
0.20

Catalogue des papiers-monnaies locaux français 1914-1923, J. FORIEN et G. BARREAUD.

19, rue du Tondu, Actuellement, Boulangerie G. Robin.

BOULANGERIE H. JAMET.

0.05

Catalogue des papiers-monnaies locaux français 1914-1923, J. FORIEN et G. BARREAUD.

Successeur de S.A. Laberenne, boulangerie, 19, rue du Tondu. Actuellement, boulangerie G. Robin.

CIE FSE DES TRAMWAYS ELECTRIQUES & OMNIBUS DE BORDEAUX.

5, 10, 15, 20, 25 et 15 sur 10 Cent.

Catalogue des papiers-monnaies locaux français 1914-1923, J. FORIEN et G. BARREAUD.

25, rue du Commandant-Marchand.

CIE FSE DES TRAMWAYS ELECTRIQUES & OMNIBUS DE BORDEAUX.

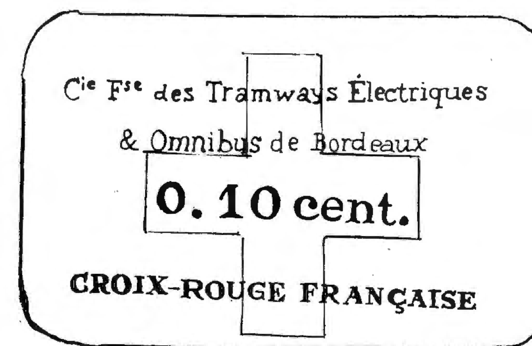
Sururbains.
10 Cent.

Catalogue des papiers-monnaies locaux français 1914-1923, J. FORIEN et G. BARREAUD.

CIE FSE DES TRAMWAYS ELECTRIQUES & OMNIBUS DE BORDEAUX.

CROIX-ROUGE FRANÇAISE.
0.10 cent.
0.15 à l'encre violette sur 0.10 cent.

Croix-rouge sur carton blanc 70 × 44 mm, la légende en noir en quatre lignes : Cie Fse des Tramways Electriques / & Omnibus de Bordeaux / 0.10 cent. / CROIX-ROUGE FRANÇAISE uniface, timbre-sec TEOB dans un rond lobé.



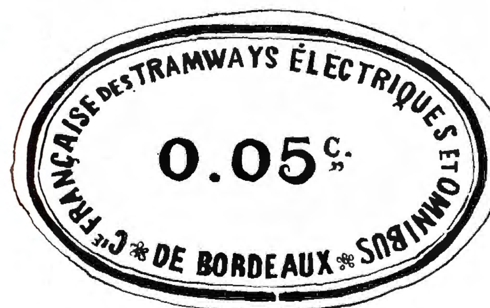
CIE FSE DES TRAMWAYS ELECTRIQUES & OMNIBUS DE BORDEAUX.

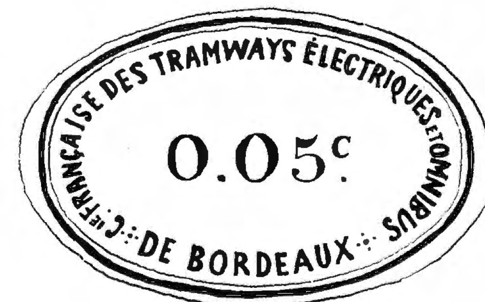
ARMEE AMERICAINE.
0.05 C.

Deux types de caractères typographiques sur carton ovale rose ou rouge 64 × 40 mm. La légende en noir : CIE FRANÇAISE DES TRAMWAYS ELECTRIQUES ET OMNIBUS * DE BORDEAUX *.

Au revers : Armée Américaine.

Nota. — Catalogue de papiers-monnaies locaux français 1914-1923, J. FORIEN et G. BARREAUD, indique quatre types différents.





CIE FSE DES TRAMWAYS ELECTRIQUES & OMNIBUS DE BORDEAUX.

Service Militaire.

5 cent.
10 cent. } deux types différents.

Catalogue illustré des monnaies françaises de la guerre 1914-1919, Louis CIANI.

CIE FSE DES TRAMWAYS ELECTRIQUES & OMNIBUS DE BORDEAUX.

Services municipaux.

0.10, 0.15, 0.15 sur 0.10 et 0.25 sur 0.15 c.

Imprimé en noir sur carton ovale (pour 0.25 sur 0.15 carton vert) 64 × 40 mm. La légende : CIE FRANÇAISE DES TRAMWAYS ELECTRIQUES ET OMNIBUS * DE BORDEAUX *.

Au revers : Services municipaux, timbre-sec de la ville de Bordeaux.

Nota. — 0.10, 0.15 et 0.15 sur 0.10. *Catalogue des papiers-monnaies locaux français 1914-1923*, J. FORIEN et G. BARREAUD.

Services municipaux

COOPERATIVE REGIONALE.

Bon pour 5 centimes.

Bon pour 10 centimes.

Frappés en carton unifaces.
5 c. rond, 26 mm, sans date, carton bleu.
10 c. rond, 29 mm, sans date, carton ocre.



EGLISE NOTRE-DAME.

0.05
0.10
0.15
0.20
0.30

Catalogue des papiers-monnaies locaux français 1914-1923, J. FORIEN et G. BARREAUD.

FEDERATION CINEMATOGRAPHIQUE DE BORDEAUX ET DU SUD-OUEST DE LA FRANCE.

5 CENTIMES
10 CENTIMES
50 CENTIMES
UN FRANC







5 c. Imprimé bleu et jaune sur carton blanc 35 × 30 mm.
10 c. Imprimé vert et vert clair sur carton blanc 41 × 30 mm.
50 c. Imprimé violet sur vert sur papier blanc 84 × 49 mm.
1 F. Imprimé violet sur ocre sur papier blanc 89 × 61 mm.

A l'avers : FEDERATION CINEMATOGRAPHIQUE DE BORDEAUX ET DU SUD-OUEST DE LA FRANCE et la valeur.

Au revers : Ce ticket est repris pour la valeur de... dans tous les Cinémas de Bordeaux et peut y être échangé contre espèces par sommes de 5 fr. minimum. Il ne sera valable que s'il est revêtu de l'estampille de la Fédération (en 11 lignes pour 5 et 10 c, en 6 lignes pour 50 c et en 7 lignes pour 1 F).

Nota. — 50 c porte nom de l'imprimeur : F. PECHE Cie BORDEAUX.

Vu de nombreux jetons de 25 c (en aluminium, ronds, 28 mm, sans date) de l'Union des Cinémas de France, que l'on trouve à Bordeaux, cela laisse supposer que la Fédération servait ces jetons à côté de ses tickets-monnaies, parmi lesquels manque justement la valeur de 25 c !

LUINEAUD. GRAINS ET LEGUMES SECS.

0.05
0.10
0.25

Catalogue des papiers-monnaies locaux français 1914-1923, J. FORIEN et G. BARREAUD.

45, chemin d'Arès (avenue d'Arès). Actuellement, Mme Malouines, mercerie. Ensuite, 248, rue Judaïque. Actuellement, Crédit Lyonnais, bureau Judaïque.

G. USSE.

0.05
0.10

Catalogue des papiers-monnaies locaux français 1914-1923, J. FORIEN et G. BARREAUD.

G. Usse et Q. Otternaud, peintres. Le magasin se trouvait au n° 37, rue de Podensac (actuellement rue Jean-Dumas).

VOIES FERREES DEPARTEMENTALES DU MIDI.
REMBOURSABLE FIN 1922.

Au verso, timbre-caoutchouc en trois lignes et encadré VOIES FERREES DE 7 PARTEMENTALES / DU MIDI.

5 Centimes *
10 Centimes

Catalogue des papiers-monnaies locaux français 1914-1923, J. Forien et G. Barreaud, porte : BORDEAUX — V.F.D.M. (sans nom de lieu), 0.05 et 0.10.

Notre érudit collègue, M. Redeuilh, m'écrit à ce sujet :

« V.F.D.M. est le sigle de la Compagnie des voies ferrées départementales du Midi, qui exploitait l'ancien réseau du Pays Basque : lignes de Bayonne à Biarritz par la Barre de l'Adour, prolongée jusqu'à Hendaye avec embranchement de Saint-Jean-de-Luz à Sare. La ligne de Bayonne à Biarritz fut mise en service jusqu'à Barre en 1912. Peut-être fut-elle exploitée jusqu'à Biarritz avant ou au début de la guerre de 1914, mais la circulation fut probablement interrompue et le trafic entre la Barre et Biarritz repart en juillet 1919. La ligne au-delà de Biarritz ne fut établie qu'après juillet 1919. Les V.F.D.M. exploitèrent également la ligne électrique d'intérêt local de Toulouse à Castres avec embranchement sur Revel.

» Le siège social ou du moins celui des services administratifs fut peut-être à Bordeaux, comme celui de V.F.L. (Voies ferrées des Landes). Ces deux sociétés étant en effet des filiales de la Compagnie du Midi.

» Il peut d'ailleurs penser que le sigle V.F.D.M. peut se rapporter à une autre entreprise. »

* Imprimé en noir sur carton vert pâle, 49 × 32 mm.



LE BOUSCAT

EPICERIE MOUSSINAT.

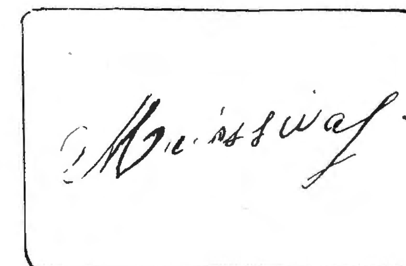
5 CENTIMES

Imprimé noir sur carton ocre 45 × 28 mm.

La légende en 4 lignes : 5 CENTIMES / Epicerie Moussinat / Place de la Mairie / LE BOUSCAT.

Au revers : signature.





BUDOS

EPICERIE L. DUPRAT.

0.10

Catalogue des papiers-monnaies locaux français 1914-1923, J. Forien et G. Barreaud.

CADILLAC

SYNDICAT DU COMMERCE. CADILLAC.

1916.
5 cent.
10 cent.

Catalogue illustré des monnaies françaises de la guerre 1914-1919, Louis Ciani.

SYNDICAT DU COMMERCE. CADILLAC.

1917.
5 cent.

Imprimé en noir sur carton bleu, 53 × 37 mm.

SYNDICAT DU COMMERCE. CADILLAC.

1918.
5 cent.

Imprimé en noir sur carton bleu pâle ou gris, 53 × 37 mm.

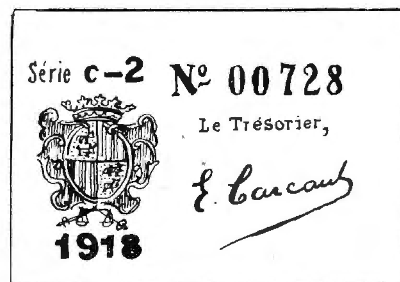
10 cent.

Imprimé en noir sur carton rouge, rose orange ou lilas. 53 × 37 mm.

25 cent.

Imprimé en noir sur carton jaune, 53 × 37 mm.





SYNDICAT DU COMMERCE. CADILLAC.

1919.
10 cent.

Imprimé en noir sur carton rouge ou lilas.

25 cent.

Catalogue des papiers-monnaies locaux français 1914-1923, J. FORIEN et G. BARRAUD.

SYNDICAT DU COMMERCE. CADILLAC.

1920.
10 cent.

Imprimé noir sur carton rose 54 × 37 mm.

SYNDICAT DU COMMERCE. CADILLAC.

1921.

Imprimé noir sur carton bleu 48 × 32 mm.
5 cent.

A l'avers : en trois lignes, SYNDICAT du COMMERCE / la valeur / .. CADILLAC..

Au revers : en quatre lignes, série (pour 1920-1921 nouv. série) et le numéro, les armes de Cadillac, le Trésorier, signature et millésime.

Nota. — M. le Maire de Cadillac signale dans sa lettre du 12 février 1964 :

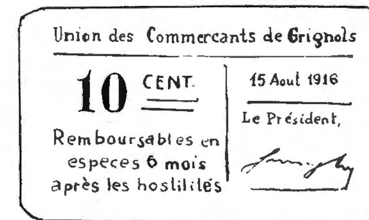
« Lors de leur retrait en 1920, il en manquait 20 000 francs environ à l'appel, somme qui fut versée au Syndicat d'initiative qui venait d'être créé. »

GRIGNOLS

UNION DES COMMERÇANTS DE GRIGNOLS.

10 CENT.

Imprimé noir sur carton vert-olive 50 × 29 mm. La légende en six lignes : Union des Commerçants de Grignols / 10 CENT. / 15 Août 1916 / Le Président, / Remboursable en / espèces 6 mois / après les hostilités / signature.



LANGON

PHARMACIE CUVIER.

10 cent.

Catalogue des papiers-monnaies locaux français 1914-1923, J. FORIEN et G. BARREAUD.

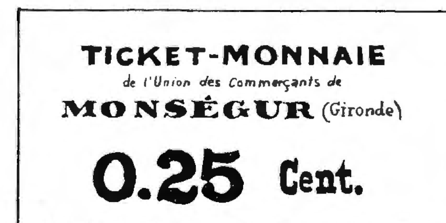
MONSEGUR

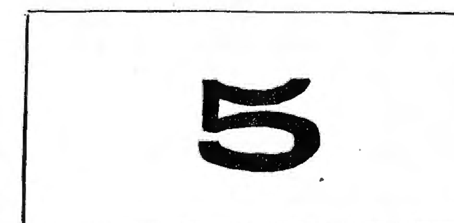
TICKET-MONNAIE DE L'UNION DES COMMERÇANTS DE MONSEGUR (GIRONDE).

0.05 Cent.
0.10 Cent.
0.25 Cent.

5 c. Imprimé noir sur carton bleu, 60 × 30 mm, au R/ 1 (sou).
10 c. Imprimé noir sur carton jaune, 60 × 30 mm, au R/ 2 (sous).
25 c. Imprimé noir sur carton rose, 60 × 30 mm, au R/ 5 (sous).

La légende en quatre lignes : TICKET-MONNAIE / de l'Union des Commerçants de / MONSEGUR (Gironde) / la valeur.





UNION DES COMMERÇANTS DU CANTON DE MONSEGUR GIRONDE.

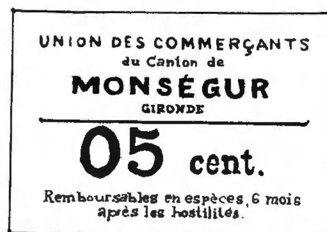
05 cent.
25 cent.

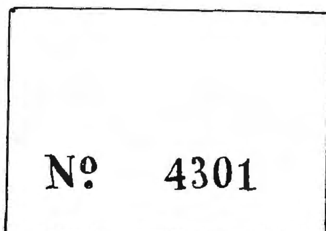
5 c. Imprimé en noir sur carton vert, 43 × 30 mm.
25 c. Imprimé en noir sur carton ocre, 43 × 30 mm.

La légende en sept lignes : UNION DES COMMERÇANTS / du Canton de / MONSEGUR / GIRONDE / la valeur / Remboursables en espèces, 6 mois / après les hostilités.

Au revers : le numéro.

Nota. — Au revers parfois, timbre-caoutchouc violet en trois lignes : Union des Commerçants / du canton / de MONSEGUR.





EPICERIE ROCHE.

0.10
0.25

Catalogue des papiers-monnaies locaux français 1914-1923, J. Forien et G. Barreaud.

PELLEGRUE

UNION DES COMMERÇANTS DU CANTON DE PELLEGRUE GIRONDE.

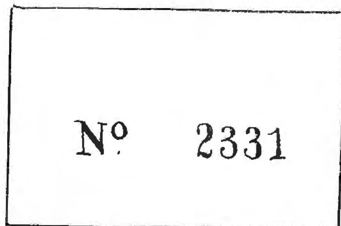
10 cent.

Imprimé en noir sur carton rose 45 × 30 mm.

La légende en sept lignes ; UNION DES COMMERÇANTS / du Canton de / PELLEGRUE / GIRONDE / 10 cent. / Remboursables en espèces / 6 mois / après les hostilités.

Au revers : le numéro.





LA REOLE

UNION DES COMMERÇANTS DE LA REOLE.

5 CENTIMES
10 CENTIMES
25 CENTIMES

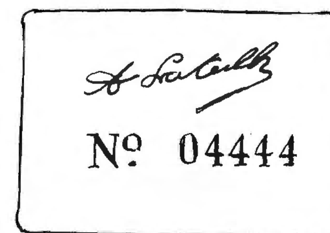
10 c. Imprimé en noir sur carton rose 44 × 30 mm.
25 c. Imprimé en noir sur carton jaune 44 × 30 mm.

La légende en trois lignes : UNION DES COMMERÇANTS / DE LA REOLE / la valeur et armes.

Au revers : le numéro et signature.

5 c. *Catalogue illustré des monnaies françaises de la guerre 1914-1919*, Louis Ciani.





BOUCHERIE BUFFANDEAU.

5 et 10 centimes.

Catalogue illustré des monnaies françaises de la guerre 1914-1919, Louis Ciani.

CASINO REOLAIS.

5, 10 et 25 centimes.

Catalogue illustré des monnaies françaises de la guerre 1914-1919, Louis Ciani.

CAFE DU CENTRE.

10 centimes.

Catalogue illustré des monnaies françaises de la guerre 1914-1919, Louis Ciani.

SAINT-MACAIRE

CERCLE DE LA PAIX.

5, 10 et 25 c.

Catalogue illustré des monnaies françaises de la guerre 1914-1919, Louis CIANI.

TIMBRES-MONNAIES

BORDEAUX

BITTER GAILLARD.

0.05 vert
0.10

Timbres sous métal peint.

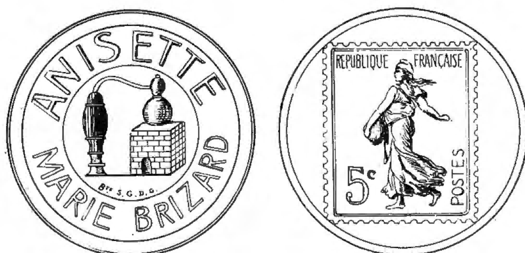
J. FORIEN de ROCHESNARD, *Bulletin de l'Alliance numismatique européenne,* II, 1958, p. 10.

Distillateurs Gaillard et C[ie], 26, cours de Luze. Actuellement, Maison Castets, lièges et bouchons, capsules, enveloppes paille. Ensuite : 50, rue d'Eysines (rue Ulysse-Gayon). Actuellement inoccupé.

ANISETTE MARIE BRIZARD, BTE S.G.D.G.

0.05 vert
0.10
0.25

Timbres sous métal peint.



Société Marie Brizard et Roger, 130-134, rue Fondaudège (128, rue Fondaudège).

RHUM CHARLESTON. BREVETE S.G.D.G.



0.05 vert
0.10

Timbres sous métal peint.

Société Marie Brizard et Roger, 128, rue Fondaudège.

CAFES CAMPINAS BORDEAUX. 99, cours d'Alsace-Lorraine. BE. S.G.D.G.



0.05
0.10

Timbres sous métal peint.

Actuellement : Flambeaux, fabrique de chapelets, bijouterie et librairie religieuse, articles de religion.

CHAUSSURES ANDRE. BORDEAUX. BE. S.G.D.G.



0.05 vert
0.10
0.25

Timbres sous métal peint.

17, cours de l'Intendance ; 90, rue Sainte-Catherine.

CHOCOLAT FRANÇOIS. BORDEAUX.
PROPRIETE DE LA CHOCOLATERIE (TALENCIA) A TALENCE (GIRONDE).
EN VENTE DANS TOUTES LES BONNES MAISONS. B.S.G.D.G.

0.05 vert
0.10
0.25

Timbres sous métal peint.



Chocolat François, Fosse et C[ie], 131-133, chemin de la Taillade, Talence. Actuellement, Chocolat Tobler. 131, rue du 14-juillet, Talence.

CAOBANIA.

0.05 vert
0.10
0.25

Timbres sous métal peint.

J. Forien de Rochesnard, *Bulletin de l'Alliance numismatique européenne*, II, 1958, p. 10.

Produit du Chocolat François, Fosse et C[ie], 131-133, chemin de la Taillade, Talence. Actuellement, Chocolat Tobler.

COMPAGNIE FRANÇAISE. TISSUS. BORDEAUX. B.S.G.D.G.

0.05 vert
0.10
0.15
0.25

Timbres sous métal peint.



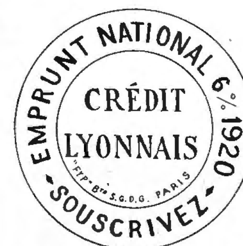
94-96, rue Sainte-Catherine.

CREDIT LYONNAIS. EMPRUNT NATIONAL 6 % 1920. SOUSCRIVEZ. « FYP ». BTE S.G.D.G. PARIS.
ou sans « FYP ».

0.05 vert
0.05 orange
0.10
0.25

Timbres sous métal (aluminium) estampé.

J. Forien de Rochesnard, *Bulletin de l'Alliance numismatique européenne*, II, 1958, p. 9.



13, cours de l'Intendance.

CRESCA. LES MEILLEURES CONSERVES. BORDEAUX. MORE TRAN A LITTLE BETTER. NEW-YORK AND BORDEAUX. B.S.G.D.G.

0.05 orange
0.10
0.15

Au centre : R & B vapeur et CRESCA. (R & B = Reiss & Brady).

Timbres sous métal peint.



18 à 26, rue Vergniaud.

A LA DAME BLANCHE. BORDEAUX. B.S.G.D.G.

0.05 vert
0.10
0.15
0.25

Timbres sous métal peint.



109, cours Victor-Hugo. Actuellement LANOMA, 105-113, cours Victor-Hugo.

AUX DAMES DE FRANCE. NOUVEAUTES. BORDEAUX.

0.05 vert
0.10
0.25

Timbres sous métal peint.



11, rue Sainte-Catherine.

DENTIFRICE DES RR.PP. BENEDICTINS DE SOULAC. ELIXIR. POUDRE. PATE. SAVON. B.S.G.D.G.

0.015 vert
0.10

Timbres sous métal peint.



Mme A. Seguin, 106-108, rue de la Croix-de-Seguey. Actuellement, Garage Croix-de-Seguey. Ensuite : 3-13, rue de Moulis. Actuellement, Régie d'électricité de la Gironde.

TIMBRE — MONNAIE. EVERITE. LA MEILLEURE PUBLICITE. LA MEILLEURE TOITURE. AGENT A. CONSTANT. 1. Cours du XXX Juillet BORDEAUX. B.S.G.D.G.

0.05 vert
0.10

Timbres sous métal peint.



F. MASSART BORDEAUX. 148. Rue Fondaudège. BETON ARME. CARRELAGES. TEL. 888.

0.05 vert

Timbre sous métal peint.



Société Mategréso, successeur.

F. MASSART BORDEAUX. FOURNITURES GENERALES DU BATIMENT. TEL. 888. B.S.G.D.G.

0.05 vert
0.15

Timbres sous métal peint.



Société Mategréso, successeur.

NOUVELLES GALERIES. NOUVEAUTES. MENAGE. AMEUBLEMENT. « FYP ». BTE S.G.D.G. (au-dessus) ou « FYP ». BTE S.G.D.G. (au-dessous).

0.05 vert
0.10
0.25

Timbres sous métal (aluminium) estampé.

J. Forien de Rochesnard, *Bulletin de l'Alliance numismatique européenne*, II, 1958, p. 9.



54, rue Sainte-Catherine.

RAINBOW. BORDEAUX. TAILOR. 36, ALLEES DE TOURNY. BTE S.G.D.G.

0.05 vert
0.25

Timbres sous métal peint.



Actuellement, au n° 30.

SOCIETE GENERALE. CAPITAL 500 MILLIONS. FYP BTE S.G.D.G. PARIS.

0.05 vert
0.10
0.25

Timbres sous métal (aluminium) estampé.

Nota. — M. le Directeur de l'agence de Bordeaux signale, dans sa lettre du 13 février 1964 :

« ... En 1914, d'après un document de nos archives, le gouvernement paraissait disposé à inviter les grands établissements à mettre en circulation des bons de monnaies de 1, 2 et 3 francs, mais nous n'avons pas la preuve qu'une suite y ait été donnée à Paris.

» Il semble que l'émission locale qui vous intéresse et dont vous connaissez les valeurs, 5, 10 et 25 centimes, s'inscrivait dans le cadre de cette disposition générale... »

Et, dans sa lettre du 4 mars 1964 :

« ... Il apparaît que, suivant les pratiques de l'époque, notre agence avait été amenée à fournir le contenant, c'est-à-dire l'enveloppe d'aluminium comportant son cachet qui devait faciliter la circulation de timbres-monnaies.

» Mais ce n'était pas à vrai dire une émission de la Société générale et — hormis l'indication qui figure sur l'enveloppe d'aluminium — notre administration n'a relevé aucune trace suivant laquelle notre établissement aurait, en 1914, assumé un rôle d'émetteur, comme il l'avait fait en 1871. »



28, cours de l'Intendance.

TEINTURE LATASTE.

0.05 vert
0.10

Timbres sous métal peint.

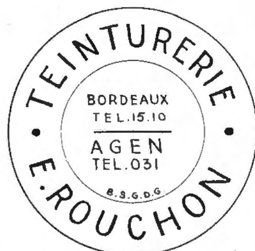
J. Forien de Rochesnard, *Bulletin de l'Alliance numismatique européenne,* II, 1958, p. 10.

3, rue de Lescure. Actuellement, Teinturerie Usine Lataste, 9, rue Lescure.

TEINTURERIE E. ROUCHON. BORDEAUX. TEL. 15.10. AGEN. TEL. 031. B.S.G.D.G.

0.05 vert
0.10
0.25

Timbres sous métal peint.



15-19, rue de la Benatte. Actuellement, Caisse d'allocations familiales de la Gironde 33-1.

ANISINTOR. Super-Liqueur. L. VIANNE-LAZARE. BORDEAUX.

0.05 vert

Timbre sous métal peint.



67-71, rue Camille-Godard ; 2-6, rue Condorcet ; 8-12, cours de Luze. Actuellement, Ets Gournier, marbrerie du S.-O., 69-71, rue Camille-Godard. Annexe de la station-service « Caltex » du Grand-Parc (73, rue Camille-Godard), 2, rue Condorcet. Les Héritiers de H. Clément, rhums agricoles Martinique, 10, cours de Luze. DISBOR, fruits et liqueurs, 12, cours de Luze.

POUSS-CAFE. L. VIANNE-LAZARE. BORDEAUX.

0.05 vert

Timbre sous métal peint.

J. Forien de Rochesnard, *Bulletin de l'Alliance numismatique européenne,* II, 1958, p. 10.

CHARCUTERIE FINE VIDEAU. 10, COURS DE L'YSER. BORDEAUX. B.S.G.D.G.

0.05 vert
0.10
0.25

Timbres sous métal peint.



Actuellement, J. Groussard et fils, charcutiers.

LE GIRONDIN. BORDEAUX-PARIS.

0.05 vert.
0.10
0.25

Timbres sous métal estampé.

J. Forien de Rochesnard, *Bulletin de l'Alliance numismatique européenne,* XII, 1957, p. 100.

GRADIGNAN

STE RADIOLAIRE.

0.05 orange

Timbre sous métal peint.

J. Forien de Rochesnard, *Bulletin de l'Alliance numismatique européenne,* II, 1958, p. 10.

Alors que cet article était sous presse, le cercle Bertrand-Andrieu a appris la mort soudaine de notre camarade et ami Ferdinand Magi.

Numismate éminent, spécialiste très averti en monnaie de guerre et de nécessité, il avait reçu, en mars dernier, des mains du président de la Société archéologique, M. le professeur Marcadé, le diplôme d'honneur de la Société en récompense de son œuvre scientifique.

Son œuvre majeure reste cette étude publiée ici ; mais ses communications, remarquables par leur documentation précise, toujours accompagnées de fidèles reproductions, resteront un modèle du genre où puiseront ceux qui le suivront dans ce difficile domaine numismatique.

Confrère aimable et discret, son souvenir restera vivant parmi les membres de notre Cercle dont il fut un consciencieux animateur.

Que sa femme et ses enfants veuillent bien trouver ici les condoléances renouvelées du Cercle Bertrand-Andrieu.

UNE COLLECTION DE MEDAILLES DE MARIAGE

précédée de la relation des « actions fort mémorables de l'Automne 1615 à « Bourdeaux »

par le docteur Charles LASSERRE.

La charmante coutume des médailles de mariage offertes entre époux et bénies lors de la cérémonie nuptiale dont nous avons une modeste collection qui peu à peu s'enrichit au hasard des découvertes et qui s'échelonne du début du XIXe siècle au début du XXe siècle, ne manquera pas d'évoquer dans l'esprit des Bordelais des souvenirs historiques et notamment ce qui se passa de plus remarquable à l'occasion des mariages royaux de l'automne 1615 dont la splendeur eut un retentissement particulier et dont la traduction numismatique fut précieuse et parlante.

Les médailles de mariage ont été fort nombreuses en France, et même en faisant abstraction de la production étrangère et de celle des éditeurs privés, les seules réalisations de la Monnaie de Paris, m'écrivait M. Pierre Dehaye, son directeur, suffiraient à faire l'objet d'une épaisse monographie.

Cette numismatique, œuvre des dessinateurs et des graveurs les plus renommés, comprend quatre domaines distincts (P. Dehaye) :

— Les médailles relatives aux mariages royaux ou princiers dont l'inventaire, sans oublier les variantes, n'a jamais été mené à bonne fin. Une vingtaine de médailles historiques sont encore refrappées et en vente à la Monnaie de Paris ;

— Les jetons historiques commémorant les cérémonies de mariage à la cour de France ou chez des personnages notables de l'Ancien Régime. Ces jetons n'ont pas été réédités depuis un siècle ou deux et ils n'ont été décrits que dans le catalogue de la famille Feuardent qui en possédait la plus grande collection du monde ;

— Des médailles frappées au titre de commandes privées sur coins appartenant à des particuliers n'ayant fait l'objet d'aucune publication, et dont seuls les propriétaires seraient habilités à donner des renseignements à leur sujet ;

— Des médailles de création contemporaine destinées au grand public et vendues pour la commémoration des mariages ; une qua-

rantaine d'entre elles sont couramment demandées et feront à la Monnaie de Paris, dans quelques mois, l'objet d'un dépliant illustré (P. Dehaye).

C'est de celles-ci qu'il sera surtout question ici. Toutefois, il ne nous paraît pas inutile, évoquant le passé et les fêtes somptueuses de notre cité, de rappeler les actions de l'automne de l'année 1615 « mémorables et dignes d'être escrites » où « le Roi par l'advis de la Reyne sa très honorée Dame et Mère, et des Princes et Seigneurs estant près de lui, avait résolu de faire son voyage en Guyenne pour accomplir les alliances et mariages d'entre Sa Majesté très chrestienne et Madame Anna d'Autriche, fille aisnée du Roy d'Espaigne Philippe troisième et entre le Prince d'Espaigne Philippe, héritier de la mesme couronne et Madame Elisabeth de France, sœur de sa dicte Majesté très chrestienne ».

Maisons navales, draps d'or pour faire les « Pouelles ». Arcs triomphants, tableaux, portiques !

« Arrivèrent leurs Majestés à Bourdeaulx dans les vaisseaux qu'on avait envoyéz à Bourg, le Mercredi Septième dudit mois d'Octobre... et sa Majesté La Reyne le 2 Novembre jour de Samedi 1615.

» ... Le mariage devait être célébré le 27 Novembre en la Cathédrale Saint-André, enrichie de belles Tentures, de Tapisseries Royales de fils d'or et de Soye et la musique remplissait les aureilles des auditeurs d'une grande et agréable mélodie et par intervalles la « phamphare » de Dix ou Douze trompettes bien accordantes.

» ... Le Dimanche XXIX° Jour de Novembre, Le Roy et la Reyne faisaient leur entrée solennelle dans la ville et cité de Bourdeaulx.

» ... Messieurs les Jurats avoyent de longue main fait venir des ouvriers de Lymoges, Frères, appelez les Mabareaux, les plus dignes ouvriers de France, pour la fabrique des armes, sculpture, orphévrerie, et autres inventions, lesquels firent deux Médailles d'or de ducat massif de la grandeur d'une assiette, et un doigt d'espesseur, l'une pour le Roy et l'autre pour la Reyne.

» ... — En celle du Roy estait représentée d'un costé la ville de Bourdeaux, le port de mer et forest des cyprés, qui est au delà le port de la Bastide ; et de l'autre costé estoit Sa Majesté gravée en demy-relief au naturel, estant sur son cheval : au dernier de Luy des montagnes entassées l'une sur l'autre et des géans qui estoient escrazés et foudroyez soubs le cheval et ces mots y estoyent escripts :

SIC PEREAT, NOSTRO QUI NOS DETRUDERE COELO
IMPIUS AUDEBIT.

» — à celle de la Reyne estoyent représentées leurs Majestez d'un costé se tenans par la main, le Saint Esprit rayonnant sur leurs testes, un Dauphin au ciel environné d'estoilles, des Dauphins nageans dans la mer, avec cette inscription :

UT FULGET COELO, NATAT OEQUORE, REGNET IN ORBE

qui estoit un souhait que la ville faisoit de voir bien tost un Dauphin de leur mariage.

» De l'autre costé estoit peinte la ville de Bourdeaux avec tel artifice, qu'il n'y a nul édifice important dans ladite ville, ny aux murailles, que l'on n'y puisse remarquer et distinguer en si petit volume.

» A la Reyne Mère furent présentées deux pièces d'ambre gris qu'on avait trouvées sur la côte de la Teste et qui estoient d'une grosseur remarquable. On les mit dans des boites de vermeil enrichies de figures et de devises. »

Après la bénédiction royale, on avait jeté au peuple une grande quantité de médailles d'or et d'argent sur lesquelles on avait gravé ces mots :

AETERNAE FOEDERA PACIS.

A défaut des médailles d'or, voici une de ces médaillettes conservée dans le Médaillier de la Bibliothèque municipale de Bordeaux, quelque peu outragée par le temps et qui est un des rares souvenirs de ces événements mémorables.

On y lit au droit :

LUDO XIII ET ANNA D.G. F.R.
ET NAV. REX ET REG

Têtes confrontées du roi à gauche et de la reine à droite.
Au-dessus une Gloire, légende de gauche à droite.

R/ + AETERNAE FOEDERA PACIS 1615

Deux couronnes entourées de laurier, 25 mm argent, lettre K.

Médailles et jetons historiques ayant trait à des mariages princiers et royaux sont fort nombreux, nous l'avons rappelé. Réédités par la Monnaie de Paris pour ceux qui, en France, gardent l'intérêt renouvelé d'événements mémorables, ils comptent parmi les œuvres les plus marquantes des graveurs en médailles et nous rappellerons celles qui sont dues au burin de Bertrand Andrieu.

On connaît les origines bordelaises de ce graveur né en 1761, élève de Lavau qui « gravait le cachet et les armoiries avec un fini très précieux », successivement graveur impérial, puis royal, auquel Evrard de Fayolle a consacré une importante monographie que nous consultons toujours avec curiosité et intérêt, et dont les médailles sont à Bordeaux religieusement conservées et classées par l'un de nous après des recherches s'échelonnant sur de nombreuses années.

1806. — N° 66. (Ev. de Fayolle). Mariage du prince de Bade (7 avril 1806).

A/ NAPOLEON EMP. ET ROI.
R/ STEPHANIE NAPOLEON C.F. Louis DE BADE.

1807. — N° 78. Mariage du roi de Westphalie (22 août 1807).
A/ NAPOLEON EMPEREUR.
R/ Scène mythologique.

A l'exergue : J. NAPOLEON C. DE WURTEMBERG M D C C C VII.

N° 79.
A/ NAPOLEON EMPEREUR ET ROI.
R/ JEROME NAPOLEON — F C S D DE WURTEMBERG.

N° 80. Mariage du roi de Westphalie.
A/ NAPOLEON EMP. ET ROI.
R/ CATHERINE P. DE WURT.
JEROME NAP. ROI WESTPH.

A l'exergue : Scène à l'antique. ALLIANCE M D C C C VII.

1810. — N° 101. Mariage de l'empereur (1er avril 1810).
A/ Bustes superposés de Napoléon et de Marie-Louise.

De profil à droite col et tête nus, l'empereur couronné de laurier et l'impératrice portant le diadème.

Au-dessous : ANDRIEU F. DENON D.

R/ NAPOLEON EMP. ET ROI. M. LOUISE D'AUTRICHE

L'empereur costumé à l'antique couronné de laurier conduit par la main l'impératrice costumée de même.

JOUANIN F.
Variantes 102, 103, 104, 105, 106.

1816. — N° 157. Mariage du duc de Berry (17 juin 1816).
A/ LUDOVICUS XVIII FRANC. ET NAV. REX.
Buste de Louis XVIII à droite.
R/ SPES ALTERA REGNI.
Scène mythologique.

Au centre de deux couronnes tenues de chaque main l'Hymen : CAROLUS FERDIN. et CAROLINA FERDIN.

A l'exergue : CAR. FERDINANDA SICILIARUM REGIS NEPTIS CAROLO FERDINANDO BITURIGUM. DUCI LUDOVICI XVIII FR. R. NUPTIA D. XVII JUN. A. M D C C C XVI.

N° 158. Variante dont le revers fut gravé par Brenet.

LES MEDAILLES DE MARIAGE DE CREATION CONTEMPORAINE

Bertrand ANDRIEU.

N° 28. Pièce de mariage.

Cette médaille est, pour le droit, une variante de la médaille de la Paix de Lunéville (9 février 1801).

A/ BONAPARTE PREMIER CONSUL DE LA REPUBLIQUE FRSE.

La légende commence en haut, au-dessus de la tête à gauche. Buste de Bonaparte en uniforme, de profil à droite tête nue cheveux courts ; sur la tranche du bras ; ANDRIEU F.

R/ Un homme et une femme joignant les mains au-dessus d'un autel enflammé ; derrière eux un génie ailé, représentant l'Hymen, tient en l'air, à mains jointes, une couronne de roses ; à droite et à gauche un amour accroupi ; sur la base de l'autel : ANDRIEU F.
41 mm.

Variante. Le droit représente une couronne de fleurs ; le champ est lisse, destiné au monogramme.

N° 28 *bis*. Le catalogue du Musée monétaire, p. 538 (d. de Fayolle), donne la description d'une pièce de mariage variante de la précédente.

Deux époux en costume antique, debout face à face, se donnant la main au-dessus d'un autel enguirlandé de fleurs et orné d'un flambeau dressé au-dessus d'un arc tendu et sur lequel brûlent deux cœurs. Derrière l'autel, une figure ailée, debout et de face, élève de ses deux bras des couronnes de myrthe et de roses. Au fond, accroupis, de chaque côté, deux amours font de la musique, celui de gauche soufflant dans une flûte de Pan ; celui de droite jouant de la lyre.
Sur la base de l'autel : ANDRIEU F.
41 mm.

Les thèmes décoratifs de ces médailles répondent avec quelques pièces de transition à trois types bien différenciés : Mariage biblique — Mariage antique — Mariage chrétien.

I. — MARIAGE BIBLIQUE.

N° 1. 1812. Pièce de mariage Bertrand Andrieu.

A/ Un jeune homme, la houlette sur l'épaule, le chapeau rejeté derrière le dos, s'avance à la rencontre d'une jeune fille et

lui prend les deux mains dans les siennes ; derrière le jeune homme, un mur de fontaine, sur lequel sont posés deux vases et une jatte. Entre ces deux personnages une levrette emblème de fidélité. Sur la plinthe : ANDRIEU F. DENON D.

R/ Une couronne de roses entourant un champ destiné aux inscriptions.

37 et 41 mm.

Une variante est décrite par Ed. de Fayolle. Les personnages représentent manifestement Jacob et Rachel se retrouvant. Johanet, interprétant le thème décoratif de cette pièce, ajoutait : « Il est probable qu'Andrieu a adopté ces personnages pour cette médaille à l'occasion du mariage de sa fille Rosalie-Félicité avec Pierre Prodhomme unis le 24 novembre 1812. » L'inscription gravée dans le champ de la pièce qui appartient aux descendants de l'artiste est ainsi conçue : « Pierre PRODHOMME, Rosalie-Félicité ANDRIEU, mariés le 24 novembre 1812 ».

Sur notre médaille :

A/ Identique à celui de la médaille d'Andrieu.

R/ Sur le champ uni les deux initiales entrelacées entourées d'une couronne de roses.

Sur la tranche, les noms des mariés suivis de la date : 7 janvier 1826.

Montée en broche : 37 mm argent.

N° 2. Bénédiction nuptiale.

A/ L'époux, le genou droit fléchi, tient dans sa main droite la main droite de l'épouse agenouillée, au-dessus d'un autel orné d'une guirlande de fleurs, cependant qu'un personnage barbu, à allure de patriarche, les bénit de sa main droite levée, sous un arceau soutenu par deux colonnes.

A l'exergue : BENEDICTION NUPTIALE.

R/ Une charmante ronde de chérubins ou d'amours volète au-dessus et de part et d'autre d'un voile entrouvert soutenu par une colombe où s'inscrit le médaillon destiné aux inscriptions.

30 mm argent.

N° 3. SEMPER cadre idyllique, au soleil levant.

A/ L'époux assis va passer l'anneau au doigt de l'épouse qui lui fait face dans la même attitude. Non loin de la tête de l'épouse, modeste et recueillie, un arbrisseau dans les nuages ; derrière l'épouse une branche de lis symbole de sa pureté ; à leurs pieds décor floral.

Signature à gauche au-dessus de la plinthe : O. ROTY 1895.

A l'exergue : SEMPER.

R/ Dans un paysage montagneux, près d'un lac, une fontaine surmontée d'un amour, sous un chêne dont le tronc est entouré de lierre.

Sur le champ, près de l'amour, le nom des époux et la date : 12 juin 1900.

II. — Mariage antique.

Ce sont des pièces assez nombreuses qui participent fidèlement aux tendances décoratives au début du XIX[e] siècle.

N° 4.

A/ La « DEXTRARUM JUNCTIO » antique, au-dessus d'un autel décoré d'un flambeau entouré d'une couronne et enrubanné. L'épouse a le genou gauche légèrement fléchi ; l'époux a son pied gauche posé sur le degré de l'autel. Ils sont tous deux vêtus à l'antique. Près de la marche et à sa gauche, les initiales L.F. ; sur la marche elle-même : MONTAGNY F.

A l'exergue : DE PUYMAURIN D.

R/ Dans une couronne de lis et de roses, les initiales des époux.
41 mm argent.

N[os] 5 et 6. Variantes.

A/ Sur le champ derrière l'époux, un soc de charrue ; derrière l'épouse, une quenouille.
A l'exergue : MONTAGNY F.

R/ Dans une couronne de lis et de roses, les initiales.
Sur la tranche les noms et les dates : 1867 et 1891.
35 mm vermeil et argent.

N° 7. Variante. Même modèle que le n° 4.

R/ Dans une couronne de fleurs les initiales entrelacées.
Sur la tranche, la date : 20 octobre 1892.
28 mm argent.

N° 8. « UNIS à JAMAIS ».

A/ L'époux et l'épouse vêtus à l'antique prêtent le serment de fidélité sur le temple de l'Hymen qui porte son flambeau. A droite du groupe, un arbrisseau.

A l'exergue : « UNIS à JAMAIS ».

R/ Dans une couronne de fleurs, les initiales entrelacées.
Sur la tranche les noms suivis de : UNIS le 21 mai 1884.

N° 9. FIDELITE BONHEUR.

A/ Vêtus à l'antique, l'époux et l'épouse prêtent serment sur un autel reposant sur une estrade dont les faces sont décorées des attributs de l'amour : Flambeau, arc et carquois. Signé : PETIT F.

R/ Dans une couronne de roses, les initiales entrelacées et la date : 20 juin 1883.
40 mm argent.

N° 10. Variante. FIDELITE BONHEUR en gros caractères.

A l'exergue : la signature PETIT F.

R/ Une couronne de fleurs. Au centre, sur le champ, les initiales entrelacées.

Sur la tranche, les noms et la date : 20 janvier 1888.
32 mm vermeil.

N° 11. Variante. FIDELITE BONHEUR en petits caractères.

A l'exergue : PETIT F.

R/ Couronne de fleurs sans initiales, ni dates.
33 mm argent.

III. — Mariage laïque.

N° 12.

A/ Inscrits dans le champ en trois lignes les noms et prénoms des deux époux et la date du 6 juin 1892 entourés de deux branches de laurier formant couronne.

R/ Les deux initiales entrelacées dans la même couronne.
32 mm argent.

IV. — Mariage chrétien.

N° 13. QUE L'HOMME DONC NE SEPARE CE QUE DIEU A UNI.

A/ L'époux tendant dans sa main droite la main droite de l'épouse, tous deux sont agenouillés et devant un autel surmonté d'une croix prêtent serment sur le livre des Evangiles. Ils sont vêtus à l'antique.

A l'exergue en deux lignes la légende.

A gauche, près de la plinthe : PETIT D.

R/ Au centre du champ, inscrites dans une couronne de fleurs les initiales entrelacées ; sur la tranche : 25 S^bre 1849.
41 mm argent.

N° 14. Variante.

A/ Identique au précédent ; le mot Evangile n'est pas écrit sur la page gauche du livre.

A l'exergue : même légende, mais on lit : ST. MATHIEU. CHAP. XIX.

Signé près du bord à droite : au-dessus de la plinthe : PETIT F.

R/ Les initiales entrelacées.
32 mm argent.

N° 15. Variante.

A/ Identique au précédent mais la signature PETIT F. est à la hauteur du coude de l'épouse.

R/ Sur le champ les initiales entrelacées.

Sur la tranche : UNIS le 11 S^bre 1859.
32 mm argent.

N° 16. Variante.

A/ Identique au précédent.

R/ Sur le champ les initiales entrelacées.
Sur la tranche : 26 Octobre 1895.
30 mm argent.

N° 17. LA RELIGION LES UNIT.

A/ Les deux époux vêtus à l'antique joignent leurs deux mains droites et sont unis, en une allégorie assez curieuse, par la religion elle-même vêtue à l'antique qui paraît poser ses mains sur leurs épaules. Sans signature.

R/ Sur le champ, les initiales entrelacées entourées de la couronne de fleurs traditionnelle.

Sur la tranche, le nom des deux époux suivis de la date : 7 Juin 1858.
37 mm argent.

N° 18. Variante.

A/ Identique au précédent.

R/ Inscription insolite au centre du champ. En haut, les initiales entrelacées. Légende circulaire à lire de gauche à droite : OFFERTE PAR LE CERCLE SILLONNISTE DE CHOISY-LE-ROI.
37 mm argent.

N° 19. CONNUBIUM CHRISTIANUM.

A/ Devant un autel surmonté d'une croix et orné sur une face d'un triangle rayonnant et sur une autre d'un calice, on voit

le livre des Evangiles ouvert, appuyé contre la croix. L'officiant, la main gauche levée, dirigée vers le ciel, bénit de sa main droite les jeunes époux vêtus à l'antique. L'époux, le genou gauche appuyé sur un coussin, a le visage tourné vers l'épouse, il tient dans sa main droite la main gauche de l'épouse agenouillée sur le même coussin et relevant légèrement avec sa main droite le voile traditionnel.

A l'exergue : CONNUBIUM CHRISTIANUM. Signature du graveur en petits caractères : GAYRARD F.

R/ Les initiales entrelacées dans une couronne de fleurs.

Sur la tranche, les noms des époux suivis de la date : 22 février 1851.

35 mm argent.

N° 20. Variante.

A/ et R/ identiques au précédent.
Pas d'initiales sur le champ du revers.
Sur la tranche, les noms des époux suivis de la date : 8 Mai 1871.

N° 21. MARIAGE CHRETIEN.

A/ Les deux époux vêtus à l'antique tiennent leurs deux mains droites jointes. L'époux prête serment de sa main gauche sur le livre des Evangiles ouvert sur un autel gothique de la Sainte Vierge surmonté d'une croix pattée. Près du bord à gauche : MARIAGE ; à droite : CHRETIEN.

A l'exergue, la signature du graveur : PINGRET F.

R/ Les initiales entrelacées, sur le champ, entourées d'une couronne de fleurs.

Sur la tranche, le nom des époux suivi de la date : 18 Oct. 1875.

N° 22.

A/ L'officiant, mitré, bénit devant l'autel où la messe va être célébrée, l'époux et l'épouse agenouillés, sa main droite est levée et sa main gauche repose sur leurs têtes. L'époux tient dans sa main gauche la main droite de l'épouse. Une coupe sur piédestal se voit derrière le voile flottant de l'épouse dont le costume Empire moule les formes. Près du bord de la médaille à droite au-dessus de la plinthe : D E P•F.

R/ Sur le champ, les initiales séparées des époux et la date : 12 Mai 1840.

Poinçon : lampe antique.
28 mm vermeil.

N° 23. Variante.

Même avers et même revers avec initiales sur le champ.
A l'exergue, la signature du graveur : DEPAULIS.
28 mm argent.

N° 24. Variante.

Même avers et même revers avec initiales sur le champ.
A l'exergue, DEPAULIS, en très petits caractères.
Sur la tranche, suivent les noms des époux : 19 Janvier 1870.
Pas d'inscription sur le champ.
28 mm vermeil.

N° 25. MARIAGE CHRETIEN.

Légende au-dessus des personnages.

A/ L'époux et l'épouse sont agenouillés. Le prêtre devant l'autel tient un crucifix de sa main droite et présente aux époux le livre des Evangiles de sa main gauche. Epoux et épouse sont vêtus à l'antique. L'époux prête serment avec sa main gauche et tient dans sa main droite la main droite de l'épouse. Près des personnages, à gauche, une branche de laurier. A droite, une branche de lierre.

R/ Une couronne de roses. Pas d'initiales dans le champ.

24 mm argent.

N° 26. Un Treizin nuptial d'époque Romantique. UNIS D'UN AMOVR ETERNEL.

Etui rond : D. 22 mm ; H. 12 mm.

Sur le couvercle de l'étui, décor estampé.

Deux mains jointes surmontées de deux cœurs enflammés entourés de la légende bordée d'un grénetis.

Dans cet étui : onze médaillettes portant le même décor estampé argent.

Pendant longtemps, la cérémonie du mariage fut accompagnée de la remise d'un petit étui contenant treize pièces, généralement d'argent ou d'or, lors des mariages des rois et des reines de France. Les légendes étaient nombreuses :

DENIER POUR EPOUSER, VIVONS EN PAIX ENSEMBLE, DENIERS TOURNOIS POUR EPOUSER, etc.

L'origine de cette coutume est très ancienne ; elle se perpétua jusqu'au XIXe siècle où l'on retrouve les deux mains jointes surmontées des deux cœurs percés d'une flèche, et au-dessous le nœud de ruban.

Le treizin devait être remplacé par la pièce ou médaille de mariage.

Dans cet ensemble intéressant et curieux, car il est le reflet d'une époque et il traduit des sentiments émouvants, de vingt-six pièces qui s'échelonnent de 1826 à 1900 et qui sont pour la plupart signées de graveurs d'une très grande notoriété, Bertrand Andrieu, Montagny, de Puymaurin, Gayrard, Depaulis, Petit, Pingret, Roty,

deux pièces seulement, n° 12 et n° 26, n'associent pas le mariage à une solennité religieuse, bien que la dernière, le treizin, permette cependant d'en comprendre la signification traditionnelle, parmi les rites nuptiaux.

Les époux rarement sous l'apparence biblique de Jacob et de Rachel, de leurs vêtements et de leurs attitudes, tels que les ont représentés Bertrand Andrieu en 1812 pour commémorer le mariage de sa fille Rosalie Félicité et Roty en 1895 dans le cadre idyllique qui s'accorde avec leur sérénité, sont le plus souvent vêtus à l'antique.

On retrouve ainsi dans les compositions des artistes le geste rituel de la « DEXTRARUM JUNCTIO », sur l'autel environné de fleurs le flammeum voilant la tête de la fiancée, le génie ailé de l'Hymen portant sa torche enflammée et l'amour avec ses armes et tout le symbolisme antique de cette victoire de la vie.

Bien mieux, ce symbolisme qui répond au goût de l'époque se perpétuera pendant de longues années dans l'interprétation chrétienne de la cérémonie et je n'ose avancer que la préférence de nos jours ne sera pas ainsi orientée dans le choix que va offrir dans son dépliant la Monnaie de Paris.

Les inscriptions sont le plus souvent parlantes ; les noms des époux sont gravés sur la tranche de la médaille, suivis de la date du mariage et les initiales entrelacées gravées sur le champ et entourées d'une couronne fleurie sont le témoignage de sa pérennité.

Quelques médailles épinglées au corsage pendant de longues années ont subi l'épreuve du temps ; la plupart d'entre elles prouvent par leur bon état de conservation que l'épouse qui en avait la garde a su religieusement les conserver, parmi les souvenirs les plus chers et les plus marquants de sa vie.

MEDAILLES DE MEDECINS BORDELAIS

par le Docteur COUGOUL.

La médaille est à la fois une œuvre d'art et un document. Tout doit être dit ou suggéré avec densité, sans développement inutile. Les médailles conservant le souvenir de nos maîtres ou de nos amis obéissent avec des fortunes diverses à ces règles précises.

Ce travail est le catalogue d'une partie des médailles médicales bordelaises ; notre but est d'arriver, s'il est possible, à la constitution d'un corpus. Comme pour l'établissement de tous les corpus, les difficultés viennent de ce que tous les collectionneurs ne font pas connaître ce qu'ils ont en leur possession.

Je remercie tout particulièrement les confrères qui m'ont confié les médailles dont voici la description :

1. Plaquette du professeur SIGALAS, par CHRETIEN.

(Ill. I, 1.)

Plaquette coulée : 75 × 53.
Buste en robe à gauche. Haut relief.
Exergue : PROF. C. SIGALAS.
Dans le champ en haut à droite : CHRETIEN.

Revers : façade de la Faculté de médecine.
Inscription : DOYEN DE LA FACULTE DE MEDECINE ET DE PHARMACIE 1913-1934.
On trouve, surmontant les armes de la Ville de Bordeaux :
A droite : Vce PRESIDENT DE LA Cion ADMINISTRATIVE 1934...
A gauche : VILLE DE BORDEAUX. ADJOINT AU MAIRE. INSTion PUBLIQUE 1919-1925.
Tout en bas : MEMBRE Ct de l'ACADEMIE DE MEDECINE.

2. Médaille du professeur ROCHER, par Raoul BENARD.

(Ill. I, 2.)

Médaille frappée : module 63.
Inscriptions circulaires : HENRI LOVIS ROCHER. PROFESSEUR DE CHIRURGIE INFANTILE et ORTHOPEDIQUE.
Buste à gauche.
Dans le champ à gauche : RAOUL BENARD ; à droite : MCMXLV.

Revers : Tours et clochers de Bordeaux. Façade de l'Hôpital des Enfants à gauche et de la Faculté de médecine à droite. Au centre : un navire à voile, à gauche entouré d'une couronne de chêne, surmonté des armoiries de Bordeaux.
Au-dessous : un sceau illisible.
Dans le champ en bas à droite : R. BENARD.

3. Médaille du professeur MOURE, par COGNE (1926).

(Ill. I, 3.)

Médaille frappée : module 64.
Buste à gauche.
Dans le champ à gauche : AU PROFESSEUR MOURE. FONDATEUR DE L'ENSEIGNEMENT OFFICIEL DE L'OTORHINO LARYNGOLOGIE EN FRANCE.
Sous la tranche du buste : F. COGNE 26.

Revers : Couronne circulaire de chêne et de laurier.
Au centre : statue d'Hippocrate avec son bâton.
Sur le socle : Ses ELEVES. SES AMIS.

(Prêtée par le docteur G. Bardon.)

4. Médaille du professeur ARNOZAN, par Paul LANDOWSKI (1923).

(Ill. I, 4.)

Plaquette coulée : 0,7 × 0,7.
Buste à gauche.
Dans le champ en haut : DOCTEUR ARNOZAN.
En haut à gauche : MEDECIN DES HOPITAUX ; à droite : PROFESSEUR A LA FACULTE.
En bas à droite : PAUL LANDOWSKI. 1923.

Revers : Une sœur de Saint Vincent de Paul soutient une convalescente tenant dans ses mains un bouquet de fleurs. A gauche.
En haut : AU MAITRE. AU COLLEGUE. A L'AMI.
Décembre 1922.
Exergue : LA CONVALESCENTE.

(Prêtée par le docteur G. Bardon.)

5. Médaille du professeur BEGOVIN, par André LAVRILLIER.
(Aimablement prêtée par le professeur Dubourg.)

(Ill. I, 5.)

Médaille frappée d'André Lavrillier.
Diamètre 72 mm. Module ?

Buste à gauche.
PROFESSEUR PAVL BEGOVIN.
Dans le champ à gauche : MCMXXXVIII.
A droite : André LAVRILLIER.

Revers :

A

PAVL BEGOVIN
PROFESSEUR DE CLINIQUE CHIRURGICALE
A LA FACULTE DE MEDECINE DE BORDEAUX.

Façade de la Faculté de médecine. Serpent entourant une coupe. Ses élèves. Ses Amis.

6. Médaille du professeur CHELLE, par Dominique PIECHAUD.

(Ill. I, 6.)

Médaille.
Diamètre 60 mm.
Buste à gauche.
Inscriptions circulaires de gauche à droite : DOYEN JEAN LOUIS CHELLE MCMLI.
Sous la tranche du cou : Dominique PIECHAUD.

Revers : Ecusson en relief de la Ville de Bordeaux.
Inscription circulaire de gauche à droite : SES COLLEGUES. SES ELEVES. SES AMIS RECONNAISSANTS.

(Collection personnelle.)

7. Plaquette du professeur SABRAZES, par CHRETIEN.

(Ill. II, 7.)

Plaquette coulée : 60 × 40.
Buste à gauche devant un microscope.
Exergue : PROF. J. SABRAZES.
Dans le champ en haut à droite : CHRETIEN.

Revers : Salle de consultation médicale. Un médecin faisant une prise de sang à un malade.
MEMBRE ASSOCIE DE L'ACADEMIE DE MEDECINE.
CORRESPONDANT DE L'INSTITUT.
DECEMBRE 1937.

8. Médaille du professeur ANDERODIAS, par CHRETIEN.

(Ill. II, 8.)

Médaille frappée : module 51.
Tête à gauche.
Sous le cou : CHRETIEN.
Exergue : Jean ANDERODIAS.

Revers : une jeune femme amusant deux enfants.
PROFESSEUR DE CLINIQUE OBSTETRICALE.
SES COLLEGUES. SES ELEVES. SES AMIS.

9. Médaille du professeur LEURET, par Dominique PIECHAUD.

(Ill. II, 9.)

Médaille frappée : module 52.
Buste à gauche : PROFESSEUR EUGENE LEVRET MCMXLVI.
Sous la tranche du cou : DOMINIQUE PIECHAUD.

Revers : Une religieuse et deux enfants.
AU PHTISIOLOGUE.
A L'HYGIENISTE.

10. Médaille du professeur PAPIN, par Dominique PIECHAUD.

(Ill. II, 10.)

Médaille frappée : module 52.
PROFESSEUR FELIX PAPIN.
Buste à gauche.
Derrière la nuque :

DOMINIQUE
PIECHAUD
1959

Revers : Façade à la pendule de la grande cour de Saint-André.
SES AMIS. SES ELEVES. BORDEAUX 1959.

11. Médaille du professeur JOULIA, par Dominique PIECHAUD.

(Ill. II, 11.)

Médaille frappée : module 52.
PROFESSEUR PIERRE JOVLIA.
Buste à droite.
Devant le cou : DOMINIQUE PIECHAUD.

Revers : Armes de la Ville de Bordeaux.
SES AMIS. SES ELEVES.

12. Médaille du docteur BARDON, par Dominique PIECHAUD.

(Ill. II, 12.)

Médaille : (plaquette ?) 6 × 5.
Buste à gauche.
Exergue : DOCTEUR GABRIEL JOSEPH BARDON. CHIRURGIEN DES HOPITAUX. BORDEAUX.
Sous la tranche du cou : Dominique PIECHAUD 1955.

Revers : Façade de la chapelle de l'hôpital Saint-André.
Exergue : SES AMIS. SES ELEVES.

(Collection personnelle.)

13. Médaille du docteur LAFARGUE, par Dominique PIECHAUD.

(Ill. II, 13.)

Médaille ou plaquette rectangulaire. 6 × 5.
Buste à gauche.
Exergue : DOCTEUR PIERRE LAFARGUE. CHIRURGIEN DES HOPITAUX DE BORDEAUX.
Sur la tranche du cou : Dominique PIECHAUD 1955.

Revers : Une vue de la cour intérieure de l'hôpital Saint-André.
Exergue : SES AMIS. SES ELEVES.

(Collection personnelle.)

14. Médaille du docteur BLANCHOT, par Dominique PIECHAUD.

(Ill. III, 14.)

Médaille frappée : module 52.
DOCTEUR H. BLANCHOT.
Buste à gauche.
Derrière le cou :

DOMINIQUE
PIECHAUD
1957.

Revers : Un apothicaire ou un médecin examinant un bocal d'urines.
SES AMIS. SES ELEVES.

15. Médaille du professeur PIECHAUD, par Dominique PIECHAUD.

(Ill. III, 15.)

Médaille frappée : module 52.
PROFESSEUR FERDINAND PIECHAUD 1890-1958.

MEDICVS BURDIGALENSIS.

Buste à gauche.

Derrière le cou : DOMINIQUE
PIECHAUD.

Revers : Un philosophe en son cabinet.
Dans le champ à droite : D'après une gravure de 1505 et un monogramme en petits caractères.
SES AMIS. SES ELEVES RECONNAISSANTS.

16. Médaille du professeur PETGES, par CHRETIEN.

(Ill. III, 16.)

Plaquette : 84 × 44.
Buste à gauche. Haut relief.
Exergue : G. PETGES.
Dans le champ à droite : CHRETIEN.

Revers : Professeur de clinique dermatologique à la Faculté de médecine de Bordeaux. Médecin des hôpitaux.
SES COLLEGUES. SES ELEVES. SES AMIS. MARS 1942.

17. Médaille du professeur PORTMANN, par J.-M. GOEFFIN.

(Ill. IV, 17.)

Médaille frappée : module 60.
Tête de trois quart de face à droite. On devine autour du cou le col de la blouse et de la célèbre cape du service.
Inscriptions : PROFESSEUR GEORGES PORTMANN.
Derrière le col de la cape : J.M. GOEFFIN.

Revers : Au centre, une ancre marine séparant le champ en deux. A gauche : le ciel étoilé. A droite : les méridiens.
Inscriptions circulaires : « Un pays est plus fort par son action spirituelle que par la force de ses armes. »
Sous les boucles de l'ancre : « La qualité fondamentale d'un enseignement est la simplicité. »
Au centre : signature de Georges PORTMANN.

18. Jeton de l'hôpital Saint-André.

(Ill. IV, 18.)

Jeton octogonal. Argent, 34 mm. 18 g.
Tête d'HIPPOCRATE à droite.

Légende demi-circulaire en haut : CHEF DE SERVICE. MEDICAL.
Sous la draperie qui entoure le cou : J.B.J. CONSTANT.

Revers : Façade de l'hôpital Saint-André sur la place de la République, pris du cours d'Albret.
En haut : HOPITAL SAINT ANDRE.
Exergue : BORDEAUX.

19. Médaille du docteur NARD, de Libourne, par Dominique PIECHAUD (1964).

(Ill. IV, 19.)

Médaille frappée : module 60.
Buste de trois quarts à droite.
Inscription circulaire : DOCTEUR LEONCE NARD.
Sous le menton, à droite : DOMINIQUE PIECHAUD 1964.

Revers : Une vue de la clinique du docteur NARD.
Exergue : CLINIQUE DU LIBOURNAIS.

(Prêtée par l'auteur.)

20. Médaille du professeur PITRES, par Paul RICHER (1914).

(Ill. III, 20.)

Médaille frappée : module 70.
Buste habillé (en robe) à gauche.
Inscription circulaire de gauche à droite.
PROFESSEUR. A. PITRES. DE L'ACmie DE MEDECINE.
Dans le champ, en bas et à gauche : PAUL RICHER. 1914.

Revers : Inscription circulaire en haut de gauche à droite :
AV MAITRE. AV DOYEN. A L'AMI.
Façade de la Faculté de médecine.
Au-dessus : PRO SCIENTIA. Les trois croissants de Bordeaux.
VRBE — PATRIA.
A l'exergue : Armoiries de la Ville de Bordeaux entre des feuilles de chêne et de laurier.

21. Médaille du professeur BERGONIE, par Gaston LEROUX (1923).

(Ill. IV, 21.)

Plaquette de Leroux : 0,07 × 0,05.
Buste coiffé à droite du professeur Bergonié. L'amputation du bras droit est mise en évidence par le repli de la manche vers l'épaule.

En haut : JEAN BERGONIE Ct DE L'ACADEMIE / DES / SCIENCES.

Dans le champ à gauche : Gton LEROUX. Ve. 1923.

Revers : ETUDE PHYSIQUE DU VETEMENT
LOI DE RADIOSENSIBILITE CELLULAIRE
ERGOTHERAPIE PASSIVE
ELECTROVIBREUR
LUTTE CONTRE LE CANCER
AU MAITRE
ET
A L'AMI
3 AOUT 1923

22. Médaille des anciens de Santé Navale, par JOLY.

(Ill. III, 22.)

Médaille frappée : module 70.

Inscription circulaire de gauche à droite : MARI TRANSVE MARE — HOMINIBUS SEMPER PRODESSE.

Ancre formant caducée avec serpent et cordage.

A gauche : lion ; à droite : dragon.

Revers : Navire à voiles entre les colonnes rostrales.
A l'exergue : A.S.N.C. (Ancien de Santé navale et coloniale).

Dans le champ à droite : R. JOLY.

23. Médaille du prix de la Ville de Bordeaux, par E. DUBOIS.

(Ill. IV, 23.)

Médaille d'argent : module 52.
Buste d'Hippocrate à droite. Sous le buste : bâton avec le serpent.
A droite : HIPPOCRATE. A gauche : E. DUBOIS.

Revers : Médaillon central entouré de feuilles de chêne et de laurier.
De gauche à droite : FACULTE DE MEDECINE ET DE PHARMACIE DE BORDEAUX. PRIX DE LA VILLE DE BORDEAUX — MEDECINE — 1930/31. M.J.S. LEVY. Une étoile.
A l'exergue : H. DUBOIS. Tranche : un poinçon. Argent.

(Aimablement prêtée par le professeur Leng-Levy.)

24 à 26. Jetons.

Sur les planches figurent quelques jetons présentés au Cercle Bertrand-Andrieu en séances ordinaires. Tous ont été déjà décrits par E. de Fayolle (« Monographie des jetons médicaux bordelais », *Gazette numismatique,* 1901). Il est donc inutile de reprendre ici cette description.
Mon but a été simplement de décrire aussi exactement que possible toutes les médailles que l'on m'a signalées avant qu'elles ne disparaissent au fond d'un tiroir ou d'une vitrine.
Je remercie tout particulièrement les confrères qui ont bien voulu me prêter leurs exemplaires en vue de cette publication.

27. Médaille des Hospices, par A. GERBIER.

(Ill. IV, 27.)

Légende semi-circulaire : X.HOSPICES CIVILS DE BORDEAUX.X
Dans le champ : à gauche, une branche de chêne ; à droite, une branche d'olivier.
Au centre : Mr/PAUL MAGNE/ ADMINISTRATEUR/1903.
Exergue : A. GERBIER/

Revers : Armoiries de la Ville de Bordeaux.
Exergue : A. GERBIER.
Argent : module 42. Tranche : argent et corne d'abondance.

LES TRESORS DE MONNAIES ROMAINES EN GIRONDE

par Daniel NONY.

En 1961, lors de la publication du petit trésor d'*antoniniani* d'Escoussans, j'ai eu l'occasion de donner une liste des trésors de monnaies romaines en Gironde qui augmentait beaucoup celle d'Adrien Blanchet et, dans les deux premiers volumes de l'histoire de Bordeaux, publiée par la Fédération historique du Sud-Ouest, MM. R. Etienne et J. Lafaurie ont publié des listes de tous les trésors connus enfouis depuis l'époque de la Gaule indépendante jusqu'au mariage d'Aliénor d'Aquitaine. Les notes ci-jointes doivent simplement s'inscrire en complément de l'article de 1961, car deux trésors de découverte ancienne avaient échappé à mes recherches (celui de Grignols et celui de Saint-Morillon), deux nouveaux trésors ont été mis au jour (celui de la Garonne et un autre à Bordeaux), tandis que des précisions doivent être ajoutées aux notices sur les trouvailles de Barsac, Donnezac, Langon et Margaux, et que, grâce aux recherches de M. J.-B. Marquette, il est nécessaire de rejeter l'existence d'un deuxième trésor à Langon.

Abréviations :

— BLANCHET : Adrien BLANCHET, *Les Trésors de monnaies romaines et les invasions germaniques en Gaule*, Paris, 1900, p. 247-249.
— ETIENNE : Robert ETIENNE, *Bordeaux antique*, Bordeaux, 1962, p. 302-308.
— NONY : Daniel NONY, « Le trésor d'Escoussans et les trésors de monnaies romaines en Gironde », *Revue numismatique*, 1961, p. 91-107.
— BMSABx : *Bulletin et mémoires de la Société archéologique de Bordeaux*, Bordeaux, tome I, 1873.

BARSAC.

A Barsac, en octobre 1825, sur le bien du nommé Bernadet, on a trouvé une cachette d'environ 260 (selon Lafargue) ou 300 (selon Dubroca) médailles en bronze de la famille des Antonins (selon Dubroca) ou du règne de Marc Aurèle et de L. Verus (selon Lafargue). Elles avaient été bien conservées dans un vase de poterie. On n'a pas de renseignements sur une autre trouvaille, antérieure à

1848, comprenant 1 400 pièces dont la moitié en argent ; cependant, l'article d'E. Dubroca laisserait supposer qu'il s'agit d'un dépôt du IIIe siècle.

Mémoires manuscrits du notaire Lafargue (inédits), t. V, p. 72 (l'indication m'a été donnée par J.-B. Marquette). — E. DUBROCA, dans *Recueil des Actes de l'Académie de Bordeaux,* 1848, t. X, p. 99-113. — BLANCHET 594 et 594 *bis.* — NONY 3 et 4. — ETIENNE 3 et 4.

GARONNE, près de l'île d'Arcins, vers Cadaujac et La Tresne.

A l'occasion de dragages les 2, 15 et 16 novembre 1965, par 9 m de fond, ont été ramenées plus d'un millier de monnaies. M. R. Etienne a pu en rassembler pour étude 939, ce qui représenterait environ 65 % des monnaies remontées (15 % seraient aux mains de particuliers et le reste est parti avec le sable et la grave sur les chantiers de construction de Bordeaux et des environs). Des éléments de bois (en place ou remontés), de la céramique (*terra sigillata* de Gaule du Sud et d'Espagne notamment) laissent supposer qu'il s'agit d'un naufrage. Le trésor rassemble des as, des *dupondii* et des sesterces des Flaviens (19 %) et des Antonins (81 %, soit 4 % pour Nerva, 35 % pour Trajan, 33 % pour Hadrien et 9 % pour Antonin et sa famille) ; les monnaies les plus récentes sont des sesterces de la 18e puissance tribunicienne d'Antonin (155-156). L'étude scientifique de ce trésor de circulation est en cours.

Quotidien *Sud-Ouest,* de Bordeaux, du 17 et du 18 novembre 1965. — Robert ETIENNE, « Pièces romaines découvertes en Garonne », dans *Bulletin de la Société française de numismatique,* janvier 1966, p. 3-4.

BORDEAUX, allées d'Orléans.

Découverte le 19 février 1962, en face de l'hôtel Splendid, au cours de travaux de terrassement (pour une station-service souterraine) d'au moins 42 monnaies dont 6 ont pu être achetées par le Musée d'Aquitaine ; il s'agit de moyens bronzes (*as*) ayant fort circulé, à l'effigie de Caligula, de même date d'émission, soit 37-38 (revers : VESTA SC, *cf.* B.M.C.., p. 154, n° 45, pl. XXIX, 2). Renseignements dus à M. L. Valensi, conservateur du Musée d'Aquitaine, à Bordeaux.

ETIENNE 7.

DONNEZAC.

Découverte en juin 1934, soit au nord de la métairie du Chêne-Vert, à Saint-Christoly-de-Blaye, soit plus vraisemblablement, d'après des renseignements recueillis sur place, à 60 m au nord-est de la ferme des Renardières, commune de Donnezac, de deux pots en terre contenant des monnaies au nombre de 5 000 environ et pesant 13,5 kg

(selon les journaux), au nombre de 2 000 environ (d'après l'inventeur). La majorité des monnaies étaient à l'effigie de Tétricus père et de Tétricus fils ; il y avait aussi un lot à l'effigie de Victorin, un lot à l'effigie de Gallien, quelques pièces de Postume, Marius et Salonine, un autre petit lot de pièces frappées du vivant de Claude le Gothique et d'autres de *Consecratio,* et quelques monnaies de Quintillus et d'Aurélien. J'ai pu rassembler 323 monnaies provenant de ce trésor, toutes *antoniniani,* qui peuvent se répartir :

— 48 monnaies de frappe régulière,
— 273 monnaies de frappe irrégulière,
— 2 indéterminées.

Les monnaies de frappe régulière se distribuent en *antoniniani* de Gallien (4), Claude II (6), Victorin (5), Tétricus père (19), Tétricus fils (14), tandis que les frappes irrégulières dérivent de monnaies à l'effigie de Claude II (13), de Tétricus père (77), de Tétricus fils (52), de Tétricus père ou fils (52) et, pour les 115 restantes, de modèles difficilement reconnaissables mais qui sont, vraisemblablement là aussi des monnaies de l'un ou l'autre Tétricus.

Quotidien *La Liberté du Sud-Ouest* des 7 et 27 juillet 1934. — Quotidien *La Petite Gironde* des 1er et 10 juillet 1934, 20e édition. — *BMSABx,* 1938-1940, t. LV, p. 120, note 1. — *Revue numismatique,* 1935, p. 127. — NONY 24. — ETIENNE 26.

GRIGNOLS.

En 1881, sans doute, à proximité ou dans l'ancien cimetière de Campin, on découvrit un trésor de 500 à 600 monnaies romaines, probablement du Ier, ou du IIe, ou du IIIe siècle.

Ch. BRAQUEHAYE, « L'église de Monclaris », dans *BMSABx,* 1886, t. XI, p. 103. — E. FÉRET, *Essai sur l'arrondissement de Bazas,* 1893, p. 33. — Abbé DUBOS, « Quelques voies romaines en Agenais, Bazadais et Bordelais », dans *Revue de l'Agenais,* sept.-oct. 1917, p. 23, note 5. — J.-B. MARQUETTE, « Richessses archéologiques du Bazadais », dans *Les Cahiers du Bazadais, Bulletin de la Société des amis du Bazadais,* n° 2, avril 1962, p. 2-3 (la meilleure mise au point). — ETIENNE 14.

LANGON.

En 1788, en creusant une cave (cave Camiran-Cluzant) dépendant d'une maison située près de la place de l'Hôtel-de-Ville, découverte de monnaies dans des vases de terre (il y en avait aussi en dehors) ; il y aurait eu, notamment, trois vases pleins de Postumus. Les empereurs mentionnés sont Volusien, Valérien, Gallien, Salonin, Postumus, Claude le Gothique, Tétricus, Tacitus et Probus. Il est déclaré qu'il n'y avait point de monnaies postérieures à Dioclétien, mais mention est faite d'une monnaie de Magnence (*sic*) datée de

250 (*sic*) : il doit s'agir d'une erreur. En 1837, ou peu auparavant, dans un endroit non indiqué, Jouannet signale une découverte de médailles sans qu'il s'agisse vraiment d'un trésor.

F. JOUANNET, *Statistique de la Gironde*, t. I, Bordeaux, 1837, p. 228. — NONY 13 et 14 indique par erreur deux trésors. — ETIENNE 15 et 16. — J.-B. MARQUETTE, « Richesses archéologiques du Bazadais », dans *Les Cahiers du Bazadais, Bulletin de la Société des amis du Bazadais*, n° 6, avril 1964, p. 2-8.

MARGAUX.

Vers 1884, découverte au lieu-dit Campian, de 345 monnaies romaines en bronze (*folles*) aux effigies de Dioclétien (55), de Maximien Hercule (71), de Galère Maximien (64), de Constance Chlore (70), de Constantin (56), de Sévère (17), de Maxence (1) et de Maximin Daza (11). La monnaie la plus récente est un *follis* (4e réduction) de Constantin (310-313). Trouvaille signalée par C. de Mensignac et conservée au Médaillier municipal de Bordeaux. Blanchet signale une autre trouvaille, de date d'enfouissement identique et de la même commune, qui aurait été mise au jour à la même époque ; il s'agit d'une confusion ainsi que le supposait déjà Blanchet. Ce trésor vient d'être publié dans la *Revue numismatique*.

BLANCHET 591 et 592. — *BMSABx*, t. X, 1885, p. XIII et t. XXII, 1897, p. 14. — NONY 17. — ETIENNE 19. — J.-J. CABARROT et D. NONY, « Le trésor de folles de Margaux (Gironde) », dans *Revue numismatique*, t. VIII, 1966 (1967), p. 199-240, pl. XX-XXVII.

SAINT-MORILLON.

A Saint-Morillon, près de *tumuli* (ou *pujolets*), quelques années avant 1785, découverte d'un trésor de trois ou quatre cents pièces d'or sur lesquelles on voyait la figure de l'empereur Constance. Jouannet précise, sans preuves, Constance Chlore.

Abbé BAUREIN, *Variétés bordeloises ou essai historique et critique sur la topographie ancienne et moderne du diocèse de Bordeaux*, Bordeaux, t. V, 1785, p. 75-87. — J. JOUANNET, *Statistique de la Gironde*, t. I, Bordeaux, 1837, p. 214.

TROUVAILLES DE MONNAIES ISOLEES A BORDEAUX ET EN GIRONDE

par Joseph BERAUD-SUDREAU.

I. A Bordeaux.

1. Allées de Tourny, n° 10 : écu de 6 livres, de Louis XIV enfant, découvert sous le trottoir devant le Comptoir d'Escompte, à 1,50 m de profondeur, sous trois marches d'escalier en marbre gris des Pyrénées.

2. Rue Condillac, n° 19 : sur le côté nord de l'ancien Théâtre Français, un jeton de Nuremberg au profil d'Henri IV.

3. Cours Victor-Hugo, n° 45 : sous le trottoir, côté nord, trois pièces en bronze de Vespasien ; ces monnaies étaient mêlées à des fragments de céramique et poids de tisserand romains.

4. Cours Victor-Hugo, angle de la rue Buhan (ancien cimetière de l'hospice Saint-James) ; une monnaie d'Edouard Ier d'Angleterre, trouvée dans un sarcophage.

5. Rue Porte-Dijeaux (entre la porte et la rue Castillon, sous la chaussée) : nombreuses monnaies de Charles IX, Henri II, Louis XIII et Louis XIV (en bronze).

6. Cours Clemenceau, entrée de la rue Rolland : une monnaie de Nîmes (au crocodile et aux deux têtes).

7. Allées Damour, pose d'une canalisation partant de l'église : découverte, il y a quelques années, dans des sarcophages, une monnaie de Const... (type *Soli invicto comiti*, atelier de Thessalonique) et une autre de Constantin.

8. Rue du Palais-Gallien, n° 30, au croisement de la rue Castéja et de la rue Rolland, dans des fondations en pierre, découverte d'un grand bronze d'Hadrien.

9. Même rue, Hôtel des Postes : devant l'édifice, une monnaie en bronze d'Aurélien ; dans une des cours intérieures, des pièces de Constantin Ier, de Théodose et de Julien et aussi une monnaie « barbare » (d'après A. Blanchet) : à l'avers, une tête casquée à gauche avec plusieurs traits dans le champ ; au revers, deux traits croisés et, dans l'intervalle, des disques pointés, avec dans le champ, quelques points dispersés, le tout surmonté d'un croissant renversé.

10. Même rue, vers le n° 100 : une pièce de Trajan.

11. Au Palais-Gallien : dans l'ancien jardin, deux grands bronzes de Sévère-Alexandre et de Gordien le Pieux ; sur la rue Albert-Barraud, en face du grand portail, une douzaine de pièces révolutionnaires ; à l'angle de la rue du Docteur-Albert-Barraud et de la rue Abbé-de-L'Epée (ancienne rue Saint-Sernin, n° 154), découverte d'une fosse à incinération : au milieu d'ossements brûlés, réduits en très petits fragments, mise au jour de petites coupes grises et en *terra sigillata* (l'une portait la marque de DIOGENI) avec plusieurs grands bronzes tordus par le feu impossibles à déchiffrer.

12. Rue Poquelin-Molière et place Saint-Christoly : lors des agrandissements des imprimeries Delmas, découverte de murs en petit appareil (en direction de la rue Gouvion) et sous les immeubles autrefois n°s 14 et 15 de la rue Poquelin-Molière, découverte d'un cimetière qui a livré une monnaie de Gratien et de très petites pièces en bronze, ayant la grosseur de balles de chevrotine légèrement aplaties, une lampe en terre cuite de la forme d'un poisson, le tout mêlé à des coupes de céramique et de verre, à des assiettes, des plats ronds et ovales à glaçure noire, ornés de rosaces et de palmes rayonnantes. Sous les substructions romaines, profondes de 7 à 8 m, et dans l'intervalle de certains passages laissés entre les murs, s'écoulait un véritable torrent ; me trouvant un jour près des ouvriers, qui travaillaient avec des pompes, j'ai eu la surprise de voir tomber à mes pieds, mêlées à l'eau, le sable et l'argile, une douzaine de pièces (petit format) de Constantin le Grand.

13. Rue Gouvion, n° 10 : en creusant une canalisation de la rue Poquelin-Molière à la Devèze, découverte d'un pichet contenant une quinzaine de pièces (métal bas ou argent) des Plantagenets (armoiries aux léopards et fleurs de lys).

14. Place Pey-Berland, à l'angle de la rue Duffourg-Dubergier, une monnaie de Domitien.

15. Place Saint-Projet : en creusant une canalisation de la fontaine Louis XV au Peugue, près de la croix, à 1,50 m de profondeur, une monnaie de Licinius fils ; quelque temps après, sous l'abside de l'église Saint-Projet, à 5-6 m de profondeur, une pièce de Vespasien.

16. Rue Saint-Siméon, devant l'église désaffectée : une pièce du cardinal de Bourbon (Charles X).

17. Place Gambetta (ex-place Dauphine) : dans le jardin, quelques vestiges de construction romaine (petit et moyen appareil), des fragments de céramique (dont une poterie de FELICI. O) ; en creusant le passage souterrain vers les cours de l'Intendance et Clemenceau, de vastes substructions avec des colonnes brisées, des vases sigillés, des monnaies de Néron, Faustina (revers : l'impératrice sur un char traîné par des éléphants), Gallien, Victorinus, Tétricus.

II. **En Gironde.**

1. A Saint-Médard-d'Eyrans : des monnaies de Claude Ier (rev. : Victoire tenant un bouclier), de Constant ou Constantin (rev. : VOT X sur un bouclier tenu par deux Victoires), de Tétricus, Antonin le Pieux, Fl. Helena, etc.

2. A Martillac, sur le domaine de Ferran : une monnaie de Constantin le Grand, et une pièce de Ph. de Gonzague, duc de Mantoue ; au domaine de Lespeau, près d'un dolmen, une pièce de Valentinien et d'autres, anglo-gasconnes.

3. A Cadaujac : au hameau de Paté, en bordure de l'ancienne voie romaine, dans un cimetière à incinération, quelques pièces de bronze (Faustine mère, Crispina).

REFONTE DES MOCOS A BORDEAUX

par Joseph DUCASSE.

Cette curieuse monnaie des Antilles a déjà fait l'objet de trois études différentes, la première par E. Zay, vers 1903, plus tard, par Jean Mazard, d'après les Archives nationales de Paris, et enfin par A. Péjac, d'après les éléments restés aux Antilles. Cette nouvelle étude, faite d'après les quelques dossiers restés classés aux Archives départementales de la Gironde, ne sera donc qu'un complément des précédentes, et ne s'appliquera qu'à la refonte des mocos effectuée dans l'atelier monétaire de Bordeaux.

D'abord, pour ordre, un rappel succinct de ce que fut cette monnaie.

Vers la fin du XVIIIe siècle, les colonies françaises, coupées de leur communication avec la métropole, se trouvèrent à court de trésorerie. Chacune d'elles dut s'ingénier pour pourvoir à ses propres besoins. Elles utilisèrent à cet effet de nombreuses monnaies étrangères quand elles ne s'en fabriquaient pas elles-mêmes. Aux Antilles, ce fut surtout la piastre espagnole qui fut mise à contribution.

Mais il fallait aussi, en dehors de ces grosses pièces d'argent, de la monnaie divisionnaire. Pour s'en procurer, les administrateurs des Iles ne trouvèrent rien de mieux que d'adopter la méthode inaugurée dès 1781 à Saint-Domingue, c'est-à-dire découper les piastres en morceaux d'un poids auquel correspondait leur valeur. Ce sont ces morceaux de piastres que les indigènes prononçaient « moceaux » et écrivaient « mocos » qui restèrent finalement désignés par ce dernier nom.

Le gouvernement de Louis XVIII, désireux, après le traité du 30 mai 1814 qui rendait à la France quelques-unes de ses anciennes colonies, notamment la Martinique ainsi que la Guadeloupe et ses dépendances, de mettre de l'ordre dans les finances de ces colonies, s'empressa de démonétiser toutes les espèces provisoires et trop facilement contrefaites. Le ministère de la Marine et des Colonies, occupé à cette époque par le Maréchal Gouvion-Saint-Cyr, en accord avec celui des Finances, à la tête duquel était le comte Corvetto, fut chargé d'agir en conséquence.

Dans les Antilles, les mocos furent en grande partie récupérés par les services publics et le contingent de la Martinique notamment

fut expédié au Commissariat de la marine à Bordeaux. Le premier envoi y arriva au début de juin 1817. D'autres suivirent à de courts intervalles, si bien qu'en juillet le lot existant à ce Commissariat s'élevait à 22 barils et 1 caisse, accusant un poids de 17 111 marcs 3 onces, soit 4 188,883 kg, dont 1 600 marcs appartenant à « une caisse particulière » de la colonie.

Après de nombreux pourparlers à Paris, il fut décidé que ces mocos seraient versés à l'Hôtel des Monnaies de Bordeaux pour y être transformées en espèces divisionnaires dans les proportions ci-après :

4/8 du poids total en pièces de 2 francs ;
3/8 — — — de 1 franc ;
1/8 — — — de 1/2 franc.

D'après les instructions de Paris, les mocos furent reçus au change de la Monnaie au titre provisoire de 896 mm en attendant celui reconnu aux essais. Ils furent, en outre, comptabilisés sur un registre spécial jusqu'à leur réception définitive qui n'était possible qu'en fin de travail.

La Monnaie de Bordeaux, depuis la première abdication de Napoléon Ier, en 1814, n'avait frappé, en dehors de quelques pièces d'or de 20 francs, que des écus d'argent de 5 francs. Elle n'avait donc pas les coins nécessaires pour la fabrication des pièces divisionnaires qui lui avaient été commandées. Aussi, tout en lui transmettant ses instructions, l'Administration générale des Monnaies de Paris avait-elle annoncé au commissaire du roi près la Monnaie de Bordeaux, M. Matton, l'envoi des nouveaux jeux de coins. Auparavant, le ministre de la Marine avait fait connaître à ce dernier que les administrateurs des Iles étaient prêts à accepter une monnaie identique aux précédentes, c'est-à-dire à un titre inférieur à celui en usage dans la métropole, en sorte que Matton avait pensé recevoir des coins spéciaux pour une émission à usage uniquement colonial. Lors de leur prise en charge, il fut surpris de constater que ces coins n'étaient autres que ceux des émissions courantes de la France métropolitaine, ce qui devait nécessairement entraîner une parfaite similitude de titre. Cependant, en raison des avis qu'il avait reçus de la Marine, il crut devoir demander de plus amples précisions à Paris. Le 19 août, la réponse qui lui fut faite ne lui laissa plus aucune hésitation ; il s'agissait bien de frapper des espèces métropolitaines, et on s'étonnait... de ce qu'il avait encore compris les choses de travers ; il était excusable.

De plus, dans sa dépêche du 7 août, le ministre des Colonies lui demandait que mention soit faite, dans un procès-verbal de prise en charge qu'il aurait à adresser à ce ministère, en fin d'opération, « de la quantité de mocos ayant la valeur d'un quart de piastre, ou du nombre de ceux qui ne valent qu'un 5e, ou qu'un 6e, qu'un 7e, qu'un 8e ou qu'un 9e, etc. ». Matton répondit que cette exigence

entraînerait des retards incompatibles avec la célérité à apporter à la transformation de ces « lingots ». Bref, ce fut probablement sur le Commissariat de la marine que paraît être retombé ce comptage supplémentaire.

Le travail ne commença que le 20 août, et se poursuivit jusqu'au 4 novembre. Il y eut vingt et une fontes qui révélèrent un titre assez variable allant de 889 mm (3e fonte) et 898 mm (1re fonte) avec une moyenne de 894 mm environ.

Le 27 novembre 1817, l'Administration générale des Monnaies envoyait au directeur de Bordeaux l'état définitif de cette fabrication. Elle se résumait comme suit :

Matière reçue	4 188 kg 907 574
Poids de fin	3 741 kg 887 650
Valeur au tarif	819 062 fr. 51
Affinage	1 205 fr. 29
Valeur nette revenant à la Marine	817 857 fr. 22
Valeur réelle	831 530 fr. 58

soit entre ces deux dernières valeurs une somme de fr. 13 673,36 qui représentait la rémunération du directeur (3 francs par kilogramme de monnaie fabriquée, plus l'indemnité d'affinage).

Cette rémunération, fixée par l'article 11 de la loi du 7 Germinal an XI, comprenait tous les frais de fabrication à la charge du maître. Mais à la suite de sa réclamation au sujet de l'indemnité exceptionnelle qu'il estimait lui être due en raison de la nature particulière des matières à refondre, il lui fut compté un pourcentage supplémentaire basé comme suit :

0,32 par kilo pour les pièces	de 2 fr.	2 094,4 kg
0,78 — —	de 1 fr.	1 578,8 kg
0,44 — —	de 1/2 fr.	523,6 kg

soit fr. 2 125,80 (chiffre théorique à défaut du décompte exact à retrouver).

Mais ce n'était pas tout. Dans le courant de l'année 1820, il était arrivé des Antilles deux autres envois :

— l'un, en janvier, de 92,500 kg ;

— l'autre, en novembre, de 110,623 kg (3 618 onces 4 gros) que le directeur, Hugues Vignes, dut encore transformer en pièces de 2 et 1 franc.

Pour le lot de janvier, Vignes ne fit pas de difficultés. Il achevait une frappe de 18 032 écus de 5 francs en argent. Mais dès février, faute de matières, il avait été obligé de fermer l'atelier et de congédier le personnel. Aussi, lorsqu'en novembre, il fut avisé de l'arrivée du deuxième lot, il se cabra. Rappeler ses ouvriers, rallumer un four, remettre le matériel en marche, il avait calculé que les frais dépasseraient les profits. Il avait donc déclaré à Matton qu'il ne lui serait possible de procéder à cette refonte que si le gouvernement l'auto-

risait à y joindre au moins un petit lot d'anciens écus de 6 et de 3 livres. La discussion faillit s'envenimer, car les administrateurs de la Monnaie, après avoir invoqué le règlement qui ne permettait aux directeurs de surseoir à une fabrication que si le lot n'avait qu'un poids inférieur à 35 kilos d'argent, lui avaient déclaré que, s'il persistait dans son refus, il devait s'attendre à de graves conséquences. De plus, ils lui rappelaient que les directeurs des ateliers en chômage recevaient une indemnité annuelle de 3 000 francs, réductible seulement au prorata du travail fourni dans l'année, et que, de toute façon, son bilan ne pouvait être ainsi déficitaire.

Hugues Vignes finit par s'incliner. Le 25 novembre, le travail était terminé, l'atelier refermé et le personnel de nouveau licencié. Ce nouveau chômage allait durer toute l'année suivante.

Enfin, en 1824, un dernier petit lot de mocos parvint du Sénégal. Mais en raison de son peu d'importance, il fut simplement transformé en trois lingots. Il pesait 46,400 kg.

En fait, le total officiel des mocos versés à l'Hôtel de la Monnaie de Bordeaux s'est donc élevé à 4 438,500 kg. Chiffre auquel il y a lieu d'ajouter le poids — malheureusement inconnu — des versements faits directement par certaines maisons de commerce, puisque Matton affirma que Vigne en avait reçu, mais qu'il en ignorait l'importance.

Au cours de la période s'étant écoulée de 1814 à 1822 inclus, si on envisage le travail de l'atelier monétaire de Bordeaux, on constatera l'absence à peu près complète de pièces divisionnaires ; elles n'apparaissent effectivement dans les rapports officiels que pendant les exercices 1817 et 1820, ceux-là même au cours desquels ont été refondus des mocos. Leurs chiffres s'établissent comme suit :

1817

	Nombre	*Valeur*
	—	—
Pièces de 2 fr.	212.785	425.570
Pièces de 1 fr.	307.298	307.298
Pièces de 1/2 fr.	213.160	106.580
Valeur totale		839.448

1820

	Nombre	*Valeur*
	—	—
Pièces de 2 fr.	10.601	21.202
Pièces de 1 fr.	20.176	20.176
Pièces de 1/2 fr.	7.794	3.897
Valeur totale		45.275

En poids, la refonte des mocos a dû donner :

1817

	2 fr.	*1 fr.*	*1/2 fr.*
	—	—	—
4 188,900 kg dont	2 094,450	1 570,837	523,612
Nombres théoriques	209.445	314.168	209.440
Chiffres officiels	212.785	307.298	213.160
Différences	— 3.340	+ 6.870	— 3.720

Il est possible de constater que le déficit des pièces de 2 francs se trouve compensé par le supplément des pièces de 1 franc. Quant au supplément de fabrication révélé par les rapports officiels, il a dû provenir des quelques achats du directeur auprès des maisons coloniales établies à Bordeaux et affirmés par le commissaire du roi.

1820

	2 fr.	*1 fr.*	*1/2 fr.*
	—	—	—
203,123 kg dont	101,560	76,170	25,390
ou encore	106,010	77,628	19,485
Nombres théoriques	10.601	15.525	7.794
Chiffres officiels	10.601	20.176	7.794
Différences	0	— 4.651	0

Comme il est possible de s'en rendre compte, le directeur de la Monnaie de Bordeaux n'a pas suivi à la lettre les instructions qui lui avaient été transmises au sujet de la proportion à observer entre les trois valeurs qu'il avait à frapper. D'autre part, bien que les chiffres indiqués comme devant correspondre aux poids des matières venues des Antilles ne puisse être que théorique, faute de connaître les calculs des alliages, les écarts existant entre ces chiffres et ceux des rapports officiels qui leur sont supérieurs sont probablement suffisants pour apprécier l'appoint apporté à cette frappe par les achats faits à Bordeaux.

Il y a cependant deux totaux certains susceptibles d'être comparés :

d'une part, celui de la valeur des frappes de 1817	839.448,00 F
et, d'autre part, celui de la valeur réelle des matières venues des Antilles	831.530,58 F
Différence	7.917,42 F

ce qui, déduction faite du supplément ajouté par Vignes
(210 + 1 860) .... 2.070,00 F

soit .... 5.847,42 F

ne peut que représenter le bénéfice de l'Administration.

La totalité de ces divers lots fut expédiée aux Antilles. Mais comme ordonner pour ces colonies une fabrication à un titre (900 mm) supérieur à celui des autres monnaies qui y circulaient déjà (894 mm) c'était la condamner à disparaître rapidement dans les marchés clandestins, il n'y a rien d'étonnant qu'aujourd'hui ces pièces soient devenues introuvables.

Nota. — A remarquer aussi que la matière première venue des Antilles n'accusait qu'un titre de 894 mm, alors que la nouvelle frappe était à 900 mm, — soit un écart de 6 mm. Cet écart s'était traduit par une différence de 28 kilos d'argent fin en moins. Cette quantité a été négligée dans les calculs ci-dessus, car elle a été largement compensée par les apports du maître, eux-mêmes inconnus.

TABLE DES MATIERES

Procès-verbaux des séances des années 1959 à 1967 9

Monnaies romaines du quatrième siècle (variantes et inédits), par J.-Jean CABARROT 79

L'histoire monétaire de l'Aquitaine anglo-gasconne au temps du Prince Noir (1354-1372), par M. le professeur CAPRA 93

Emissions de nécessité de la période 1914-1926. Essai sur l'étude de monnaies locales du département de la Gironde, par Ferdinand MAGI 153

Une collection de médailles de mariage précédée de la relation des « actions fort mémorables de l'automne 1615 à « Bourdeaux », par le docteur Charles LASSERRE 217

Médailles de médecins bordelais, par le docteur COUGOUL 229

Les trésors des monnaies romaines en Gironde, par Daniel NONY 239

Trouvailles de monnaies isolées à Bordeaux et en Gironde, par Joseph BÉRAUD-SUDREAU 243

Refonte des mocos à Bordeaux, par Joseph DUCASSE 247

Le Directeur de la Publication : M. Marquassuzaa.

9859. BISCAYE Frères, imprimeurs, 22, rue du Peugue, Bordeaux. N° 1311 impr. 3e trim. 1968.



TRÉSOR DE GORTYNE



TRÉSOR DE GORTYNE



MONNAIES ROMAINES INÉDITES



MÉDAILLES DE MARIAGE



11 18

13 14

21 19 22

12 25 12

26

MÉDAILLES DE MARIAGE



1 1

3 2 3

4 4

6 5 6

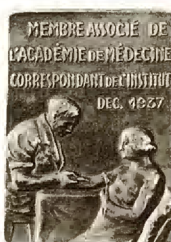
MÉDECINS BORDELAIS













8

7

9











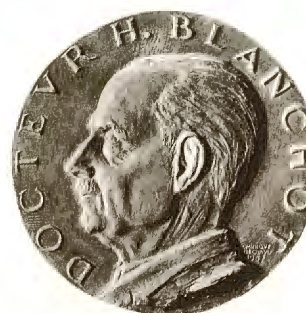


12

10

11

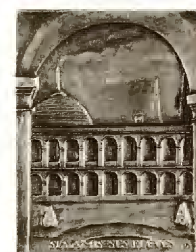
MÉDECINS BORDELAIS













14

13

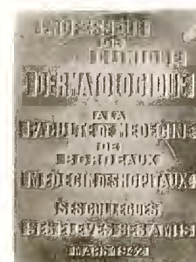
15











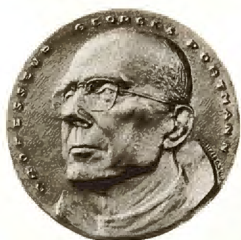


20

16

22

MÉDECINS BORDELAIS









17



21



19







18





26





27





23





24



25

MÉDECINS BORDELAIS